

ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

SECTION BRETONNE

CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES
DE
BRETAGNE

(1942-1943)

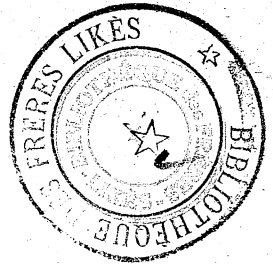


FB

03.

(1942-1943).

3062



Conférences Universitaires
de
BRETAGNE

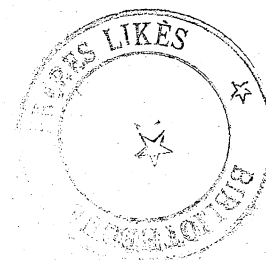
ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ
SECTION BRETONNE

Conférences Universitaires de BRETAGNE

organisées par la Faculté des Lettres
de Rennes

(Année scolaire 1942-1943)

F3
909
C.V.



Document numérisé en 2025

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL

1943



PRÉFACE

Non contente de participer ardemment à l'activité de l'Association Guillaume Budé, la Section Bretonne s'est attachée dès son principe à définir son propre régionalisme littéraire. Elle a d'abord consacré un certain nombre de conférences aux Ecrivains bretons ou nourris de la Bretagne. Elle a ensuite entrepris d'évoquer, dans les sites qui les ont inspirés, les plus grands d'entre eux : Chateaubriand, Lamennais, Maurice de Guérin. Elle avait donné rendez-vous à ses amis pour un pèlerinage romantique à Fougères que les événements de 1940 sont venus rendre impossible...

Elle n'aurait pu se désintéresser de la langue bretonne, rameau de la vieille langue celtique. A une heure critique elle est intervenue près du Ministre de l'Éducation Nationale. Elle a eu la satisfaction de lire au bas de l'arrêté autorisant l'ouverture de cours facultatifs de langues provinciales le nom de celui des amis de l'Association qui a le plus fait pour le renouveau de l'humanisme.

La guerre a ralenti l'activité de la Section sans l'interrompre. L'an dernier encore elle a provoqué dans la capitale de la Bretagne une reprise de vie littéraire en attendant à l'œuvre commune des Sociétés qui, en temps normal, creusaient cha-

cune leur sillon. La plupart d'entre elles ont heureusement repris cette année leur vie propre. C'est ainsi que la Faculté des Lettres de Rennes a eu l'excellente initiative de consacrer une série de conférences à l'histoire, la géographie, le folklore, la linguistique et la littérature de la Province, pendant l'année scolaire 1942-1943.

Ces conférences apportent le dernier état d'une question, la synthèse de travaux jusque là épars, ou le résultat de recherches originales. Toutes sont présentées sans prétention, sous la forme assimilable que requiert le genre. Leur réalisation, au milieu des difficultés présentes, fait honneur à l'Université. Celle-ci n'a pas hésité à s'assurer, quand il en a été besoin, le concours de spécialistes pris hors de son sein. Elle manifeste ainsi sa volonté de constituer, en s'engageant plus avant dans la voie frayée par Joseph Loth, Georges Dottin, Anatole Le Braz, un centre d'études romanes et celtiques dignes de la Haute et de la Basse-Bretagne. Ces conférences préludent donc, comme le disait une voix autorisée, au futur Institut Universitaire de Bretagne, destiné à être à l'échelon provincial ce qu'est sur le plan national le Collège de France. (1)

Aussi il nous est apparu qu'il était du devoir de la Section Bretonne, trait d'union entre l'Université et les intellectuels, de procurer à ces études l'audience d'un public plus vaste que celui qui trouvait place dans l'amphithéâtre de Rennes.

Sitôt notre projet connu les souscriptions ont afflué de tous les coins de la Bretagne, de Quimper à Nantes. La Section Bretonne a réservé elle-même cent exemplaires pour les Prisonniers de Guerre dont, par suite des difficultés de l'édition, il est de plus en plus difficile de satisfaire l'appétit intellectuel, pourtant si riche de promesses.

Nos amis reconnaîtront dans le label adopté par la Section

(1) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec intérêt que cet organisme vient d'être créé sous le nom d'Institut Breton d'Études Régionales.

Bretonne les traits de Saint Yves (d'après le vitrail fameux de l'Église de Moncontour — xvi^e siècle). Cet enfant du Trégor venu, comme tant d'autres clercs bretons au long des âges, s'instruire à Paris dans les lettres humaines est à nos yeux la personnification la plus pure de ce xiii^e siècle breton dont l'esprit communautaire et chrétien reste une leçon. Il brilla non seulement dans sa Bretagne natale, mais encore dans toute l'Europe civilisée, par l'éclat de son savoir, l'exemple de ses vertus et la droiture de sa justice.

Sous le signe d'Yves Heloury de Kermartin les cahiers de la Section Bretonne apporteront dans les temps que nous vivons — remplis comme ceux où il vécut d'angoisse et d'espérance — la note originale de la Bretagne à la grande symphonie des Provinces françaises dont la résurrection promet de susciter une nouvelle « Renaissance ».

Prosper JARDIN,
Délégué régional.

Mars 1943.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	7
A. GRENIER, Les Civilisations primitives de l'Armorique....	15
R. LEBÈGUE, Le Théâtre breton : anciens Mystères et Essais récents.....	39
C. FOULON, Les Voyages merveilleux dans les Romans bretons.	61
B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, La Duchesse Anne.....	93
Abbé FALC'HUN, Une Mission de Folklore musical en Basse-Bretagne.....	115
P. LE FLEM, La Musique, expression du Lyrisme breton.....	139
A. MEYNIER, Champs et Chemins de Bretagne.....	159
M. LE LANNOU, Ports et Havres de Bretagne.....	179
A. RÉBILLON, Les États de Bretagne.....	199
G. COLLAS, Le Romantisme en Bretagne.....	225

Les Civilisations primitives de l'Armorique

par M. ALBERT GRENIER

*Professeur d'Antiquités nationales au Collège de France
Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*

(Conférence donnée le 15 Novembre 1942)

LES CIVILISATIONS PRIMITIVES DE L'ARMORIQUE

Un conférencier, qui vient à Rennes vous entretenir de la Bretagne, a-t-il à s'excuser de n'être pas Breton ? Je ne le pense pas. Simplement Français et chargé de l'enseignement des Antiquités nationales, j'apporte à l'étude de votre province le même intérêt passionné qu'à celle des régions plus voisines de ma propre origine. Il a fallu plus d'un ouvrier pour faire la France. A cette œuvre, dès la préhistoire, la Bretagne a apporté une contribution de premier ordre.

Puisque nous devons parler des périodes les plus anciennes de son histoire, gardons à votre province son nom ancien, Armorique, qui est déjà une définition : il signifie la province que borde la mer ; c'est celui que lui ont donné les Gaulois ; on y reconnaît en effet les mots gaulois *are*, près, le long de, qui correspond au grec *para*, et *more* : la mer, le même mot qui, plus au nord, sur la côte de Calais et de Boulogne, a donné le nom des *Morini* : les gens de la Mer. Le nom de Bretagne ne date que du haut Moyen Age, apporté en même temps que la langue par les Bretons de la grande île voisine, fuyant devant les invasions anglo-saxonnes. Cette langue, proche parente de l'ancien gaulois, ne le continue cependant pas. En Armorique, comme dans le reste de la Gaule, le parler celtique avait disparu devant le latin. Le nom de Bretagne et la langue bretonne,

résultent d'une sorte de colonisation britannique. L'Armorique est beaucoup plus ancienne.

C'est la mer, en effet, qui de tout temps attira la vie de l'Armorique et qui en a façonné l'âme. S'écartant du continent, votre province s'élance vers l'Océan comme une jetée colossale parmi les flots. Au delà de ses côtes, des îles la prolongent, invitant au voyage. Plus loin, vers l'Occident, s'ouvrait l'infini mystérieux des Îles Bienheureuses d'où l'on ne revient pas. La mer entoure votre terre d'une atmosphère d'inconnu et de poésie. L'imagination, chez vous, se place volontiers en dehors de l'espace et du temps. Peu soucieuse du réel, elle construit dans le nuage, comme le vent, parfois, façonne dans le ciel des continents, des promontoires et des îles aux couleurs merveilleuses et perpétuellement changeantes; elle brode ses arabesques dans l'inconsistant comme le flot marin joue sur la plage avec l'écume. La hardiesse de vos hommes, leur ardeur à entreprendre, se voile de discrétion et presque de mystère; leur regard clair semble porter au delà des horizons terrestres vers les régions où l'infini confond la mer et le ciel; ils oublient aisément l'intérêt matériel et immédiat; ils sont idéalistes, ils sont poètes, souvent sans exprimer leur pensée, de même qu'ils vivent sans parler et meurent sans se plaindre, pour un intérêt supérieur qu'ils n'éprouvent pas le besoin de définir par des mots : ils sentent plus qu'ils ne savent. Le chant de la mer les a bercés de sa musique.

C'est sur la côte que nous allons trouver la trace des plus anciennes civilisations. Mais il ne faut pas oublier l'intérieur de la péninsule avec ses forêts et ses landes. Cette terre est tout particulièrement ancienne. Les géologues vous diront qu'elle remonte à l'époque primaire; elle émergeait déjà des flots alors que la France et la majeure partie du continent étaient encore en gestation au fond des mers. Ses montagnes, Monts d'Arrée, de Morlaix à la baie de Douarnenez, Montagnes Noires, au sud, jusqu'à Quimper et au bassin de l'Odé, sont tellement usées par le temps qu'elles sont devenues de simples collines. La lande est aride et âpre; ses fleurs lui donnent cependant une certaine douceur. La forêt est pauvre et profonde mais non pas inhospitalière. Les générations s'y sont succédé, vivant du travail du bois et de l'élevage du porc. Bien entamée aujourd'hui, c'est l'ancienne Brocéliande des romans de la Table Ronde. L'isolement a longtemps conservé à ces terres de l'intérieur un caractère primitif. Repliée sur elle-même, défiant de ce qu'elle ne

connaissait pas, la population a constitué pour la province comme un réservoir de forces conservatrices. Les initiatives venaient des rivages, la résistance et la solidité, des forêts et des landes.

Le pays de Rennes complète la Bretagne, mais lui reste un peu extérieur; son rôle est de la relier au reste de la France. Région de vallées et de pâtures, elle se rattache à la Normandie. Si la vallée de la Vilaine conduit au Morbihan, celle de l'Oudon ouvre sur la Loire angevine. A Rennes aboutissent les chemins venant de l'Est; de Rennes partent la plupart des routes qui conduisent en Bretagne. Une capitale, généralement, est au centre de sa province. Rennes est à la frontière. Elle est capitale, précisément, parce qu'elle unit, parce qu'elle transmet à la péninsule ce qui vient du continent et vice versa. Rennes est la porte majestueuse de l'Armorique. Elle ne prit ce rôle qu'aux temps gaulois; elles l'a conservé jusqu'à nos jours.

I. — LES CIVILISATIONS PRIMITIVES

Nous laisserons de côté les vestiges les plus anciens de la présence de l'homme en Armorique. Les restes de mammoths trouvés au Mont Dol, dépécés par l'homme, montrent que dès l'époque de la pierre éclatée, la province était habitée. Nous n'en savons guère plus.

C'est au cours des millénaires qui séparent les temps paléolithiques du néolithique et que les spécialistes dénomment le mésolithique, qu'apparaissent des traces plus explicites de l'activité humaine. Elles se rencontrent sur la côte, dans le pays de Léon et dans le sud du Finistère sous forme d'amas de débris de cuisine. Les *Kjökenmøddings*, tel est en effet le mot technique emprunté au danois, ne sont autre chose que des tas de détrit. Les premiers ont été découverts sur les côtes danoises; d'autres sont ensuite apparus en Portugal, à l'autre extrémité de cette ligne de l'Océan le long de laquelle des relations vont animer toute l'époque primitive. Ceux de Bretagne sont venus logiquement établir le lien entre la mer scandinave et les Colonnes d'Hercule méditerranéennes.

De même que, dans nos promenades ou nos bois, le passage de l'homme se marque par des débris de repas, ainsi sur les côtes, des couches plus ou moins épaisses de détrit accusent le séjour de tribus primitives. Les gens habitaient à même sur

ces tas d'ordures; les restes de ce qu'ils mangeaient s'accumulaient autour des foyers et des cabanes, le sol des demeures s'exhaussait en même temps que le niveau des débris. Voici les constatations faites à la presqu'île de La Torche, dans le sud de la baie d'Audierne. Vous connaissez la légende sinistre qui a valu son nom à la presqu'île, celle des naufrageurs appelant par leurs torches allumées les navires en détresse sur les rochers où ils se brisaient.

Dans une zone abritée au fond d'un petit fjord, le kjökkenmødding couvre une surface de 80 à 100 mètres carrés sur une épaisseur moyenne de 1 mètre; c'est un très petit kjökkenmødding. Il a été fouillé en 1880 par P. du Châtellier à qui nous empruntons sa description.

« Le dépôt est formé de coquilles de patelles, d'huîtres, surtout de coquilles St-Jacques et de palourdes, ainsi que de cendres auxquelles sont mêlés de nombreux instruments de silex : pointes de flèches, racloirs et petites lames droites, quelques rares poinçons en os, quelques os éclatés pour en extraire la moelle ou en former des instruments, des percuteurs et des noyaux de silex ainsi que de grandes pierres plates plus ou moins brûlées et qui avaient, sans doute, servi de foyers. Un squelette couché sur le dos gisait au milieu de ces débris, mais il ne représente probablement qu'une inhumation de date postérieure et indéterminée. »

Les fouilles ont été reprises suivant une méthode plus serrée de 1920 à 1926. Elles ont abouti à distinguer dans le dépôt, plusieurs couches. Ce sont, en partant du bas :

1° Le granit brisé et une couche de sable fin argileux, de couleur jaune; le sol vierge.

2° De 1 m. 60, environ, à 1 m. 20 de profondeur, des charbons et débris de coquilles formant au-dessus et autour des foyers des bosses incluses dans la couche supérieure qui les a recouvertes.

3° Une couche de sable vierge, sans aucun témoin archéologique, prouvant un hiatus entre la couche des kjökkenmøddings et la couche néolithique.

4° Une couche de foyers éparpillés, plus récents, avec des silex mieux taillés et des tessons de poterie grossière de type néolithique.

5° Une couche de sable éolien très mêlé d'humus. Cette couche qui recouvre toute la presqu'île contient des objets de

bronze variés, elle a fourni, entre autres, un beau poignard à rivets qu'on peut dater de 1500 à 1200 avant notre ère.

6° Une couche légère d'humus dans laquelle, en maint endroit de la presqu'île, on a découvert des objets de fer et des tessons de poterie de l'époque gauloise.

J'ai tenu à vous donner le détail de cette coupe archéologique parce qu'il nous présente le tableau résumé de toute la pré-histoire armoricaine. Après les longs millénaires primitifs et stationnaires du mésolithique auquel appartiennent les kjökkenmøddings, le néolithique apparaît comme une civilisation nouvelle, se substituant, aux mêmes emplacements, à la précédente mais ne la continuant pas. Les périodes suivantes, bronze, fer et époque gauloise, ont abandonné le tas de débris primitif; plus nombreux, les hommes occupent l'ensemble du pays; leurs armes et leurs poteries témoignent des progrès accomplis. Ils ne demandent plus leur subsistance presque exclusivement à la recherche des coquillages, aux racines et à la cueillette des fruits sauvages; ils ont appris à cultiver la terre et à élever des animaux domestiques; ils sont devenus des marins et des pêcheurs. Ainsi, pendant des milliers d'années, la vie s'est poursuivie, constituant peu à peu les sédiments profonds de la civilisation qui apparaît à l'époque historique.

Une autre fouille nous apporte quelques renseignements sur l'organisation sociale des primitifs de ce temps, sur leurs sentiments et, dans une certaine mesure, leurs idées.

Dans l'île de Téviec, à l'ouest de la presqu'île de Quiberon, M. et Mme Saint-Just-Péquart ont fouillé, en 1928 et 1929, une petite nécropole enfouie sous un kjökkenmødding et de la même période. Les tombes, contenant des objets identiques à ceux du tas de détritus, avaient été creusées sous les foyers ou à proximité. Elles étaient recouvertes d'un massif de pierres d'un peu moins d'un mètre de côté, sur lequel avait été aménagé un foyer contenant les restes du repas offert au mort au moment de son ensevelissement, dernière communion entre les vivants et celui qui s'en était allé. Dans la fosse étroite, le mort était assis, les jambes fortement repliées ou bien gisait en position recoquillée, ce qui sera plus tard la position la plus ordinaire des squelettes néolithiques. Sur la poitrine, un poinçon en os devait servir d'aiguille retenant un vêtement. De très nombreuses coquilles, autour du crâne et du bassin, représentent les restes de bonnets et de pagnes. D'autres formaient des

colliers et des bracelets. De belles lames de silex étaient déposées à côté du mort; l'un d'eux la tenait en main: Le défunt était donc pourvu de ses ornements, de ses bijoux et de ses outils. On imaginait, évidemment, une autre vie assez semblable à celle de ce monde.

Le cadavre avait été fréquemment saupoudré d'ocre rouge, parfois, d'ocre jaune; la terre, autour de lui, en était par endroits complètement rougie. Durant toute l'Antiquité et jusque chez les peuples classiques, le rouge était imaginé comme la couleur de la vie. A Rome, on teignait de rouge le visage du triomphateur et l'on barbouillait périodiquement de minium la face de Jupiter Capitolin. Fardé de rouge, le mort, dans sa tombe, était censé plus vivant que jamais.

Peut-être même des rites inhumains étaient-ils destinés à assurer la survie. Sur une vingtaine de tombes, on ne peut manquer d'être frappé de trouver au moins trois cas absolument certains dans lesquels un squelette d'adulte est accompagné de celui d'un petit enfant qu'il tient entre ses bras. Le crâne du bébé est niché dans l'angle du coude gauche et ses petits pieds emprisonnés dans la main droite légèrement refermée. S'agit-il de tendresse ou, plutôt, d'une jeune vie sacrifiée?

La trouvaille la plus étonnante fut celle de deux tombes dans lesquelles le mort était assis sous un buisson de ramures de cerf formant couronne au-dessus de sa tête. Le cerf est, dans le folklore universel, un animal mystérieux et fatidique. Dès les temps paléolithiques, une peinture de la grotte de Bruniquel représente un personnage humain avec un masque d'animal, une queue, et une ramure de cerf, exécutant quelque danse symbolique. Chez les Celtes, nous trouvons un dieu à ramure de cerf, *Cernunnos*, le Cornu, dieu de la fécondité mais aussi et en même temps, de la mort. Au Moyen Âge, le cerf entraîne les chasseurs en des courses fantastiques qui aboutissent à l'enfer. Ces ramures couronnant le mort ont évidemment une signification; elles doivent indiquer des sorciers puissants par leur science magique, prêtres d'une religion primitive. Croyance à une vie d'outre-tombe, pratiques superstitieuses, hommage naïf à des forces mystérieuses qui dominent le monde humain, dès ces temps séparés de nous peut-être par une dizaine de milliers d'années, nous rencontrons le témoignage des imaginations qui seront le fondement des religions antiques.

Nous y trouvons aussi l'indice d'une organisation sociale

attribuant des honneurs particuliers à des individus insignes par leur force ou leur courage.

Dans l'une des tombes, on constata que le squelette reposait sur un dallage de pierres bien aménagé. Le crâne était soigneusement assujéti par des dalles et les mains posément croisées sur le ventre. Le dépôt d'armes de chasse ou de guerre pieusement installé à côté du mort, la qualité de ces objets ainsi que de trois belles lames de silex trouvées sur sa poitrine, tout contribuait à donner l'impression que l'on devait être en présence d'un personnage important dont l'inhumation avait fait l'objet de soins particuliers. Or lorsqu'on procéda au nettoyage et à la mise en place du squelette, on s'aperçut que deux des vertèbres de l'individu avaient été perforées par des projectiles en silex et gardaient encore, l'une, un fragment de pointe brisée au niveau de l'os, l'autre, une pointe de flèche triangulaire absolument intacte, insérée d'un tiers environ dans la blessure qui détermina la mort. Il s'agissait donc bien du corps d'un personnage particulièrement honoré pour ses exploits, chef de guerre, probablement, tombé au cours d'un combat. Donc déjà des guerres et des chefs de clan, défenseurs du groupe, à côté des magiciens. Si grossière qu'ait été leur vie matérielle, ces hommes des temps mésolithiques formaient déjà une société avec ses croyances et ses institutions.

Ces Armoriciens, les plus anciens que nous connaissions, étaient de petits hommes, dolichocéphales, c'est-à-dire au crâne allongé, ne mesurant guère que 1 m. 55 pour les hommes, 1 m. 44 à 1 m. 48 pour les femmes, aux membres supérieurs assez grêles et aux membres inférieurs, au contraire, très développés, comme ceux de marcheurs habitués à de longues courses ou de chasseurs. Les anthropologues croient en trouver le type encore largement représenté parmi les Bretons actuels.

Ces débuts de l'humanité autochtone sont aussi ceux de la civilisation de l'Armorique.

II. — L'ÂGE DES MÉGALITHES

L'évolution qui introduisit et développa dans la péninsule armoricaine la civilisation de la pierre polie nous échappe. Nous avons aperçu à La Torche une interruption entre mésolithique et néolithique. L'homme ne disparut pas; il changea ses habitudes et ses résidences. Sous quelles influences? Nous

ne saurions l'indiquer pour la Bretagne. En France et dans le reste du continent européen, nous apercevons à ce moment le développement d'une civilisation agricole, depuis les terres noires de l'Ukraine, le loess de Hongrie et de la vallée du Danube jusqu'aux lacs de Suisse, aux plaines et aux côtes français. On admet généralement que ce fut là le résultat, non pas d'invasions mais d'une avance progressive et lente de populations originaires des confins de l'Europe et de l'Asie. Le seul fait certain est que l'époque néolithique nous montre la diffusion, en France, d'un type humain nouveau, une race brachycéphale, c'est-à-dire à tête courte et ronde, de taille médiocre mais à forte ossature, qui constitue aujourd'hui encore le fond de la population française. On rencontre ce type en Bretagne, mais il n'y domine pas et il semble qu'il ne s'y soit diffusé que tardivement, au cours des époques historiques. Ni la mer, en effet, ni les landes et les forêts armoricaines, ne devaient tenter les agriculteurs primitifs. Leur influence n'en atteignit pas moins le pays. Ses indigènes apprirent à cultiver quelques céréales, dans la mesure où le permettait l'âpreté de la terre; ils possèdent, à l'époque néolithique, un bovidé de petite taille. Ils suivent, mais d'un pas ralenti, les progrès accomplis ailleurs.

La plus longue partie de l'âge néolithique, en Bretagne, est sans éclat. A côté de fonds de cabanes légèrement enfoncés dans le sol, des tombes constituées de grandes pierres formant coffre, livrent des squelettes étroitement repliés sur eux-mêmes, comme à l'époque antérieure et comme dans la majeure partie de la France. Le mobilier reste très pauvre : quelques tessons de poterie, rarement quelques silex ou des amulettes. A l'intérieur de la tombe ou sur la pierre formant couvercle est souvent déposé un fragment de hache polie; jamais une hache entière, ni les divers fragments d'une hache, instrument sans doute trop précieux pour qu'on le brisât ou le donnât au mort alors qu'il pouvait encore servir aux vivants. Aucun objet n'accuse des relations avec les provinces voisines; l'Armorique semble vivre sur elle-même, en dehors du mouvement d'échanges qui, dès ce moment commence à animer le continent. Sur la côte et dans certaines îles, comme les Glénans, ces tombes sont assez nombreuses; il s'en trouve également à l'intérieur, dans les Monts d'Arrée et dans la Montagne Noire; elles sont plus rares en Léon et en Cornouaille. Ces tombes montrent une population en somme assez clairsemée, vivant soit d'agriculture; — on trouve quelques fragments de meules à broyer

le grain, — soit, sur la côte, surtout de pêche et toujours de la récolte des coquillages. Quand on le compare au développement néolithique du reste de la France, celui de l'Armorique apparaît singulièrement médiocre.

Tout à coup, à la fin de cette période obscure, entre 2000 et 1800 avant notre ère, apparaît sur les côtes la floraison des monuments mégalithiques. Que s'est-il produit? L'Armorique est sortie de son isolement pour entrer dans le courant d'une grande civilisation extérieure.

Ce début du second millénaire est marqué par l'expansion, en Méditerranée, des « Peuples de la Mer ». C'est l'époque de Minos et des grands palais crétois de Cnossos et de Phaistos. Depuis Chypre qui produit le cuivre, à l'Asie Mineure, à Byblos sur la côte phénicienne, à l'Egypte et le long de la côte africaine, les navires minoëns poussent jusqu'aux Colonnes d'Hercule. De là, ils abordent aux rivages opposés de la péninsule ibérique, à l'endroit où s'élèveront plus tard Tartessos et Gadès. Ils y vont chercher le cuivre et l'argent dont l'exploitation commence à ce moment. Et de proche en proche, leur exemple éveille chez les riverains de l'Océan l'instinct maritime. Les indigènes, eux aussi, du Portugal à la Galice, s'aventurent sur leurs barques vers le Nord. S'ils ne l'avaient déjà devancé, les occupants des côtes armoricaines sont touchés par ce mouvement. D'île en île, ils parviennent aux rivages de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et, vers l'Est, les marins de ces pays établissent la liaison avec ceux de la mer du Nord, du Danemark et des côtes scandinaves. Une marine océane s'éveille et fait pendant, en Occident et dans le Nord, à celle de la Méditerranée. Les monuments mégalithiques sont le fruit de ces relations.

On les rencontre en effet toujours sur les côtes, non seulement en Bretagne, mais tout le long de cette grande voie de l'Océan. Ils abondent en Portugal; on les trouve en Irlande et en Angleterre, en Hollande et dans l'Allemagne du Nord; ils sont exceptionnellement nombreux dans le Jutland et les îles qui en dépendent; ils s'étendent au sud de la Norvège et de la Suède. Il en est, sans doute, en d'autres régions qui n'ont avec celles-ci aucun rapport, au Caucase, dans l'Inde et jusqu'au Japon. Mais les dolmens de l'Orient sont assez différents de ceux de la zone atlantique et semblent d'époque plus récente. Du Portugal à la Scandinavie, au contraire, les monuments mégalithiques forment une seule et même famille. Leur parenté

se trouve établie non seulement par leurs caractères intrinsèques, mais par tout le mobilier archéologique qui les accompagne. Les mêmes vases, particulièrement de grands récipients en forme de cloche et décorés, de même façon, de larges bandes d'ornements simulant les sangles qui devaient servir à les porter, se reconnaissent partout dans leur voisinage. On voit apparaître en Bretagne les mêmes grandes et belles haches polies en jadéite, les mêmes pointes de flèches en silex teinté de roux, qu'au Portugal et en Danemark. Mêmes bijoux de callais, une pierre précieuse semblable à la turquoise et qui vient probablement du Portugal, et d'ambre originaire de la Baltique. Toutes ces régions côtières de l'Océan constituent une même province archéologique, grâce évidemment aux relations maritimes qui les unissent.

En Armorique, la construction des monuments mégalithiques marque une transformation profonde de l'état antérieur. Les hommes vivaient en petits groupes, cantonnés autour de leur crique ou dans leur clairière de la forêt. Pour mouvoir les blocs souvent énormes qui constituent les menhirs ou les dolmens, il faut désormais des équipes nombreuses manœuvrant aux ordres d'un chef. Ils étaient pauvres, manquant de l'idée d'entreprise et de moyens matériels. Ils savent maintenant concevoir un plan et sont en mesure de le réaliser. Il est probable qu'ils ont appris la méthode de construction, bien plutôt qu'ils ne l'ont inventée. Les procédés techniques du transport des pierres et de la construction des menhirs et dolmens sont en effet exactement les mêmes que ceux qu'employaient les Egyptiens pour mettre en place leurs obélisques ou construire leurs pyramides. De l'endroit où se trouve le bloc choisi à celui où l'on se propose d'édifier le monument, on commence par construire une chaussée, au besoin en pente douce et même avec des gradins, puis, à l'aide de rouleaux, de leviers, de cordages et du treuil, une troupe aussi nombreuse qu'il le faut le fait avancer peu à peu. Le logement de la pierre a été préparé; on la fait basculer de façon à ce que le pied vienne se placer dans la position voulue; on la maintient avec des cordages jusqu'à ce qu'elle soit calée. Pour placer la table supérieure du dolmen, on élève la chaussée d'accès à la hauteur voulue; la pierre une fois en place on enlève ou on brûle les cales qui avaient permis de l'ajuster, on détruit la chaussée, on dégage le monument ou bien on l'ensevelit sous un amas de terre. Des gravures de tombes égyptiennes figurent tout le

processus. Les constructeurs armoricains n'ont pas agi autrement. C'est du monde méditerranéen que leur est venue l'impulsion.

Quels mobiles ont pu établir cette liaison entre le Midi et l'Occident? On n'hésitera pas à répondre: ce fut la recherche des métaux.

Les vieux Empires orientaux connaissaient depuis longtemps le bronze, alors que le continent européen n'avait encore découvert que l'or. Dès l'âge de la pierre polie on rencontre quelques ornements en or. Les sables des cours d'eau fournissaient la matière presque prête à l'usage. L'Irlande en devait être particulièrement riche; c'est elle, en tout cas, qui semble en avoir inauguré l'exploitation et le commerce. On connaît une centaine de colliers d'or en forme de hausse-col: les « lunules » des archéologues. La moitié environ a été trouvée en Irlande; le reste se répartit entre les régions côtières de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan. La provenance en est évidemment irlandaise et la diffusion prouve l'existence, dès le néolithique, de relations maritimes entre l'île et le continent. L'Armorique également était riche en or. Aujourd'hui encore, les géologues en connaissent des gisements; on y a retrouvé la trace d'exploitations anciennes qui les ont en grande partie épuisés. Aux temps primitifs, la poussière d'or devait se recueillir dans les alluvions de la plupart de ses rivières. L'exploitation du métal précieux fut probablement, vers la fin des temps néolithiques, l'origine et le début de l'essor armoricain.

Un autre métal était, pour les Peuples de la Mer, peut-être encore plus précieux que l'or: l'étain. En Espagne, ils trouvaient le cuivre; pour le transformer en bronze, il leur fallait l'étain, rare dans le Proche-Orient. Les gisements en sont, au contraire, abondants en Bretagne et dans les îles voisines. Sous forme d'oxyde, dit un géologue, « il se trouve associé au granite à mica blanc qui abonde dans le pays. La cassitérite s'y rencontre dans les filons de quartz au voisinage des granites; elle est fréquemment et mécaniquement concentrée dans les alluvions des vallées voisines. Il n'est pas douteux que les hommes armoricains du Bronze ont pu trouver dans le pays tous les minerais d'étain dont ils avaient besoin. » C'est la recherche de l'étain qui attira vers les terres extrêmes de l'Occident les navigateurs du Midi.

Le massif armoricain et la Grande-Bretagne représentaient, à la fin de l'âge néolithique, quelque chose de semblable à ces

régions situées à la limite de la civilisation où les prospecteurs des pays lointains pénètrent pour la première fois. Les gisements encore vierges montraient leurs affleurements et les alluvions roulaient des paillettes abondantes. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Une exploitation ancienne a épuisé tous les gîtes apparents. L'étude géologique n'en décèle pas moins leur existence et des noms de lieux comme *Pénestin* (celtique *penn*, tête, cap de l'étain) en conserve le souvenir. La Bretagne fut, pour ces temps lointains, comme un Eldorado.

Les anciens poètes grecs mentionnent les îles Cassitérides situées au loin vers l'Occident et le Nord, comme des régions mystérieuses dont ils ne peuvent préciser la situation. Ce ne sont pas leurs navigateurs qui y abordaient. L'étain des Cassitérides leur était apporté par des marins indigènes. Le transbordement s'en faisait au sud de la péninsule ibérique, entre les Colonnes d'Hercule sur la Méditerranée et le cap Sacré (aujourd'hui cap Saint-Vincent) sur l'Océan. Un poète archéologue des environs de 400 après J.-C., utilisant des sources qui remontaient à 500 ans avant notre ère et reflétaient une tradition encore beaucoup plus ancienne, Rufus Festus Avienus, dans ses *Ora Maritima*, nous a transmis le souvenir de ce commerce primitif. Le passage vaut d'être cité. (V. 80 et suiv.)

« A l'endroit où la mer profonde sort de l'Océan pour venir former notre Méditerranée, s'ouvre le golfe Atlantique. Là est la ville de Gadès, nommée jadis Tartessos; là sont les Colonnes de l'opiniâtre Hercule; le rude vent du Nord y mugit, mais elles tiennent bon; et là se dresse la tête d'un promontoire que l'âge antique nommait Oestrymnis. Toute la masse rocheuse s'incline surtout vers le tiède Notus (le sud-ouest). Au pied de ce promontoire s'ouvre aux habitants le bras de mer Oestrymnique où sont les îles Oestrymnides aux larges plaines et aux riches minerais d'étain. »

Supprimant les distances, le poète ne mentionne que les points essentiels de la navigation sur l'Océan; il passe immédiatement des Colonnes d'Hercule à l'Oestrymnis et ce nom de l'âge antique semble bien pouvoir s'identifier aux Cassitérides, c'est-à-dire à la Bretagne et aux Îles Britanniques. Avienus continue :

« Ce peuple (celui des îles Oestrymnides) est puissant, au cœur fier, énergique et industriel, commerçant en tout. Ses barques sillonnent au loin le bras de mer agité et l'Océan plein de monstres. Ils ne construisent pas les carènes avec le pin et

l'érable, ils ne courbent pas le sapin, comme nous le faisons; chose merveilleuse, ils font leurs navires de peaux cousues ensemble; c'est sur du cuir qu'ils parcourent le vaste Océan. »

Et voici ce qui précise la situation de ces îles Oestrymnides :

« De là jusqu'à l'île Sacrée ainsi nommée par les Anciens (c'est l'Irlande) un bateau met deux jours. Cette île couvre entre les eaux une vaste surface qu'habite la nation des Hibernes. Près d'elle, revenant en sens opposé, s'étend l'île des Albions. Les Tartessiens avaient l'habitude de commercer aux limites des Oestrymnides; de même (beaucoup plus tard), les colons de Carthage et les gens répandus autour des Colonnes d'Hercule visitaient ces régions. »

Il ne saurait plus y avoir de doute, l'Oestrymnis, c'est la péninsule armoricaine et les îles qui la continuent. La floraison des mégalithes ne peut être attribuée qu'à cette navigation primitive suscitée par la recherche et l'exploitation de l'étain.

Que sont ces monuments, à quelles idées et à quels usages répondent-ils ?

On en peut distinguer trois sortes :

— Le *menhir*, pierre dressée, soit isolée soit en petit groupe, de dimensions variables; il en est de petits, de deux à trois mètres de haut, il en est de taille colossale : celui de Mané er Hroek mesurait 20 m. 50.

— Le *dolmen*, table de pierre portée sur des supports, généralement au nombre de trois, formant, par conséquent, une sorte de chambre ouverte sur un de ses petits côtés. La hauteur en est à peu près celle d'un homme. L'évolution du dolmen aboutit à l'allée couverte, plus tardive et qui est formée d'une série de supports et de tables, juxtaposition continue et plus ou moins longues de dolmens.

— Les combinaisons de pierres dressées : alignements sur plusieurs lignes et sur une longueur parfois considérable : ceux de Carnac, les plus longs s'étendent sur près de trois kilomètres, — ou *cromlechs*, pierres groupées en cercle ou en demi-cercle.

Ces diverses espèces de mégalithes se trouvent souvent associées : un menhir non loin d'un dolmen, des cromlechs en demi-cercle terminant un alignement. La construction s'en prolonge depuis la fin du néolithique, vers 2000 jusqu'au début de l'âge du Fer, se transformant d'ailleurs peu à peu. A la fin du Bronze et au début du Fer, les supports monolithes se

trouvent remplacés par des murs en pierre sèche. Les plus beaux, les plus grands et les plus riches, datent de l'apogée du Bronze, vers 1500.

Ils répondent tous également à une idée religieuse. Le menhir se rattache évidemment au culte de la pierre, bien connu dans tout le monde méditerranéen. La pierre dressée est le reposoir de la divinité et, bientôt, se confond avec elle; on verse sur elle de l'huile, on lui fait des libations diverses, souvent, on l'oingt du sang de victimes. Le géographe Strabon, de la fin du règne d'Auguste, décrit, en se référant à une source du II^e siècle avant notre ère, des groupes épars de trois ou quatre pierres dressées qui se trouvaient au cap Sacré. « Pour obéir à une coutume locale », nous dit-il, « les visiteurs en font le tour, d'abord dans un sens, puis dans l'autre, après avoir fait sur elles certaines libations. » Les légendes et les pratiques superstitieuses dont les pierres sont demeurées l'objet durant tout le Moyen Âge et jusque de nos jours sont un reste des rites célébrés jadis autour des menhirs. Le culte des pierres représente un fait humain général; rien ne nous permet de préciser les modalités de celui qui pouvait être rendu aux pierres dressées de l'Armorique.

Le dolmen est-il ou non une tombe? Les allées couvertes enfouies sous un tumulus représentent certainement des sépultures. On y a fréquemment retrouvé les cendres du mort et son mobilier funéraire. Telles sont, à Locmariaquer, les constructions dolméniques sous tumulus de Mané Lud et de Mané er Hroek. Beaucoup d'autres, comme celle de l'île de Gavrinis, ont été trouvées anciennement dépouillées mais n'en sont pas moins assurément des tombes. Mais tous les dolmens étaient-ils ainsi enfouis sous un amas de terre? Pourquoi et comment un si grand nombre d'entre eux auraient-ils été dépouillés de leur terre protecteur? Et si le dolmen s'élevait à l'air libre, avec l'un de ses petits côtés ouvert, il ne pouvait servir de sépulture. Que serait-il alors? Une chambre se prêtant à divers usages; peut-être un charnier où l'on aurait rassemblé les ossements déjà décharnés; peut-être aussi un lieu de culte, sorte de chapelle pour quelque rite inconnu. En Bretagne, au moins, autant que je sache, les fouilles à l'intérieur des dolmens à l'air libre n'ont jamais fourni de trouvaille qui pût servir d'indication. Ces monuments qui, de tout temps, excitèrent à si juste titre la curiosité, ont d'ailleurs été tous explorés bien avant notre temps.

Pour les alignements et les cercles de pierres, on peut y reconnaître sans hésitation des lieux de culte.

Des alignements comme ceux de Carnac sont faits pour des assemblées nombreuses, des processions ou des incubations collectives solennelles. On pense en les voyant à de primitives « troménies » réunissant des foules de pèlerins, à des fêtes où se manifestait la communion des tribus de toute une région. Ce sont des temples comme les nôtres, à la fois pour les dieux et pour les hommes et non pas, comme ceux de la Grèce ou de Rome, les demeures où l'on enfermait le dieu.

On a remarqué que les alignements étaient tous orientés de l'est à l'ouest, avec des inclinaisons variant du point de lever du soleil au solstice d'hiver à celui du solstice d'été. Les plus fréquentes sont celles des jours d'équinoxe et des dates exactement intermédiaires entre équinoxe et solstice : 4 février, 6 mai, 8 août, 8 novembre. Ces jours marquent des moments importants de la vie agricole; ils sont restés ceux de fêtes traditionnelles. Il est possible que l'orientation propre à chaque alignement marque le jour de la fête qui s'y célébrait. Chez les Celtes d'Irlande, nous connaissons les fêtes du début de mai et surtout celle du début de novembre, où de lourds sacrifices paient aux dieux le prix de la fécondité dont ils ont favorisé les hommes, moment d'exaltation collective durant lequel semblent abolies les limites entre les mondes des dieux, des morts et des vivants. Peut-être ces fêtes irlandaises continuent-elles la tradition de celles qui pouvaient se célébrer dans les alignements de pierres levées.

Quant aux cromlechs, on peut affirmer également leur destination de temples. Le plus remarquable de ces cercles de pierres est celui de Stonehenge, en Angleterre. Des fouilles récentes ont établi qu'il avait été fréquenté depuis la fin du néolithique jusqu'à l'époque romaine. Or c'est de lui, assurément, qu'il est question dans un texte où Diodore de Sicile, se référant à Hécatee d'Abdère, parle du culte du grand dieu solaire qu'adoraient les Hyperboréens.

« Il y a là », nous dit-il, « un bois sacré magnifique d'Apollon et un temple remarquable par sa forme circulaire ainsi que par les nombreuses offrandes qu'il a reçues. Il y a là également une ville consacrée à ce dieu où la plupart des habitants sont des joueurs de cithare, car c'est en jouant de la cithare dans le temple qu'ils chantent les hymnes sacrées célébrant leur dieu. On dit que tous les dix-neuf ans le dieu apparaît dans le ciel,

jouant lui même de la cithare pendant la nuit et conduisant des chœurs sans interruption depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au lever des Pléiades » — c'est-à-dire, précisément, le début de mai.

Les cromlechs sont des temples ronds primitifs; ils nous expliquent que, jusqu'à l'époque romaine, les temples celtiques aient eu très souvent la forme circulaire.

Les idées religieuses qu'expriment les monuments mégalithiques sont sans doute antérieures à ces monuments eux-mêmes. Mais c'est seulement à la fin de l'âge de la pierre polie et surtout durant l'âge du Bronze que ces idées ont trouvé leur expression monumentale. Elles l'ont due aux moyens techniques nouveaux enseignés par des relations lointaines et à l'exubérance de vie et de puissance apportée à la péninsule armoricaine par l'exploitation intense de ses richesses minières. L'or et l'étain avaient fait la fortune de la province naguère pauvre et obscure; ils avaient donné l'essor à sa marine. C'est en sortant de chez eux que les Armoricaïns ont pu créer quelque chose de grand et déployer toutes les énergies qu'ils avaient en puissance.

Le développement si brillant de cette civilisation armoricaine des mégalithes a exercé son influence sur l'ensemble de la France préhistorique et même sur une partie de l'Europe continentale. La péninsule fut, à ce moment, comme une antenne recueillant et transmettant au reste du pays les influences civilisatrices lointaines. La diffusion des monuments mégalithiques, menhirs, dolmens et même cercles de pierre, en porte le témoignage. On les voit se multiplier, tout d'abord sur la côte atlantique, Vendée, Poitou, Charente. Ils contournent par le sud le Massif Central; à travers les Causses et les Cévennes, ils atteignent la vallée du Rhône. Un peu au nord d'Arles se sont trouvés de remarquables exemples d'allées couvertes, avec des fragments d'or et des grains de callaïs, comme en Bretagne. Au Musée de Nîmes, parmi la terne médiocrité de la civilisation méridionale des grottes, on voit apparaître de fines pointes de flèches et quelques belles haches dans lesquelles se reconnaît la facture de l'âge du Bronze armoricain. C'est l'Armorique qui, au moins partiellement, diffusa en France, la connaissance et l'usage du métal.

Peut-être même, à un moment qui coïncide avec le premier âge du Bronze armoricain et la fin de l'âge de Pierre dans le continent, vers 1800 avant notre ère, faut-il admettre un mouve-

ment d'expansion violent qui aurait conduit les peuples de l'Ouest jusqu'au centre de l'Europe. Non seulement dans le Nord et l'Est de la France, mais jusque dans la vallée du Rhin apparaissent des menhirs et des sépultures dolméniques en même temps que les premiers bronzes et des objets caractéristiques de la civilisation occidentale. Il y a quelques années, en Alsace, sur un sommet dominant la plus ancienne route du Donon, a été reconnu un cercle de pierres dressées constituant un véritable cromlech. On voit apparaître dans la région rhénane des pointes de flèches en silex qui y étaient extrêmement rares auparavant et même un petit objet propre aux régions occidentales : le brassard d'archer.

Il s'agit d'une plaque de schiste d'une dizaine de centimètres de long sur quatre ou cinq de large, percée à chacun de ses angles pour recevoir le lien qui la fixait au bras. Elle était destinée à protéger le poignet du tireur d'arc contre le retour de corde qui pouvait blesser le tendon. Ces trouvailles indiquent la présence d'un peuple d'archers, ce que n'étaient pas les populations néolithiques de la vallée rhénane tandis que l'arc représentait une arme courante en Armorique et dans l'Ouest de la France. Certains cimetières de la région de Worms notamment sont constitués de tombes dont le mobilier, identique à celui du premier âge du Bronze français, accompagne des squelettes d'un type anthropologique étranger à la région. La traînée des cimetières de ce genre et des vases en forme de cloche, dont nous avons signalé la diffusion ancienne dans tout le domaine de la marine atlantique, se prolonge le long de la vallée de l'Elbe jusqu'en Bohême. On se trouve ainsi porté à supposer une invasion très loin vers l'Est, des peuples occidentaux à qui la possession d'armes de bronze pouvait conférer une supériorité militaire sur ceux de l'Europe centrale qui ne connaissaient encore que la pierre polie. Cette invasion aurait mis fin à l'ère néolithique sur le continent.

C'est donc à l'Armorique et aux peuples qui, par elle, connaissaient le bronze qu'il faudrait attribuer la découverte et la première exploitation des mines de cuivre de Bohême. Ces nouveaux gisements allaient bientôt faire une concurrence écrasante, jusqu'en France, au métal que les Armoricaïns importaient d'Espagne. A partir de ce moment, c'est le centre de l'Europe qui prend la prépondérance. Le bel âge du Bronze de Bohême et de Hongrie l'emporte sur celui de l'Occident et, bientôt, les premières invasions parties du centre de l'Europe

vont diffuser, dans la majeure partie de la France, dans les îles Britanniques et jusqu'en Irlande, une civilisation d'origine nettement continentale, celle des tumuli du second âge du Bronze. Il semble bien que ce mouvement fut celui qui amena vers l'Ouest les premiers Celtes; c'est à elle que remonterait la forme particulière du parler celtique, le gaélique, demeurée en usage en Irlande. Il ne semble pas avoir touché l'Armorique, où l'âge du Bronze conserve jusqu'à la fin ses traits originaux.

L'étude des mégalithes et de la civilisation dont ils sont la manifestation monumentale nous a entraînés, par ses origines et par ses aboutissements, bien loin de la province qui les édifie. Grâce à la mer et à l'activité maritime de ses populations côtières, l'Armorique a pu mettre en valeur les richesses minières de son sol. Par ses relations étendues des Colonnes d'Hercule jusqu'aux îles Britanniques et aux côtes Scandinaves, elle est devenue la province maîtresse de la France préhistorique. Son influence, avec son commerce, s'est largement répandue autour d'elle, dans toutes les régions françaises et, au delà du Rhin, jusqu'au cœur du continent. Sortie de son isolement primitif, la péninsule a brillamment rayonné au loin et pris une part prépondérante au progrès général de la civilisation européenne.

III. — L'ÂGE DE FER ARMORICAIN

L'âge du Bronze avait été, pour l'Armorique, une période d'exubérante prospérité; celui du Fer fut plus médiocre. Dès la seconde partie du Bronze, la péninsule se trouve isolée du reste des pays français où domine la civilisation continentale des tumuli, tandis qu'elle reste fidèle à ses relations maritimes. A la fin de la période, son archéologie se distingue assez profondément de celle des régions même les plus voisines comme la Normandie ou le Poitou. Elle apparaît déjà en décadence, soit que les rapports soient devenus plus difficiles avec les îles Britanniques occupées par des envahisseurs venus du continent et avec les régions scandinaves qui développent, à ce moment, une civilisation particulièrement brillante et originale, soit que des concurrences nouvelles viennent faire tort à la production minière de l'Armorique.

Son isolement augmente encore et sa richesse diminue après l'an 1000. Ses mines d'étain doivent commencer à s'épuiser. Les gens de Tartessos et, bientôt après, les Phéniciens installés

à Tarsis et à Gadès, monopolisent le commerce des Cassitérides, dans lesquelles il faut reconnaître, désormais, surtout les îles Britanniques. Dans la majeure partie de la France, les invasions du peuple des champs d'urnes, vers 1000, puis les invasions hallstattiennes, à partir de 700, inaugurent une civilisation nouvelle. Cette première civilisation du Fer, en Gaule, est certainement celtique. L'Armorique n'a pas été touchée par ces bouleversements, sinon en ce qu'elle s'en trouve de plus en plus isolée. Elle connaît le fer, mais elle poursuit sans changement ses traditions anciennes. L'isolement et l'immobilité sont, pour une province, encore plus que pour un pays, le commencement de la décadence.

Nous atteignons ainsi les environs de l'an 500 avant notre ère où commence la période que les archéologues désignent comme le second âge du Fer ou période de La Tène, du nom de la localité suisse qui a fourni la série la plus complète des documents de cette époque. C'est alors seulement que les Celtes apparaissent en Armorique.

Comment et dans quelles circonstances y sont-ils arrivés, rien ne l'indique. Nous voyons seulement, à partir de cette date, une civilisation de même nature que celle de l'ensemble de la Gaule se répandre en Armorique, tandis que la toponymie nous présente des noms de caractère celtique.

La région de Rennes est, comme on pouvait s'y attendre, entièrement celtisée. Le nom du peuple qui l'occupe, les *Redones* est gaulois. Ce caractère est moins certain pour les noms des *Namnètes* de Nantes et des *Vénètes* de Vannes; ceux des *Osismii* du Finistère et des *Curiosolites* des Côtes-du-Nord paraissent étrangers au celtique. Chez les Redones, le nom de la capitale, *Condate* = le confluent, est bien celtique; chez les Namnètes, le nom de *Brivates Portus* (vers Guérande; *briva*, gué, pont) l'est également. On ne saurait en dire autant de *Portus Sicor*, sur la Loire, ni du grand port de *Corbilo* (Saint-Nazaire ou Le Croisic). Le nom de la capitale des Vénètes, *Darioritum*, contient un élément celtique : *ritum*, passage, mais du premier terme, on ne saurait rien dire. *Uxisama*, Ouessant, chez les Osismii, présente, avec le suffixe *sama* qui marque en gaulois le superlatif, un radical *Uxo*, le même qu'on retrouve, avec un autre suffixe, dans le nom d'*Uxellodunum*, Le Puy d'Issolu et Issoudun, et qui correspond au grec *hypselos*, haut, à moins que le nom ne soit qu'une déformation celtique, par étymologie populaire, du nom même d'*Osismii*, lequel pourrait être celui dont Avienus

avait fait *Oestrymnis*, noms qui, ni l'un ni l'autre n'ont rien de gaulois. *Vorgium*, Carhaix et *Vorganium*, chez le même peuple des Osismii, paraissent dériver de la racine qui a donné le titre de *vergobretus*, magistrat gaulois. *Gesoscribate*, Brest, peut être rapproché de *Geso-riacum*, Boulogne, qui est celtique. Dans *Vindana Portus*, Locmariaquer et *Vindilis*, qui est Belle-Isle, on reconnaît l'adjectif gaulois *vindo* = blanc. Les noms de lieux anciens de l'Armorique présentent, en somme un mélange de non-celtique et de celtique qui doit correspondre assez exactement à ce que devait être la population durant le second âge du Fer.

Une transformation profonde de l'archéologie marque, à ce moment, l'arrivée d'une population nouvelle. Jusque-là, les habitations étaient uniformément des cabanes rondes, faites de branchages recouverts d'une chape d'argile. Désormais, sans que disparaissent complètement les huttes circulaires, les habitations sont plutôt rectangulaires et construites en charpente. On en trouve la trace encore légèrement enfoncée dans le sol et, parmi les restes charbonneux des planches qui constituaient les parois, se rencontrent de grands clous de fer ayant servi à les ajuster. Les villages, jadis, n'étaient pas fortifiés, ils s'entourent maintenant d'un rempart et l'on voit apparaître des camps fortifiés, comme dans le reste de la Gaule. Les tombes anciennes étaient généralement à incinération, les sépultures gauloises sont à inhumation. Les chambres funéraires sont remplacées par des tumuli faits, le plus souvent, de pierres amoncelées, ou bien elles s'enfoncent sous terre et sont simplement couvertes d'une petite dalle. Parmi le mobilier figure le *torques*, collier de bronze ou parfois d'or tordu, qui est le bijou caractéristique des Gaulois. Le mort porte de lourds bracelets de bronze ou de jayet et, souvent, des anneaux de jambes aux chevilles. Les vases présentent les formes et le décor de ceux de La Tène. Les ornements, les monnaies sont de style gaulois. On remarque seulement que les types des monnaies armoricaines sont encore plus bizarrement déformés que ceux des autres régions de la Gaule.

Il n'en subsiste pas moins d'abondants souvenirs des traditions locales, en particulier, une stèle en forme de petit menhir, mais de menhir bien taillé et non plus brut; ce sont les *lechs*. Le lech est souvent orné de rainures longitudinales; il semble bien que ceux-ci indiquent des tombes féminines, tandis que, sur les sépultures d'hommes, le lech demeurait lisse.

Les lechs se rencontrent d'ailleurs non seulement dans les cimetières, mais dans les villages, au bord des chemins, près de fontaines ou de sources. Leur rôle est multiple, comme l'était sans doute celui des menhirs. Ils se trouvent parfois par paire, un lisse et un strié, simulacre vraisemblablement d'un couple divin. Ou bien le lech est associé à une pierre phallique, comme il s'en rencontrait dès la fin de l'âge du Bronze. Comme quelques menhirs, les lechs, au cours du Moyen Age, ont été christianisés; ils ont souvent servi de supports à des croix. Les Gaulois de La Tène ont reçu des Armoricaains au moins autant qu'ils leur ont apporté.

Les Celtes étaient essentiellement des terriens, agriculteurs et surtout éleveurs. Au contact des marins de la côte, ils sont devenus des marins. Les écrivains antiques ont souvent noté leur facilité d'assimilation. Il est probable qu'au bout de deux ou trois générations toute différence avait disparu entre autochtones et nouveaux venus. Gaulois, les peuples d'Armorique restent des navigateurs. Leur ligue, qui se tient à l'écart des agitations des peuples de la Celtique du Centre, est une ligue maritime. Ils ont repris et poursuivent, avec plus d'activité, semble-t-il, que durant le premier âge du Fer, les relations avec leurs congénères des îles Britanniques. Les plus puissants d'entre eux sont les Vénètes de Vannes. Ce sont eux, dit César, qui possèdent le plus grand nombre de navires, ils l'emportent sur les autres par l'expérience et la science de la navigation; leur flotte fait le trafic avec la Bretagne insulaire. Dès le début de l'âge du Bronze, les splendides et gigantesques monuments mégalithiques du golfe du Morbihan indiquent qu'il devait en être ainsi.

On connaît l'habileté particulière des Gaulois comme charpentiers. Ce sont eux qui ont dû remplacer les anciennes barques armoricaines faites de cuir par de solides bateaux de chêne. César décrit en grand détail ces navires vénètes (B. G., III, 13).

« Leurs navires avaient une carène notablement plus plate que les nôtres afin qu'ils eussent moins à craindre les bas-fonds et le reflux. Leurs proues étaient très relevées et leurs poupes de même, appropriés à la hauteur des vagues et à la violence des tempêtes. Le navire entier était en bois de chêne, fait pour résister à tous les chocs et à toutes les fatigues. Les traverses avaient un pied (30 cm.) d'épaisseur et étaient assujetties par des chevilles de fer de la grosseur d'un pouce. Les ancres étaient retenues non par des cordes, mais par des chaînes de fer. En guise de voiles, ils employaient des peaux, des cuirs minces et

souples..., pensant probablement que des voiles d'autre matière résisteraient mal aux tempêtes de l'Océan et à ses vents impétueux et seraient peu capables de faire avancer des navires aussi lourds. » Il faut lire tout le récit que fait César de sa campagne contre les Armoricaïns et comment, une chance inouïe le favorisant, il parvint à vaincre la marine vénète. Il se montra un vainqueur sans pitié; il fit mettre à mort tous les sénateurs vénètes et vendre à l'encan le reste de la population. Il ne fut plus question, plus tard, de la marine armoricaïne.

Retombée dans son isolement, la péninsule armoricaïne fait figure, à l'époque romaine, de province pauvre et deshéritée : quelques grandes routes et peu de villes; sur les côtes, quelques villas de luxe; à l'intérieur du pays, peu de vestiges et qui se distinguent à peine de ceux de la lointaine préhistoire. Lorsque la puissance romaine, à son tour, s'écroula, les Bretons, fugitifs de leur île devant les invasions anglo-saxonnes, purent venir repeupler l'Armorique, lui apporter leur langue et leur nom. Le Moyen Âge ne permit pas à la province de retrouver l'antique prospérité du temps des dolmens.

* *

Quelles conclusions tirer de cette revue, évidemment rapide et sommaire de la plus longue des périodes qu'ait vécues l'Armorique ?

Celle-ci, tout d'abord, que nous trouvons en place un peuple établi depuis toujours et qui a peu à peu, au cours des millénaires de la préhistoire, façonné sa terre. A la différence des autres provinces françaises, l'Armorique a reçu très peu d'immigrants. Les premiers, autant que l'on puisse s'en rendre compte, les Gaulois, n'y sont arrivés que tardivement et, probablement, en nombre peu considérable, apportant avec eux une civilisation de type nouveau mais qui a subi, aussitôt, l'influence de celle du pays. L'assimilation s'est faite rapidement et bien avant la conquête romaine, les Celtes nouveaux venus ne se distinguaient plus des indigènes authentiques. De même, beaucoup plus tard, les Bretons insulaires réfugiés en Armorique se sont très vite considérés comme autochtones et, en fait, ne se sont pas longtemps distingués de ceux qui l'étaient réellement. Les hommes que nous trouvons en place dès le mésolithique s'étaient tellement bien adaptés à leur terre que leur manière d'être s'est imposée à tous ceux qui purent venir

ensuite se mêler à eux. Malgré tous les apports des siècles modernes, il est peu de régions qui présentent, au moins à qui les considère du dehors, une population aussi homogène.

La seconde constatation, c'est le contraste entre des périodes extrêmement pauvres et obscures et le développement brillant d'autres époques. Toujours cependant, il s'agit des mêmes hommes et de la même terre. Pourquoi ces inégalités ? Les périodes médiocres sont celles où l'Armorique s'est trouvée repliée sur elle-même, sans contacts avec le dehors. Sa prospérité lui est venue, à l'époque des dolmens, de ses relations extérieures, relations maritimes depuis le Portugal où aboutissait le commerce méditerranéen, jusqu'aux îles Britanniques et aux côtes scandinaves, relations par terre avec toutes les autres régions françaises jusqu'à la basse vallée du Rhône et au Rhin, peut-être même, au delà, jusqu'au cœur de l'Europe. Ainsi, non seulement elle reçoit la richesse, non seulement elle construit des monuments grandioses dans leur primitive rudesse, mais elle fait rayonner au loin son influence. Grâce à l'activité des marins de ses côtes, l'Armorique a été l'initiatrice de la civilisation du bronze en France et, peut-être, dans une partie de l'Europe. Lorsque, par suite des premières invasions celtiques en France, elle s'est de nouveau trouvée isolée, elle est retombée dans la médiocrité, pour n'en sortir qu'au moment où devenue elle-même gauloise, elle a participé au mouvement général de la civilisation du second âge du Fer.

Le sort d'un peuple, et à plus forte raison d'une province, ne dépend pas seulement de lui et des ressources qu'il possède, soit en lui, soit dans sa terre. Il lui faut l'émulation qu'apportent les contacts étrangers, il lui faut aussi les ressources qui viennent du dehors et les appels que le dehors peut faire à ses propres ressources. Les échanges de biens matériels et d'idées sont le principe même de toute civilisation.

Etudions donc la Bretagne en elle-même, dans tout le détail infiniment varié de son passé et de son présent. Mais nous ne trouverons vraiment le secret de son histoire qu'en portant les yeux au delà de ses horizons, qu'en rattachant les diverses manifestations de sa vie et de son art, d'abord à son sol, sans doute, mais encore aux grands chemins de sa mer et à ses routes de terre, à celles qui, venant se nouer à Rennes, la capitale, rattachent la péninsule à la terre ferme de France.

Le Théâtre breton
Mystères anciens
et Essais récents

par M. RAYMOND LEBÈGUE

Professeur à la Sorbonne

(Conférence donnée le 6 Décembre 1942)

LE THÉÂTRE BRETON

Mystères anciens et essais récents.

En Bretagne on peut distinguer, selon la langue dans laquelle les pièces ont été écrites, trois théâtres différents : un théâtre en latin, qui comprend, à partir du xii^e siècle, les drames liturgiques de Pâques et de Noël (1), et, plus tard, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les pièces qui étaient jouées dans les collèges et dont la plupart étaient écrites en latin, — un théâtre en français, — et un théâtre en langue bretonne.

Le théâtre en français a prospéré en Bretagne gallo; et, à mesure que la connaissance de notre langue se développait dans le reste du pays, il s'est implanté dans les villes de Basse-Bretagne; c'est ainsi qu'au xviii^e siècle une troupe dramatique résidait à Brest, qui possédait une forte garnison. Ce théâtre ne présente pas de caractères autochtones : il est semblable à

(1) Voir dans les *Origines latines du théâtre moderne* d'Ed. du MÉRIL, l'*Office du Sépulcre* selon l'usage du Mont Saint-Michel, et dans la thèse de LE BRAZ sur le théâtre celtique, p. 258, la mention d'un drame de l'Adoration des bergers, qui était joué à Nantes au xiii^e siècle. J'ai le regret d'enlever au théâtre breton un drame liturgique de la *Résurrection*, qui a appartenu à la bibliothèque de Tours et dont La Villemarqué place l'origine à Noirmoutiers (*Grand mystère de Jésus*, 1866, p. LXXIX) : par un singulier lapsus il a confondu Marmoutiers avec Noirmoutiers (cf. COUSSEMAKER, *Drames liturgiques*, 1860, p. 319 et planche II).

celui des autres provinces françaises. Les *Passions* qui étaient jouées à Rennes et à Nantes à la fin du Moyen Age, devaient être pareilles à celles qu'on représentait à la même époque à Angers, Poitiers, Paris, ou Valenciennes. J'ai cherché des traits spécifiquement bretons dans les pièces qui furent composées jadis en Haute-Bretagne : le mystère de *S. Maxent*, la tragédie irrégulière de *S. Armel*, etc... : je n'en ai pas trouvé. A plus forte raison, les œuvres des Bretons déracinés, comme le *Turcaret* de Lesage, n'ont-elles rien de breton.

C'est seulement le théâtre en langue bretonne qui retiendra notre attention. Il convient de le dire tout de suite : les pièces qui subsistent, produisent à la lecture, et aussi quand on se hasarde à les jouer de nouveau, une profonde déception : sa valeur littéraire est faible, il n'est pas très ancien, et il manque d'originalité.

Sans doute les érudits bretons de l'époque romantique, héritiers de ces celtomanes qui reconnaissaient dans le breton la langue-mère, celle qui était parlée au Paradis terrestre, reculaient-ils jusqu'aux XIII^e et XII^e siècles la date de certaines pièces. Mais les savants modernes ont dissipé les illusions du patriotisme local et ont révélé ce qu'étaient les plus anciennes pièces bretonnes : des imitations tardives des mystères français.

Que les Bretons se consolent en se disant que, si leur province doit son théâtre à la littérature de langue française, elle a payé sa dette avec usure en lui donnant les écrivains les plus influents du XIX^e siècle !

Nous ne saurons jamais quels furent les débuts du théâtre en langue bretonne. Comme les textes bretons antérieurs au XVI^e siècle sont très peu nombreux, on a dû se contenter d'affirmer que les peuples celtiques avaient le goût des représentations dramatiques ; mais cela ne nous mène pas loin, car on peut en dire autant de tous les peuples... Quelles pièces furent jouées, au Moyen-Age, en Basse-Bretagne ? Il est vraisemblable, que vers le XIII^e siècle, on représentait dans les abbayes de cette région des drames liturgiques en latin, puisqu'on en jouait à Nantes à la même époque. La ville de Nantes eut, dès 1371, une Confrérie de la Passion ; peut-être existait-il, en Basse-Bretagne, à la fin du XIV^e et au XV^e siècles, des confréries qui donnaient, de temps en temps, comme celles de l'Île-de-France, des représentations de Miracles, de Vies de Saints, de Mystères de la Passion ; mais aucun drame, sauf ceux que je vais mentionner, n'a été conservé, et, — ce qui m'étonne un

peu, — les textes d'archives qui mentionnent des représentations, sont aussi tardifs que rares.

On ne sort du terrain mouvant des hypothèses qu'à l'approche du XVI^e siècle. En effet, les quelques pièces anciennes qui ont été retrouvées, appartiennent à la fin du XV^e siècle et à la première moitié du siècle suivant. Ce sont : 1^o la *Vie de Ste Nonn*, dont on a découvert, il y a un siècle, une rédaction manuscrite et dont le texte, tel que nous le possédons, est postérieur à l'année 1475 (1) ; 2^o la *Passion et Résurrection* publiée à Paris en 1530 par le Breton Yves Quillévére, libraire rue de la Bûcherie ; 3^o la *Vie de Ste Barbe*, imprimée à Paris en 1557 et vendue à Paris et à Morlaix. Ces monuments primitifs du théâtre breton, qu'ils sont récents en comparaison du *Jeu d'Adam* en langue française, qui, lui, remonte au XII^e siècle !

Si l'antiquité et la valeur littéraire manquent à ce théâtre, il mérite néanmoins d'être étudié plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'ici (2) : les comparatistes s'efforceront de préciser l'influence que la littérature de langue française a exercée sur lui ; les celtisants examineront les éléments originaux qu'il possède ; les historiens des genres littéraires y trouveront un exemple typique de la dégradation d'un genre qui tombe dans la littérature populaire ; enfin, ce divertissement a tenu assez de place dans la vie des Bretons au cours des quatre derniers siècles pour être retenu par les historiens de la vie provinciale. Dans cette conférence, je me propose de faciliter la tâche des comparatistes et des celtisants, en m'appuyant surtout sur la seule des anciennes pièces bretonnes dont on ait retrouvé le modèle français : la *Passion* éditée par Quillévére.

Voici d'abord quelques observations générales sur l'influence de la langue française en Bretagne à la fin du Moyen Age. Les ducs de Bretagne en ont été les propagateurs ; à leur Cour la langue officielle était le français, et, quand ils étaient reçus dans une de leurs bonnes villes, on leur offrait des spectacles en cette langue. Aucun des incunables qui ont été imprimés en Bretagne, n'est rédigé entièrement en breton ; presque tous sont écrits seulement en français. En ce qui concerne le théâtre religieux, il faut se rappeler que la *Passion* de Jean

(1) La prière de l'*Ave Maria*, qui y est prononcée par S. Gildas, a été introduite en France vers 1475.

(2) Je ne vois que l'édition de *Louis Eumius* par G. DORTIN et celle de *Cognomarius* par LE BRAZ qui satisfassent pleinement et le philologue et l'historien.

Michel, avant d'être maintes fois imprimée à Paris, avait été jouée « moult triumphamment et sumptueusement » à Angers, en 1486; or, de nombreux étudiants bretons fréquentaient l'Université d'Angers; parmi eux se trouvait peut-être l'auteur inconnu de la *Passion* bretonne de 1530, dont une grande partie n'est qu'une adaptation de ce vaste Mystère.

Bref, à cette époque, les influences littéraires s'exerçaient seulement dans le sens Est-Ouest : non seulement le théâtre en langue bretonne était un reflet du théâtre français, mais il n'a exercé aucune influence sur les pièces qui étaient écrites en français dans la Bretagne gallo (1).

A quoi reconnaît-on dans la *Passion* bretonne l'influence française? D'abord à la proportion élevée des mots français qui font partie de son vocabulaire. Certains vers ne diffèrent guère d'une phrase française que par l'orthographe :

Ah ! ma requet recevez pront.

.....

En joa excellant hac entier (2).

Les mots français dont cette pièce est truffée, sont souvent pourvus d'une terminaison bretonne : *tourmantou, rejouissaf, dissimulet*; d'autres sont reproduits tels quels : *ancien, mignon, parfet*... Parmi ces emprunts, on rencontre beaucoup de mots abstraits : *gloutony, humanite, prodigalite*, etc..., et de mots qui appartiennent à la langue religieuse : *justicc divin, natur humen*. Quelques-uns de ces mots n'ont pas été conservés en français, par exemple : *chapelet* (au sens de *couronne*), *assotet, soulacc, lignez humen* (3); certains prouvent, par leur forme archaïque, qu'ils sont entrés dans la langue bretonne dès les XII^e et XIII^e siècles : *crueldet, lealtet* (4), *traytour*.

On retrouve dans la *Passion* bretonne le vocabulaire drama-

(1) Rappelons pour mémoire que deux pièces françaises de la seconde moitié du XV^e siècle possèdent chacune un bref passage en breton : la *Résurrection* conservée en manuscrit à Chantilly, et la farce de *Patbelin*.

(2) Edition La Villemarqué, pp. 139 et 141. Notez, pour *joa*, comme pour l'*ystoar* de *Ste Barbe*, la transcription par *oa* de la diphtongue française *oi*. Comparez avec ce vers de *Ste Barbe* (strophe 507) :

Ferm ha prudant vaillant savant antier,

et avec le vers 469 de *Cognomerus* :

Mechant Cognomerus, treiteour ha dixleal !

(3) L'Humain Lignage est personnifié dans quelques mystères français.

(4) Cruauté, loyauté.

tique des mystères français : *prolloc, personachou* (1), *geaulyer, tirant* (2), et les noms des personnages propres aux *Passions* françaises : Bruyant, Dantart, Dragon, Gadiffer, Malbrun, Nason, Progilla. Et qui ne reconnaîtrait dans Disemperance, fille de Sathan, le personnage de Desesperance, que Jean Michel avait emprunté à Arnoul Gréban ?

Dans la versification, elle aussi, on constate l'influence des Mystères français : comme chez ceux-ci, le mètre habituel est l'octosyllabe, et les passages graves et solennels sont signalés par le décasyllabe. Pas de rondeaux dans les pièces bretonnes; mais les vers sont très souvent groupés en sizains; dans ces sizains la disposition des rimes est conforme au schéma le plus répandu dans la poésie française : *aabccb*. Enfin, le dernier vers d'une strophe rime ordinairement avec le premier vers de la strophe suivante; cet enchaînement des strophes, qui facilitait la récitation, reflète peut-être une influence française; mais je me garderai de l'affirmer.

En dernier lieu, nous allons prouver que la majeure partie de la *Passion et Résurrection* bretonne est fidèlement imitée de textes français. Comme Le Braz, se complaisant à démolir les fragiles hypothèses de La Villemarqué, n'a pas pris la peine de comparer ce Mystère à ses modèles, nous avons procédé à des recherches. Nous ne nous flattons pas d'avoir trouvé toutes ses sources directes; cependant notre enquête a eu des résultats dont le lecteur appréciera l'importance.

a) Comme l'avait deviné le romaniste Paul Meyer, le principal modèle de la *Passion* de 1530 est celle de Jean Michel. L'auteur breton a imité dans la 2^e journée de ce Mystère l'épisode n° XXIV (3) (le repas chez Simon); et dans la 3^e journée les épisodes nos VIII, IV, IX, XI et XIII (la trahison de Judas, l'entretien de Jésus et de Marie, la Cène, la trahison de Judas, la prise de Jésus); les passages correspondant aux vers de Michel se trouvent aux pages 5-9, 15, 17, 18, 20-45, 46-63 et 69-75 de l'édition La Villemarqué. Jusqu'à l'arrestation de Jésus incluse, il n'y a que deux épisodes du drame breton qui soient étrangers à la *Passion* de Michel : le récit de Lazare, dont nous verrons

(1) Et, dans la *Ste Barbe*, les mots *ystoar* et *myster*.

(2) Et, dans la *Ste Barbe*, les *bourreuxen* (bourreaux).

(3) Nous empruntons cette numérotation à l'analyse que les frères PARFAICT ont donnée de la *Passion* de MICHEL (*Histoire du Théâtre français*, t. I) et qui est reproduite dans le *Dictionnaire des Mystères* de DOUHET.

plus loin l'origine, et le dialogue de Jésus avec Raison. Après l'arrestation, les emprunts sont moins certains; j'ai noté des ressemblances dans les pages 77, 79-81, 83, 84-85, 112-113; mais elles ne sont pas probantes. Par contre, le testament de Judas, pages 97-100, est manifestement tiré de la 4^e journée (épisode n° IV), et, comme dans l'épisode n° V, Hérode voit dans le Nazaréen un « idiot » (*sic*).

b) Ainsi que l'a démontré Emile Roy, la description, faite par Lazare, des châtiments par lesquels les sept péchés capitaux sont punis en Enfer, est imitée d'un texte français que le *Kalendrier des bergiers* avait rendu populaire (1).

c) Aux pages 88-92, le dialogue entre Judas et Désespérance est plutôt apparenté à la *Passion* de Gréban qu'à celle de Michel (2).

d) A partir de la montée au Calvaire, le dramaturge breton confie un rôle secondaire à un personnage qu'ignorent les auteurs des Évangiles authentiques : Gamaliel (3). Or, ce dernier ne figure ni dans les 2^e, 3^e et 4^e journées de la *Passion* de Gréban, ni dans celle de Michel. Ce nom me permet de découvrir facilement le texte narratif que l'auteur de la *Passion* bretonne a imité directement, ou peut-être à travers un intermédiaire français; c'est la *Mort et la Passion de Jesucrist... faite... par... Gamaliel et Nicodemus*, qui est, elle-même, issue de l'Évangile apocryphe de Nicodème, si célèbre au Moyen Âge. Ce récit en prose fut imprimé pour la première fois en 1485, dans une *Vie de Jesu Crist*; le lieu de l'impression était Bréhant-Loudéac, en Bretagne. Peut-on en conclure que le dramaturge breton avait entre les mains un exemplaire de cette édition bretonne; aujourd'hui rarissime? On est d'autant plus porté à l'affirmer que la *Passion et Résurrection* de 1530 est suivie, comme la *Vie de Jesu Crist*, d'un récit de la mort de la Ste Vierge. Mais rien n'est moins certain; car cette adaptation de l'Évangile de

(1) Cf. Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, 1904, p. 306. Une seule différence mérite d'être notée : l'auteur breton assigne aux luxurieux, comme résidence, une montagne élevée (p. 13), tandis que le *Kalendrier* les place dans une « plaine et campagne ». Il faut écarter le *Baratre infernal* de REGNAULD LE QUEUX; car l'ordre des péchés n'est pas le même que dans le *Kalendrier*, l'*Art de bien mourir*, et la *Passion* bretonne.

(2) Comparez le texte breton aux vers 21.810, 812, 827, 819, 870-877, 839, 848 de l'édition Paris et Raynaud. De même, dans la *Passion* jouée à Mons en 1501, des plagiats de la *Passion* de GRÉBAN se trouvent mêlés au texte de MICHEL (cf. *Revue d'histoire littéraire*, 1926, p. 448).

(3) Cf. éd. La Villemarqué, pp. 125, 155-163, 167, 226-228.

Nicodème a été très souvent réimprimée (1). Ce qu'il y a de sûr, c'est que quinze pages de l'édition La Villemarqué contiennent des imitations fidèles du récit de Gamaliel (2) : les épisodes communs sont l'interrogatoire et l'arrestation de Joseph d'Arimathie, la prédiction par Gamaliel de la Résurrection, le dialogue de Gamaliel et du Centurion, la déposition du Centurion devant Anne et Caïphe, le témoignage de Lévi sur la présentation de Jésus au vieillard Siméon, le recours à Joseph d'Arimathie, le récit fait par celui-ci de sa délivrance miraculeuse. On comparera, en particulier, au début de la page 223 cette phrase que Lévi attribue à Siméon : « Tu es vraiment nostre *redemption*, et par toy sera saulé l'umain lignage » (3).

De la comparaison entre la *Passion* bretonne et son principal modèle français il ressort, d'abord, que les vieux mystères bretons sont beaucoup plus courts et plus faciles à jouer que les *Passions* et autres mystères français : les villes de Basse-Bretagne n'étaient pas aussi peuplées et aussi prospères que celles du Poitou, du Berry ou de la Flandre, qui pouvaient s'offrir le luxe de représentations en six, dix, vingt journées. La *Passion* de Michel et la *Résurrection* de Gréban comptent quelque cinquante mille vers : il y en a seulement cinq ou six mille dans la *Passion et Résurrection* de 1530. Cette réduction a été opérée en supprimant tout ce qui précède le souper chez Simon et les scènes peu importantes, et en abrégant les scènes conservées (4). Le nombre des personnages est beaucoup moins

(1) Cf. le *Manuel du libraire* de Brunet, IV, col. 424, et V, col. 1184-1188, et Roy, *op. cit.*, pp. 327 sq.

(2) Pages 163-165, 167, 214-215, 218-221, 222-223, 229-231. Les textes correspondants se trouvent dans la *Vie de Jesu Crist* de 1485 aux feuillets 119 v°, 122, 121 v°, 123-126 et 136.

(3) Parmi les épisodes dont je n'ai pas retrouvé la source, je signale celui-ci aux chercheurs : après que Gabriel, sur l'ordre de Jésus, a annoncé la Résurrection à Marie (selon G. DURIEZ, il en est de même dans les drames allemands, tandis que dans la *Passion* de GRÉBAN l'ordre vient de Dieu le Père), celle-ci remercie l'ange en lui mettant une couronne sur la tête.

(4) Mais la versification bretonne a obligé l'auteur du drame de 1530 à chevillez ses sizains : la dernière strophe de la page 26 correspond à ces trois vers :

Et que sa puissance infinie
Satisfait à la forfaiture
Que a commis humaine nature.

Page 60, l'imitateur breton a ajouté : *mon excellent et incomparable ami, vilainement, et bien cruelle*; page 63, il ajoute : *écoute bien ce que je te dis, tu me désavoueras vivement, durement, absolument, si fier que tu sois*.



élevé, et il n'était pas nécessaire de pourvoir la scène d'un Paradis et d'un Enfer compliqué et grouillant de diables.

En second lieu, alors que les épisodes profanes ou comiques se multiplient, après 1450, dans les Mystères français, ici le comique est moins développé et l'enseignement religieux occupe une place proportionnellement plus grande que dans les modèles français. Sans doute, l'auteur de la *Passion* de 1530 n'a pas aboli les éléments comiques, et il convient de citer trois épisodes de ce Mystère, qui ne proviennent pas de la *Passion* de Michel et de la *Résurrection* de Gréban. Qu'ils soient originaux ou qu'ils proviennent de sources françaises inconnues, ils infligent un démenti à ce lieu commun si répandu, selon lequel les Bretons ignorent les plaisanteries et la gaieté.

a) En enfonçant la couronne d'épines dans la tête du Christ, un « tyran » profère cette sinistre plaisanterie : « qu'elle guérisse son rhume de cerveau » (p. 109).

b) L'auteur breton — ou son modèle — a imaginé que le fou d'Hérode assistait à l'interrogatoire de Jésus et qu'il protestait quand on revêtait celui-ci de son costume : « Où emportez-vous ma belle robe ?... Mille crottes de chien pour vos nez ! Vous la donnez à cet idiot... » (p. 104). Ces injures paraîtront bientôt intolérables aux contemporains de la Réforme et de la Contre-Réforme.

c) Le troisième épisode ne blesse pas les convenances. Avant l'arrivée des pèlerins à Emmaüs, nous assistons à la scène de métier traditionnelle (1) : l'hôtelier active ses serviteurs. En outre, — et je n'ai pas trouvé ailleurs ce détail, — il reproche à sa servante Rébecca d'employer le lait et les œufs pour se faire le teint (p. 200). A la fin de l'épisode, Rébecca s'inquiète de la disparition d'un des convives et somme les deux autres, qui n'ont pas le sou, de payer leur écot (2).

Mais je ne retrouve pas dans le mystère breton les copieuses diableries, les interminables railleries des « tyrans », les injures réciproques des gardiens du Sépulcre : cette discrétion relative fait contraste avec les scènes d'un comique grossier qui sont si fréquentes dans les Mystères français de l'époque (3).

(1) Dans son travail sur la scène des pèlerins d'Emmaüs (*Mélanges Wilmotte*, 1909), Gustave COHEN n'a pas mentionné la *Passion* bretonne.

(2) Ce détail figurait déjà dans un mystère rouergat.

(3) Dans les drames religieux de l'Allemagne le comique est poussé encore plus loin et tourne à la bouffonnerie.

Quant aux intentions édifiantes de l'auteur de la *Passion* bretonne, elles apparaissent dans de nombreux passages. Il met en lumière tout le pathétique du drame du Calvaire. En effet, il conserve et développe les *planctus* (1), les plaintes de Marie sur ses souffrances et sur celles de son Fils (2); devant le tombeau vide du Seigneur, Madeleine débite de copieuses lamentations (3); avant de voir Jésus ressuscité, S. Pierre exprime ses remords (4), et Pilate reproche violemment aux Juifs leur iniquité envers Lui (5).

Alors qu'il supprime ou rogne beaucoup d'épisodes de la *Passion* française, il a eu soin de conserver le long entretien apocryphe de Jésus avec sa mère (6). C'est la scène la plus célèbre et la plus pathétique des Mystères français; en y ajoutant des chevilles et des épithètes emphatiques, il en conserve l'ordonnance et quantité de détails; mais il n'a pas respecté l'émouvante brièveté du dialogue stichomythique qui aboutit au vers fameux :

Accomplir fault les Escriptures.

De plus, il insiste sur le châtement qui est réservé aux méchants. Il s'écarte, un instant, de la *Passion* de Michel pour décrire, avec force épithètes emphatiques, les supplices des orgueilleux, des envieux, etc... Dans la discussion entre Judas et Désespérance, il prouve après Gréban et Michel, le caractère irrémissible de sa faute; mais, — et cela est nouveau, — Judas tâche de se disculper en invoquant la Prédestination, et Désespérance réfute ses arguments.

L'auteur est un clerc, qui a étudié la scolastique et la théologie. Ces sciences ont laissé leur marque dans trois passages. Dans la scène susdite, Désespérance prouve la responsabilité de Judas, qui n'a pas utilisé, pour vaincre la tentation, la Raison départie à chaque homme. Au jardin des Oliviers, Raison apparaît à Jésus, discute avec Lui, et finit par Le persuader de subir, quoique innocent, la peine des péchés d'autrui; cette

(1) Vers 1530-1540, ELOY DU MONT, dit COSTENTIN, a écrit en français un drame inédit de la *Résurrection*, où les *planctus* sont encore plus nombreux.

(2) Pages 127-130, 149-151, 160, 174-176.

(3) Pages 187-194.

(4) Pages 196-198.

(5) Pages 233-235.

(6) Pages 20-45.

invention, que nous n'avons pas trouvée ailleurs, gâte l'émouvant épisode du jardin des Oliviers. Nous la trouvons même offensante pour le Christ; mais elle porte bien la marque de l'époque. Enfin, quand Jésus ressuscite, il fait un discours en style élevé et emphatique, dans lequel il affirme sa nature divine et sa toute-puissance.

La Vie de Ste Nonn appartient à la catégorie des Mystères qui ont été composés — ou remaniés — pour entretenir un culte local, né près du tombeau d'un saint et qui était célébré le jour de sa fête. Le manuscrit a été retrouvé, il y a un siècle, à Dirinon, près de Landerneau, dans la paroisse où le corps de Ste Nonn avait été transporté (1); et selon une tradition qui était conservée à Dirinon et dont Le Braz s'est égayé à tort, cette pièce était jouée, dans les temps anciens, le jour de la fête de la sainte.

Tous les personnages sont de race celtique; mais le vocabulaire contient beaucoup de mots français, et le drame est composé, *grosso modo*, comme les « Vies de saints par personnages » écrites en français. Il ne possède aucune unité; l'auteur a porté à la scène les principaux épisodes de la vie de sainte Nonn et de celle de son fils St Devy (David). Le temps s'écoule rapidement : quelques minutes après que le roi Kereticus a violé devant nous la religieuse Nonn, elle se déclare enceinte; une pause sépare son accouchement de l'entrée de son fils à l'école. Nous reconnaissons des épisodes chers au public des Mystères : les préparatifs d'un embarquement (*Je vais maintenant mettre à la voile : voilà le vent favorable qui se lève*; dans les Mystères français le thème est traité avec plus de réalisme), la consultation de magiciens, qui emploient des termes savants. Les satellites du roi païen s'appellent des *Tyranni*. Tout cela est banal, et, en imitant les Mystères du temps, l'auteur de *Ste Nonn* n'a montré ni imagination, ni talent (2).

Mais il faut noter quelques traits qui semblent lui appartenir en propre. Il a pris soin d'enraciner en Bretagne péninsulaire la vie des deux saints, en plaçant plusieurs épisodes à Dirinon, « entre Daoulas et Landerneau ». Il fait prédire la naissance de St Devy par « Ambroise Merlin ». Malgré la scène du viol, il a eu le souci de la décence, en ne reproduisant pas

(1) La chapelle de Ste Nonn, à Dirinon, possède encore son tombeau.

(2) Les chevilles abondent dans ses vers.

la tentation de Devy par des femmes nues et luxurieuses; mais peut-être cet épisode manquait-il dans le texte de la Légende qu'il a utilisé. Il évite de tirer des effets comiques, de la présence d'un aveugle et d'un boiteux, que Devy guérit, et de l'apparition du diable; il n'y a dans les deux mille vers aucune parole comique. Enfin, nous remarquons la fréquente présence d'un personnage qui est absent des Mystères français (1) et qui reparaitra souvent dans le théâtre bas-breton : la Mort, l'Ankou; en répétant qu'elle tue tous les hommes, elle frappe successivement Runiter, Nonn et Devy.

Nous avons conservé deux Mystères français de *Ste Barbe*, dont l'un a souvent été imprimé au xvi^e siècle; mais l'auteur du Mystère breton ne paraît avoir suivi de près ni l'un, ni l'autre, ni les Vies narratives de Ste Barbe. Par suite, il est impossible de distinguer dans son œuvre les plagiats et les parties originales. Il a dû s'inspirer de quelque remaniement de Mystère qui a servi à l'une des nombreuses représentations qui eurent lieu en France entre 1440 et 1550 (2). Non seulement son œuvre est parsemée de mots français, mais les quatre bourreaux portent des noms français, dont l'un — Agripant — est calqué sur l'Agripart de nombreux Mystères français; et l'on retrouve les thèmes que les auteurs de ces Mystères ont complaisamment développés : la diablerie initiale et la diablerie finale, les scènes de métier (les dialogues des maçons qui, sur l'ordre du roi, construisent la tour où sa fille sera enfermée), la chanson profane des maçons, les bergers qui s'ébattent aux champs et se proposent de boire du vin, de manger des saucisses et de jouer à la soule, la tirade du roi païen qui est fier de sa puissance, les affreux et interminables supplices qui sont infligés par des bourreaux injurieux et cruels. L'épisode de l'apparition de Jésus à la sainte est emprunté à la Légende. Est-ce à l'auteur breton que revient le mérite d'avoir donné à leur dialogue une si touchante ferveur (3)? J'incline à le croire, car la dernière prière que prononce son héroïne, abonde elle aussi en termes

(1) Je ne l'ai rencontré que dans le *Jutgamen general* publié par JEANROY et TEULIÉ et dans le *Jugement dernier* joué à Modane en 1580.

(2) Cf. PETIT DE JULLEVILLE, *Les Mystères*, t. II, et pour l'ouest de la France : L. POTTIER, *La vie et histoire de Mme Ste Barbe* (1902) et FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Le culte de Ste Barbe en Bretagne* (*La Bretagne touristique* du 15 janvier 1926). Voir les strophes 501 et suivantes.

d'affection (1). D'autre part, il s'est plu à donner au public, par la bouche de la jeune sainte, un copieux enseignement théologique sur la Trinité et sur le vrai et les faux dieux (2).

Tels sont les seuls mystères bretons qui aient été certainement composés avant le ^{xvii}e siècle (3). Ils sont antérieurs à la Contre-Réforme et au déclin des Mystères français. Tous les trois sont imités de ce théâtre, et leur originalité est mince. Si on les compare aux pièces françaises qui leur ont servi de modèles ou qui sont de la même époque, on aboutit aux constatations suivantes : leur technique est beaucoup moins complexe, leur valeur littéraire est moindre, et, en comparaison, l'art des Gréban et de Jean Michel se révèle très raffiné; l'humanisme n'a guère pénétré en Basse-Bretagne, et ces trois drames ne contiennent presque aucune allusion à la mythologie (4) et aux grands personnages de l'antiquité païenne (5). Le comique est moins développé que dans les Mystères français (6). A part le viol de Ste Nonn, aucune action, aucune parole ne sont contraires à la décence; l'auteur se préoccupe avant tout d'édifier les spectateurs, et il attire particulièrement leur attention sur la mort et l'Au-delà.

Nous voudrions pouvoir retracer avec précision l'histoire du théâtre breton pendant les ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles. Malheureusement il ne semble pas qu'on ait édité des pièces nouvelles avant 1730, et les manuscrits, qui sont généralement de date récente, ne nous donnent guère de renseignements sur l'époque de la composition des pièces. Si des allusions à la vie du temps permettent de dater approximativement tel Mystère, il ne faut pas oublier que son auteur a pu faire des emprunts plus ou moins étendus à des Mystères antérieurs. En outre, et cela fait contraste avec le reste de la France, les documents et archives

(1) Cf. les strophes 653, 656, 671 et 672.

(2) Cf. les strophes 308-356, 429-447 et 551-563.

(3) On n'a pas retrouvé le *S. Guénolé* de 1580 et la *Destruction de Jérusalem*, dont les fragments cités par Dom LE PELLETIER sont trop courts pour que nous puissions déterminer le plan et la technique de ces Mystères; dans ce *S. Guénolé*, il est question d'un Fou et d'une Folle (Dictionnaire de LE PELLETIER, 1752, col. 845).

(4) Citons, par exception, le nom de Lethus qui, dans *Ste Nonn*, est parfois donné à la Mort, et les neuf dieux qui sont énumérés dans la strophe 114 de *Ste Barbe*.

(5) L'auteur de *Ste Barbe* mentionne, à la strophe 435, Ninus et Bélus.

(6) Il y a un fou dans la *Passion* de 1530, mais il ne prononce que six vers.

du temps contiennent peu de mentions de représentations; peut-être ce silence s'explique-t-il par le caractère populaire de ces divertissements, dont le souvenir ne paraissait pas digne d'être conservé.

Voici ce que l'on peut dire. Le théâtre bas-breton ne peut pour ainsi dire plus s'appuyer sur les Mystères français du temps; car ce genre dramatique, proscrit par les Parlements, méprisé par les lettrés, était tombé dans une complète décadence; on n'imprimait presque plus de Mystères français, et l'on ne continuait à en jouer, sous le titre de tragédie, que dans des petites villes et des villages. En Basse-Bretagne, le théâtre religieux est pourchassé par le Parlement de Bretagne, qui dès avant 1565 interdit les Mystères. Les représentations continuaient, puisque le Parlement renouvela souvent ses interdictions. Mais les lettrés bretons dédaignaient ce genre de pièces; car, au ^{xvii}e siècle, on en a imprimé seulement deux, et ce ne sont que des rééditions, faites l'une et l'autre à Morlaix : en 1622, la *Passion et Résurrection* corrigée par un prêtre léonard, et en 1647 la *Vie de Ste Barbe*. Tandis qu'un Auffray, gentilhomme des environs de Saint-Brieuc, préférait, après un séjour à Paris, écrire en français ses élucubrations poétiques, le théâtre en breton ne devait garder des fidèles que parmi les recteurs, la petite bourgeoisie, les artisans et les gens des campagnes (1).

Les sujets traités appartiennent presque tous au répertoire de l'ancien théâtre religieux des pays catholiques : la Création du Monde, Adam et Eve, le meurtre d'Abel, le Déluge, Jacob et Joseph, Moïse, Judith, — la vie et le trépas de la Ste Vierge, St Jean-Baptiste, la Passion, qu'on avait cessé de représenter à Paris, dès le milieu du ^{xvi}e siècle, mais qui restait un spectacle cher au peuple, la Résurrection, la Destruction de Jérusalem, l'Antéchrist, — S. Pierre et S. Paul, S. Alexis, S. Laurent, S. Crépin et S. Crépinien. Ajoutez quelques saints bretons : S. Yves, S. Guénolé, la Ste Tryphine de *Cogumerus*; encore faut-il y regarder de près, car le Mystère de *Ste Tryphine et le roi Artur* est une imitation du célèbre roman d'Hirlande du jésuite nantais Ceriziers. Enfin il y a des drames laïques, tirés de nos vieux romans de chevalerie.

(1) La Bibliothèque Nationale possède des exemplaires rarissimes de la *Passion* de 1530, de sa réédition de 1622, et de la réédition de *Ste Barbe* en 1647 (Rés. Yn 11, 13 et 16). Leur format est petit : ces livres n'étaient donc pas destinés aux seigneurs et aux riches bourgeois, mais aux classes moyennes.

Les sources de ces pièces sont : *a*) des Mystères bretons antérieurs, copiés partiellement (1) ou entièrement; — *b*) des pièces populaires françaises telles que la pastorale de Claude-Macée, hermite, imitée dans le Mystère des *Trois Rois* (2); — *c*) peut-être des tragédies jouées en latin ou en français dans les collèges des Jésuites que fréquentaient les Bas-Bretons (3); — *d*) la littérature narrative en langue française qui s'éditait à Troyes et à Epinal et qui était colportée dans toute la France : vies de saints, romans d'aventures et de chevalerie, *Huon de Bordeaux*, les *Quatre fils Aymon*, *Robert le diable*, *Geneviève de Brabant*, etc...; — *e*) des récits édifiants et romanesques tels que *Hirlande* ou *l'Histoire de la vie et du purgatoire de S. Patrice*, du P. François Bouillon (4). Donc, que les sources appartiennent au genre dramatique ou au genre narratif, elles continuent à être françaises (5).

Quant à la technique, malgré la décadence du genre, elle ne cesse pas d'être apparentée à celle des anciens Mystères français. Les rubriques sont parfois rédigées dans un français plus ou moins correct (6). Les pièces sont divisées en journées. Il n'y a pas d'autre unité que celle du héros. On continue à satisfaire le goût du public pour les supplices, les massacres (7) et les batailles. Les scènes de métier ont un succès persistant : voyez le *St Crépin et St Crépinien* (8); et comparez à la *Passion et Résurrection* de 1530 la *Résurrection* copiée en 1719 et conservée à Lesquiffiou : ici et là, l'hôtelier d'Emmaüs active son personnel; « Préparez des poulets, des canards », dit l'un. Et l'autre : « Que la rôtissoire soit devant le feu et que la marmite bouille... Faites attention à chaque écot et à ce que vous recevrez. » Le Braz résume une dispute entre un aveugle et un paralytique,

(1) Cf. l'édition LE BRAZ de *Cognomerus*, p. XV.

(2) Cf. *Revue celtique*, VII, pp. 322 et 353.

(3) Ces collèges sont mentionnés par l'auteur de *Cognomerus* et par celui du drame de Lesquiffiou n° XIV (cf. l'édition de *Cognomerus*, p. XXXIX, et l'article de LE GUENNEC dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, XXXIX, 1912).

(4) Cf. la thèse de LE BRAZ, et l'édition de *Louis Eunius*, par G. DOTTIN.

(5) Par exception, l'auteur de *Cognomerus*, qui avait sans doute fait ses classes au collège des Jésuites de Quimper, a choisi comme source principale un texte latin, la *Vita S. Gildae*.

(6) Cf. *Cognomerus* et la *Création du monde* de Quimper.

(7) Cf. la *Destruction de Jérusalem*, conservée à Lesquiffiou.

(8) Edition Victor Tournier, 1906.

qui fait partie d'une *Vie de St Guénolé* et qui, malgré quelques touches de couleur locale, est d'origine française (1). Nous retrouvons dans les manuscrits de Lesquiffiou les épisodes traditionnels du soldat fanfaron, et des diables qui jettent en enfer les persécuteurs (2). Dans *Cognomerus* (p. 144), autre jeu de scène traditionnel : l'âme du méchant époux de Tréfine essaie d'échapper aux diables. Dans le Mystère des *Trois rois* (1745), S. Michel rosse Lucifer et le tire avec une chaîne. Dans *l'istoir de la Création du monde*, les démons, qui sont, comme il se doit, *arajet* (enragés), commencent les diableries par les cris traditionnels de *Harao ! Harao* ; dans *Louis Eunius* (p. 344), ils poussent un triple *Harao !* Les souverains barbares se présentent au public, comme dans les Mystères français, avec une jactance emphatique ; celui qui paraît au 3^e acte du *S. Guénolé* publié par Luzel, se dit « terrubl, corpulant, redoutet », et les autres emploient le même style.

Ces exemples, que nous empruntons à des pièces qui étaient encore jouées au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, prouvent que, comme l'art paysan, le théâtre populaire évolue très lentement. Et son évolution est encore plus lente, quand les pièces sont écrites dans une langue peu répandue, telle que le flamand, le breton ou le basque.

Les caractères originaux de ces drames paraissent être les mêmes que ceux que nous avons reconnus aux Mystères bretons des XV^e et XVI^e siècles : une technique rudimentaire ; ça et là, quelques scènes comiques, mais sauf exceptions (3), elles ne sont ni ordurières, ni obscènes. Dottin et Le Braz affirment l'un et l'autre le caractère « essentiellement religieux » de ce théâtre : les sacrements, les prières et surtout les sermons en constituent les éléments indispensables. En outre, « la préoccupation de la mort achève de donner au théâtre breton son véritable caractère » (4). Nous l'avions déjà pressenti en lisant *Ste Nonn* et la *Passion* de 1530. Les Mystères postérieurs nous fournissent de nombreux exemples : les châtements infligés aux coupables de péché mortel sont décrits dans les *Passions* Milin et Vallée et dans *Cognomerus*. Les souffrances des âmes

(1) Cf. sa thèse, p. 336.

(2) Nos 6, 19 et 11.

(3) Dans *Louis Eunius*, le héros, avant de se convertir, a un langage aussi exécrationnel que sa conduite et où figure le mot *gasf* (p...n).

(4) LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, p. 416.

damnées sont dépeintes dans le *Jugement dernier* et dans *Cogno-merus*. Quant à la Mort, on sait par l'enquête menée par Le Braz et Dottin, quelle place elle tient dans le folklore de la Bretagne. Que de chapelles, en cette province, offrent encore aux regards un squelette sculpté brandissant un dard ! Il est significatif que des trois danses macabres qui ont subsisté en France, deux appartiennent à la Basse-Bretagne : celle de Kermaria, près de Guingamp, et celle de Kernasclédén, dans le Morbihan (1). De même, l'Ankou « se promène triomphalement à travers le drame », et, selon Le Braz, c'est dans l'intervention de la Mort omnipotente que réside l'originalité la plus saisissante du théâtre breton.

Quelques-uns de ces Mystères tardifs ne sont pas dénués de valeur littéraire. Dans *Cogno-merus* le personnage épisodique du *courtisan* (le coureur de filles) ne manque pas de relief, l'Ankou débite des tirades peu originales, mais éloquentes, et le 5^e acte devait produire un grand effet mélodramatique : l'âme de Cogno-merus se lamente en enfer, tandis que les diables la raillent et la torturent ; puis elle décrit les châtiments infligés aux auteurs de péchés mortels. Enfin, comme dans le *Jugement dernier*, les âmes damnées expriment leur repentir et invoquent la Mère de Miséricorde ; mais, malgré son intervention et celle des saints, Jésus les maudit et les livre aux diables (2). — Dans ce *Jugement dernier* de la collection Vallée, la séparation de l'âme bienheureuse et de son corps fait l'objet d'un dialogue simple et émouvant ; les Instruments de la Passion, la Terre et le Ciel prononcent contre les pécheurs des réquisitoires véhéments qui font penser à une page grandiose des *Tragiques* (3). — Le texte de *Louis Eunius* que Dottin a publié, est l'œuvre d'un écrivain qui avait le goût de la vie : le héros étale ses vices avec une verve sinistre, et l'auteur s'est plu à accumuler des scènes enluminées et truculentes comme des bambochades hollandaises, parties de cartes et de boules, rencontre de gabelous,

(1) La dans macabre est évoquée aux vers 601 et 605 de *Cogno-merus*. Cf. aussi le défilé de la *Vie de l'Antéchrist* (LE BRAZ, *op. cit.*, p. 296).

(2) Au reste, ce dernier épisode faisait partie des *Jugements derniers* qui étaient joués dans d'autres pays (cf. G. DURIEZ, *Les apocryphes dans le drame religieux en Allemagne*, pp. 623 sq., et Em. ROY, *Le jour du jugement*, 1902).

(3) Il serait intéressant de retrouver les sources de ces deux épisodes ; la *Grande danse macabre* à laquelle renvoie LE BRAZ (p. 294), ne contient pas le deuxième, qui se trouve aussi dans le *Jugement général* de Lesquiffou.

scènes d'hôtellerie, tournée de recrutement faite par un général, etc... — Dans le *S. Guénolé* publié par Luzel, quelques scènes ne manquent pas de réalisme ; ainsi deux habitants d'Is, devenus des bandits, demandent à un vieux paysan paillard son argent et sa jeune servante ; il se résigne à donner l'argent, mais garde la jolie fille. Comme les auteurs de Mystères français, leurs confrères bretons des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles réussissent parfois à reproduire avec succès, dans des scènes épiques, la vie de leur temps. C'est ainsi que dans ce théâtre, comme dans le caractère des Bretons, la bonne humeur, s'appuyant sur des réalités plaisantes, voisine avec une sensibilité qui vibre aux souffrances de la vie, de la mort et de la damnation éternelle.

Je n'ai pas à parler du théâtre populaire pendant le XIX^e siècle. Voici quelques détails sur l'époque contemporaine. A l'occasion de congrès, les celtisants ont organisé autrefois des représentations de Mystères bretons : il existe encore des personnes qui ont assisté, en 1898, à celle de *S. Guénolé*, que Gaston Paris honora de sa présence. Depuis le début du XX^e siècle quelques hommes de bonne volonté ont essayé de revigorer une forme dramatique qui périssait de plus en plus ; ainsi l'abbé Le Bayon, qui, en 1909, consacra aux origines du culte de Ste Anne à Auray son drame de *Nikolazic*. Plus récemment, il y eut à Poullaouen, près de Carhaix, une curieuse tentative qui mérite d'être signalée. Cette bourgade possédait une troupe d'acteurs bénévoles qui se transmettaient les rôles de père en fils ; après une interruption due à la première guerre mondiale, on reprit la tradition, et, en 1926, des amateurs y jouèrent une *Nativité*. Il serait intéressant de savoir si le texte qui fut récité, avait été conservé dans la localité, et s'il a été remanié. Autant qu'on peut en juger par le compte rendu de la *Bretagne touristique* (1), il contenait des éléments empruntés à de vieilles traditions : offrande d'œufs, de gâteaux et de vin à la Ste Famille, intermèdes de bouffons, châtimement d'Hérode que des diabolins jettent en enfer. Les costumes présentaient d'amusants anachronismes.

Ces divertissements perpétuent de respectables traditions

(1) N^o de mai 1926. On y voit une bien curieuse photographie de la troupe costumée.

locales, et ils satisfont le plaisir que chacun éprouve à être acteur; ils sont mieux adaptés aux goûts des habitants d'une petite localité qu'un film international. Bien qu'ils ne fassent faire aucun progrès à l'art dramatique, il est bon de les maintenir, et même d'encourager leurs entrepreneurs. Mais à deux conditions : c'est qu'on ne s'efforcera pas d'attirer les gens des grandes villes, et qu'à la différence des représentations d'Oberammergau, on ne poursuivra pas un but lucratif. Si l'on met des tourniquets et si les touristes viennent pour s'amuser, le charme est rompu...

A dire vrai, je préfère que l'on sorte des vieilles ornières et que l'on compose des drames adaptés à la mentalité actuelle et à la vie d'aujourd'hui. A Ploujean, Gaston Paris donnait ce conseil judicieux : « Il ne faut pas se borner à représenter les productions d'une époque déjà bien loin de nous. » Dans le théâtre religieux du ^{xx}e siècle, combien les originales créations d'un Claudel l'emportent sur les reconstitutions archéologiques de la *Passion* de Gréban ou du *Miracle de Théophile*, si réussies soient-elles ! Aussi je m'en voudrais de clore cette histoire du théâtre breton sans mentionner quelques tentatives originales. La plus intéressante est celle de Tanguy Malmanche. N'ayant aucune illusion sur la valeur de l'ancien théâtre breton, il ne s'est pas attardé à moderniser quelque ancien Mystère; il a voulu faire du neuf tout en se servant d'une matière bretonne. Ayant eu le privilège de passer son adolescence dans une région voisine de Brest, région de landes et de pierres, de petites chapelles et de vieilles légendes, il a tiré de ses rêveries le sujet de plusieurs drames. Dans le *Conte de l'âme qui a faim*, il mêle à un fait-divers qui se produisait fréquemment il y a un siècle, — l'évasion d'un bagnard brestois —, la croyance bretonne au retour des Trépassés : la réalité et le fantastique y composent une atmosphère étrange. Dans les *Paiens* il met à la scène les pilliers d'épaves au temps du Grand Roi. Il a tiré de la vie de Salaün, qui, au ^{xiv}e siècle, fonda l'église de Notre-Dame du Folgoët, une pièce où le mysticisme se marie à la vie rustique... (1) Il y a une dizaine d'années, à Plouescat, des employés et des ouvriers avaient formé une compagnie qui jouait des drames de Malmanche et d'autres auteurs.

(1) La version française de la *Vie de Salaün* et du *Conte de l'âme qui a faim* a paru en 1926 chez Perrin avec une savoureuse préface.

Au cours de ce rapide exposé je ne crois pas avoir surfait ni rabaissé la valeur de l'ancien théâtre breton. Il est indéniable qu'il n'a guère eu d'originalité et de valeur littéraire; mais il a droit à notre respect, car il fut un divertissement cher à de nombreuses générations de Bretons, ils y trouvaient à la fois le plaisir et l'édification; idéaliste et réaliste tout ensemble, il nous laisse voir un reflet de l'âme bretonne. Aussi faut-il rechercher et garder avec soin les manuscrits délabrés où l'on transcrivait ces vieux drames, et ils ont droit à l'attention des spécialistes. Quant aux essais modernes, s'ils révèlent un talent réel, il convient d'en faciliter le succès; le régionalisme de bon aloi ne consiste pas à encourager la médiocrité et à entretenir les vanités locales et l'esprit de clocher, mais à soutenir tout ce qui développe l'activité spirituelle d'une province.

Les Voyages merveilleux dans les Romans bretons

par M. CHARLES FOULON

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes

(Conférence donnée le 13 Décembre 1942)

LES VOYAGES MERVEILLEUX DANS LES ROMANS BRETONS

Au temps des fées de Brocéliande, des héros de la Table Ronde, il est, parmi toutes les images étranges dont s'est enrichie la matière de Bretagne, celle d'une table à laquelle s'assoient les chevaliers. Toutes les places sont prises, sauf une. Les plus grands malheurs doivent s'abattre sur l'imprudent, ou le téméraire qui ose s'aventurer sur ce siège. C'est le siège périlleux. J'ai l'impression que c'est à une de ces chimériques entreprises que l'on m'a convié. La salle est illuminée; les places sont prises... Il ne reste en somme que le siège du conférencier, le siège périlleux.

Je vous demande toute votre indulgence pour celui qui va s'y risquer. Il est chargé de vous conduire à travers de merveilleux voyages, et rien n'est plus agréable en apparence.

Mais les romans courtois du cycle de la Table Ronde, auxquels se joignent les lais bretons et français du XIII^e siècle, et des siècles suivants, sont bien nombreux. Ils sont remplis de voyages et il est difficile de connaître ceux-ci dans tous leurs détours. La question de leurs origines a suscité de telles controverses, qu'on ne peut espérer tout dire sur un pareil sujet.

Heureusement la science de plusieurs érudits français m'est venue en aide, et particulièrement celle de mon maître et ami

M. Philipot, dont l'autorité en ces matières est connue depuis longtemps dans le monde entier (1).

Nous allons donc essayer de nous représenter quelques-unes des navigations enchantées, des odyssées féériques, des mondes étranges où sont entraînés les héros bretons.

Où les auteurs ont-ils puisé l'idée de ces merveilles ? Est-ce dans des récits latins ? Est-ce dans des réalités géographiques ? Est-ce dans de lointaines légendes ? Pour tenter de répondre à ces questions, je vous invite, mes chers amis, à une odyssée à travers les rêves, et aussi à une navigation à travers le temps. Puissent-elles ne pas vous ennuyer !

Si l'on veut bien écouter la voix des premiers poètes qui dirent, en France la louée, l'enchantement de la Bretagne, ils nous apprennent que la merveille vient à celui qui la mérite, sous la forme d'un navire sans pilote et sans gouvernail. Vous connaissez sûrement le lai de *Guigemar* (2). Dans une forêt de petite Bretagne, le chevalier Guigemar, après avoir essayé de tuer une biche blanche, a été blessé par la flèche même qu'il a lancée, car le trait est revenu vers lui après avoir frappé l'animal. Il cherche en quel pays il trouvera la guérison, et s'éloignant de ses compagnons, « gémissant à peineuse voix », il arrive, par le sentier vert d'un bois, au bord de la mer. Là est un havre où se trouve un seul vaisseau dont Guigemar aperçoit la voile. Le chevalier s'étonne ; dans sa contrée il n'a jamais entendu dire qu'une nef ait abordé là. Il s'approche, descend du rivage, monte à bord à grand'peine. Il pense y trouver des hommes chargés de la garde du bateau ; il n'y a personne. La nef est en très bon état, si parfaitement enduite de poix au-dedans et au dehors qu'on n'en pourrait trouver les jointures. La voile est en soie. Un lit est dressé au milieu ; et je vous fais grâce de la description de ce lit, couvert de draps de soie brodés d'or, garni de zibeline, pourvu d'un oreiller si doux que celui qui y tient sa tête « n'aura jamais un poil blanc sur le chef ». Deux candélabres d'or fin, où brillent deux cierges, sont placés à la proue.

Bref Guigemar s'émerveille, puis s'étend et se repose. Mais au moment où il veut s'en aller, le navire est en haute mer ; il l'emporte, il fend les flots à grande allure ; le vent est doux ; la nef merveilleuse conduit le chevalier vers l'île de la guérison.

(1) *Romania*, XXV : Un épisode d'Enec et Enide : La joie d'Amour.

(2) *Lais de Marie de France*, éd. Warnke, 1900 — ou adaptation moderne par P. TUFFRAU, 1932, 28^e éd.

Combien de vaisseaux magiques ont ainsi conduit les chevaliers vers le pays des fées ! Partenopeus (1), dans une chasse au sanglier, erre jusqu'au bord de la mer où il trouve un vaisseau, y entre, s'y endort, et se trouve amené par la volonté d'une fée jusqu'au royaume de celle-ci. C'est elle qui avait envoyé le navire pour conquérir celui qu'elle aimait.

La barque sans pilote est parfois douée de la propriété de revenir quand elle a déposé son passager sur un rivage hospitalier. Ainsi le bateau de Morgane, dans *Florian et Florette* (2), franchit un bras de mer, puis (après que Florian, qui y est seul, a quitté le bord) s'en retourne vers l'enchanteresse. Quelquefois le navire a quelque chose de sinistre. Dans la *Vengeance Ragnidél* (3), au moment où, par un beau dimanche de Pentecôte, les vaillants seigneurs se sont réunis à la cour d'Arthur à Carduel, on voit s'avancer vers la rive une barque sans pilote et sans équipage qui s'arrête au bord de la prairie où sont les chevaliers. Tous s'approchent ; l'on y découvre le cadavre d'un homme dans le cœur duquel est enfoncée une épée. Chacun des chevaliers essaie d'arracher celle-ci ; mais nul n'y réussit, sauf Gauvain. Aussitôt le vengeur découvert, la barque s'éloigne avec son funèbre fardeau.

De même dans la *Mort d'Artus* (4), le roi, mettant un jour la tête à la fenêtre, aperçoit une nacelle qui dérive au fil du courant, couverte d'un grand et riche drap de soie dont les pans traînent dans l'eau ; elle vient, d'elle-même, s'arrêter au pied de la tour. Et quelle stupéfaction d'y trouver le corps d'une demoiselle jeune et d'une grande beauté ! Il s'agit de Passerose, qui explique, par une lettre laissée dans son aumônière, qu'elle est morte d'amour, pour avoir été méprisée par Lancelot.

Mais les vaisseaux mystérieux sont autre chose que des corbillards flottants. Ils sont quelquefois destinés à conduire quelque héros vers l'amour. Lorsque Tristan (5), dans l'île Saint-Samson, eut mortellement frappé le morholt d'Irlande, il était lui-même navré d'une profonde blessure et sa plaie le faisait tant souffrir qu'il croyait être proche de la mort. Alors il demanda au roi Marc de lui construire une petite nacelle bien

(1) *Romania*, XXVI-XXXI-XXXIV.

(2) Ed. Fr. Michel, 1873.

(3) Ed. Friedwagner, Halle, 1909.

(4) *Mort de roy Artus*, 1913. Ed. par Sommer, Washington.

(5) *Le Roman de Tristan et Iseut*, par J. BÉDIER, Paris, 1900, chap. II.

faite, bien étouppée et bien échevillée, sans rame ni voile. A quoi bon les voiles que ses bras n'auraient pu dresser ? A quoi bon les rames que ses mains n'auraient pu saisir ? Il ne prend que sa harpe. Gorvenal, en pleurant, pousse au large la barque, et un mystérieux courant l'emporte. Vous savez d'ailleurs que le destin l'entraîne vers Yseult la blonde. Et lorsque les pêcheurs irlandais ramènent leurs filets au large, ils voient venir dans les premières blancheurs de l'aube, la barque errante qui trace un mystérieux sillage; elle semble vide, sans pilote et sans rame, mais une mélodie douce et hardie à la fois comme les lais bretons, vive et légère comme les chants gallois, s'en échappe et court au ras des flots. C'est, enveloppée d'une musique surnaturelle, la nef de Tristan voguant vers l'amour encore inconnu.

Je vous l'ai dit, ces navires ne viennent qu'à ceux qui les méritent. Si Tristan, Partenopeus ou Guigemar les ont trouvés, c'est qu'ils étaient les meilleurs. Comme le déclare le roman de *Claris et Laris* (1), ils ne se plaisent à laisser embarquer que ceux qui sont « francs de tricherie et de trahison ». Au surplus, grâce aux matériaux dont ils sont faits, ils ont leur beauté propre et sont déjà magiques. Merlin a charpenté de bois d'ébène incrusté de pierres précieuses la nef de joie. Dans le *Tristan* en prose (2), c'est elle qui conduira Tristan et Yseult de la Cornouaille au pays de Logres. Et c'est le plus merveilleux des vaisseaux : il a la propriété de traverser la terre aussi bien que la mer. C'est pourquoi il sera chargé de transporter Arthur de Camlann jusqu'en Avalon. Mais, cette fois, le navire est appelé par le roi légendaire. Celui-ci vient d'être frappé par Modred au moment où il le tuait d'un coup de lance. Il s'est retiré à grand-peine vers une chapelle proche de la mer. Prête à tomber dans les ondes d'un lac, son épée Escalibor a été saisie par un bras mystérieux brusquement surgi de l'eau calme. Et sur la mer s'est avancée une belle nef pleine de dames avenantes; elle aborde près de la rive. Morgane la fée appelle le roi; Arthur, tout armé, suivi de son cheval, monte dans la nef et celle-ci tend ses voiles au vent, puis s'enfuit comme un oiseau. Elle s'enfuit, dit le conte de *La mort d'Arthur*, droit à l'île d'Avalon, où le roi dort toujours. Remarquons d'ailleurs

(1) Cf. Miss Ellen PATON, *Studies on the fairy mythology in the Arthurian romance*.
 (2) Cf. E. LOSETH, *Le roman en prose de Tristan*, Bibl. E. H. E., fasc. 82, 1891.

que parfois le navire est remplacé par un cheval qui va plus vite que le vent et traverse les rivières ou les bras de mer; comme il parcourt les terres; c'est le cas dans le lai de *Lanval* (1) : le héros a réussi à prouver que la femme qu'il aime est plus belle que toutes celles de la cour d'Arthur. La fée elle-même est venue se montrer aux regards émerveillés de tous. Le chevalier sauté alors sur le coursier derrière elle; et tous deux sont emportés vers le pays féerique.

Les barques magiques, et parfois les chevaux aériens, conduisent leurs passagers soit vers le royaume des fées, comme Guigemar, soit vers l'amour, comme Tristan, soit vers Avalon, le pays de l'au delà, comme Arthur. Mais cet au delà du monde est toujours au delà des mers, ou tout au moins d'un bras de mer... LA BARQUE CONDUIT VERS UNE ÎLE.

Aussi est-il bien remarquable, qu'en dehors des navigations mystérieuses, l'une des plus fréquentes aventures est celle qui attend les chevaliers dans les châteaux enchantés. Car bien souvent ces châteaux sont entourés d'une eau profonde, bouillonnante et sombre comme celle d'un torrent par un jour d'orage. Et lorsque, bravant tous les risques, le héros s'avance vers le castel, croyant trouver un pont-levis qui lui permette de pénétrer dans les « étranges demeures », il trouve parfois, comme Lancelot, un pont, fait d'une seule épée, dont la poignée est posée au bas de la muraille, tandis que la pointe est tendue vers la rive :

D'une épée fourbie et blanche
 Etoit fait le pont sur l'eau froide;
 Mais l'épée étoit forte et roide,
 Et avoit deux lances de long... (2)

Le chevalier le franchira cependant : mais il lui faudra « désarmer ses pieds et ses mains, et avancer sur la lame, plus tranchante qu'une faux, les mains nues et les pieds deschaux ». Se blessant mains, genoux et pieds, il « franchit l'onde felonesse ».

Il y a bien un deuxième moyen d'arriver à ce château; c'est le pont « évage » ou pont « sous eau », qui sera choisi par Gauvain. Malheur a lui ! Il manque de se noyer, et comme

(1) *Lais de Marie de France*.
 (2) Chrétien de Troyes. Lancelot dans le *Chrétien de Troyes* de G. COHEN, 1931, Paris.

l'eau est profonde, il périrait inmanquablement, si le courage de Lancelot n'intervenait pas. Il y a ainsi toujours autour des castels aventureux, autour des palais de la féerie, des défenses terribles. Non seulement une eau noire les entoure, mais au bout du pont on trouve des lions ou des animaux monstrueux. Dans *Rigomer* (1) ne lit-on pas ceci : « Par la lande qui entoure le château, on peut jouter et mener belle vie, mais si l'on veut passer le pont qui traverse le fossé, il faut combattre un serpent monstrueux, et quand même on arriverait à le vaincre, on n'en serait pas moins sûrement ou tué ou déshonoré. » Tout ceci en fait des châteaux difficiles à atteindre. Souvent ils sont protégés par leur invisibilité même ; car certains d'entr'eux ne sont même pas soupçonnés du passant vulgaire. Ils sont entourés d'air, « clos d'air », comme dit l'un des auteurs, « par nigromance », c'est-à-dire par magie noire. Et c'est pourquoi l'on peut passer à côté de ces mystérieux domaines sans se douter qu'on les a frôlés. On sait que Niniane, pour conserver toujours l'amour de l'enchanteur Merlin, et aussi pour exercer son pouvoir, use de la magie qu'il lui a enseignée afin de l'emprisonner. La jeune fée décrit trois tours avec sa guimpe, et voici Merlin à jamais retenu dans la prison d'air, au milieu de la forêt bretonne. C'est une prison analogue, mais beaucoup plus vaste, que le *Val sans retour*, où Morgane retient les faux amants. Lorsque Galeschin, héros du *Lancelot en prose* (2), pénètre dans le domaine ainsi clos par la nuée d'air, la nuée suit son cheval.

Dans *Erec et Enide* (3), le château de la « joie de la cour » est séparé du monde par une muraille d'air. Erec se faufile dans une fente étroite de ce mur transparent. Mais le plus souvent la nuée est sans fissure, et c'est une sorte d'accident magique qui permet au chevalier d'entrer ainsi dans le monde de la féerie. Souvent, comme dans le *Noir chevalier*, épisode tiré de la continuation de *Perceval* (4), le héros rencontre une fée, dont la beauté l'émeut au point qu'il promet de lui soumettre sa volonté en échange de son amour. Elle le conduit dans un verger merveilleux, au milieu d'une forêt; il se voit promettre toute une

vie de bonheur parfait, puis est plongé dans un profond sommeil. A son réveil, il est enfermé dans une invisible prison, et bien qu'il demeure le champion théorique de la fée, il reste (aussi bien Merlin, qu'Agravain dans le *Livre d'Artus* et que le *Noir chevalier*), condamné à une terrible inaction (1). Encore est-il heureux quand on ne le contraint pas, comme Mabonagrain dans *Erec et Enide*, à tuer les chevaliers qui se présentent pour offrir leurs hommages à celle dont il est le prisonnier et le cavalier servant.

Ces îles, closes d'une muraille liquide ou aérienne, sont donc des prisons. Elles sont, en effet, tout d'abord le pays d'où l'on ne revient pas : Val sans Retour, dit le nom même du lieu; pays « dont nul estrange ne retourne », constatera Lancelot... Gare à l'imprudent qui s'aventure en de tels châteaux, car les envoûtements auront vite fait de le transformer en prisonnier; Agravain, une fois entré dans le verger merveilleux, y rencontre un pommier aux pommes vermeilles; ayant accepté de goûter à l'une de ces pommes, il se sent une irrésistible envie de rester. Guinglain aussi est émerveillé lorsqu'il arrive dans l'île d'Or; lui aussi, dès qu'il a accepté un fruit, ne peut plus sortir; il faudra, dans le *Livre d'Artus*, l'héroïsme de Saigremor, de Gauvain, d'Arthur lui-même pour refuser la pomme afin de délivrer les chevaliers. Ces vergers merveilleux laissent parfois sortir leur prisonnier, mais sous condition; il retournera toujours vers sa demeure féerique; le chevalier qui les a quittés n'est qu'en liberté provisoire et d'étranges périls le menacent. Nous venons de le voir attaché au château et au verger pour y avoir goûté d'un fruit; il jouit en échange d'une jeunesse perpétuelle; mais si, comme *Guingamor* (2), il sort de sa prison magique pour revoir ses parents et ses terres, il s'aperçoit qu'il a vécu trois cents ans; on lui a recommandé de ne pas goûter à un seul fruit de la terre des mortels; hélas ! la soif est la plus forte; il mord dans une pomme; en un clin d'œil, il devient un vieillard tout décrépité; il a perdu, pour ce seul geste, la jeunesse qu'il croyait éternelle. Moins plaisante est la fin de Lancelot (3), qui après être sorti de sa prison, va combattre pour sa Dame dans un tournoi; il revient (parce qu'il a donné sa parole) au

(1) Ed. Foerster, Dresde, 1908.

(2) Cf. F. Lot, *Étude sur le Lancelot en prose*, et Miss PATON, ouvr. cité.

(3) *Erec et Enide*, éd. Foerster, Halle, 1890.

(4) Ed. Potvin, *Perceval le Gallois ou le conte de Graal*, 1866-1871.

(1) *Romania*, XXV. E. PHILIPOT, article cité.

(2) Voir une adaptation de ce lai par A. MARY. N. R. F., août 1942.

(3) Ed. Foerster, Halle, 1899.

château de Gorre, où le roi Méléagant le fait emmurer dans un donjon entouré d'eau.

Mais on peut également trouver la prison fort agréable; ce pays « où l'on ne vieillit pas » a des charmes, et beaucoup de chevaliers s'accommodent de l'incarcération sans douleur : au fond ce sont plutôt ceux de l'extérieur qui veulent les délivrer : mais les géants peuvent rester, comme Mabonagrain, captifs de la femme qu'ils aiment. Comme Guinglain, ils aimeront le sort qui leur est fait. Et si dans *Lanzelet*, un roman breton de langue anglaise, les chevaliers sont transformés en goujats, ils se complaisent dans leur abjection; de même, dans l'*Odyssée* homérique, les compagnons d'Ulysse, nourris par Circé, étaient devenus des pourceaux satisfaits... On comprend donc que seule l'arrivée d'un chevalier pur et courageux pourra délivrer les captifs du monde féerique.

Dans *Ivain* (1), ou le *Chevalier au Lion*, le château de Pesme Aventure, où se morfondent les captives d'un roi très méchant; dans *Perceval* (2), le Château des Pucelles; dans *Erec et Enide* (3), la forteresse de Brandigan nous offrent des exemples de ces libérations chevaleresques.

Au château magique d'Ygerne, un enchantement transforme les chevaliers en lâches. Là sont des hommes jeunes et vieux venus de tous pays, des veuves injustement privées de leurs possessions, des orphelines, qui attendent un chevalier sauveur; celui-ci doit être si parfait, si richement pourvu de qualités chevaleresques, qu'il réussira à éviter l'enchantement, et à se risquer dans toutes les aventures qui l'ont attiré au château : alors les veuves seront remises dans leurs biens, les orphelines se marieront, et les jeunes gens redeviendront des chevaliers. Gauvain passe victorieusement à travers ces épreuves; il est acclamé comme un libérateur. Yvain aussi délivrera les prisonnières; quant à Erec, dans le verger de Brandigan, il ne se laissera pas intimider par les crânes de ses prédécesseurs, fichés dans des pieux autour du jardin; il n'aura pas peur du « grand chevalier » aux armes vermeilles; Erec triomphera. Il pourra sonner d'un cor magique qui fera renaître la joie chez tous les emmurés du château, d'où le nom de l'Aventure : la *Joie de la Cour*.

(1) Ed. Foerster, Halle, 1887.

(2) Ed. Potvin.

(3) Ed. Foerster, 1890.

Prisons enchantées qui s'attachent leurs captifs par un charme mystérieux, prisons où l'on reste longtemps, jusqu'à ce qu'un chevalier accompli vienne délivrer les habitants, tels nous apparaissent les châteaux féeriques.

Toutefois la joie, l'Amour et la Jeunesse règnent éternellement dans ces îles et ces palais merveilleux. Quel lieu magnifique, que celui où est enfermé Guinglain ! (1) c'est un jardin plein d'essences rares, embaumé du parfum de l'encens, de la cannelle, du garingal et de roses qui durent éternellement. Au milieu d'un château se déroulera l'aventure de Brandigan; le verger de la joie de la cour est, lui aussi, riche de fleurs, été comme hiver, les fruits y sont mûrs, et les oiseaux y chantent la douceur de vivre.

Quelle vie de délices on y mène ! La fée accomplit les moindres désirs de Lanval; toutes les suivantes de la reine sont aux ordres du chevalier; Guingamor reconnaît, chez sa fée, dix de ses compagnons qui étaient allés, eux aussi, chasser dans la forêt et avaient disparu; aucun d'eux ne veut sortir; au milieu de beaucoup d'autres seigneurs, ils sont vêtus de biaux de soie brochés d'or; chacun d'eux mène son amie, et parmi la compagnie, il y a des varlets tenant sur le poing éperviers et autours. Guinebaut, enchanteur pour les uns, fée pour les autres, n'a-t-il pas préparé un échiquier dont les pièces se déplacent toutes seules ? L'échiquier automatique gagne toujours.

Lorsque, dans *Perceval*, Gaheriet entre au château, il doit traverser des salles où apparaissent de joyeuses compagnies de dames et de seigneurs jouant à la paume. Dans *Méragis de Portlesgues* (2) et le roman d'Agravain, les héros, au milieu d'une forêt, d'une prairie ou d'un jardin, dansent au son d'une musique merveilleuse. Et la carole (ou ronde) où ils s'ébattent, est si captivante, qu'une fois entrés dans la danse, ils ne veulent plus la quitter. Aussi, dans *Méragis*, ce lieu est-il appelé le château des Caroles.

Les plaisirs, les fruits, la chasse, le sport, les échecs avec un joueur enchanté qui est toujours à votre disposition, à moins qu'il ne vous force à rester à la sienne, enfin un éternel « palais de danse », voilà de quoi provoquer notre émerveillement. Ne soyons pas surpris de la fureur des habitants qui voient venir

(1) Dans le *Bel Inconnu*.

(2) Ed. Friedwagner, Halle, 1897.

le libérateur; avant d'avoir compris que leur délivrance leur rendrait la dignité, certains d'entr'eux ne s'oublient-ils pas jusqu'à lancer au nouvel arrivant Gaheriet (dans *Perceval*) des têtes de poisson, des tripes de mouton, des morceaux de charcuterie : bombardement qui ne se conçoit, sans doute, que dans un lieu où le rationnement est inconnu, mais où la politesse courtoise a été étouffée par les enchantements et les séductions matérielles (1).

Les châteaux de la féerie, dans les romans bretons, sont donc des prisons, mais des prisons enchantées d'où l'on ne revient que rarement; et des îles, mais tout à fait comparables à l'*Île des plaisirs*.

La dernière remarque à laquelle donnent lieu ces castels aventureux, c'est qu'ils paraissent bien souvent très proches de la mort; c'est au moment d'une grave blessure que les chevaliers s'y laissent doucement conduire, et l'île d'Avalon, où le roi Artur s'en va sur la nef de joie, accompagné de Morgane et des autres fées, apparaît bien comme un au delà légendaire, disons comme un autre monde, où se trouve aussi une autre vie. Avallon, avec ses prairies, ses fleurs et ses fruits, l'Île d'or du Bel Inconnu, ce sont des îles bienheureuses où l'on va quand on est prêt à mourir.

N'est-il pas significatif aussi que, derrière la muraille d'air, se montre, couchée sur un lit d'argent, à l'ombre d'un sycamore égyptien, une pucelle qui a l'air d'être la Reine de l'autre monde? (2) N'est-il pas caractéristique que le royaume de Gorre, d'où nul étranger ne retourne, soit annoncé à Lancelot par un cortège funèbre? C'est d'abord une bière renfermant un chevalier, que suivent trois jeunes filles en larmes, puis une troupe, où Guenièvre est entraînée par Méléaguant, le roi de Gorre.

N'est-ce pas curieux enfin que Lancelot voie, avant d'entrer dans le même royaume, un ermite dans un mostier? Le saint homme le conduit dans un cimetière où se trouvent d'étranges tombes; elles ne portent pas les inscriptions habituelles au présent de l'indicatif : « *Ci-gît* Gauvain... », etc. Il s'agit d'un futur un peu sinistre : « *Cy girra* Gauvain, *cy* Looys, *cy* Ivain... » Mais il voit briller parmi les tombeaux une pierre plus blanche,

(1) Voir Miss PATON, ouvr. cité.

(2) *Erec et Enide*.

plus large, plus richement ornée que les autres. « Qui cette pierre lèvera », lui dit l'ermite

Jettera ceux et celles hors
Qui sont en la terre en prison...

Le chevalier Lancelot soulève la pierre avec facilité... Il est donc capable de délivrer les étrangers captifs du royaume de Gorre. Et c'est cette certitude qui donne à Lancelot le courage de continuer sa marche vers le royaume dont nul ne s'échappe.

Il nous est donc possible maintenant de conclure que, bien souvent, les voyages merveilleux, qui semblaient nous conduire au pays des fées sur des barques magiques ou par des ponts périlleux, à travers mille aventures et mille enchantements, sont des odyssées funèbres; elles nous mènent à l'autre monde, et, pour tout dire, au pays des Morts.

Nous sentons à quel point se modifie notre conception du conte de fées, du roman d'aventures, du roman breton, dès que nous avons vu cet au delà mystérieux se révéler par tous les rapprochements qu'il est possible de faire.

Mais où donc les poètes et particulièrement Chrétien de Troyes, ont-ils trouvé l'idée de ce voyage, de ces îles, de ces navigations vers le pays des morts? C'est ici qu'entre en jeu la recherche des sources. Après les fées, suivons un peu les sourciers : Sourciers latinistes, comme M. Faral; sourciers celtiques, ou du moins celtisants, comme MM. Ferdinand Lot et Joseph Loth.

* *

Recherche des sources.

Certains érudits, à la suite des pionniers des études médiévales en France, comme l'abbé de la Rue et Gaston Paris, ont cru que l'origine des merveilles romanesques bretonnes devait être cherchée dans deux ouvrages d'un clerc nommé Gaufrei Arthur, né à Monmouth et mort évêque de Saint-Asaph. Ces deux ouvrages, écrits en latin, sont l'*Histoire des Rois de Grande-Bretagne* (1), qui est de 1135 ou 1136 et la *Vie de Merlin*, en 1148.

(1) *Historia Regum Britanniae*, publiée au 3^e vol. de *La Légende arthurienne*, par M. FARAL.

Bien que l'on ne doive pas trouver ici la source de tous les voyages merveilleux de nos romans, c'est dans son Histoire que nous rencontrons, pour la première fois, des renseignements écrits sur l'île d'Avallon. On apprend que le roi Arthur y a été emmené après sa blessure, et que son épée y avait été fabriquée.

Et nous avons un premier étonnement; les mots latins *Insula Avallonis*, qui la désignent, montrent qu'il s'agit non pas d'un lieu appelé Avallon, mais d'une île qui appartient à un certain Avallo. La *Vie de Merlin*, plus riche de détails, offre une description magnifiquement de l'île mystérieuse, appelée cette fois-ci Ile des Fruits ou Ile des Pommes; voici cette description : (1)

« L'île des Fruits, qu'on appelle l'île Fortunée, doit son nom au privilège de tout produire spontanément. Elle n'a point besoin que les habitants la cultivent, la nature se charge de tout; d'elle-même elle porte ses riches moissons, ses raisins, et dans les forêts, s'offrant à la main, ses fruits; la terre y produit toutes les récoltes en abondance, comme si c'était de l'herbe; les hommes y vivent cent ans et plus; neuf sœurs y gouvernent, de leurs douces lois, ceux qui s'y rendent, venant de nos contrées. L'aînée se distingue par son art de guérir, et l'emporte en beauté sur ses sœurs; elle se nomme Morgen, et a étudié les vertus médicinales de toutes les plantes; elle connaît aussi l'art de la métamorphose, et elle sait, comme Dédale, voler à travers les airs. Quand elle veut, elle est à Brest (2) ou à Chartres ou à Pavie; elle descend des airs sur nos régions. Elle a, dit-on, enseigné la navigation à ses sœurs, Moronoé, Mazoé, Gliten, Glitona, Gliton, Tyronoé, Thiton, Thiten qui excelle à la cithare.

« C'est là, qu'après la bataille de Camlann, nous avons conduit Arthur blessé prenant pour guide Barinthus, qui connaît les mers et les astres; pilotés par lui, nous sommes arrivés là avec le roi; Morgen nous a reçus avec les honneurs qui convenaient

(1) Trad. de M. Faral, dans *Mélanges Jeanroy*; l'île d'Avallon et la fée Morgane. La *Vita Merlini* est également au 3^e vol. de *La Légende arthurienne*.

(2) M. FARAL traduit Bristi par Brest, ce que je trouve très intéressant; mais un savant américain, M. Roger Sherman Loomis, dans *Celtic myth and Arthurian romance*, a traduit par Bristol, ce qui est moins breton; il est vrai que les deux ports étaient connus dès le Moyen Age; je penche pour Brest, parce que la traduction habituelle de Bristol est, en latin *Venta Silurum*. Peut-être enfin *Venta Silurum* était-il Caerwent et Bristum peut désigner à la fois Bristol et Brest. — En ce cas, l'identification de l'île avec l'île de Sein permettrait seule d'opter (géographiquement) pour Brest.

et a fait étendre le roi dans sa chambre sur un lit d'or. D'une main prudente, elle a découvert sa blessure, et l'a longuement examinée. Finalement, elle a déclaré que la santé pourrait revenir au blessé, s'il restait assez longtemps auprès d'elle, et s'il consentait à se laisser soigner; joyeux, nous lui avons confié le roi, et nous sommes revenus avec les vents favorables. »

Il est certain que cette narration est intéressante, mais on peut se demander où Gaufrei de Monmouth a pris ces renseignements; il semble naturel que ce soit à des Bretons; or l'abbé de La Rue, puis M. Faral, ont découvert à ce passage des sources purement latines. La fécondité de l'île d'Avallo? C'est un tableau, par Isidore de Séville, des îles Canaries, appelées Iles fortunées (1) :

« Spontanément les fruits y naissent en de magnifiques forêts; des vignes venues toutes seules y couvrent les flancs des coteaux; les moissons et les légumes y poussent en guise d'herbe; de là l'erreur des Gentils et des poètes, profanes, qui à cause de leur climat luxuriant, les ont prises pour le Paradis. Elles sont situées dans l'Océan, à gauche de la Mauritanie, proches du Couchant, et séparées entre elles par des bras de mer. »

Les gens vivent longtemps dans l'île d'Avallon? Solin avait également dit que, dans l'île de Taprobane, les habitants vivent cent ans au moins, et que la plupart dépassent les bornes assignées à la fragilité humaine. Enfin ce qu'on lit des neuf vierges, est bien d'origine celtique, mais c'est une légende rapportée par Pomponius Méla dans le beau passage sur les prêtresses de l'île de Sein :

« L'île de Sein, dans l'Océan britannique, en face du littoral des Osismiens, est célèbre par l'oracle d'une divinité gauloise; les prêtresses, vouées à la virginité, y sont, dit-on, au nombre de neuf; on les appelle Gallicenae; et elles passent pour avoir des talents extraordinaires; elles savent exciter par leur chant les mers et les vents, prendre la forme des animaux qu'il leur plaît, guérir les maladies qu'on ne guérit pas ailleurs, connaître et prédire l'avenir, faveur qu'elles réservent toutefois à ceux qui sont venus dans leur île tout exprès pour les consulter. »

Ceci est une première explication, à coup sûr, et qui éclaire Avallon d'un jour nouveau; nous croyons voir se rapprocher de nous les îles merveilleuses; en somme, Gaufrei de Monmouth a fait un curieux mélange: il a, et cela est certain, mêlé les souvenirs des prêtresses îliennes et les reminiscences des îles Fortunées; il a inondé l'île de Sein, de la lumière tropicale,

(1) M. FARAL, *Mélanges Jeanroy*: l'île d'Avallon et la fée Morgane.

puis l'a lancée dans l'Océan. Et voici qu'il l'a transformée, malgré sa foi chrétienne, en une sorte de paradis pour les païens, puisque le roi Arthur s'y rend pour y dormir, et qu'elle est peuplée d'êtres surnaturels qui ne sont ni des anges, ni des démons.

Mais cette explication ne rend compte ni du nom d'Avallo, ni de celui de la fée Morgane, et nous ne trouvons pas non plus ici la navigation magique... Les mystères restent à peu près entiers; car on a beau dire, comme M. Faral (1), que Gaufréi est un grand, un génial imposteur, on a beau ajouter que le nom d'Avallo est peut-être sorti tout neuf de son imagination; ce nom est du moins « fabriqué à la bretonne », et celui de Morgen aussi. Certes d'autres légendes antiques nous parlent de la descente aux enfers; les plus célèbres sont celles d'Héraklès délivrant Alceste, d'Orphée délivrant Eurydice; mais les fées n'ont que de lointains rapports avec Proserpine et Pluton, même si la barque de Charon ressemble un peu à un bateau enchanté; la traversée du Styx, d'ailleurs, est bien loin de valoir celle de l'Océan, ou même celle du pont de l'épée. Les rapprochements peuvent être encore plus lointains: on a pu dire que l'aventure du fruit, enchantement de l'autre monde, ressemblait à celle de Perséphone, qui, enlevée par Pluton, ne pouvait plus remonter sur la terre parce qu'elle avait avalé un pépin de grenade aux souterrains séjourns. On a affirmé même que la dame au sycomore couchée sur un lit d'Argent, était une réincarnation de la déesse de la mort, dans certains rites égyptiens (2). Dans la religion égyptienne, la déesse Hâthor offrait au mort voyageur un plat couvert de fruits et de pains, un vase rempli d'eau; dès qu'il avait accepté, il ne pouvait revenir sur ses pas (3); mais Gaufréi n'a pas parlé de ces rites du royaume infernal, et ils sont cependant arrivés jusqu'à Chrétien de Troyes et ses continuateurs. Nous reculons vers une antiquité fort lointaine, mais nous n'avons pas tout expliqué. C'est M. Faral, lui-même, qui nous invite à chercher ailleurs l'origine du voyage d'Arthur; Barinthus, qui, dans Gaufréi, conduit la barque vers l'île heureuse, c'est nous, dit-il, le pilote célèbre de St Brendan; or, l'histoire de St Brendan, abbé irlandais, était issue d'un monastère

(1) M. FARAL, article cité.

(2) G. COHEN, *Chrétien de Troyes*.

(3) M. PHILIPOT, *Romania*, XXV.

d'Irlande. *La Navigatio sancti Brendani*, écrite en latin vers le XI^e siècle, avait été traduite en français dès 1121, par un moine nommé Benoît, qui l'avait dédiée à la reine Aélis de Louvain... Cette fois, en effet, nous nous trouvons en présence d'un texte bien connu, qui ne fut pas seulement célèbre dans le monde des clercs, mais chez tous les lecteurs, dans tout le public de l'Europe: il fut traduit en anglais, en allemand, en néerlandais, et le géographe arabe Edrisi en parle vers 1154, comme s'il croyait que la relation du voyage repose sur un fond authentique, la connaissance des îles Canaries.

La Navigation de St Brendan (1) est donc un des textes les plus anciens qui soient à la source de nos romans; on y voit Brendan, parti sur une barque qui navigue toute seule, errer sur l'Océan pendant sept ans entiers; avec quelques moines, ses compagnons, ils abordent un jour sur ce qu'ils croient une île; ils célèbrent la messe de Pâques; l'île, une fois bien observée, n'était qu'une baleine. Ils descendent aussi à l'île des Oiseaux, où les oiseaux parlent; ils découvrent le paradis, la terre d'espérance, aussi bien d'ailleurs que le séjour des damnés.

Et voici, en effet, une partie de nos thèmes: la nef magique de Tristan, de Guigemar, de la Vengeance Raguidel, c'est la barque du saint. Un jour on voit un trait enflammé allumer les cierges de l'autel dans la chapelle de l'île des Silencieux; ce passage est à rapprocher de celui où Lancelot est réveillé une nuit par un trait enflammé qui traversant le plafond, vient mettre le feu à son lit; Barinthus, dont parle Gaufréi, révèle à Brendan l'île des Délices et celle de la Répromission des saints, qu'il avait visitées; toutes ces merveilles sont donc analogues à une partie de celles des Romans...

Un autre poème religieux fantastique est aussi d'origine irlandaise. Il se rapporte à une visite au monde mystérieux d'outre-tombe; c'est le purgatoire de St Patrice, paru en 1189 en latin, et traduit en français par Marie de France (2)... Bien qu'il soit postérieur à Gaufréi de Monmouth, il est intéressant parce qu'on y retrouve les thèmes de nos romans de la fin du XIII^e et du XIV^e siècles... Le moine St Patrice prêche en Irlande, mais les Irlandais refusent de le croire s'il ne leur montre l'enfer et

(1) Ed. Fr. Michel, 1880. Ed. Suchier (*Romanische Studien*, I, p. 567, 1875).

(2) *Le purgatoire de St Patrice*, par MARIE DE FRANCE, publ. par Roquefort en 1832.

le paradis ; Dieu lui fait trouver une fosse, où les pèlerins pourront entrer pour souffrir et pour voir le séjour des morts ; et il bâtit tout autour un monastère ; les pèlerins peuvent aller vers le lieu souterrain ; mais beaucoup n'en sont pas revenus. C'est le pays d'où l'on ne revient pas. Il est juste d'ailleurs d'observer en passant que ce récit, comme peut-être certains voyages aux enfers des romans bretons, est peut-être inspiré de l'Evangile de Nicodème où l'on voit la visite de Jésus aux Limbes. Mais il reste celtique par bien des détails ; le chevalier Owen, intrépide, vient au monastère ; après s'être préparé par quinze jours de mortification et de retraite religieuse, il affronte tous les dangers ; les démons ricanent autour de lui ; l'imagination du poète détaille toutes sortes de supplices ;

Owen passe sur un pont qui franchit une rivière souterraine. Malgré les démons, le pont s'élargit à mesure qu'il avance ; tout au bout de ce pont, il trouve le paradis. Et voici encore la terre de promesse et de joie.

En dépit de quelques apports grecs, de quelques souvenirs païens venus de Béotie ou du culte d'Asclépios, ce livre, même à sa date tardive, atteste la survivance de thèmes celtiques, et particulièrement de thèmes irlandais.

Aussi tous les efforts des érudits pour essayer d'attribuer à Gaufrei la plus belle part dans l'invention des thèmes fantastiques sont-ils voués à un échec relatif. Avant lui on connaissait certaines légendes bretonnes : le Roman de Troie contient des allusions à Morgane, et le Couronnement de Louis parle de « tout l'or d'Avalon » (1). Or le Couronnement est de 1130 environ. Aussi doit-on penser que M. Faral a eu raison quand il a prévu que, sans nul doute, Gaufrei accordait « une certaine place à l'idée de ces pays d'outre-mer, de ces îles lointaines dont l'esprit des peuples celtiques était hanté, et que leur christianisme avait adoptée pour l'embellir de ses fleurs mystiques » (2).

N'ayant pu trouver chez les clercs du Moyen Âge, ni chez les anciens, des sources complètes des voyages fantastiques, bien des historiens ou philologues ont essayé de localiser soit en Bretagne armoricaine, soit en Cornouailles anglaise, soit dans le pays de Galles, les légendes mystérieuses du voyage au pays des Morts.

(1) *Le couronnement de Louis*, éd. Langlois, 1925 (au vers 1795).

(2) M. FARAL, article cité.

En faisant appel au folklore, de nombreux chercheurs, tant allemands que français, ont essayé de découvrir dans les légendes bretonnes des traces de ces merveilleuses odyssées des romans de la Table Ronde. Et ils ont trouvé, répandu parmi le peuple de la forêt et des grèves, « *d'eus ar c'hoat et d'eus ar mor* », quelque chose des traditions qu'avaient mises en Armorique les harpeurs de Petite-Bretagne. Tous les Rennais ont vu la forêt de Paimpont, où la fontaine de Barenton jaillit doucement d'un bassin d'énormes pierres ; on y accède par un perron (jadis le Blanc perron, peut-être) ; la fontaine est entourée de fougères, de myrtilles et de fleurs des bois ; ces fruits et ces fleurs, est-ce donc là tout ce qui reste du verger merveilleux que fit naître l'enchanteur pour Niniane ? Mais près de quel buisson d'aubépine a-t-elle bercé Merlin pour la dernière fois ? En quel rocher moussu trouverons-nous l'oreiller magique qui réussit à l'endormir ? Nous ne le saurons pas. Les gens du hameau le plus voisin colportent seulement des histoires de trésor, et de chasse d'Artus... et ne connaissent pas le Val sans Retour... Niniane a trop bien embrouillé les pistes.

Est-ce donc au bord des flots, est-ce à St-Pol-de-Léon, (l'ancien Caerleon), est-ce sur les côtes du Nord ou du Sud-Finistère que nous trouverons l'endroit d'où partit le héros Tristan ? Mais on ne localise en Petite-Bretagne qu'Iseut aux blanches-mains, Iseut de Kerahès, et c'est bien décevant, bien irréel aussi, que ce Carhaix d'où l'on veut voir s'avancer les navires, avec leur voile blanche ou noire. Ce château ne peut être situé à l'emplacement actuel de Carhaix. Et ces localisations, seraient-elles encore plus précises qu'elles nous éloigneraient du monde étrange : on ne voit pas le palais enchanté de l'autre monde.

Il est vrai que Sébillot (1) et Luzel (2) ont retrouvé dans les fées des houles, aux Côtes-du-Nord, quelque sœur de la fée Morgane ; dans le même département on nomme Margot-la-fée la surnaturelle protectrice des grottes et des gouffres. Enfin à l'île d'Ouessant, aujourd'hui, quelques anciennes croient encore aux Morganézéd, femmes aux yeux bleus qui peignent leurs boucles d'or sur le bord des rivières ou sur les rochers gris du large. On les appelle aussi Marie-Morgant, d'après Rhys (3).

(1) SÉBILLOT, *Traditions et superstitions de Haute-Bretagne*.

(2) LUZEL, *Contes pop. de la Basse-Bretagne* (cité par Miss PATON).

(3) RHYS, *Celtic folklore*.

Tout ceci prouve que longtemps la légende a erré aux rivages d'Armor ; l'on y parle encore d'Arthur, ainsi que des deux fées, celle de la forêt, celle de l'Océan. Mais nous ne pouvons malheureusement pas prouver, faute de textes, que cette tradition soit antérieure à Gaufrei ; et il y a tout lieu de penser que la légende bretonne de Brocéliande est postérieure à son œuvre, du moins la légende de petite-Bretagne.

Mais il nous faut passer la Manche pour trouver des localisations plus précises, appuyées sur des textes écrits, et d'ailleurs beaucoup moins poétiques par là même. La plus grande partie des lieux nommés dans les romans de la Table ronde se rencontrent plus ou moins déformés au Pays de Galles, en Cornwall, dans le Devonshire. Mais à côté de Tintagel ou de Bristol, il est curieux de constater deux localisations, celle de l'île de verre, et celle du royaume de Gorre.

L'une très ancienne, fait de Glastonbury non seulement le tombeau d'Arthur, mais aussi, par une précision nouvelle, « l'île de verre » dont il est question dans *Erec et Enide* ; Guillaume de Malmesbury affirme que les Gallois ont appelé cette ville, qui pouvait passer pour une île, Ynis Witrin, l'île de Verre. M. Ferdinand Lot (1) a montré depuis qu'il s'agissait d'une étymologie populaire ; « le bourg de la famille saxonne des Glasteing », contenant le mot Glass, a été interprété par les habitants suivant des croyances particulières. Il est possible en effet que cette croyance ait trouvé de nouveaux appuis le jour où, sous le règne de Henri II et probablement sur son ordre, vers 1189, on affirma que la tombe d'Arthur et celle de Guenièvre venaient d'être découvertes au monastère de Glastonbury. Il s'agissait de mettre fin, une bonne fois, aux révoltes des Gallois, qui escomptaient un problématique retour d'Arthur et se soulevaient de temps à autre. Mais, quand on leur eut annoncé cette découverte, les Gallois protestèrent ; et ils continuèrent à murmurer dans un poème qui leur était familier :

Bet y March, bet y Gwythur...

Anoeth bid bet y Arthur.

Tombeau pour March, tombeau pour Gwythur,...

Il est insensé qu'il y ait tombeau pour Arthur.

(1) F. Lor, *Romania*. Articles divers publiés en réponse à Zimmer, à partir de 1895, et qu'il a publiés en brochure : *Recherches sur l'origine des romans de la Table Ronde*.

Pour eux, le roi n'était pas mort ; il était endormi dans l'île d'Avallon. La tentative évhémériste de transporter sur la terre la légende maritime avait échoué.

De même, la presque-île de Gower, dans le Somersetshire, sur la côte sud du pays de Galles, n'était-elle pas située au delà de la mer, de l'autre côté du canal de Bristol ? Le roi de Gorre pouvait y séjourner ; il devenait ainsi un simple monarque d'outremer au lieu de rester un souverain d'un monde inconnu ; contrairement, les habitants du Somerset croyaient habiter le pays en question, puisque, par un jeu de mots sur *Summer*, l'été, leur région, le Somerset, devenait celle de l'éternel été.

Mais à côté des étymologies populaires, apparaissent des étymologies savantes qui emportent, celles-là, notre adhésion.

La fée qui emmène Arthur s'appelle Morgen ; ce nom apparaît, aux yeux des linguistes, comme une survivance d'une prononciation ancienne ; le *g* aurait dû tomber ; chez les Gallois on disait, au XII^e siècle, *Morien*, et non Morgen ; ce nom était d'ailleurs masculin. Donc la prononciation et l'orthographe d'un tel mot chez Gaufrei de Monmouth ne peuvent provenir, à cette époque, que d'un archaïsme. Cet archaïsme ne s'explique que par une prononciation et une orthographe irlandaise. Justement, dans un conte irlandais, intitulé la Destruction d'Eocho Mac Mairedo, ou *l'Inondation du lac Neagh*, une certaine Liban, fille, selon l'épopée irlandaise, d'Aed Abrat, sorte de roi infernal, échappa à l'inondation d'une fontaine magique, vécut pendant une année dans une chambre placée sous le lac Neagh, et fut baptisée, 300 ans plus tard, par Comgall ; il l'appela Muirgelt, c'est-à-dire la folle de la mer, où Muirgen, la fille de la mer. Morgen est la survivance, chez Gaufrei de Monmouth, de ce nom féérique si bien porté.

Avalon, nous dit Guillaume de Malmesbury, est, soit l'île des Pommes, Ynis Afalon, en gallois ; (Aval, au pluriel avalou, signifie en effet pomme en breton) soit l'île d'*Avalloc* ; il s'agit encore d'un roi irlandais de légende, et selon M. Ferdinand Lot, d'un surnom particulier donné au roi des morts. La première interprétation (île des pommes) est une étymologie populaire ; ne comprenant pas Avalloc, ou Awallac'h, le peuple gallois y aura vu l'île des pommiers ; songeons en effet qu'il y était encouragé par les histoires de fruits et de pommes vermeilles ; celles qui poussaient dans les îles bienheureuses ; celles qui forçaient les chevaliers à rester, une fois qu'ils y avaient goûté. Dans un ouvrage de Guillaume de Malmesbury, on

explique qu'Avalloc est allé, à cause du secret du lieu, y habiter avec ses filles. Il n'y a, ajoute-t-il dans ce royaume, que des femmes et des jeunes filles. Nous rencontrons non pas une, mais plusieurs explications de mystères dans ce seul mot.

Enfin Melvas, qui est devenu Maheloas chez Chrétien dans *Erec*, et dans *Lancelot Méléaguant*, c'est, aux yeux du celtisant Rhys, Mael-Gwas, le prince jeune homme ; d'après Lot, il veut dire plutôt Mael-vas, où nous découvrons, avec une mutation, le mot gallois *bas*, qui veut dire « la mort ». Mael-vas c'est le prince de la mort. Ici encore nous retrouvons une légende irlandaise, venue jusqu'à Gaufrei, ainsi que nous le montre l'étude phonétique, par l'intermédiaire des conteurs gallois ; la mythologie faisait de ce Maelvas le roi de l'Île de Verre, au milieu de l'Océan. Gaufrei, plus prosaïque, et toujours rationaliste, en fit un roi d'Islande.

Quoi qu'il en soit, par ces trois exemples, de Morgen ou plutôt Muirgen, fille de la mer ; d'Avallon, ou plutôt Avalloc, le dieu aux nombreuses filles ; de Melvas ou Maelvas, le prince de la Mort, nous avons trouvé trois dieux de la mythologie irlandaise ; nous touchons ici la source celtique la plus lointaine qu'il nous soit donné d'atteindre.

* * *

La source lointaine : la mythologie irlandaise.

Nous sommes maintenant rassurés sur les tentatives rationalistes ; les auteurs latins ont pu enrichir, mais ils n'ont pas créé le folklore celtique désormais reconnu dans nos romans bretons ; les populations galloise, cornouaillaise et bretonne ont simplement transmis des thèmes qui leur venaient de la mythologie celtique ; et nous retrouvons ces traditions dans la plus ancienne littérature celtique, la littérature irlandaise. La légende de St Brendan nous le faisait pressentir, car elle était un peu païenne d'inspiration ; mais ce qui nous en rend sûrs, c'est une étude, même brève, de l'épopée irlandaise. C'est grâce aux celtisants de l'école d'Arbois de Jubainville (1) et aux traditions des manuscrits anciens, remontant aux ^{x^e}, ^{xi^e},

(1) Pour tout ce qui suit, cf. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Littérature celtique*, tomes I et V.

xii^e siècles, que nous retrouvons tous les thèmes dont nous recherchions l'origine.

Les Irlandais, comme tous les peuples maritimes, ont des récits de voyages fantastiques sur mer, dans des contrées lointaines. Ces récits forment un groupe important dans leur littérature épique ; on les appelle des *imm-rama*, ou circumnavigations. Certains fragments nous en ont été conservés, souvent sous une forme chrétienne, ou plutôt christianisée ; mais le fond et beaucoup de détails sont tout païens. La légende de Brendan était un imm-ram chrétien ; un celtisant reconnaît dans l'imm-ram Brenainn la forme païenne de la même odyssée. Le plus célèbre imm-ram est assurément la *Navigation de Mael-Duin*.

Tout d'abord nous trouvons dans ces odyssées beaucoup de barques dont la légèreté est magique ; elles naviguent par enchantement ; la barque de bronze du fils de Cuchullin flotte et s'avance, mue par des rames dorées ; l'enfant s'amuse à pêcher des oiseaux à coups de pierre : car les pierres qu'il lance en l'air lui ramènent les oiseaux qu'il a visés, et il leur rend la liberté ; le bronze et la pierre, grâce au naturalisme de la mythologie celtique peuvent flotter au fil de l'eau et traverser les mers ; on sait que presque tous les saints bretons qui ont donné leurs noms à des ports de Bretagne ont traversé la mer dans des auges de pierre ; mais la barque celtique, quand elle est purement païenne, vient de l'Au-delà. Dans la légende de Condlé le Rouge, la barque de verre sert de nef à la messagère de la Mort, qui vient chercher et ravir à l'amour paternel le fils du roi d'Irlande.

Cette nacelle conduit les hommes vers la tour de Verre, qui est au milieu de la mer, et où se trouvent des êtres qui ressemblent à des hommes ; mais « ils ne parlent point ou on ne les entend pas ». Nous reconnaissons là l'île des Silencieux dont parle l'auteur de St Brendan, et les pays dont on ne soupçonne pas l'existence même en passant à côté d'eux, l'Île de Verre d'*Erec*.

La *Navigation de Mael Duin* nous promène d'île en île, à travers l'Océan, et les pays visités portent des noms étranges : Île des Fourmis énormes, Île des Grands oiseaux, Île du Pèlerin solitaire, Île des Forgerons terribles. Naturellement aussi l'Île de la mort y laisse des traces sous les apparences de l'Île des fruits, l'Île de la reine et des jeunes filles, l'Île du lac de jeunesse. Partout ce ne sont qu'îles mystérieuses.

Les ponts magiques aussi se rencontrent ; ainsi Mael Duin et ses compagnons essaient d'entrer dans une forteresse entourée d'eau ; mais le pont-levis se dresse dès qu'ils s'y sont engagés,

et les rejette en arrière. C'est, mise en image, l'idée que le royaume de la féerie est inaccessible aux vivants.

C'est un pays où l'on est attiré par les enchantements d'une femme invisible. Condlé entend d'abord tout seul la voix de la femme, puis ayant reçu une pomme de la main qu'il ne voit pas, il ne peut plus se nourrir d'autre chose que du fruit merveilleux ; et Condlé le Rouge est triste jusqu'à ce que la femme vienne le prendre. Elle est vue de lui seul. « Ce qu'elle dit, explique-t-il à son père, me sera très facile à faire, sauf la peine de quitter ceux que j'aime. » Mais, la femme répond :

Si, sur la barque de verre, nous arrivions !

Si nous avions atteint la cité divine de Téthra le victorieux !

Il y a un pays

Où il n'est pas malheureux d'aller...

Quoique ce pays soit loin, nous y serons avant la nuit...

Condlé, envoûté par la divine ensorceleuse parce qu'il a mangé de son fruit, saute dans la barque de verre ; et c'est ainsi que Cond, égal à cent guerriers, perdit son fils. Le charme, l'attraction irrésistible, le fruit qui contraint l'imprudent à rester au pays de la mort, la nef qui l'emporte, tous nos thèmes merveilleux sont dans ce court récit.

Naturellement, de ceux qui vont vers la prison de verre, presque aucun ne réchappe. Maelduin ayant été forcé de prendre à son bord trois hommes, en plus des dix-sept que le druide lui avait ordonné de prendre, il les perd successivement, parce que des enchantements les emprisonnent dans des pays divers.

Voici, par exemple l'île des Rieurs :

Ils trouvèrent une autre île étendue avec une grande plaine. Une multitude de gens étaient dans cette plaine à jouer et à rire sans trêve. On tira au sort pour savoir qui descendrait explorer l'île. Le sort tomba sur l'un des frères de lait de Maelduin. Aussitôt arrivé, il se prit à jouer et à rire sans cesse comme les habitants, comme s'il avait passé sa vie avec eux. Maël et ses compagnons restèrent longtemps à l'attendre, mais il ne revint pas. Aussi l'abandonnèrent-ils.

De même, vous vous en souvenez, tout chevalier qui entrait dans le château des Caroles carolait sans s'interrompre ni se lasser, et sans s'apercevoir de la fuite du temps, jusqu'à ce qu'un autre survint et le remplaçât.

Dans le Voyage de Mael-Duin également, un autre enchante-

ment se présente dans une île ; l'île des pleureurs noirs. Tout homme qui va vers les pleureurs se met à gémir et ne sort plus de l'île, sauf si quelqu'un le ramène de force, sans regarder les pleureurs, ni respirer le même air qu'eux. Les passagers de Mael-Duin trouvent quelquefois des fruits merveilleux, aux propriétés enivrantes, qui leur font oublier la vie réelle ; mais le charme n'est que temporaire. C'est dans les légendes les plus anciennes que le fruit infernal garde toute sa puissance.

Enfin sur une île où se trouve une reine et ses dix-sept filles, on tente de les retenir : « Demeurez ici, dit la reine, et votre âge ne dépassera pas celui que vous avez actuellement ; votre existence sera éternelle. Vous n'aurez plus à errer d'île en île sur l'Océan. » Le câble que lance la reine, lorsqu'ils veulent partir, retient toujours la main de celui qui l'attrappe, et par là même le vaisseau ; il faut couper la main de l'un des marins pour échapper à l'enchantement. Ce pays où l'on est si bien retenu, vous voyez qu'il est peuplé d'ombres féminines ; c'est à la fois le pays de la Joie, comme dans *Erec*, et celui des Pucelles, comme dans *Ivain* ; d'ailleurs Condlé le Rouge nous offre les vers suivants :

C'est le pays de la Joie ;

Ainsi pense quiconque le parcourt ;

Il n'a pas d'autres habitants

Que des femmes et des filles...

Généralement, en effet, le royaume irlandais de la Mort est aussi celui de la jeunesse, du beau temps perpétuel, de la sérénité. Le pays des Morts, *Mag Mell* c'est « la plaine agréable ».

Dans la légende de Loégaire Liban, le héros est venu en aide à Fiachna, roi du pays des dieux à qui l'on avait enlevé sa femme ; il est entré, sans peur, dans un lac avec ses compagnons, et après avoir marché quelque temps, il a rejoint *Mag Mell*. Le roi, pour récompenser Loégaire qui l'a aidé à vaincre ses ennemis, lui donne en mariage sa fille appelée du nom poétique de Der Gréné, Larme du soleil ; et lorsque Loégaire revient auprès de Crimthan Cass, son père, c'est pour lui faire ses adieux, non sans lui avoir dit les prodigieuses beautés de son nouveau séjour :

Quelle merveille, ô Crimthan Cass !

C'est de la bière qui tombe à chaque pluie.

Toute armée en marche est de cent mille guerriers.

On va de royaume en royaume.

On entend la musique noble et mélodieuse des dieux.
 On va de royaume en royaume.
 Buvant dans des coupes brillantes,
 On s'entretient avec qui vous aime (1).

Dans les plus belles épopées et dans les imm-rama, nombreux sont ceux qui sont allés faire la guerre au pays des morts et des dieux ; rares sont ceux qui en reviennent.

Cuchullain dans les épopées irlandaises, Gauvain ou Evain dans nos romans, reviendront ainsi ; mais le plus souvent ce n'est que pour peu de temps ; ils sont des *revenants*, au sens mythique ; fugitives apparitions, ils s'évanouissent bientôt ; Lancelot reviendra combattre, et nouveau Régulus, Régulus mythique, il s'en retournera pour toujours chez Méléagant.

Navigations périlleuses, îles lointaines, que l'imagination des Celtes nous rend si proches, si vivantes, si belles, ce sont elles dont le souvenir a nourri les littératures galloise, bretonne, anglaise, française du Moyen Âge.

Mais que représentaient-elles au juste ? Elles représentaient la croyance profonde et très ancienne des peuples celtiques, qu'ils partageaient d'ailleurs avec les peuples nordiques et germaniques et les Grecs des temps primitifs : la croyance à l'immortalité de l'âme ; non pas sous la forme métaphysique, mais sous la forme mythologique : la mort n'est plus qu'un voyage. Et cette croyance s'est conservée chez les Irlandais avec beaucoup plus de poétique fraîcheur que chez un Hésiode, ou dans l'Odyssée.

D'Arbois de Jubainville (2), d'après plusieurs textes anciens, a montré l'attitude des Celtes en Europe occidentale, au IV^e siècle avant notre ère, lors des raz-de-marées effroyables qui firent beaucoup de victimes et eurent un grand retentissement.

« Dans le récit du géographe Strabon, on trouve des tableaux ordinaires, comme on en voit partout dans les grandes catastrophes : désespoir des femmes, plaintes, cris et larmes des enfants... Mais ce qui est caractéristique, c'est la conduite du guerrier gaulois : il voit que la mort est proche et que ses efforts pour assurer le salut de sa famille sont inutiles ; il revêt son costume de guerre ; entouré de sa famille, il attend la mort, impassible ; il a foi dans les enseignements de

(1) *Littérature celtique*, tome I.

(2) Ouvr. cité.

ses pères et de ses prêtres ; enseveli dans la mer avec ses armes et tous ceux qui lui sont chers, il va, dans quelques instants, se retrouver avec eux dans l'autre vie, au bord de l'autre rivage. »

Cette foi celtique est restée dans les épopées irlandaises. Mais en passant à travers les littératures, parlées ou écrites, des Bretons insulaires et continentaux, les légendes perdirent beaucoup de leurs caractères. Le christianisme, en particulier, transforma en rois et en reines ceux qui avaient été des divinités païennes irlandaises. Par les histoires de St Brendan, de St Patrice, nous savons qu'il essaya de garder tout le trésor de l'imagination celtique. Mais peu à peu, dans la tradition populaire, les divinités de la mort prirent des formes humaines ; les dieux devinrent des géants, les reines de la mort devinrent des fées ; les serviteurs du dieu des morts se muèrent en nains. Derrière les chevaliers de nos romans, on a pu se demander, non sans quelque exagération, s'il n'y avait pas des dieux solaires humanisés, luttant contre les divinités infernales, contre les dieux de la mort (1).

Les écrivains français, Marie dans ses *Lais*, Bérout, Thomas, Chrétien de Troyes surtout, ne comprirent pas le sens de la mythologie celtique ; ils ne s'en souciaient pas. Ils adaptèrent à leur public mondain, rationaliste, mais ami des aventures, les merveilleux voyages ; les îles lointaines, d'abord accessibles aux seuls navigateurs, se rapprochèrent de la terre et ne furent plus que des châteaux entourés d'eau. Suivant la spirituelle remarque de M. Philippot, « les voyages des héros de romans dans les pays féériques apparaissent comme des odyssées... qui se seraient adaptées aux nécessités de la chevalerie errante, et où l'élément maritime serait réduit au minimum » (2).

C'est pourquoi aussi la réalité entra dans nos romans, remplaçant bien souvent le rêve. Tout ce qu'admiraient les Celtes, disparitions subites, navires voguant seuls, armes magiques, tout sera décrit avec des termes empruntés à la réalité vivante. Les géants deviennent de grands chevaliers, les fées sont des demoiselles, les plus belles du monde, du moins chez Marie de France. Elles sont parfois rabaissées au rôle de confidentes, comme Lunete, dans le Chevalier au Lion.

Les symboles ne sont pas compris ou subissent des trans-

(1) R. Sherman Loomis, dans *Celtic myth and arthurian romance*.

(2) *Romania*, XXV.

formations ; nous savons maintenant, que la Joie de la Cour, c'était sans doute quelque chose de profond et d'unique, la Cité joyeuse où l'on restait jeune ; Chrétien lui, en fait un titre d'aventure... Il nous met d'ailleurs, si j'ose ainsi m'exprimer, en appétit (1) :

Ce chevalier qui par-ci passe
Va vers la Joie de la Cour.
Il lui en coûtera avant son retour.

Jamais nul ne vint d'autre terre
Requérir la Joie de la Cour
Sans en avoir honte et dommage,
Et y laisser sa tête en gage.

Erec aussi semble intéressé par cette menace. Il sera vainqueur ; mais comme les explications de Mabonagrain semblent faibles ! C'était un enchantement ; il a été rompu ; son oncle Evrain en aura grande joie. C'est pourquoi l'épreuve est appelée Joie de la Cour ; mais pour qu'elle éclate, il faut en outre sonner du cor. Et quand Erec sonne, tous se réjouissent. Voici la joie du royaume enchanté des morts réduite à n'être plus qu'un sentiment tranquille, quelque chose comme le plaisir de la foule acclamant le vainqueur ; il y a évidemment dans l'épisode quelques traits intéressants, comme ce concert d'instruments qui accueille le triomphe d'Erec, mais le symbole de la libération des damnés, de la résurrection des morts, a été rabaissé. C'est le fait d'un esprit qui ne comprenait plus la signification du mythe.

Dans le Conte de Lancelot, lorsque le chevalier rencontre la Charrette, conduite par un nain, ce n'est pas la Charrette de la Mort, qui se voit dans certains contes bretons. C'est la charrette patibulaire, la charrette d'infamie qui servait au Moyen Âge de pilori pour les malfaiteurs, les voleurs, les assassins ; et ceci modifie cette fois le symbole au lieu de l'abaisser (2) :

Amour le veut et il y monte.
Car il n'a souci de la honte,
Dès qu'Amour commande et le veut.

Ceci est le fait d'un psychologue, ou plutôt d'un poète courtois.

(1) Erec et Enide, dans G. COHEN, *Chrétien de Troyes*.

(2) Lancelot dans le même ouvrage.

A un autre point de vue, et toujours dans le sens d'une adaptation réaliste, tel trouvère décrira le bateau qui conduit Guingamor vers la fée ; il s'intéressera surtout à la beauté du lit, à la finesse de la soie, à la douceur de l'oreiller. Les robes des fées, qui ne sont d'ailleurs que des damoiselles, de grandes dames, sont décrites avec leurs particularités ; les suivantes de l'enchanteresse, dans Lanval, sont étroitement lacées dans deux biaux de pourpre ; quant à la fée, elle n'est vêtue que de sa chemise ; mais elle s'est couverte d'un manteau en pourpre d'Alexandrie, doublé d'hermine blanche ; j'imagine volontiers les châtelaines champenoises ou angevines se faisant vêtir d'après les modèles si agréablement dessinés par Marie et Chrétien, arbitres des élégances.

Nous sommes donc loin de retrouver la magnifique indifférence des poètes irlandais, qui parlent de la barque de verre sans la décrire, ou de l'invisible fée, en ne laissant deviner que sa voix ; si Chrétien décrit Gauvain traversant le pont sous eau, manquant de se noyer, il nous peindra un homme d'armes de son époque, qui lutte à contre-courant, et l'écrivain n'omettra aucun détail vécu (1) :

Tantôt il ressort, tantôt coule ;
Tantôt les autres le voient, tantôt le perdent ;
Tant s'agitent qu'ils le saisissent
A rames, à perches et à crocs...
N'avait que le haubert au dos,
Et les chausses de fer chaussées,
De sa sueur toutes rouillées...

Tout doit donc être expliqué, et, pour tout dire, il faut peindre la vie réelle, si l'on veut plaire au public de l'époque.

Il y a même quelquefois des traits de mœurs que l'on croirait empruntés à quelque roman, à quelque pièce satirique du XVIII^e siècle ; Lanval est un pauvre, un très pauvre chevalier ; et lorsqu'il a trouvé la fée, elle lui fait un don : désormais il ne pourra souhaiter chose qu'il n'en ait aussitôt à discrétion. Plus largement il dépensera, plus il aura d'or et d'argent. Qu'il donne à poignées, elle lui trouvera de quoi y suffire ; ainsi la fée n'offre pas à Lanval les simples joies d'amour du paradis de Crimtham Cass ; elle amène Lanval à jouer un rôle assez étonnant

(1) Tr. G. COHEN, ouvr. cité.

au point de vue d'un lecteur moderne, un rôle qui n'aurait de nom en aucun langage courtois d'aujourd'hui. Mais l'auteur réaliste sait qu'en ce bas monde du XII^e siècle, ce qu'il faut au chevalier, ce n'est plus de la bière à chaque pluie et des caroles à chaque aurore ; il faut « l'or et l'argent » pour tenir son rang et briller, à la cour de Bretagne ou à celle d'Anjou. Seulement, dans un tel tableau de mœurs, le désintéressement breton a disparu.

D'ailleurs, chez Chrétien de Troyes, Ivain n'entre pas dans un enfer irréel, dans un quelconque château des Pucelles ; mais dans un sinistre atelier où travaillent, affreusement misérables, les ouvrières de quelque seigneur, qui selon l'expression du poète « s'enrichit de leurs salaires... » (1)

Leurs robes étaient en dentelles,
Et leurs chemises au dos sales ;
Les cous grêles, visages pâles,
De faim et de malaise avaient ;
Ivain les voit, elles le voient,
Baissent le front toutes, et pleurent.

Comme ce tableau de misère, comme ces pleurs d'un réalisme triste nous arrachent brusquement au rêve de la Plaine agréable, ou de l'île des rieurs et du pays des fées !

* *

Toutefois de tels accents sont rares, même chez Chrétien de Troyes. Ce qui frappe surtout, c'est que les tournois, les fêtes, les costumes d'une part ; la vie courante, les mœurs, les caractères, l'amour avec ses nuances, son développement particulier, d'autre part ; tout le côté matériel, mais aussi tout le côté psychologique et moral préoccupent Chrétien bien plus que les odyssées et que leur sens symbolique.

Et cela est fort bien ainsi ; nous n'attendons d'un romancier ni qu'il soit un poète épique, ni qu'il soit un historien ou un folkloriste, surtout au Moyen Âge ; et le mélange de l'esprit critique du Nord, de la courtoisie méridionale, et de l'idéalisme imaginaire des Celtes, constitue le mérite des Romans dits bretons, des romans français de la Table Ronde.

Mais quant à nous, public du XX^e siècle, qui aimons malgré tout relire les romans du Moyen Âge en y cherchant un sens

(1) Ivain, Ed. Förster, 5202-5207, trad. Cohen.

neuf, devons-nous penser que rien ne reste de breton dans cette littérature romanesque qui a marqué du génie celtique, pour plusieurs siècles, la production littéraire de l'Europe, de Chrétien de Troyes jusqu'à l'*Astrée*, de Wolfram d'Eschenbach à Wagner, de Robert Malory à Milton et à Tennyson. Non, nous sommes forcés de reconnaître dans les odyssées mystérieuses, certains traits bretons qui survivent encore aujourd'hui. C'est d'abord dans beaucoup de scènes l'apparition devinée de la mort ; la féerie annonce la mythologie bretonne qui vit encore autour de nous : relisons la *Légende de la Mort*, de Le Braz, et nous rencontrerons le bateau maudit, le voyage sur un cheval ailé, qui n'est parfois qu'un mouton diabolique ; nous retrouverons surtout assez souvent dans les traditions populaires bretonnes, la croyance aux revenants, aux Anaôn (les âmes des morts qui reviennent pendant les nuits d'hiver) ; malgré le caractère d'épouvante qu'une certaine peur de l'enfer médiéval a imprimé à plusieurs conteurs de légendes, il est impossible de ne pas apercevoir dans quelques récits de revenants une part de la sérénité des voyages aux pays des Morts. Que l'on songe, par exemple au départ de Lietik, avec son *tad-cor*, son grand-père, vers le Paradis du *Yenn-Elez* (dans un recueil de contes où se trouve aussi *Pâques d'Islande*) ? De même comment ne pas penser à la Carole éternelle, quand nous écoutons le récit de la danse des korrigans sur la lande, cette danse où tout promeneur attardé est irrésistiblement entraîné ? Il ne peut la quitter que le matin, s'il n'est pas auparavant mort de fatigue ou de peur, ou s'il n'a pas rompu le charme en délivrant les korrigans ; dans ce dernier cas, ceux-ci apparaissent comme des captifs que seule la vertu d'un honnête chrétien peut libérer. Nous avons plaisir à trouver un élément celtique, à reconnaître un souvenir de nos îles ou de nos forêts au coin des vers des romanciers courtois.

Mais surtout ce que nous admirons dans les *immrama*, même transformés, c'est ce qu'ils ont donné d'original au roman français du Moyen Âge : l'amour de la mer, l'attrait du mystère, l'idéal breton.

Les voyages sur les flots, « semblables à du lait », donnent au récit un caractère plus que pittoresque. D'un bout à l'autre de *Tristan*, à certains passages du lai de *Guigemar*, dans la *mort d'Artus* aussi, la mer est là avec son secret, avec les morts qu'elle recèle, le sourire de ses vagues, la puissance de ses courants, la musique furieuse de ses tempêtes.

Elle n'est pas souvent présente chez Chrétien de Troyes ;

mais d'autre part, malgré le réalisme et le rationalisme du conteur français, quelque chose d'irrationnel perce dans son art; c'est le sens du mystère. Les vaisseaux glissent vers l'aventure, les portes des châteaux s'ouvrent seules sur le péril innoimé; d'*Erec à Perceval* ou le *Conte du Graal*, Chrétien a drainé tout ce qu'il y avait d'émouvant dans tous les mysticismes antiques ou modernes.

Enfin ce désir de l'inconnu, cette tranquillité avec laquelle le héros breton affronte la périlleuse odyssée ne sont autre chose que la foi des vieux Celtes. Même transformé par l'idéal chevaleresque, pénétré d'un esprit courtois qui d'ailleurs est plus gallois que méridional, ce chevalier reste surtout l'imaginatif qui n'a pas peur de la mort, ce grand voyage... Dans le rêve breton des cités féeriques, des paradis païens ou chrétiens, nous retrouvons cet idéalisme impénitent qui est d'après Renan, un des caractères essentiels des âmes celtiques (1); parce qu'elles sont discrètes ou même silencieuses, on les juge mal, comme Lancelot ou Perceval; mais, sous des apparences rudes, elles sont tendres; elles cachent soigneusement leurs trésors et ne les montrent pas au premier venu; celui-ci passe à côté de ces trésors, séparé d'eux par une invisible muraille d'air; mais autrefois comme aujourd'hui, sous des formes diverses, l'espoir ne s'éteint pas en elles; car elles ne connaissent ni désespérance, ni découragement, sauf quand elles sont privées de l'atmosphère de tendresse où elles aiment à vivre.

Et cependant la sérénité impartiale avec laquelle les harpeurs des pays bretons ont répandu leurs lais dans les cours d'Occident a réussi à obtenir un miracle: une partie du charme breton a parfumé toute la littérature européenne à cause du caractère universel de sa mythologie lyrique. Pour les Bretons primitifs, Bretagne est univers; exaltation de la bravoure et de l'amour courtois, tranquillité devant la grande aventure, toutes ces qualités sont venues enrichir la pensée humaine, et, jusqu'à un certain point, transformer la civilisation féodale. Mais c'est grâce aux conteurs français des romans de la Table Ronde, que l'esprit celtique a rayonné ainsi.

Et c'est grâce à la littérature française que la féerie est restée capable de faire rêver, aujourd'hui encore, au « pays où le soleil pleure, où l'on entend la musique noble et mélodieuse des dieux, et où l'on s'entretient toujours avec qui vous aime ».

(1) *Essais de morale et de critique.*

La Duchesse Anne

par M. B. POCQUET du HAUT-JUSSE

Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes

(Conférence donnée le 20 Décembre 1942)

LA DUCHESSE ANNE

Les romans du cycle d'Arthur de Bretagne ont eu, en Armorique, une vogue que les hommes politiques n'ont pas négligée. Nulle autre raison n'a présidé au choix de ce nom donné à plusieurs princes de la maison ducale de Bretagne. Le roi Arthur avait une sœur nommée Anne. Or, la mère d'Anne de Bretagne était férue d'histoire. Elle recueillit dans sa maison à titre d'« orateur » le chroniqueur Pierre Le Baud dont l'*Histoire de Bretagne*, presque contemporaine de la naissance d'Anne de Bretagne, n'est, tout au long de ses premiers chapitres, que la traduction de Geoffroy de Monmouth, l'historien du légendaire Arthur. Comme Arthur, Anne de Bretagne venait au monde dans des circonstances qui la prédestinaient à un sort extraordinaire. Son père, François II, n'avait pas eu d'enfants de son premier mariage. Marié en secondes noces à Marguerite de Foix, il eut ce premier né, après six ans d'union, le 25 janvier 1477. En ces jours où l'on apprit la mort de Charles le Téméraire et l'effondrement de l'empire bourguignon, la stabilité du duché de Bretagne parut menacée. Quoi d'étonnant à ce que l'imagination se soit reportée vers les légendes réconfortantes dont le nom du nouveau-né symbolisa l'irréductible espoir ?

Le décès de François II, survenu le 9 septembre 1488, fit donc échoir le « cercle ducale » sur la tête d'une fille de onze ans. Cette enfant va tout de suite devenir le point de mire de

l'histoire, et la diplomatie de quatre grands rois va graviter autour de sa personne. Elle n'a régné sur la Bretagne que pendant trois ans et, pourtant, son règne est le plus décisif de nos annales; entre tous nos ducs seule elle a laissé un souvenir impérissable. Epouse de deux rois de France, elle est peut-être la seule de nos reines qui, sans avoir exercé le gouvernement comme régente ou comme mère, ait réussi à sauver son nom de l'oubli.

Celle qui fit une telle impression sur ses contemporains, ne peut être regardée avec indifférence. Il convient tout au moins de rechercher si, et dans quelle mesure, sa réputation a été méritée ou usurpée.

I

C'est surtout la duchesse que nous allons envisager ici. Sa biographie n'est pas chose aisée, si précipitamment elle traversa les extrémités les plus contraires ! On la vit débiter dans la détresse la plus pitoyable puis se relever brusquement pour devenir, à quelques mois d'intervalle, la femme de deux rois, dont chacun incarnait une solution opposée du problème qu'elle entendait résoudre en l'épousant.

Singulièrement épineuse était la situation du duché recueilli par Anne : Fief mouvant de la Couronne de France, nul n'en ignorait et nul n'en doutait, le duché de Bretagne s'était, en fait, émancipé de la suzeraineté royale. Il avait trouvé, depuis Jean IV, l'assiette juridique de son attitude. Dans le domaine intérieur, le duc s'était rendu le maître suprême de son duché, il n'en rendait compte à personne. S'il reconnaissait, parce que des textes formels l'y contraignaient, le ressort de la Cour du roi, malheur à ceux de ses sujets qui s'en réclamaient et malheur aux sergents du Parlement de Paris qui se risquaient à franchir la frontière pour venir signifier des arrêts en Bretagne ! Une formule expressive avait été trouvée pour résumer ce pouvoir : le duc, disait-on, est roi en son pays. C'était la réplique de la formule usitée par les légistes royaux contre les tentatives possibles d'ingérence impériale : « le roi est empereur en son royaume ». Néanmoins le parallèle n'était pas rigoureusement exact, car aucun lien de vassalité n'existait entre l'Empire et la France, tandis que celui qui attachait la Bretagne à la Couronne n'a jamais été contesté. Mais ce lien intangible on en réduisait

à néant l'efficacité dans le champ de la politique extérieure. En refusant l'hommage lige dont la formule engageait celui qui le prêtait à servir « contre tous » celui qui le recevait, le duc de Bretagne réservait la liberté de ses alliances étrangères.

Etayée sur ces pratiques s'établit la neutralité de la dynastie des Montfort entre la France et l'Angleterre. Elle dura pendant la seconde, la plus désastreuse partie de la Guerre de Cent ans. Cette neutralité fut matériellement très profitable au duché. Des provinces occupées et notamment de la Normandie les réfugiés vinrent chercher sur son sol un abri pacifique et, malgré tout, français. Les villes bretonnes s'enflèrent de cette population laborieuse. A Rennes, l'enceinte murale dut être agrandie deux fois pour englober les nouveaux quartiers.

Cependant la guerre de Cent ans finit. A cette date, la Bretagne riche et prospère tranchait nettement sur la France épuisée. Mais le triomphe final des Valois arma la royauté d'un prestige incomparable, servi par des moyens d'action contre lesquels aucun Etat contemporain n'était capable de lutter : assavoir une armée et des impôts permanents.

C'est alors que s'ouvrit le drame dont le mariage de la duchesse Anne devait être la conclusion. Une fois libérée de l'envahisseur, la Royauté se tourna vers la Bretagne pour requérir d'elle la stricte reconnaissance de sa vassalité et des obligations en découlant. Mais ce que la France exigeait de lui, le duc l'estima déchéance inacceptable. Durant tout son règne, François II s'ingénia à ralentir ou à détourner cette pression. Tel il avait reçu le pouvoir, tel il le voulait transmettre. A l'appui de sa théorie, il invoquait l'état ancien des choses, la possession de fait, la coutume en un mot, et dans ce temps la coutume c'était le droit.

Comme le droit le meilleur ne se défend pas tout seul, le duché, assailli par Louis XI, chercha naturellement des alliés parmi les ennemis du monarque. Il en trouva sans peine car ils ne manquaient pas. Ce furent les nombreux mécontents que le roi froissait sur sa route, soit en France soit hors de France. La Bretagne devint le refuge des princes du sang révoltés, de Charles, frère de Louis XI, puis de Louis d'Orléans. Elle se fit une loi de l'alliance avec la Bourgogne et avec l'Angleterre. Cette politique est trop connue pour que nous insistions.

Ce qu'on ignore davantage c'est qu'elle n'était pas la seule possible ni la seule qui eût ses partisans. Sans doute elle réunissait dans un faisceau fortement lié des éléments divers mais

conciliables : alliance avec l'étranger, développement du pouvoir ducal, maintien de la paix et de la prospérité, enrichissement de la classe commerçante et son accession aux affaires publiques. Tout ce programme s'incarna dans un homme, le grand trésorier, le premier ministre de François II, Pierre Landais. Or Pierre Landais eut des adversaires qui n'étaient pas seulement inspirés par une envie personnelle mais qui concevaient une politique différente de la sienne, vaste elle aussi et cohérente. Ces adversaires c'étaient les « Barons. » bretons, les chefs des principales seigneuries du duché. Il exista, dans la Bretagne de ce temps, une opposition baroniale, souvent latente, plus rarement déclarée, parfois jusqu'à la violence. Elle se manifesta dès l'avènement des Montfort. Les impôts généraux, institués par eux, et que le duc essaya de lever dans les domaines de ses grands vassaux comme dans les siens propres, les vexèrent. Olivier de Clisson éprouva plus de colère que les autres parce qu'il possédait plus de terres. Là gît la cause principale du long et âpre différend qui le mit aux prises avec Jean IV. La même irritation fut exploitée par les Penthievre contre leurs vainqueurs les Montfort et, après la fin légale de la guerre de Succession, groupa encore autour d'eux des partisans.

Jaloux de défendre leur indépendance, les Barons avaient aussi leur opinion sur l'attitude constitutionnelle de la Bretagne. Ils la voulaient respectueuse de l'allégeance due à la France. Ils répugnaient à l'alliance étrangère. Ils étaient d'ailleurs personnellement liés au royaume soit par les propriétés qu'ils y possédaient, soit par les services et les charges qu'ils y assumaient, soit par les pensions qu'ils y percevaient. Leurs idées ne triomphèrent qu'au milieu du siècle, pendant le court règne du duc François I^{er}. Il faut probablement leur attribuer la curieuse institution des neuf baronnies de Bretagne qui, depuis 1451, rapprocha, comme autour de la légendaire Table Ronde, les titulaires des neuf fiefs réputés les plus anciens et les plus honorables. Ce nombre, égal à celui des Preux que présidait le roi Arthur, avait l'avantage d'équilibrer exactement celui des neuf évêques du duché, et de former, par la réunion des uns et des autres, une sorte de cour des pairs, mi-ecclésiastique mi-laïque. Le long ministère de Pierre Landais, en exaltant tout ce que les Barons détestaient, porta au paroxysme la mésintelligence entre le Pouvoir ducal et l'aristocratie féodale. La lutte fut sans pitié. Le grand trésorier, après avoir

périr en prison le chancelier qu'il tenait pour l'âme de cette opposition, fut à son tour victime d'un complot et envoyé au gibet.

Divisée entre deux partis ou, tout au moins, entre deux tendances, telle apparaît l'opinion publique en Bretagne au moment où Anne hérite de son père. Mais là n'est pas la seule complication qui se présente devant elle. Une manœuvre perfide de Louis XI a soulevé une nouvelle question. Acquéreurs des droits des Penthievre à la succession au duché, Louis XI et, après lui, Charles VIII prétendent que, la lignée des Montfort tombant en quenouille, le duché doit, en vertu du traité de Guérande, revenir à la lignée rivale des Penthievre, c'est-à-dire à leurs ayants-droit. Thèse captieuse mais périlleuse car, en interdisant au roi de reconnaître comme légitime l'héritière des Montfort, cette thèse l'empêchait, en même temps, de requérir d'elle l'hommage féodal et coupait ainsi le seul lien qui rattachât les deux dynasties. A vrai dire les prétendus droits cédés par les Penthievre ne valaient rien puisque cette famille était, de son côté, tombée en quenouille bien avant les Montfort. Néanmoins l'utilité politique qu'on en tira, est indéniable. Ils servirent de prétexte aux transfuges qui, à l'heure du conflit, passèrent du service de leur duc au service du roi.

II

Ces éclaircissements étaient nécessaires pour faire comprendre dans quel imbroglio allait se trouver Anne dès son avènement. Son père, par testament, avait réglé la composition de son conseil : elle aurait pour tuteur le maréchal de Bretagne, Jean de Rieux, pour gouvernante la comtesse de Laval ; les conseillers chargés de poursuivre les négociations avec le roi seraient le prince d'Orange, le chancelier Philippe de Montauban et trois seigneurs français réfugiés à la cour de François II, Alain d'Albret, le comte de Dunois et le comte de Comminges.

Le choix de ces personnages était clair : Le maréchal de Rieux était le chef du parti des Barons. La chute de Pierre Landais était son œuvre. A deux reprises différentes, en 1484, à Montargis, en 1487, à Châteaubriant, il avait pactisé avec Anne de Beaujeu, qui gouvernait la France et qui l'avait indemnisé par l'octroi d'une pension du risque qu'il courait de voir confisquer ses terres de Bretagne. Le maréchal de Rieux n'était

pas esclave de ces subsides. Deux fois, jugeant que le marché qu'il avait conclu avec la Régente n'était pas loyalement observé, il le rompit et revint à l'obéissance qu'il devait au Duc.

Quant à la comtesse de Laval, Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, elle était entrée dans l'Histoire depuis longtemps. Tout enfant cette richissime héritière avait été enlevée par Gilles de Bretagne à la barbe de son rival, Arthur de Montauban. Une tragédie fameuse en était résultée. Mais Françoise n'avait épousé ni l'un ni l'autre. Elle s'était mariée au comte de Laval dont la famille rassembla ainsi quatre des neuf baronnies bretonnes : baronnie de Châteaubriant qui était le bien propre de Françoise, celle de Vitré qui était le patrimoine des Laval, celle de la Roche-Bernard qui appartenait à une branche cadette de la même maison, et celle de Retz qui était à André de Laval-Lohéac, maréchal de France. Le beau-fils de Françoise, François de Laval était marié à la fille du maréchal de Rieux et par là, étendait à trois autres baronnies l'influence de ce groupe aristocratique. Car le maréchal de Rieux possédait pour son compte la baronnie d'Ancenis et, du chef de sa femme, Françoise Raguenel, les baronnies de Derval et de Malestroit. En dehors de ce quasi-monopole il ne restait que deux baronnies. Les Rohan en disposaient : Léon était au vicomte de Rohan, Jean II ; Quintin à son frère, Pierre de Pontchâteau, du chef de sa femme qui, avant d'épouser un Rohan, avait épousé un Laval. Ces trois familles, Laval, Rieux, Rohan dominaient donc de haut la politique bretonne. Leur triumvirat avait recueilli le pouvoir vacant par la mort de Landais et l'avait exercé depuis lors non sans quelque intermittence.

A peine le conseil de tutelle de la duchesse Anne était-il installé, qu'il reçut du roi une sommation : Comme suzerain, Charles VIII réclamait la garde de la fille mineure du feu duc ; comme prétendant lui-même au duché, il refusait de reconnaître Anne pour duchesse et proposait de soumettre leurs droits respectifs à une commission d'arbitrage ; troisièmement, en vertu du traité du Verger, accepté par François II après le désastre de Saint-Aubin-du-Cormier, le roi demandait avec insistance que les contingents étrangers, venus au secours de la Bretagne, fussent expulsés.

Le maréchal n'accepta pas tous ces articles. Il fit répondre par la duchesse qu'elle s'en tenait au traité du Verger et au testament de son père. La duchesse resterait donc en Bretagne et garderait son tuteur ; elle n'admettrait pas que l'on contestât

son titre ; quant aux étrangers, qui étaient peu nombreux, on ne refusait pas de les éloigner.

Ce message dilatoire expédié, la question brûlante, qui hantait tous les cerveaux, se posa au conseil : A qui serait accordée la main de la duchesse ? Qui deviendrait duc de Bretagne ? Les Barons avaient leur candidat. Celui-ci se targuait d'une promesse de François II et même d'un acquiescement d'Anne donné sur les instances très pressantes de son père. Ce personnage était Alain d'Albret. Il répondait parfaitement aux vues des Barons. Il n'était pas de ces princes étrangers qui ne verraient dans la Bretagne qu'une colonie à exploiter ; il n'était pas non plus de ces princes du sang français que le Baronage jugeait insupportables quand ils se réfugiaient en Bretagne, parce qu'ils prenaient sa place ; peut-être aussi les Bretons redoutaient-ils instinctivement qu'ils étendissent à la Bretagne le régime autoritaire dont jouissait alors la France. Alain d'Albret était un grand seigneur français, très riche jusqu'à la confiscation récente qu'il venait de subir, peu influent dans le duché bien que, veuf d'une Penthievre, il revendiquât les anciens domaines de cette maison ; fils de Catherine de Rohan, il se trouvait, par elle, demi-frère de la comtesse de Laval. En un mot, pour les Barons bretons, Albret était un « compagnon » qui, uni à la jeune duchesse, laisserait gouverner le Maréchal et ses amis. Il suffirait d'obtenir du roi l'agrément de ce candidat. On n'en désespérait pas.

Illusion complète ! Le roi n'eut jamais à se prononcer sur semblable requête qui ne lui fut jamais présentée. Un événement inattendu se mit à la traverse. Une personne, dont nul ne soupçonnait l'opposition, dit « non » avec une opiniâtreté invincible. Ce contradicteur était le principal intéressé à la question, Anne elle-même.

Et pourquoi ce refus ? A cette date Anne avait exactement onze ans. C'est un âge bien précoce pour élaborer de vastes desseins politiques. Ce n'est pas une jeunesse excessive pour savoir qu'à aucun prix on ne veut être l'épouse d'un vieillard rougeaud et tonitruant qu'on accepterait tout au plus comme grand-père.

Le maréchal de Rieux crut à un caprice d'enfant, à une répugnance passagère. Il fit rédiger par la chancellerie une procuration de la duchesse afin de solliciter en cour de Rome les dispenses nécessaires au mariage qu'il espérait voir célébrer. Il lui fallut déchanter. Contre lui Anne trouva des alliés dans le

Conseil de tutelle. Le chancelier Philippe de Montauban, qui tranchait par sa fidélité et son désintéressement sur la plupart de ses contemporains; ensuite Orange et Dunois.

Le prince d'Orange, cousin germain de la duchesse, avait un passé agité. Tour à tour serviteur ou ennemi du roi, il avait été banni pour crime de lèse-majesté en raison de son rôle lors de la réunion de la Bourgogne. Réconcilié avec le trône, il avait assisté au sacre de Charles VIII, s'était à nouveau éloigné du roi et avait combattu à Saint-Aubin-du-Cormier dans les rangs de l'armée bretonne; fait prisonnier, il avait bénéficié d'une prompte libération sous promesse de concourir aux visées royales. Quant à Dunois, fils du célèbre bâtard d'Orléans, il naviguait dans le sillage de son cousin, le duc d'Orléans, le futur Louis XII. La destruction de son château de Parthenay, l'année précédente, par Charles VIII, l'avait jeté en Bretagne comme une épave.

Appuyée sur cette fraction du conseil, Anne se refusa énergiquement à se laisser marier à contre-cœur. Le maréchal, rentré dans la ville de Nantes que la cour avait évacuée brusquement aux dernières semaines du règne précédent, en raison de l'épidémie qui y sévissait, en ferma les portes devant la duchesse, ou plutôt il consentit à lui entr'ouvrir une poterne, à condition qu'elle laissât dehors ses conseillers. Anne ne fut pas dupe de cette manœuvre grossière. Finalement elle perdit l'espoir de s'entendre avec ce tyran. Elle protesta par-devant notaires contre le consentement qui avait naguère été extorqué de sa faiblesse. Le maréchal se vengea en destituant le chancelier. Anne répliqua en tournant le dos à son tuteur et, montant à cheval, gagna l'abri sûr que lui offrait l'une des plus grandes places fortes du duché, la cité du couronnement : Rennes. C'était le 7 février 1489. Après un séjour à l'abbaye de Saint-Melaine, comme le voulait la tradition, Anne franchit, en grande pompe, la Porte Mordelaise et reçut, suivant les rites consacrés, le « cercle ducal » des mains de l'évêque de Rennes. Elle fixa dès lors sa résidence à l'intérieur des murs. A partir de ce moment la Bretagne fut partagée entre deux gouvernements luttant ouvertement l'un contre l'autre : celui du maréchal de Rieux, tuteur testamentaire, qui avait pour lui la légalité, celui de la duchesse qui se retranchait derrière l'imprescriptible droit de la morale au nom duquel nul, fut-il duc ou duchesse, ne peut être contraint à se marier malgré soi.

Pour comble de malheur une faction nouvelle surgit et vint

ajouter à la confusion. Il existait dans le duché un autre candidat à la main d'Anne de Bretagne. Il avait l'avantage d'être Breton, c'était le vicomte de Rohan. Ce puissant seigneur qui dominait tout le centre du pays, croyait tenir de sa femme, fille du duc François I^{er}, une sorte de droit de succession au duché. Evincé par François II, il s'était incliné devant le privilège de l'héritier masculin, quoique cet héritier ne fût qu'un cousin. Maintenant que ce personnage était mort en ne laissant à son tour que des filles, Rohan se dépitait d'être si près du trône ducal sans s'y asseoir. Il s'imagina qu'il avait quelque droit à faire valoir. La candidature du sire d'Albret le faisait enrager. Il proposa une combinaison analogue à celle que la cour de Bretagne avait adoptée à la mort du duc François I^{er} : Pour éviter une guerre de Succession on avait marié la fille aînée du feu duc au plus proche héritier mâle. Pourquoi ne renouvelerait-on pas une aussi prudente transaction ? Pourquoi ne marierait-on pas la fille du défunt François II au fils du vicomte ? Pour réussir Jean de Rohan se flattait de l'appui d'Anne de Beaujeu. Fort de cet atout, il essaya de se mettre en possession du duché. Mais c'est alors qu'il découvrit sa témérité.

A la tête d'une partie de l'armée française qui avait établi ses quartiers d'hiver dans le quadrilatère de forteresses cédées au roi par le traité du Verger : Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Malo et Dinan, le vicomte de Rohan se jeta sur les villes qui confinaient à ses domaines : Guingamp, Montcontour, Montfort et Hédé, Morlaix, Brest, Carhaix, Concarneau, Vannes. Succès éphémères. Une armée anglaise débarqua à Morlaix, une armée espagnole arrivait à Vannes, leurs efforts conjugués réparèrent les pertes subies. A la fin de l'hiver 1489, l'armée française ne gardait plus de ses conquêtes, en dehors des quatre places du traité, que Brest. Le vicomte de Rohan vit s'évanouir ses rêves d'autant plus complètement que l'approbation d'Anne de Beaujeu, qui avait elle aussi son candidat, vint à lui manquer.

Sur ces entrefaites un traité arrêta les hostilités. L'initiative en venait de Maximilien d'Autriche qui, au moment où François II avait été menacé par l'invasion française, était parti en guerre pour le soulager. N'était-il pas, comme successeur de Charles le Téméraire, l'allié nécessaire de la Bretagne ? Cependant il s'entendit avec Charles VIII pour revenir à l'état de paix. Sans délaisser la Bretagne, il acceptait que les droits, respectivement prétendus par Charles VIII et par Anne, fussent

soumis à l'arbitrage du Saint-Siège. En somme, Maximilien adhéraît aux stipulations principales du traité du Verger. Mais ce n'était qu'un expédient provisoire. Chacun des deux signataires comptait sur le temps pour clarifier une situation complexe. Les alliés de la duchesse étaient gênés dans leur bonne volonté par la discorde qui sévissait en Bretagne. Quant à Charles VIII, on s'étonne qu'il n'ait pas poussé plus vivement les avantages que lui conféraient la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier et le traité la sanctionnant. Sans doute aperçut-il que, dans une négociation matrimoniale plus que dans toute autre, la force était hors de saison et qu'il atteindrait plus sûrement son but par la persuasion.

III

L'année 1490 fut donc une année de conversations diplomatiques. Elles aboutirent à d'incontestables succès remportés par la cause de la duchesse, et dont le mérite doit se partager, dans une proportion qu'on ignore, entre la petite Anne et ses conseillers. Anne résidait alors dans l'hôtel de l'évêque de Rennes, à l'ombre de la cathédrale. Le prélat, Michel Guibé, était le neveu du trésorier Pierre Landais, dont la mort avait laissé François II inconsolable. Dans cet hôtel épiscopal descendra, cent ans plus tard, Henri IV, arrière petit-fils d'Alain d'Albret. A défaut de château ducal nul lieu, par les amples salles qu'il offrait, n'était plus propice aux conférences solennelles des ambassadeurs, aux séances affairées des Etats, ou à la célébration d'un mariage princier.

La première victoire diplomatique de la duchesse Anne fut sa réconciliation avec le maréchal de Rieux. Après une série de passes d'armes, de coups de main et de marchandages, Rieux abdiqua ses fonctions de tuteur et se fit donner quitus, non sans de grosses indemnités. Mme de Laval l'imita.

Ce point réglé facilita les accords avec l'étranger. Jusque-là l'Angleterre avait considéré Rieux comme le chef véritable du gouvernement. Les ambassadeurs anglais s'étaient même prêtés à une manœuvre convenue avec le maréchal, consistant à faire venir Anne dans le camp anglais à Lamballe, sous prétexte de passer en revue l'armée alliée. Arrivée là, l'innocente duchesse aurait été saisie et amenée, pieds et poings liés (au figuré), à son tuteur. Mais Anne ne donna pas dans le panneau.

Devenue maîtresse incontestée de tous ses sujets, Anne pouvait attendre de ses alliés qu'ils lui portassent secours. Elle obtint d'eux la conclusion de l'accord le plus favorable. Il est daté du 27 octobre 1490. Une quadruple alliance fut scellée. Autour de la Bretagne trois défenseurs allaient veiller : l'Angleterre, l'Espagne et le roi des Romains. Chaque puissance avait ses griefs contre la France et chacune tenait pour gagné tout ce qui pouvait l'affaiblir. L'Aragon ne pardonnait pas la saisie du Roussillon et la Castille avait épousé sa querelle, oublieuse de l'alliance plus que séculaire qui l'attachait à la France. L'Angleterre n'avait pas encore signé de paix avec la France depuis le traité de Brétigny dont elle avait sur le cœur l'inexécution. Elle ne se consolait pas d'être sortie de la guerre de Cent ans en perdant non seulement ses conquêtes mais encore Bordeaux et tout le patrimoine qu'Aliénor d'Aquitaine avait apporté aux Plantagenets. Quant à Maximilien, gendre de Charles le Téméraire et détenteur des Pays-Bas, il avait mis ses troupes en mouvement dans le Nord quand Anne de Beaujeu avait contesté le bon droit des filles de François II. Ce droit, il en était le protagoniste d'autant plus fervent qu'un traité lui avait promis la main de la future duchesse. Par surcroît de bonheur, le grand adversaire de la maison d'Autriche, Mathias Corvin, qui avait envahi le royaume de Hongrie, venait de mourir, permettant à l'empereur Frédéric III de rentrer en sécurité dans sa capitale viennoise. Le remembrement des états héréditaires de l'Autriche s'accusait et la vie précaire de l'empereur laissait prévoir qu'un jour prochain son fils les recueillerait avec la couronne impériale. Déjà, depuis deux ans, Maximilien était roi des Romains et ce fut une couronne royale qu'il offrit à sa femme lorsqu'en son nom son procureur reçut la bénédiction nuptiale dans la cathédrale de Rennes. Michel Guibé, en la donnant, n'assistait-il pas au triomphe de la politique du grand trésorier son oncle, et comme à sa revanche posthume ? L'alliance avec la Bourgogne c'était l'article fondamental de la doctrine de Landais. L'alliance avec l'Angleterre, celle avec l'Espagne en étaient les corollaires et il les avait cultivées. L'éloignement des Barons, leur récente humiliation n'était-ce pas pour son ombre un autre succès d'outre-tombe ?

Anne, sûre d'elle-même, s'accorda le malicieux plaisir de faire part de son mariage à Charles VIII en lui exprimant sa joie à la pensée qu'elle devenait sa belle-mère. Effectivement le traité d'Arras, conclu entre l'archiduc et le roi, avait stipulé le

mariage de Charles VIII avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien. Charles répondit à la plaisanterie sur un autre ton que celui de l'ironie.

IV

C'était une erreur enfantine de croire que le roi de France et sa vigilante sœur laisseraient se reconstituer impunément l'alliance de la Bourgogne et de la Bretagne qui avait si souvent troublé le sommeil de leur père. Au coup droit qu'il recevait par l'annonce de la quadruplice nouée contre lui et du mariage du roi des Romains, Charles opposa une riposte foudroyante.

Alain d'Albret, déçu dans ses espoirs, avait quitté Nantes, l'oreille basse et ruminant sa vengeance. Il l'avait déjà trouvée. Il se rendit auprès du roi, à Moulins, et là, le 2 janvier 1491, conclut avec lui le pacte qui allait tout bouleverser en un clin d'œil. Moyennant un bon prix, il promit de livrer Nantes à l'armée française.

Aussitôt dit, aussitôt fait. A la faveur d'une absence du maréchal de Rieux parti pour la chasse — coïncidence dont on se demande si elle était fortuite — Alain d'Albret, maître de Nantes, y introduisit les Français dans la nuit du 19 au 20 mars.

Désormais tout allait découler, comme en suivant une pente irrésistible, dans le sens voulu par le roi. Replacé à la tête de l'armée, le jeune vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier, Louis de la Trémoille, soumit comme en se jouant, le centre de la Bretagne et revint ensuite camper sous les murs de Rennes, en tenant ses communications fermement assurées avec Saint-Aubin-du-Cormier et Vitré.

Cependant, les unes après les autres, les consciences cédaient au succès. Le maréchal de Rieux et la comtesse de Laval ouvraient au roi les portes de Vannes. Le vicomte de Rohan, rentré en faveur, était nommé lieutenant du roi. Le trésorier Pierre Becdelièvre s'échappait de Rennes pour aller se soumettre au roi. Charles VIII, qui, en entrant à Nantes, avait confirmé les privilèges de la cité, faisait publier, par ses crieurs, la remise des fouages. Comment résister à cette tentation ? En face des ralliés qui s'affichaient, il y en avait d'autres qui se laissaient gagner secrètement mais restaient en place auprès de la duchesse. Le prince d'Orange reçut une gratification pour les bons services rendus au roi dans ces négociations. Le duc d'Orléans,

libéré de captivité par un geste gracieux du roi, lui avait promis tout son zèle. Il ne retourna auprès de la duchesse qu'imbu de l'idée de lui faire accepter le roi pour époux.

Car il était devenu notoire que si Charles VIII avait interdit à Anne d'épouser Maximilien, ce n'était pas en haine pour elle, et qu'il lui offrait la solution la plus favorable qui dépendait de lui. Depuis longtemps certains conseillers du roi entretenaient cet espoir. C'est à cause de cette arrière-pensée que les projets de mariage, esquissés en faveur d'Alain d'Albret ou de Jean de Rohan, n'avaient pas été soutenus par la cour. On espérait mieux mais on craignait, en révélant trop tôt le rêve que l'on caressait, de le voir s'évanouir à jamais.

Au premier abord, en effet, il souleva, chez Anne, une vive répugnance. Elle avait de si puissants alliés, un mari si tendre ! L'Europe presque entière n'allait-elle pas la défendre ? Comment aurait-elle soupçonné qu'au fond, la Bretagne n'était qu'un attrait secondaire pour chacun de ses partenaires ? En Angleterre, Henri Tudor, ce Gallois, n'était pas pressé de réaliser la prophétie de Merlin annonçant la réunion sous le même sceptre de la Grande Bretagne et de l'Armorique. Usurpateur, successeur d'usurpateur, il cherchait à réconcilier des partis farouchement hostiles, mais en accueillant ses anciens ennemis, il déplaisait à ses amis. Le tact et le temps lui étaient nécessaires ; il redoutait une guerre qui eût compromis son délicat travail. Quant aux Espagnols, Grenade était leur objectif primordial et, pour rien au monde, ils n'auraient détaché du midi de l'Espagne les forces indispensables au succès de leur dure entreprise. Enfin Maximilien était plus puissant nominale-ment qu'en fait. Les Pays-Bas ne lui étaient que médiocrement soumis ; la diète de l'Empire tenait le mariage breton pour une affaire personnelle du prince. Quant aux états héréditaires ils étaient encore le bien de Frédéric III et, soumis à un régime archaïque, n'auraient pu apporter à son fils qu'un faible secours. En un mot l'imposante coalition n'était qu'une façade. Elle était incapable de mettre en ligne une force qui, par le nombre et l'unité, pût affronter l'armée de la France.

Il fallut cependant tenir compte des espoirs auxquels s'accrochait la malheureuse duchesse. On lui offrit diverses solutions. C'étaient autant d'impasses qui, une fois écartées, devaient l'amener fatalement à condescendre au mariage avec le roi. Une fois, comme prenant au sérieux sa répulsion, les ambassadeurs français lui proposèrent, à défaut de Maximilien qu'ils

récusaient, et à défaut de Charles qu'elle refusait, le choix entre trois candidats : Louis de Luxembourg, le duc de Nemours et le comte d'Angoulême. Etrange trio : les deux premiers avaient eu leurs pères décapités par ordre de Louis XI. Louis de Luxembourg était le fils du connétable de Saint-Pol exécuté en 1475, le duc de Nemours était fils de Jacques d'Armagnac exécuté en 1477. Funèbre ascendance qui pour avoir subi une si cruelle leçon, semblait garantir la docilité des rejetons. Quant au comte d'Angoulême il était engagé, quoique non encore marié, à Louise de Savoie qui, si elle fut informée de l'incident, dut être aussi mortifiée de l'offre faite à la duchesse que de son refus dédaigneux.

À la mi-novembre, une autre issue fut envisagée : Charles VIII autorisa le mariage d'Anne avec Maximilien. Seulement le roi des Romains ne viendrait pas en Bretagne. Ce serait Anne qui le rejoindrait en Flandre. On lui ouvrait toutes grandes les portes du duché, par terre et par mer. On n'ajoutait pas qu'elle aurait plus de mal à les franchir dans l'autre sens. Anne, un moment abusée, ou le feignant, signa. On dressa le plan de son voyage. Cependant cette combinaison s'effondra si vite qu'on se demande si elle était sincère et si elle avait un autre but que de tromper les ambassadeurs de Maximilien toujours présents à Rennes et de prouver publiquement que la duchesse se décidait en toute liberté. Très peu de jours après, en effet, Anne consentit à voir le roi. Charles VIII la conquist et les fiançailles furent célébrées devant l'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, au couvent des Jacobins qui existe encore. Cet acte capital accompli, le roi partit pour Langeais. Après lui, le 23 novembre, Anne, escortée de ses loyaux Bretons, s'éloigna de la ville dont les habitants l'avaient vaillamment gardée et s'achemina vers le château de Langeais où fut célébré son mariage.

La solution qu'elle avait acceptée, mettait fin à une situation inextricable. C'est une justice qu'on doit rendre à cette femme éclairée, si ferme dans ses résolutions, si fière dans la défense de ses droits, si attachée à son prince lointain, d'avoir abdiqué ses préférences premières pour se résigner à une transaction... que tant d'autres auraient ardemment ambitionnée. On n'oublia pas, en même temps, le mérite qui revient au roi Charles. Il comprit que dompter les Bretons par la force serait une entreprise décevante et qu'au bout du compte, une annexion contrainte serait fragile ou éphémère. Pour garantir la durée de

l'union de la Bretagne avec la France, il fallait qu'elle fût librement consentie. Or quelle forme de traité, mieux qu'un mariage, ménagerait les amours-propres et les intérêts respectifs, concilierait mieux l'incontestable suprématie qui devait appartenir à l'un, avec la personnalité qui devait être respectée chez l'autre ?

V

À côté du mariage entre le roi et la duchesse, ce fut presque un autre mariage qui unit la Bretagne avec le royaume. Parallèlement aux contrats de mariage conclus entre Anne et les rois Charles VIII et Louis XII, entre Claude et François I^{er}, d'autres actes furent rédigés qui réglèrent le sort du duché en maintenant, d'une façon générale, sa législation propre. Le dernier en date, l'édit d'union de 1532, les répéta et les consolida. S'il innova, ce fut en prononçant l'incorporation inséparable de la Bretagne à la France. Cette incorporation était dynastique plutôt que constitutionnelle. Il s'agissait d'éviter que le royaume et le duché ne fussent dévolus à des héritiers distincts. Cette éventualité se produisit à la mort d'Henri III. La loi salique appela au trône Henri de Bourbon, tandis que le duché, en l'absence d'héritier mâle dans la lignée de Bretagne, devait échoir à la plus proche parente du feu roi, sa sœur aînée, la reine d'Espagne. Cette nouvelle séparation fut écartée par la prévoyance des législateurs de 1532. L'incorporation qu'ils avaient voulue, empêchait la Bretagne d'avoir un autre duc que le roi de France. Elle ne touchait en rien aux institutions du pays.

Quelle fut, en cette matière, l'attitude d'Anne de Bretagne ? Devenue reine, quelle influence exerça-t-elle sur le statut du duché et sur la politique du royaume ?

Sa volonté s'est manifestée avec une persévérance qui ne laisse pas de place au doute. Anne par son mariage avait mis fin à l'indépendance que la Bretagne s'était conquise, en matière de politique étrangère. Mais, sous le rapport de l'administration intérieure, elle entendait bien que le duché conserverait son régime et ne serait pas placé brusquement sous l'empire des lois françaises ni sous l'autorité des fonctionnaires royaux. Ce désir transparut dans les stipulations matrimoniales où elle intervint. Que lisons-nous dans le contrat signé avec Louis XII ? « A ce que le nom et la principauté de Bretagne ne soit et

demeure aboli pour le temps à venir », on décide que le duché écherra au second fils à naître de cette union. La clause ne joua pas puisque de ce mariage Anne ne laissa pas de fils. En négociant les fiançailles de sa fille Claude avec Charles d'Autriche, elle lui destina son héritage. Ce nouveau projet resta vain, lui aussi. Quand la reine consentit au mariage de Claude avec François d'Angoulême, elle se réserva cependant le droit de disposer de la Bretagne, malgré son propre contrat de mariage, en faveur du fils qu'elle-même pourrait avoir. Renonçait-elle à souhaiter pour la Bretagne un duc autre que le roi ? Croyons plutôt que son antipathie justifiée pour la mère de François d'Angoulême, était la seule cause de cet apparent revirement.

Si Anne chercha longtemps à créer une nouvelle dynastie bretonne, était-ce pour faire surgir à nouveau les inconvénients auxquels son mariage avait eu pour effet de remédier ? Voulait-elle détruire son propre ouvrage ? Non certes. Elle entendait bien que la Bretagne ne serait plus jamais une ennemie pour la France. Mais, passionnément attachée à son pays, elle ne concevait pas qu'il pût se survivre, conserver ses « privilèges et libertés » autrement que sous une dynastie particulière. Si elle n'a pas prévu le sens réel de l'évolution, qui osera lui jeter la première pierre ? Mais, réflexion faite, n'est-ce pas nous qui la jugeons mal ? et n'a-t-elle pas au contraire très bien prévu ce qui aurait pu se passer ? N'a-t-elle pas voulu éviter une assimilation brutale et précipitée ? En retardant une unification prématurée, en préservant les institutions si sagement équilibrées de son pays, n'a-t-elle pas assuré la pérennité de son œuvre et rendu un égal service aux deux parties en cause ?

Il est une autre attitude de la reine Anne qui n'est pas toujours approuvée ni comprise. Lorsque Louis XII, pour vaincre l'opposition du pape Jules II à ses projets italiens, réunit un concile national à Tours, puis convoqua un concile œcuménique à Pise, le clergé breton fit bande à part et se déclara hors de l'église gallicane. La reine essaya de faire échouer la politique royale, qui la choquait. Ici encore, la justification d'Anne se trouve dans le souci des intérêts de la Bretagne, cadrant avec les véritables intérêts de la France. Anne se souvenait que la Pragmatique sanction n'avait pas cours en Bretagne, que le duché était pays d'obédience et que, tout en recevant de Rome de précieux égards, le pouvoir civil y reconnaissait la pleine autorité du Saint-Siège. Une rupture avec la papauté lui paraissait une entorse aux précédents. La tradition bretonne, non

moins que sa piété, lui dictait ce sentiment. Mais en agissant ainsi peut-on dire qu'elle ait été mal inspirée sur les destinées du royaume ? Elle l'était au contraire si bien que la tentative de Louis XII échoua lamentablement et que le roi dut démonter les batteries qu'il avait braquées contre le Pape. Le Gallicanisme de Louis XII, comme celui de Philippe le Bel, était une erreur, du strict point de vue national. En le séparant du Saint-Siège, dans une vue trop égoïstement intéressée, il dépouillait le souverain français du prestige dont sa qualité de roi très chrétien le revêtait aux yeux de la Chrétienté.

VI

Les idées politiques d'Anne de Bretagne ont moins frappé ses contemporains que son caractère et son attitude à la cour. Elle en fut la présidente écoutée. Depuis Isabeau de Bavière, aucune reine de France n'avait été aussi remarquée. Mais quelle différence entre les frasques de la plantureuse Isabeau et la morale rigide qui régnait autour de la reine Anne ! Des jeunes filles appelées à la cour lui faisaient cortège. Elle se sentait responsable de leur éducation. Elle y veillait en mère attentive et parfois en gouvernante sévère. Elle pourvoyait à leur établissement. Quelle saine école en pleine Renaissance et quelle rare leçon ! Cette dignité qu'Anne donna à la cour de France est l'un de ses plus grands mérites et l'un de ses plus purs titres de gloire. Il s'y associait un goût de l'instruction, un culte sincère pour les lettres et pour les arts. Peut-être y avait-il plus d'élégance en ceux-ci et parfois trop de maniérisme ou de grandiloquence en celles-là. La souveraine encourageait les auteurs comme les artistes : Il ne dépendait point d'elle de diriger le courant littéraire.

Les Bretons ne sauraient oublier à quelle hauteur elle a porté le renom de la Bretagne. Cette reine, qui n'avait que quelques gouttes de sang breton dans les veines, semble le type physique et moral de la race. Elle en a le sérieux dans les idées et les sentiments, la gravité tendre, la courageuse sérénité. Mère cruellement éprouvée par la mort prématurée de huit de ses dix enfants, elle répandit sur les enfants des autres le bienfait d'une formation qu'elle ne réserva pas aux siens.

Dès son plus jeune âge, elle avait été habituée à s'entourer d'une foule d'officiers et de serviteurs. La cour des ducs de

Bretagne s'était organisée sur un très grand pied, une centaine d'années auparavant, lorsque le duc de Bourgogne, chargé de la tutelle du jeune duc Jean V, marié à la fille du roi, avait jugé indispensable d'enlever à la cour de son neveu la simplicité primitive dont elle s'était contentée jusque-là, pour la transformer à l'imitation de la cour royale. Montée sur le trône, Anne ne fut donc pas dépaylée. Le faste ne l'intimida pas. Elle aimait, sous les lambris de Blois ou d'Amboise, une escorte brillante et grouillante. Entre tous ses familiers elle y réserva une place de choix à ses compatriotes. La voie ne lui était-elle pas tracée, là encore, par les errements anciens qu'elle se plaisait à suivre ? Jamais tant de Bretons avaient-ils environné la royauté que depuis la fin du xiv^e siècle ? Sans parler des trois connétables dont les noms sont présents à toutes les mémoires, parmi les maréchaux de France ne trouvait-on pas deux fois le nom des Rieux : le père et le grand-père du maréchal de Bretagne ? Deux fois celui des Laval : Gilles de Rais, qui tourna mal, et André de Lohéac, puis un Rohan, Pierre de Gié ? Parmi les amiraux, avaient figuré Prigent de Coëtivy et Jean de Montauban, parmi les Grands maîtres de l'hôtel, Tanguy du Chastel et Guy de Laval. Inutile de parler des grands écuyers, des grands bouteillers, des grands veneurs, des grands maîtres des eaux et forêts, des grands maîtres de l'artillerie. Les listes de tous ces dignitaires nous montreraient des Bretons. L'archevêque de Bordeaux qui couronna la reine Anne à Saint-Denis, n'était-il pas issu d'une famille bretonne, aussi zélée pour le roi que pour la Renaissance : André d'Espinay ? Le terrain était donc préparé et c'est sans effort que les Bretons continuèrent d'y paraître. Non moins qu'à la cour on les vit sur les champs de bataille de l'Italie.

Tandis que son ardente jeunesse s'élançait au loin pour le service du roi, la Bretagne, comme délivrée d'un cauchemar, se reprenait à vivre. La guerre sur son territoire avait été assez longue pour qu'elle en ressentit l'horreur, assez courte pour qu'elle n'en fût pas débilitée. Pendant presque tout le règne de François II — trente ans — les hostilités s'étaient bornées à des marches militaires sur les frontières. Quand l'armée française pénétrait jusqu'aux murs d'Ancenis, le gouvernement ducal jugeait le moment venu d'entamer des pourparlers. La Bretagne ne vit de près la guerre que dans les deux dernières années de François II et pendant les trois ans du règne d'Anne. Malgré le trouble qui en était résulté, rien n'avait été définitive-

ment compromis. Il fallut peu de temps à l'activité des Bretons pour que l'ancienne prospérité refleurît. Ce fut un essor nouveau ou, plus exactement, ce fut la réapparition d'un âge d'or qui allait se poursuivre durant un nouveau siècle. Période privilégiée, civilisation attachante dont les monuments encore debout attestent l'éclat joyeux, même en tête-à-tête avec la mort, et qui par sa solidarité avec l'époque précédente, prouve que la Bretagne, grâce à la duchesse Anne, n'avait pas subi de rupture dans son histoire et qu'elle marchait vers l'avenir, d'un pas solide, sans se renier ni se démentir, avec la constance que professe la devise adoptée par Jean IV : « A ma vie ».

Une Mission
de Folklore musical
en Basse-Bretagne

par M. l'Abbé FALC'HUN

(Conférence donnée le 29 Novembre 1942)

UNE MISSION DE FOLKLORE MUSICAL EN BASSE-BRETAGNE

Le mot de *folklore*, créé en 1846 par l'archéologue anglais Thoms, n'évoque encore, pour la plupart des Français qui le connaissent, qu'une vague notion de littérature populaire où le merveilleux tient la première place. Ce terme couvre aujourd'hui un domaine très étendu d'où est sortie toute une science nouvelle. Avant de parler de la mission de folklore musical en Basse-Bretagne durant l'été de 1939, il convient d'exposer brièvement à quel vaste mouvement d'idées et de recherches elle se rattache.

Le mouvement folklorique moderne, s'il est redevable aux ethnologues et sociologues du XVIII^e siècle, aux auteurs de recueils de superstitions du XVII^e, aux Contes de Perrault, à l'œuvre de Rabelais, et même à celle de Pausanias (II^e siècle après J.-C.), continue et amplifie plus spécialement l'activité de l'Académie Celtique, ancêtre de la Société des Antiquaires de France, qui commença en 1808 la publication de ses Mémoires,

Note — Avant cette conférence, M. Georges Henri Rivière, Conservateur du Musée des Arts et Traditions populaires, Palais de Chaillot à Paris, fit, au nom des Musées Nationaux, la remise officielle d'une copie des disques de la mission à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes. La conférence fut suivie de l'audition d'une trentaine de chansons sur disque.

et donna la première des plans méthodiques d'enquêtes, encore utiles à consulter aujourd'hui. L'influence de l'Académie Celtique fut décisive sur les frères Grimm, pères du folklore allemand.

En France, le Romantisme fit naître un véritable engouement pour ce que nous appelons le folklore. Mais du manque de méthode critique, et de la manie de tout enjoliver sous des prétextes littéraires ou artistiques, résulte une grande insécurité des renseignements recueillis. Le *Barzaz-Breiz* est bien typique de cette période.

A une époque ultérieure, tant pour tenir des promesses faites au poète et folkloriste allemand Firmenich que pour reprendre les traditions du Premier Empire et de l'Académie Celtique, Napoléon III chargea son ministre de l'Instruction publique et le Comité des travaux historiques (fondé en 1840) d'organiser une enquête sur les chansons et poésies populaires. C'est à cette activité que se rattachent les recherches de Luzel, effectuées à partir de 1863, à part une première mission en 1845, grâce à des subventions officielles.

Après 1870 furent fondées en France quantité de revues savantes, qui firent au folklore une place importante, quand elles ne lui étaient pas uniquement consacrées. Citons la *Revue Celtique*, *Romania*, *Mélusine*, la *Revue d'histoire des religions*, la *Tradition*. La naissance des *Annales de Bretagne* en 1886 est un reflet breton de ce mouvement. Le folkloriste le plus remarquable de cette époque est le Breton Sébillot, qui, en 1886 aussi, fonda la *Revue des traditions populaires*.

La publication, de 1902 à 1910, de l'*Atlas linguistique de France*, par Gilliéron et Edmont, donna une nouvelle orientation aux recherches, en montrant l'intérêt des textes populaires notés avec leur prononciation exacte en patois ou en dialecte. Sur le même modèle, un *Atlas linguistique de Basse-Bretagne* fut entrepris dès 1910 par M. Pierre Le Roux : trois fascicules en ont paru, et le quatrième est sous presse. Cet ouvrage, trop peu apprécié des Bretons soucieux de l'avenir et du perfectionnement de leur langue (parce qu'ils négligent de se donner la formation nécessaire pour en tirer parti), dépasse en intérêt tout ce qui a été publié jusqu'à nos jours sur les dialectes bretons ; il fournit, dans les domaines les plus variés et les plus imprévus, des bases sûres pour des recherches ultérieures.

Après la guerre de 1914-1918, deux hommes principalement soutinrent le renom du folklore français : Saintyves, fondateur

de la *Revue du folklore français*, et Van Gennep, auteur d'un remarquable *Manuel de folklore français contemporain*. Sous la présidence du premier fut fondée, en 1928, la *Société du folklore français*.

Malgré ces efforts, la France s'était laissée distancer, surtout par l'Allemagne, les pays baltes et scandinaves, où l'on trouve non seulement les meilleurs musées folkloriques du monde, mais aussi une dizaine de chaires de folklore dans les Universités.

La création du Musée national des Arts et Traditions populaires à Paris est venue depuis peu donner un nouvel essor au folklore français. C'est lui qui fut chargé d'organiser le premier Congrès international du folklore à l'occasion de l'Exposition de 1937. A l'unanimité des délégations européennes du Congrès, le conservateur du Musée des Arts et Traditions populaires (A. T. P.), M. Georges Henri-Rivière, fut élu secrétaire général permanent du Congrès international du folklore qui devait, sans la guerre, se réunir de nouveau à Stockholm en 1941. L'activité de ce Musée redonnait ainsi à la France une place prépondérante au sein d'un mouvement issu d'elle en grande partie.

Depuis un long siècle que les recherches folkloriques se poursuivent activement, la notion de folklore s'est considérablement élargie. Au début, elle englobait surtout, presque exclusivement, la littérature populaire orale, contes, chansons, légendes. Mais en examinant de près le contenu de cette littérature, il fallut bien se rendre compte qu'elle n'était pas le simple produit de la fantaisie, de l'imagination du peuple, mais qu'elle mettait en cause une mythologie, une religion, une organisation sociale des temps passés, toute une civilisation en somme.

Le Congrès international du folklore en 1937 a donné une consécration officielle à cette évolution des études folkloriques en leur attribuant désormais comme objet tout ce qui est du domaine de la civilisation populaire, par opposition à une civilisation savante, supérieure. Le folklore englobe donc aujourd'hui la civilisation matérielle et les structures sociales au même titre que les traditions et littératures orales ; l'habitation, le mobilier, le costume, les jouets et jeux, la technique artisanale, la médecine populaire, la sorcellerie, les cérémonies périodiques, les classes d'âge, les groupes sociaux, théâtre, danse et musique populaires ressortissent à son domaine aussi bien que les chansons, contes et légendes.

Plus récemment enfin, il a été convenu qu'on adoptait, en

français, le terme d'*ethnographie folklorique* (all. *Volkskunde*) pour désigner la science qui étudiait ces matières, le folklore (all. *Volkstum*) n'en étant que l'objet, le domaine, l'ensemble des matériaux utilisés.

Cette extension du domaine du folklore, chevauchant désormais sur celui de quantité d'autres sciences connexes, risquait de compliquer singulièrement les enquêtes folkloriques : personne ne pouvait plus prétendre à posséder toutes les disciplines scientifiques nécessaires ou utiles à ces enquêtes. La spécialisation s'imposait. Ou plutôt, il fallait que l'ethnographie folklorique réunît dans ses missions de recherches différents spécialistes des sciences connexes : linguistique, musicologie, sociologie, ethnographie, archéologie, architecture, etc... Ce travail par équipes de spécialistes fut inauguré en France par la mission de folklore musical de Basse-Bretagne.

C'est en effet aux recherches sur le terrain que le Musée des A. T. P. voulut d'abord se consacrer, par une prospection méthodique de l'ensemble du territoire français. Nous assistons en ce moment à l'effondrement de cette civilisation artisanale qui se développait sans arrêt depuis l'âge néolithique, et que, dans certaines régions, la grande industrie a déjà balayée sans laisser de trace. Il convient de recueillir au plus tôt les documents qui la concernent et qui se raréfient tous les jours : il sera temps plus tard de fouiller dans les archives.

La littérature orale traditionnelle elle-même se rattachait étroitement à cette civilisation agonisante. Elle se transmettait dans ces veillées qui portent dans le Morbihan le nom caractéristique de « filages ». Depuis qu'on ne file plus dans les fermes durant les longues soirées d'hiver, depuis que la T. S. F. est apparue, les veillées se meurent, et avec elles les chansons et légendes d'autrefois. Une mission fut donc décidée pour prospecter le folklore musical qui survit encore.

Cette première mission avait en outre un but particulier : l'expérimentation et la mise au point de la méthode de prospection par équipes de spécialistes. Pour que l'expérience fût valable, il convenait que l'équipe opérât sur un terrain favorable, afin qu'on ne pût imputer à sa composition ou à sa méthode des résultats décevants dûs à des circonstances locales. Le choix du terrain revêtait ainsi une importance capitale.

C'est ici que la Bretagne fut servie par sa bonne réputation. Les folkloristes savent, ce qu'ignorent la plupart des Bretons, que dans le domaine folklorique, par le nombre et la valeur

des chercheurs comme des résultats obtenus, la Bretagne surclasse toutes les provinces françaises. Lisons-en la proclamation dans le *Manuel du folklore français* de Van Gennep, le maître incontesté des études folkloriques en France. A la page 183 de son tome III, il écrit : « Le folklore breton a été si bien étudié, par trois et même par quatre générations de chercheurs, qu'on peut classer les publications par départements, chose encore impossible pour nos autres provinces, sauf pour le Dauphiné. » — « Pour cette province, dit-il plus loin (p. 199) en parlant du Dauphiné, on commence à pouvoir sérier les publications folkloriques selon les régions, ou, provisoirement au moins, selon les départements, mais pas encore dans d'aussi bonnes conditions que pour la Bretagne. » Et de fait, la bibliographie donnée pour les trois départements dauphinois n'est pas aussi copieuse, loin de là, que celle du seul Finistère, ou de l'Ille-et-Vilaine.

Une exploitation ancienne et toujours fructueuse, si elle fait craindre l'épuisement, peut aussi bien n'être pour une mine qu'un signe de richesse. Ainsi pensa-t-on au Musée des A. T. P. Le conservateur jeta son dévolu sur la Basse-Bretagne, domaine réputé spécialement riche au point de vue musical, bien délimité par la mer et une frontière linguistique très nette, assez restreint d'autre part, et facile à explorer, en somme le terrain d'expérimentation idéal que l'on cherchait.

Après le choix du terrain, celui des enquêteurs. Le rôle de musicologue fut confié à Mademoiselle Claudie Marcel-Dubois, chef de l'Office de Documentation folklorique au Musée des A. T. P. Lauréate du Conservatoire, diplômée de l'Ecole du Louvre et, depuis, de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, elle était déjà connue par des publications et des travaux personnels touchant le folklore musical, spécialement les instruments de musique populaire. Mais en Bretagne, moins qu'ailleurs, les titres ne suffisent pas à tout, et Mademoiselle Marcel-Dubois se félicita et fut félicitée plus d'une fois de n'avoir pas négligé une précaution primordiale : elle descendait d'un grand-père originaire de Plancoët.

Cet ancêtre de Plé-an-Coët, de la « Paroisse du Bois », n'eût sans doute pu lui apprendre le breton, éteint dans cette région depuis sept ou huit siècles. Pour transcrire le texte des chansons, il fallait un enquêteur bretonnant, connaissant les quatre dialectes, doublé d'un phonéticien capable d'en noter la prononciation exacte. Monsieur Rivière s'informa auprès des pro-

fesseurs de celtique de Paris. Je lui fus signalé. Il m'accepta. Monseigneur Duparc, évêque de Quimper, dont je dépends, m'accorda volontiers son autorisation. Sa recommandation, jointe à celle du cardinal Baudrillart (donnée à l'ancien élève de l'Institut Catholique) et des évêques de Vannes et Saint-Brieuc, valut à la mission la collaboration précieuse de mes confrères du clergé bretonnant, et ne nuisit à aucune autre.

Notre équipe fut heureusement complétée par un troisième chargé de mission, Mademoiselle Janine Auboyer, attachée des Musées de la Ville de Paris, spécialiste de l'art d'Extrême-Orient, diplômée de l'Ecole du Louvre où elle enseigne aujourd'hui. A elle incombaient les croquis, les photographies, les films de danses, les observations d'ordre sociologique, ainsi que la tenue de la comptabilité et du journal de route. Elle aida souvent Mademoiselle Marcel-Dubois dans l'enregistrement des disques. Sa présence fut précieuse à des titres divers. En plus d'un endroit, par suite d'une vague ressemblance physique, une certaine « ligne » commune au moins, on la crut de ma famille, et, quand je repasse dans ces localités, on me charge pour « ma sœur » de compliments que je transmets d'ailleurs fidèlement. Moyennant cette étroite parenté, que les bons chrétiens devinaient du premier coup d'œil, la composition de notre équipe paraissait toute naturelle.

Mesdemoiselles Auboyer et Marcel-Dubois, déjà familiarisées avec les enquêtes folkloriques, assumèrent en grande partie la charge de la minutieuse préparation de notre expédition. Un questionnaire, dont le préambule expliquait le but et les méthodes de la mission projetée fut expédiée dans toutes les communes de Basse-Bretagne, aux prêtres, aux instituteurs, et aux personnalités connues pour s'intéresser au folklore. D'après les réponses fut dressé par communes un fichier d'informateurs (chanteurs, conteurs, danseurs, sonneurs de bombarde et de biniou, etc...) et fixée dans ses grandes lignes l'itinéraire de la mission.

Le but était d'abord une prospection de la musique et de la danse populaire. Pour qu'elle fut menée avec les ressources de la technique moderne, la mission emportait un phonographe enregistreur et une caméra (1). Les disques et les films per-

mettraient plus tard de contrôler, de compléter, au besoin de corriger, les notations musicales, phonétiques et chorégraphiques souvent trop hâtivement faites sur le terrain.

Dans la chanson, la musique et les paroles sont inséparables. La grave lacune de beaucoup d'enquêtes antérieures fut de recueillir des chants populaires sans musique, ou des airs sans paroles, ou de les avoir recueillis séparément, après de longs intervalles, auprès d'informateurs différents, ou par recours à des intermédiaires qui déformaient involontairement l'air ou les paroles : autant de causes d'insécurité ou d'erreur.

Ici, tandis que l'informateur chanterait, le musicien devait noter l'air en même temps que le phonéticien transcrivait les paroles et que, si possible, un technicien prendrait un disque. En général cependant, le disque dut être pris d'après une répétition spéciale de la chanson, et cette simple répétition, quelques minutes plus tard, a suffi à faire naître des variantes. Cette petite constatation a son importance pour qui voudrait étudier l'évolution de la chanson populaire.

La chanson traditionnelle, transmise oralement, était seule recherchée. Ce ne fut pas la moindre difficulté du rôle du linguiste que de dépister et d'éliminer les chansons d'origine non populaire, ou vendues sur feuilles volantes dans les foires et pardons d'autrefois ; la prospection n'en est pas aussi urgente ; tandis que le répertoire purement oral meurt tous les jours avec les vieillards, celles-là se retrouveront plus tard dans les archives. Déjà un chercheur, avec une patience de « moine du Moyen Âge » suivant la juste expression d'Anatole Le Braz, en a dressé un catalogue qui ne contient pas moins de 1.154 numéros, suivi de notices sur les auteurs et imprimeurs (1).

La transcription phonétique des textes, si elle n'était pas absolument une nouveauté, renouait avec l'unique précédent de ce genre en France, un peu oublié depuis 1912, la publication par Arnaudin des *Chansons populaires de la Grande Lande et des régions voisines* (2). Elle doit apporter la plus précieuse contribution à l'étude des dialectes bretons en même temps que du folklore.

Avant de me mettre en campagne, j'allai, sur les conseils

(1) Les dépenses de la mission furent couvertes par une subvention du Centre national de la Recherche scientifique.

(1) Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes (in-8° LXVIII-452 p.), par Joseph OLLIVIER. Chez Le Goaziou, Quimper.

(2) Noter cependant que, pendant que se préparait la mission de Basse-Bretagne, M. Dauzat publiait des bourrées d'Auvergne en écriture phonétique

et les indications de M. P. Le Roux, faire un stage de huit jours dans le Morbihan, pour me familiariser avec la prononciation du vannetais, que je lisais sans l'avoir jamais entendu parler. Je fus cordialement reçu par le recteur de Brandérion, M. Le Cam, et ce me fut une occasion de nouer dans le pays des relations qui furent précieuses lorsque la mission y vint au complet.

Comme il était convenu, le samedi 15 juillet 1939; vers les 3 heures de l'après-midi, les enquêteurs se rencontraient sur la place de l'église à Surzur, à 16 km. à l'Est de Vannes, presque à la limite du domaine bretonnant. Mes deux coéquipières m'y attendaient, arrivées directement de Paris par la route avec Philomène. Philomène, au nom de vieille servante, c'était la petite voiture de Mlle Marcel-Dubois. Elle se donnait beaucoup de mal pour faire, sur terrain plat, ses 40 kilomètres à l'heure, et contenir, avec le matériel de la mission, sa propriétaire et l'amie qui l'accompagnait. On l'avait aménagée de façon à fournir le courant pour l'enregistrement des disques dans les fermes où il n'y aurait pas d'électricité, et cette installation ajoutait à la gravité naturelle de son allure.

J'arrivais de mon côté sur une solide bicyclette à changement de vitesse. Pour faire la paire avec Philomène, je l'appelai Sidonie, en souvenir d'une tortue de mes connaissances, descendante directe, assurément, de celle qu'immortalisa La Fontaine. La course du lièvre et de la tortue fut une de nos distractions quotidiennes. « Rien ne sert de courir... » La tortue tenait à sa réputation « fabuleuse ». — Il convient d'ajouter que, pour les déplacements considérables d'une station à l'autre, elle utilisait volontiers le chemin de fer, ou l'autocar, ou la voiture que d'aimables abbés bretons mirent fréquemment à sa disposition : en somme une tortue à la page, chaussant à l'occasion des bottes de sept lieues.

C'est ainsi que la mission parcourut le Sud de la Basse-Bretagne, de la presqu'île de Rhuys à la pointe de Penmarc'h, avec de nombreux crochets à l'intérieur. Le Vannetais la retint jusqu'à la fin de juillet, 10 jours à Surzur et aux environs, et le reste à Brandérion, près d'Hennebont.

En Cornouaille, au lieu de travail intensif comme précédemment, elle fit de nombreux sondages assez disséminés, à Penmarc'h, Saint-Guérolé, Plozévet, Plogastel-Saint-Germain, Plonéis, Quimper, Gourin (Morbihan), Carhaix, Le Saint (M.), Le Faouët (M.), Châteauneuf-du-Faou, Saint-Goazec, Château-

lin, Pleyben, Gouézec, Plomodiern, Le Faou, Hanvec, Scrignac, Le Cloître-Pleyben, La Feuillée.

Elle se trouvait à Pont-Aven au matin du 27 juillet, sur le point de se rendre à Névez, et des rendez-vous étant déjà pris pour Scaër, lorsque les premières mesures de mobilisation la dispersèrent. La dernière quinzaine de travail devait être consacrée à une exploration de la zone bretonnante le long de la frontière linguistique, de Pontivy à la presqu'île de Rhuys, région intéressante et riche autant que peu étudiée, d'après les indices recueillis à Surzur.

En cette localité le travail nous fut singulièrement facilité par l'active et efficace collaboration de M. Xavier de Langlais, le peintre connu. Dans ce pays où sa famille est enracinée depuis des siècles, il nous avait recruté d'avance des chanteurs et des chanteuses. Le matin du dimanche 16 juillet, à l'issue de la messe basse, il les réunit au coin de la place de l'église, chez Mme Le Gall, dans l'arrière-salle de l'auberge. Quelques bolées de cidre eurent vite fait de rompre la glace et de délier les langues. Bientôt les chansons s'envolèrent. Discrètement, le micro se glissa derrière les bouteilles devant deux chanteuses, tandis que dans un coin de la salle les demoiselles surveillaient l'appareil enregistreur. Les chanteuses se turent. Et voilà qu'à leur stupéfaction, du coin de la salle, leurs voix reprennent :

Pé oen mé bihan, bihanik,
Mé mam em guiské ker propik.

Quand j'étais petite, toute petite,
Ma mère m'habillait si proprement.

Chacun retenait son souffle, tendait l'oreille, écarquillait les yeux. C'était bien les mêmes voix. Pourtant, on ne voyait rien d'autre au coin de la salle qu'une boîte entr'ouverte, où tournait une espèce de galette noire, avec une aiguille qui lui grattait dessus. C'est de là que venaient les voix. On les entendit bientôt qui s'essoufflaient, qui reprenaient haleine entre deux couplets, ou qui faisaient des réflexions, qui riaient. Et tout le monde rit aussi, jusqu'aux larmes, jusqu'au délire. Avait-on jamais vu pareille chose ? Aussi chacun fut fier de faire « prendre » sa voix. Le climat favorable était créé dès le premier contact, dans les meilleures conditions, et l'atmosphère de toute la mission s'en ressentit heureusement. — Nous nous sou-

viendrons longtemps d'une vieille chanteuse de Gouézec, la naïve et malicieuse Kanuchenn, qui regardait sous la table en riant pour chercher le petit garçon qui savait si bien imiter toutes les voix ; étonnée de ne pas le découvrir, du moins elle admira fort la promptitude et la sûreté de sa mémoire ; ne voulant pas cependant passer pour plus crédule qu'elle n'était, elle émit l'hypothèse que nous lui avions peut-être donné des répétitions en cachette : « C'houi peus desket e gentel d'eon arok. » Elle faisait, à sa façon, preuve de sens critique. — Le phonographe enregistreur fut un élément essentiel du succès de la mission.

Le concours de nos collaborateurs locaux en fut un autre non moins important. Ils usèrent de toute leur influence, parcourant souvent la campagne, pour nous recruter des chanteurs. Aidés dans leur tâche par la petite notoriété que valait aux aèdes de village le passage de la mission, ils furent souvent étonnés des heureux résultats de leurs recherches, jusque là bien moins fructueuses. A côté de M. X. de Langlais à Surzur, il faut citer Mme Delalande à Saint-Guérolé en Penmarc'h, suppléant M. Delalande momentanément absent, les frères Gorraguer, instituteurs à Plogastel-Saint-Germain, M. Le Goff, notaire à Gouézec, M. Quénaon, huissier à Hanvec, M. Morvan, sportif connu, au Cloître-Pleyben.

Dans les autres localités, la mission fut aidée par les prêtres. Conformément aux traditions d'hospitalité du clergé breton, j'étais partout reçu dans les presbytères. Souvent j'y retrouvais d'anciens condisciples, très intéressés par nos travaux et heureux de s'y associer. En plusieurs paroisses, faisant écho à une note de la *Semaine religieuse*, le recteur ou le curé avait parlé en chaire de notre prochain passage. Ce fut le cas à Brandérion et à Plonéis, et en d'autres endroits où nous ne pûmes nous arrêter. L'accueil de la population, et l'abondance de la moisson, s'en ressentirent favorablement.

A cette occasion, j'ai observé que si, en général, le prêtre ouvrait plus de portes, il était, sauf deux exceptions remarquables (le chanoine Pérennès à Quimper, et l'abbé Guéguen, vicaire de Brandérion, aujourd'hui recteur de La Trinité-Langonnet), moins informé que les laïcs de ce qui touchait au folklore, soit qu'il s'y intéressât moins, soit hésitation du peuple à chanter devant lui des choses où il aurait pu trouver à redire. En voici un exemple typique.

Dans une localité où les instituteurs laïcs nous avaient fort

bien préparé le terrain, le curé me prévint que chez lui je ne trouverais « absolument rien ». Les enregistrements se firent à la mairie, au milieu d'une telle affluence de gamins et de curieux qu'il fallut presque organiser un service d'ordre. Poussée par la curiosité, la bonne du presbytère y vint aussi, et, par une ironie du sort, ce fut elle la meilleure chanteuse du pays. Devant cet éclatant démenti, dont il rit tout le premier, le curé lui-même retrouva au fond de sa mémoire, parmi des bribes de chansons bretonnes, le thème d'une chanson satirique sur une descente aux enfers. Cela remontait au temps où, vivant encore « dans le monde », il se mêlait aux travaux et aux distractions des paysans. Mais à présent il ignorait ce que sa bonne chantait en lui faisant la cuisine. — Cette observation a une portée plus générale : les mieux informés ont été surpris de ce que peut découvrir une enquête menée avec les méthodes et les moyens de la technique moderne.

Autant qu'on puisse en juger d'après cette brève campagne, il a existé autrefois un répertoire de chansons populaires commun à toute la Basse-Bretagne. Parlant dans le Bas-Léon de notre moisson, j'ai appris qu'on y chantait autrefois des paroles que je venais de recueillir à la Feuillée ou à Surzur. La même sône du café a été trouvée à Hanvec, à Brandérion (le vicaire l'avait apprise d'une mendiante) et à Surzur. Quantité de thèmes recueillis par Luzel dans le Tréguier l'ont été par nous en Cornouaille ou au pays de Vannes ; quelques-uns figuraient déjà au *Barzaz-Breiz*. La publication de nos documents (1), retardée par les événements, permettra des comparaisons des plus instructives. Les difficultés du dialecte vannetais, qui arrêtaient tant d'enquêteurs du K. L. T. (Cornouaille-Léon-Tréguier), ne constituaient donc pas une telle gêne pour la migration des chansons, ni peut-être des chanteurs eux-mêmes autrefois. On lit, dans les pièces du procès de canonisation de S. Yves, instruit en 1330, 27 ans après la mort du saint, que celui-ci abrita durant 11 ans dans son manoir de Kermartin un chanteur ambulant et sa famille, originaires de Priziac au diocèse de Vannes. Ce trait, caractérisant des mœurs qui durent se prolonger bien au delà du xiv^e siècle,

(1) 198 chansons de longueur variable; 186 faces de disques où sont enregistrés, en plus des chansons, de nombreux airs de biniou et d'accordéon; le journal de route; plusieurs films de danses.

peut aider à comprendre la large diffusion de certains thèmes de chansons bretonnes.

La frontière linguistique elle-même ne joue pas le rôle de cloison étanche, et ce ne sera pas le moindre résultat de la mission de 1939 que de poser nettement le problème des relations du folklore oral de Basse-Bretagne avec celui de la Haute-Bretagne. A Surzur, bien des chanteurs qui n'avaient pas fréquenté l'école (la proportion des sexagénaires illettrés y est assez forte) affirmèrent qu'autrefois on plaçait les enfants comme pâtres au pays gallo pour qu'ils apprirent le français. Des renseignements recueillis ailleurs depuis prouvent qu'il en était de même à Moréac. Or les pâtres chantaient pour ainsi dire du matin au soir en gardant leurs bêtes. Une grande partie du répertoire de nos chanteurs vannetais datait de l'époque où ils étaient « bugul ». N'est-il pas normal qu'ils aient chanté au pays gallo leurs chansons bretonnes, après les avoir traduites, et que, rentrés dans leurs familles, ils y aient apporté les chansons du pays gallo ? Toujours est-il que certaines chansons de Surzur portaient des traces de traduction : des rimes comme « bier » et « revir » ne s'expliquent que par le français « bière » et « rivière ». Les chansons bilingues abondent encore. Au cours d'une lecture faite au hasard j'ai rencontré depuis, dans une chanson recueillie aux environs de Larnballe, des vers correspondant à ceux d'une chanson bretonne de Surzur. Il y aurait là le sujet de toute une étude nouvelle.

Une autre conséquence non moins nette de cette mission sera de faire ressortir la physionomie particulière de la chanson vannetaise, de sa musique surtout. Cette musique, un profane même le remarque, est plus riche, plus expressive, plus prenante que celle de la plupart des chansons cornouaillaises. On dirait que les Vannetais chantent pour se bercer de leurs mélodies ; dans leurs chansons, assez courtes, les vers se répètent, jusqu'à trois et même quatre fois, mais sur des airs différents. En Cornouaille, les airs sont moins variés ; on dirait que les paroles, le sens, constituent le centre d'intérêt, la musique étant secondaire ; les vers sont moins répétés, et les chansons plus longues.

Peut-être faut-il l'attribuer à ce que le répertoire cornouaillais contemporain renferme une forte proportion de chansons originellement répandues par les feuilles volantes : leur composition, leur inspiration, leur style, les trahissent aussitôt. De celles que je n'ai pu éviter, l'origine sera peut-être retrouvée grâce au catalogue de M. Ollivier. Est-ce volontairement que ce

catalogue omet les chansons vannetaises, ou les recherches pour cette région n'ont-elles rien donné ? Toujours est-il qu'on ne trouve guère dans le répertoire vannetais de ces morceaux prétentieux qui sentent le collège. Les pauvretés, les incohérences, s'y expliquent mieux comme des débris, des survivances, beaucoup de vers ou de couplets de chansons aujourd'hui informes ayant fait naufrage sur quelque mémoire rebelle, au cours de leur voyage à travers les générations. L'originalité de son dialecte aurait-elle préservé le pays de Vannes de cette inondation de feuilles volantes ? Peut-être les imprimeurs ne trouvaient-ils pas une aire de diffusion assez rémunératrice pour leurs produits dans cette région entre Vannes et Quimper, où l'instruction semble s'être généralisée plus tardivement ; tandis que les feuilles imprimées à Morlaix se compraient et se vendaient de Guingamp à Quimper. Jusqu'à un examen plus approfondi, il semblerait que du répertoire commun à toute la Basse-Bretagne il faille exclure, au pays de Vannes, les thèmes répandus au siècle dernier par les feuilles volantes (1). Le problème vaudrait la peine de quelques recherches.

Ce n'est point que les chanteurs ne veuillent chanter que dans leur dialecte natal : souvent au contraire ils s'efforcent d'éliminer les particularités d'un parler trop local. En Bigoudenie on chantera « c'houi » plutôt que le « fi » de la conversation, et, au pays de Vannes, « dimezein » aussi bien que « dimecin » ou « dimein ». Bien qu'on la bourre sans scrupule de mots ou de syllabes de remplissage qui mènent droit aux non-sens, la langue de la chanson est sentie comme plus noble ; d'après des aveux recueillis à Surzur et à Penmarc'h, elle se modèle volontiers sur celle du catéchisme, le seul livre breton que tous aient lu et appris ; en Cornouaille elle est fortement teintée de léonais. Partout on sent le désir du peuple de chanter le meilleur breton, qu'il prétend rarement être celui de l'endroit (sauf dans le Léon), et c'est un indice précieux pour ceux qui travaillent à l'unification de la langue. Mais pour cette raison, et d'autres causes d'altération propres à la langue

(1) Le répertoire vannetais, même s'il est plus ancien, conserve ainsi plus de fraîcheur, et ce doit être, avec la musique, l'un des motifs pour lequel des jeunes lui gardent la faveur qu'ils n'accordent pas toujours à la langue. Nous avons trouvé là plus de jeunes chanteurs qu'ailleurs, et quelques-uns (quelques-unes plutôt) savaient mal le breton.

chantée en tant que telle, les textes de chansons ne pourront être utilisées qu'avec discernement dans les études de dialectologie.

Avant l'époque des feuilles volantes, les mendiants durent jouer le premier rôle dans la diffusion du folklore oral. Il est une mendiante, morte depuis un demi-siècle, dont on nous a parlé avec un tel accent de ferveur, que je m'imagine l'avoir de mes yeux vue chanter et danser à la porte d'un moulin avec une petite fille de cinq ans qui riait aux éclats, ou bien encore courir, dans la clairière d'un bois, après des feuilles mortes qui tourbillonnaient dans le vent. Nous l'avons connue grâce à la série de questions que nous posions à tout chanteur : « De qui tenez-vous cette chanson ? — De Chanig Poullan. » Le nom revenait si souvent dans les environs de Quimper que je fis une petite enquête, et voici ce que j'appris.

C'était la fille unique d'un riche fermier de Poullan, auprès de Douarnenez. Son père ne lui permit pas d'épouser son « doux ami », qu'il trouvait trop pauvre pour sa « pennherez ». Elle en devint folle, quitta la maison paternelle, et se mit à courir le pays, mendiant son pain de porte en porte. On l'accueillait partout avec le respect religieux qui entourait en Bretagne les pauvres et les simples, mais aussi avec une joie dont le souvenir, après 50 ans, illuminait encore les visages. C'est qu'elle était gaie, qu'elle aimait chanter et danser avec les enfants ; elle leur donnait de son pain, car le pain du pauvre a la vertu de faire parler ; elle leur apprenait aussi toutes sortes de prières savoureuses. Dans son sac de mendiante s'entassaient les choses les plus hétéroclites, des fleurs au printemps, et, en automne, les feuilles mortes qui avaient les plus belles couleurs : c'étaient ses trésors. — Telle est du moins la légende de Chanig Poullan, dont on nous a cité quelques bribes de chanson.

Colportée par les mendiants, répandue par les veillées et les noces, la chanson s'est encore propagée plus récemment par certaines usines de conserves de poissons à Penmarc'h et Douarnenez, par les papeteries à Quimper, où le travail des ouvrières était égayé, il y a 30 ou 40 ans, par un vaste répertoire breton dont nous avons recueilli quelques échantillons. Sans doute de nouvelles enquêtes auprès de centres de ce genre donneraient-elles des résultats intéressants. Mais aujourd'hui, aucun rendement n'atteint celui qu'on peut obtenir dans les hospices de vieillards, où se trouvent rassemblés, de différentes régions, quelques-uns de ceux qui connaissent le mieux le

folklore traditionnel. Nous en avons fait l'heureuse expérience à Quimper et à Carhaix.

Quant aux thèmes des chansons recueillies, ils ne s'écartent guère de ceux déjà connus. Signalons seulement le trouble profond introduit dans les anciennes mœurs bretonnes par le service militaire et le tirage au sort : il semble que le plus terrible des malheurs imaginables fût de « tomber soldat », cause de drames déchirants pour les amoureux. Dans une chanson relative sans doute à la guerre de Crimée, un jeune Breton amputé se meurt auprès d'un compatriote auquel il confie son dernier souci :

Vas-tu chez nous, mon camarade ?
Ne dis pas à ma maîtresse
De quelle façon je serai mort.

Il ne manque pas de chansons tristes, mélancoliques, sermonneuses, effrayantes parfois, mais il faut reconnaître que la note gaie domine, en parfaite harmonie avec l'humeur de la plupart de nos informateurs. Ce qui frappait chez eux, les plus âgés surtout, c'est une gaieté souriante, pleine de bonhomie et de malice, un mélange de finesse et de naïveté, un sens de la raillerie qu'on ne trouve pas au même degré chez les jeunes. Ceux-ci ont été plus marqués par l'école, la caserne, la lecture des journaux ; ils adoptent volontiers ce qui vient de l'extérieur, et prisent moins le folklore traditionnel. « Ils se foutent de nous quand on chante en breton dans les noces » m'ont confié avec amertume plus d'un de nos vieux chanteurs. Est-ce pour cette raison qu'ils se sont dédommagés avec nous, à cause de la fierté que leur donnait notre préférence et de la sorte de consécration officielle qu'elle leur apportait ? Devant l'assistance respectueuse et sympathisante qui nous entourait, ils nous ressortaient des chansons oubliées depuis 20 ou 40 ans au fond de leur mémoire. Eux-mêmes revivaient à cette occasion leur jeunesse insouciant et heureuse, le temps où ils couraient les noces et les pardons.

Le plus beau temps qui fût jamais,
Ce fut le temps de ma jeunesse.

chantait le père Renaud, un joyeux septuagénaire au répertoire prodigieux, jadis boute-en-train de toutes les noces. Et entre ces deux premiers vers et les suivants il s'arrêta pour dire, avec

un accent de conviction profonde : « Oh oui ! ça c'est vrai, par exemple ! » Dans cette exclamation passait toute la nostalgie de ses 20 ans déjà si lointains.

Ces chansons qui charmèrent nos ancêtres nous transmettent les échos d'un âge peut-être plus heureux que le nôtre, malgré ses misères. Mais le changement, et l'illusion de la jeunesse qui veut l'identifier au progrès, sont une loi de la nature. Une chanson vannetaise l'exprime à sa manière :

Les jeunes gens s'imaginent
Qu'il y a de l'or au haut des arbres,
Se balançant au gré du vent.
En fait ce sont les vieilles feuilles,
Qui cèdent la place aux nouvelles.

Dans les forêts bretonnes, débris de l'antique Brocéliande, il pousse bien des feuilles nouvelles. Il souffle aussi un vent nouveau qui arrache bien des feuilles anciennes. Avant qu'il ne les emporte à tout jamais, nous en avons saisi quelques-unes au vol. Les connaisseurs diront si dans le nombre il n'y aurait pas quelques feuilles d'or.

CHOIX DE TEXTES

Le lecteur trouvera ci-dessous un certain nombre de textes choisis parmi les disques qui illustrèrent cette conférence.

I

I

Ecoutez, compagnons, s'il vous plaît.
Ecoutez, vieux et jeunes, et je vais vous raconter.
Je vais vous raconter
La vie du laboureur.
S'il veut souffrir avec patience,
Il gagnera le paradis.

2

Le laboureur, où qu'il aille,
Personne ne l'estime, tout le monde le méprise.
Quand vient l'hiver, la pluie,
La glace, la gelée, le mauvais temps,
Parcourez les terres
Et vous trouverez le laboureur
Cherchant à gagner son pain.

3

Ses habits sont déchirés
Tout abîmés par les buissons.
Si vous voulez bien y penser, monsieur,
C'est par lui que vous vivez.

4

En premier lieu, il faut voir le meunier
Elevant sa famille aux dépens du laboureur.
Quand vous lui portez un sac,
Il y fourre le bras;
Au lieu de l'écuelle qui lui est due,
Il en garde un plein tamis.

5

En second lieu, il faut voir le tailleur
Habillant sa famille aux dépens du laboureur.
Il taille dans le coton
Et garde pour lui une part du tissu,
Et ainsi le tailleur
Ne tarde pas à s'enrichir.

6

En troisième lieu, nous ne sommes pas si bien nourris
Que le sont les bourgeois.
Entre eux gentilshommes,
Ils ont tous les jours viande et soupe fraîche,
Pain de froment et poisson cuit.
Et nous n'avons, nous, que lait bouilli,
Pain de seigle et bouillie d'avoine.

7

En quatrième lieu, nous ne sommes pas si bien vêtus
Que le sont les bourgeois.
Entre eux gentilshommes
Ils ont le coton le plus beau et le drap le plus fin.
Et nous n'avons nous, que des habits de toile
Aussi minces que du papier.

Disque 38 b. Chanté le 31 juillet 1939 à Brandérion (Mor.) par
Paul Le Roux, né en 1909.
Comparer avec *Les Laboureurs* du Barzaz-Breiz.

II

I

Montez, ma sœur, sur la butte du château,
Et jetez un regard, vous qui voyez de loin.

2

Vous verrez venir un jeune prince
Accompagné d'une troupe de soldats.

3

A sa suite viendront cinq cents de l'artillerie,
Et le même nombre de l'infanterie.

4

Allez, ma sœur, et revêtez mes habits.
Vous me ressemblez bien du visage et des yeux.

5

Allez, ma sœur, au-devant du jeune prince,
Et dites-lui bonjour et compliment.

6

Bonjour, bonjour, bonjour à vous, jeune prince.
Et à vous aussi, jeune demoiselle.

7

Ce n'est point vous ma douce Marie Julienne.
A votre front je ne vois pas mon diamant.

8

Sur votre cœur je ne vois pas ma croix d'argent.
Celle qui fut ma douce Marie Julienne

9

Est là-bas dans une chambre retirée,
Sur ses genoux un petit garçon.

10

Bonjour, bonjour, ma douce Marie Julienne.
Si j'en crois les apparences, vous avez été malade.

11

Ce n'est pas sans raison que je suis triste et pâle.
Depuis un bon moment la fièvre me tenait.

12

Le jeune prince lui met la main sur la poitrine,
Si fort que le lait jaillit à la tête du bataillon.

13

Quand j'étais ici, je vous avais gardée vierge.
Quand je suis parti pour l'armée, vous avez eu un enfant.

14

Roulez, dansez, soyez en joie, mes soldats.
Car voici que je vais faire un crime.

15

Il prend son sabre, et le lui plante dans le cœur,
Si fort que le sang jaillit à la tête du bataillon.

16

Roulez, dansez, soyez en joie, mes soldats.
J'ai réussi à commettre mon crime.

Disque 34 b. Chanté le 28 juillet 1939, à Brandérion, par
Philomène Le Gall, veuve Capitaine, 63 ans.
Comparer avec *Le comte Guillou*, Luzel, *Gwerziou* II, p. 7
(et 13).

III

I

Où allez-vous, bon tailleur ?
Où donc allez-vous coudre ?

2

C'est chez votre mère, chez votre père,
Que je vais coudre aujourd'hui.

3

Si vous allez chez mes parents,
Faites-moi un bel habit neuf.

4

Faites-moi un bel habit neuf,
Pour aller aux pardons cet été.

5

Dites-moi, ma maîtresse,
Où donc dormez-vous ?

6

Dans la chambre haute (1), sur le lit de camp.
Il n'y a que moi toute seule.

7

Ce soir, après mon souper,
J'irai vous voir à votre lit de camp.

8

Ma mère, donnez-moi un drap blanc,
Que j'aie à présent me coucher.

9

Un drap blanc lui fut donné.
Sur l'écurie elle l'étendit (2).

10

Alors arrive le tailleur.
Au haut des marches il est monté.

11

Au haut des marches il est monté.
Sur la porte il a frappé.

12

Vous êtes venu trop tôt, bon tailleur :
Je ne suis pas encore déshabillée.

13

Vous êtes venu trop tôt, bon tailleur :
Je n'ai pas encore fait ma prière.

14

La porte au tailleur fut ouverte.
Dans la chambre il est entré.

15

Otez à présent vos habits.
Allons tous deux nous embrasser.

(1) Sorte de grenier au-dessus de l'écurie, auquel on accède par un escalier extérieur.

(2) Sur la trappe par où l'on surveillait les bêtes, et par où on leur descendait le fourrage.

16

Il quitta donc ses habits.
Sur le drap blanc il a sauté.

17

Sur le drap blanc il a sauté;
Dans l'écurie il est tombé.

18

Ma mère, prenez vite une lumière,
Que nous allions toutes deux à l'écurie.

19

Parce que, ma mère, je le crois bien,
Le poulain de la jument vient de naître.

20

Ma fille, c'est un poulain de maigre rapport :
Il n'a ni crinière ni queue.

21

Ma fille, ce sera un poulain difficile à tenir :
Il n'a ni queue ni crinière.

Disque 90 b. Chanté au Cloître-Pleyben, par Autret, âgé d'environ 70 ans, fin août 1939.

IV

I

Ma mère, apportez la lumière;
Car elle a velé, la vache tachetée.

2

La vache tachetée vient de veler.
Elle a mis bas un poulain blanc.

Disque 42 a. Chanté le 31 juillet 1939 à Brandérion par Louis Congratel, 20 ans.

Ces deux couplets, qui correspondent évidemment aux couplets 18 et 19 de la chanson précédente, formaient le début d'une chanson satirique sur les tailleurs, avec laquelle ils n'ont aucun rapport.

Le Lyrisme expression de la Musique bretonne

par M. PAUL LE FLEM

Compositeur

(Conférence donnée le 7 Février 1943)

LE LYRISME, EXPRESSION DE LA MUSIQUE BRETONNE

Je dois d'abord adresser mes vifs remerciements à M. Souriau, Recteur de l'Université de Rennes, et à M. Wolff, son éminent doyen, pour la confiance qu'ils ont bien voulu me témoigner en me demandant de venir parler ici de musique bretonne. J'espère ne pas trop décevoir leur confiance. J'espère aussi ne pas abuser de la vôtre, puisque vous me faites l'honneur d'écouter cette causerie que quelques auditions rendront plus vivante.

Le programme, composé en collaboration avec M. Larmanjat, Directeur du Conservatoire, à qui j'exprime ma sincère gratitude, sera assuré par d'excellents et brillants artistes comme Mmes Bameulle-Le Trividic, Martin et Mlle Noële Pauly. Ces artistes ont accepté d'interpréter ces pages. Le programme permettra de mieux pénétrer cette musique et de juger d'un art, dernier arrivé dans la ronde des Beaux-Arts bretons. Et quand je parle de dernier arrivé, je ne mets pas en cause nos chants populaires dont l'origine et l'épanouissement n'ont, semble-t-il, aucune attache directe avec le temps, tant la mémoire de nos aïeux leur a gardé une pieuse fidélité.

Je vous entretiendrai seulement de la musique composée par

d'authentiques musiciens originaires de Bretagne. Je citerai des œuvres qui ne vivent pas dans l'anonymat des mélodies de nos campagnes. Je mettrai seulement en cause des partitions qui ont couru leur chance et se sont heurtées avec des bonheurs ou des malheurs divers, à la mise en scène de publicités, inséparables aujourd'hui de toute diffusion.

Une remarque, tout d'abord. Alors que la poésie, la sculpture, l'architecture, la peinture bretonnes vivaient d'une vie active et proposaient des œuvres solides, la musique était encore noyée dans les limbes dont elle n'arrivait pas à se libérer. Douillettement plongée dans son nirvana occidental, elle semblait prolonger un sommeil de légende. Elle hésitait à se mêler aux agitations d'un monde peut-être brutal pour son rêve et trop cru pour les harmonies qui enchantaient ses espoirs naissants.

La musique bretonne, et par elle, je le répète, j'entends celle qui représente un effort constructeur et porte nom d'auteurs, compte de toute justesse, cent ans d'âge. Et encore, ce que nous découvrons, il y a un siècle, ne porte-t-il pas les stigmates d'une originalité irrésistible ou d'un celtisme brûlant.

Certes, en ces temps, le branle avait été donné, dans d'autres secteurs de notre activité spirituelle, par des maîtres qui découvraient le génie breton dans leur cœur et sur leur terre, et lui offraient, à ce génie, l'hommage de leur labeur et de leur dévouement. En ces temps, peu de musiciens prêtaient l'oreille chez nous, à cet appel. A la naïveté touchante de notre musique populaire, ils préféraient l'article de Paris, et Dieu sait en quel état de déconfiture et de décadence se trouvait alors l'article musical parisien de consommation et d'exportation courantes.

Comme toujours, la musique arriva bonne dernière dans le mouvement qui entraînait les Bretons dans ce réveil de la pensée et stimulait leur imagination. Elle observait avec modestie les autres arts qui, plus entreprenants, s'engageaient dans le chemin et se chargeaient de le débayer. Elle se sentait peu sûre de ses forces. Elle attendait.

Et après avoir longtemps observé les créateurs qui œuvraient pour leur compte dans les compartiments annexes de la poésie et des beaux-arts, les compositeurs de notre terroir se risquèrent à leur tour et essayèrent leurs moyens. Alors, sans transition, sans préparations lentes, sans savantes progressions, ce fut l'épanouissement de forces longtemps comprimées, le radieux

envol du papillon heureux d'échapper à la nuit de la chrysalide et de s'enivrer de lumière.

Ce fut une éclosion spontanée de partitions d'une extrême variété. Les subtils accompagnements de chants populaires donnaient la main au drame lyrique. La sonate, le trio, le quatuor, le quintette de la musique de chambre rejoignaient le poème d'orchestre, fier de ses atours et de ses couleurs voyantes.

La grave symphonie, fief des maîtres classiques, sollicite aussi nos créateurs. Elle accueille dans sa puissante armature l'humble chant, tendre ou ardent, mélancolique ou emporté, cueilli sur les lèvres d'une aïeule, ravi au sourire d'une exquise fille de chez nous, ou surpris chez quelque rude gars menant sa charrue ou barrant sa barque contre le caprice brutal du vent.

L'art s'installait dans notre musique. Il s'alliait aux richesses du vieux sol. Ou encore, il s'inspirait librement de ces données immédiates, sans s'astreindre à un étroit démarquage thématique, alliant à l'émotion personnelle du musicien les effluves de l'art populaire.

Toute une équipe de compositeurs se leva, secouée par une force secrète plus que par des théories d'art. Sans s'être concertés, sans mot d'ordre, les musiciens bretons trouvaient leur voie, loin des cénacles qui fabriquent la renommée, loin des instituts qui distribuent les dogmes, loin des sacristies d'esthètes qui glissent entre les mains des néophytes l'obligatoire catéchisme de persévérance ou d'application. Et ils suivront avec d'autant plus de docilité cet appel du pays que, là-bas, bien loin dans l'Est, en Russie, le groupe des Cinq, les Rimsky, Moussorgski, Balakirew, Cui et Borodine attestaient la réussite de compositeurs à l'écoute de l'impératif catégorique soufflé par leur terre natale.

Quelle était donc, chez les musiciens bretons, cette force secrète, cette mystérieuse puissance qui, de notre sol, faisait surgir toute une équipe de créateurs ? A quel attrait cédaient ces chercheurs d'idéal qui, pour célébrer ou honorer leur terre, se levaient si nombreux, qu'aucune autre province de France, — et Paris, ici, est, bien entendu, hors de jeu, — n'a pu offrir pareille moisson de noms et d'œuvres ?

*
*
*

Avant de chercher plus avant les raisons de cet épanouissement, chez les Bretons, d'un mouvement musical constructif

et conscient, retenons un fait. Il est d'importance. La plupart de ces compositeurs ont développé et mûri leur carrière ailleurs qu'en terre bretonne. Presque tous s'en furent sous d'autres cieux, je ne dirai pas à la recherche de l'inspiration, mais pour acquérir la technique indispensable à tout créateur. Technique que les imprudents et les orgueilleux boudent, raillent, moquent. Technique sans laquelle il n'est, la plupart du temps, ni art ni œuvre solide.

C'est grâce à cet exil, ni voulu ni souhaité, qu'ils assimilèrent le métier indispensable, le fini du travail qu'en d'autres temps une Bretagne, non organisée musicalement, était incapable de leur donner. Celle-ci en effet ne disposait pas de ces puissants éducateurs qui forment l'esprit et évitent au disciple le hasard des tâtonnements, les angoisses des demi-réussites, et leur permettent, par des chemins de traverse, d'atteindre plus vite au but : créer.

Nos musiciens en puissance, à l'orée de leur jeunesse, s'en furent donc demander à Paris, aide, appui et conseil, à des maîtres dont le renom et le savoir leur offraient toutes garanties. Grâce à eux, ils parvinrent à dominer ce savoir, plus nécessaire peut-être en musique qu'en tout autre art. Ce fut l'heureuse rançon de leur exil. Mais ce voyage en terre lointaine allait aussi éveiller et leur révéler leur personnalité, amener à une lumière plus vive des sentiments dont, jusqu'alors, ils n'avaient soupçonné ni l'intensité ni la profondeur.

Ces jeunes musiciens débarquaient à Paris, avec pour toute richesse, la fraîcheur de leur âme et la candeur spontanée de leurs réactions. Quelle différence entre la capitale et les bourgs de leur cher Far-West ! Les ciels de Bretagne avaient accroché leur atmosphère en grisaille ou en gris-bleu sur leurs visions. Et ces dépayés, habitués des larges horizons et des grandes houles, sentaient monter en eux, comme une sourde rancœur contre ces bâtisses dont les étages altiers disputaient à leurs regards la possession du ciel et la libre jouissance de la lumière.

Un infini sentiment de regret, une mélancolie tenace comme les pluies fines de l'Armor, s'infiltra et flotta dans l'âme de ces exilés. Ils se sentaient perdus sur ces nouvelles terres où l'intérêt parlait en maître et tenait en respect des sentiments moins travaillés par l'utilitarisme. Et cette nostalgie s'ancrait peu à peu dans l'âme de ces apprentis-musiciens pour y constituer l'une des premières stratifications du lyrisme de notre musique bretonne.

Parcourez leurs œuvres, écoutez-les avec attention, et vous serez frappé par cet accent de langueur et même d'accablement qui se glisse à travers ces mélodies et ces harmonies, comme si le musicien ne pouvait échapper à cet envoûtement de la mélancolie ni se libérer des sortilèges de la tristesse.

Mais ne nous y trompons pas. Cette nostalgie, cette espèce de choc opératoire psychologique, résultat du heurt de notre Celte avec des circonstances qui troublaient le rythme normal de sa vie, n'a rien de maladif, de trouble ou de factice.

Le factice ici, c'est la pédale-tristesse, pédale plus ou moins sourde, dont on a usé, abusé et mésusé pour construire une âme d'Armor conforme à des clichés, jadis fort en faveur. Quelque temps, la mélancolie bretonne jouit d'une extraordinaire vogue sur les hauteurs de Montmartre. Elle y tenait lieu de leit-motiv obligé aux spécialités bretonnes mijotées sur la Butte sacrée. Et cette vision de l'Armorique à travers les moulins montmartrois ne tarda pas à se propager jusque dans le centre de Paris où la tristesse bretonne et ses succédanés, injectés de romantisme coco et rococo, s'imposèrent, comme le fera, plus tard, le dogme de Bécassine. Paix désormais à tous ces slogans que les événements ont démonétisés !

*
*
*

Revenons auprès de notre musicien que visitent quelques rêveries grises, mais dont le sang est assez vif pour supporter le tonifiant appel de la Joie. Non pas une joie à la petite semaine, mais la faculté d'enthousiasme qui l'emporte, et de beaucoup, sur les sentiments de dépression venant l'assaillir ou cherchant à la déposséder de sa royauté rayonnante. Plus d'un de nos compositeurs s'est abandonné au délire sacré de cette joie dont sa musique laisse filtrer plus d'un reflet lumineux.

Après la nostalgie, tel est l'immédiat élément de lyrisme que nous observons chez ces musiciens. Pareille joie ne vibre pas toujours à ce diapason suprasensible. Elle se mêle à la vie quotidienne des petites gens, se fait populaire comme les chants qui l'inspirent, surprend la gaillardise des uns, traduit la liesse des fêtes locales, exerce sa verve drue et sa jovialité mordante, égrillard même, et à l'occasion, se délecte de haute et saine farce. Nos musiciens, nous le verrons, n'ont pas repoussé cette saveur hardie.

Entre ces deux extrêmes, une infinie capacité de rêve et un

pouvoir illimité d'échapper à la réalité et aux assauts de la vie. A tout moment, ces musiciens témoignent de leurs aptitudes pour chevaucher la chimère ou rechercher les délectations de la rêverie. L'air natal y prédispose sans doute, cet air natal sur lequel l'énervement de notre civilisation n'a pas prise. Il l'invite au farniente, à l'oubli de soi. Il suspend l'âme des êtres et des choses entre ciel et terre. Il l'incite à la cueillette de l'irréel dans les champs de la fantaisie.

Je ne vous surprendrai pas non plus, en découvrant chez ces musiciens, un autre appoint lyrique. C'est leur amour de la nature, leur passion pour des paysages qui n'ont pas tous la majestueuse grandeur des pays de montagnes, mais possèdent un charme intime, un repliement harmonieux, messagers de mystérieuses correspondances. Ce mystère qui flotte sur nos campagnes, s'attarde sur nos grèves ou s'accroche aux vieux rocs tapis dans les boqueteaux de pins, a, bien avant les musiciens, inspiré nos poètes et nos peintres. A leur tour, nos sculpteurs ont fixé dans le granit, et nos architectes multiplié dans les chefs-d'œuvre de la pierre, ce sens du mystère que notre rêve projette sur les choses.

Comme leurs autres confrères, les musiciens ont prolongé en eux les vibrations du ciel, de la mer, de l'atmosphère changeante. Ils se sont émerveillés du caprice des champs, des forêts et des landes. Ils se sont attachés à noter le ravissement éveillé en eux par les jeux de la lumière et de la couleur. Désir seulement de pittoresque ? Désir de notation curieuse et rare ? Pas absolument. Comme le peintre lancé sur la piste d'un ton inouï, ou comme le poète en quête d'une image imprévue, nos compositeurs ont aussi poursuivi, à propos de paysages, cette perfection de forme qui doit hanter la pensée d'un artiste et lui prêter un sens plus riche. Eussent-ils été de vrais artistes s'ils n'avaient songé à fixer en accords hardis, ou à surprendre, à travers le papillotement des timbres de l'orchestre, la forme idéale réclamée par leurs réactions devant quelque paysage ?

Chez nos musiciens ce contact avec la nature ne s'astreint pas tant à une notation pittoresque qu'à l'idéalisation humaine d'une matière dans l'attente d'un animateur. Et dans ce travail, l'imagination bretonne a vite fait de plaquer la vie sur la chose inanimée, et de projeter sur cette dernière, des êtres plus ou moins fantastiques, comme si elle s'attachait à supprimer les distances entre le vivant et l'inerte.

Plus d'une fois aussi, la mort est évoquée à travers les médi-

tations de ces compositeurs. Le thème leur est familier. La musique se prête à ces commentaires graves que souvent favorisa un cantique ou une mélodie. Le Breton a toujours assuré ceux qui l'ont quitté à jamais de son souvenir fervent. Le culte des morts et de la prière atteste la piété de ces rapports avec les disparus, comme s'ils étaient encore près de nous et qu'ils fussent sur le point de revenir. Dans nos campagnes, ils reviennent, ces êtres chers, vers les vivants, et leur apportent l'assurance d'une affection d'outre-tombe.

Nos musiciens auraient manqué à une tradition vivace, sacrée, s'ils n'avaient mêlé la mort à leurs pensées et s'ils n'avaient évoqué, souvent dans le cadre de la croyance religieuse, ce qu'il y a de fugace et d'éphémère dans la vie.

Parmi les grands thèmes lyriques auxquels s'est aussi complu le musicien breton, celui de l'amour lui est cher. Sur la terre qui favorisa l'éclosion des amours d'Yseult et de Tristan et livra au monde étonné le plus passionnant modèle de tendresse et de fidélité, la tradition de l'amour noble, plus fort que la mort, revit dans de nombreuses œuvres lyriques. Et j'insiste sur l'aspect noble, sur le ton héroïque même, que les musiciens prêtent à leurs personnages. La fadeur ne les attire pas, et rien ne leur conviendrait moins qu'une préciosité de ton ou une affectation du verbe appliquées à de tels sentiments.

Nos musiciens se défendent des concetti musicaux et des faux ornements qui déflorent la beauté grave d'un sujet. Même à travers l'audace des procédés techniques, — et plus d'une fois ils ont prouvé qu'ils n'étaient pas à l'arrière-garde des témérités musicales, mais se lançaient dans la mêlée, au risque de recevoir des coups durs, — eh bien ! même en pareil cas, leurs trouvailles, leurs libertés de langage, leurs entorses à la syntaxe traditionnelle, ils les réservent à l'expression d'une émotion élevée et mettent la hardiesse du tour dans leur sillage.

* *

Au cours de ce rapide et superficiel examen, nous avons observé que les musiciens bretons puisaient les sources de leur inspiration aux thèmes éternels du lyrisme. Thèmes humains jaillis de nos cœurs et retournant à nos cœurs. A cause de cette universalité, sujets capables de toucher, non plus une coterie d'esthètes ou une escouade de partisans sans mandat, mais tous les êtres accessibles à la joie et à la souffrance.

Universalité qui interdit à ces compositeurs de se retirer dans quelque orgueilleuse tour d'ivoire qu'ils n'ont du reste pas cherché à édifier jusqu'ici. Il s'agit encore moins pour eux de restreindre leur art à la culture intensive, exclusive, en vase clos, de traditions dont le rôle est de stimuler le renouveau et non de refréner la vie dans son expansion. Rien, à notre sens, ne serait plus néfaste pour notre art que de le limiter, par exemple, à l'emploi systématisé, de nos seuls magnifiques chants populaires.

Je n'entends pas ici faire le procès de ces chants, et je serais, pour ma part, d'autant moins qualifié pour assumer ce rôle que j'ai fait bonne mesure, dans ma musique, à des chants qui bercèrent mon enfance et enchantèrent mon âge mûr.

Ce qui serait, ici, à craindre, ce n'est pas l'influence subtile, délicate, éparse, de ces mélodies, mais leur apparition automatique, leur retour mécanique, dans nos partitions, au détriment de l'invention personnelle. L'exaltant pouvoir de ces chants n'est pas en cause. Mais j'entends aussi qu'influence ne signifie pas ici substitution, et que vertu persuasive ne devienne contrainte ou abus tyrannique.

Jusqu'ici, la plupart de nos compositeurs admettent qu'il ne suffit pas d'avoir harmonisé des chants populaires pour avoir édifié un monument définitif. Ils eurent assez de tact, de discernement, pour ne pas confondre le compositeur avec le folkloriste qui sauve de l'oubli les chefs-d'œuvre du terroir et ils n'oublient pas de découvrir en lui un poète, un créateur épris de la partition à construire.

L'exemple, en Russie, des Cinq propose, à ce sujet, quelques certitudes. Ces compositeurs ont en effet établi un juste équilibre, une équitable répartition entre la donnée populaire et leur tempérament personnel. Cette harmonieuse entente leur permit de composer des œuvres d'une puissante originalité. Ils montraient que de solides attaches les renaient au vieux sol. La nature propre de leur sensibilité, la technique de leur art, les invitaient, par ailleurs, à ne pas couper les ponts, — par déférence pour un conformisme populaire trop étroit, — avec l'activité musicale de pays où le folklore n'a exercé aucune influence sur les œuvres.

Les compositeurs de notre province ne se sont pas concerté autrement. Ils se sont tenus en étroit contact avec les mouvements musicaux de la planète. Il leur est même arrivé, comme je l'ai rappelé, de faire le coup de feu pour décider du succès

d'une idée novatrice ou aider au coup de folie du jour, promue vérité du lendemain. Ce commerce avec l'audace, ce goût de la témérité, cet appétit de l'inexploré, familiers à l'appel du sang et de la race, ne les détournèrent pas, à peu d'exceptions près, de la petite patrie. Ils demandaient, chez celle-ci, des motifs d'inspiration, lui dérobaient des traits de lumière, et surtout aspiraient à une direction spirituelle, à une certitude capable de les protéger contre les prétentions de l'esthétisme.

La Bretagne musicale d'aujourd'hui et de demain ne saurait s'abstraire de la vie courante ni faire orgueilleusement cavalier seul. Et ce n'est pas le contact avec d'autres écoles, qui ferait voler en pièces une originalité foncière. Si, pour éviter cette catastrophe improbable, elle se croyait tenue d'établir des barrages défensifs, ce serait pour elle, une façon de douter de sa propre personnalité, de lui dénier tout ferment actif et d'abdiquer toute énergie dans les compétitions artistiques qui ne cesseront pas plus demain qu'elles ne se sont abstenues hier.

Au reste, ne soyons pas plus passésistes que le passé lui-même. Jadis un commerce musical franc, s'organisait sur toute l'Europe. Les puissants favorisaient ces échanges artistiques, et les pays en profitaient. La musique, langue internationale par excellence, se prête à ces transactions heureuses de l'esprit. Et le père Bach lui-même, incarnation de la musique, nous a donné le plus bel exemple de modestie et de confraternité, en admirant les œuvres des Italiens et des Français qu'il ne dédaignait pas de reprendre et de transcrire, dans ses pages les plus pures.

Notre lyrisme inné, je le répète, préservera nos compositeurs de tous faux écarts. Il les rappellera au contact du sol natal, notamment dans les périodes de doute et d'incertitude. Son action s'est étendue à la jeune école bretonne d'hier et d'aujourd'hui. Nul doute qu'il ne prolonge son irradiant pouvoir dans l'avenir et qu'il ne continue d'ajouter de nouveaux maillons à cette jeune tradition.

* * *

J'ai essayé de fixer les conditions générales qui ont permis à la musique bretonne contemporaine de naître et de se développer. Le lyrisme inné de la race est à la source de cet épanouissement musical, et dans l'ordre des faits, le folklore

breton a soufflé sur ce mouvement la grâce persuasive de ses chants. D'autres causes ont agi sur ces compositeurs et sur cet art pour doter la Bretagne d'une école florissante.

Les musiciens mêlés à ce mouvement n'y sont pas venus, avons-nous dit, stylés par quelque hautaine esthétique ou guidés par d'abstraites conceptions. Suivant la coutume, en beaux et impénitents Bretons, ils se déployèrent en tirailleurs, en un bel ordre dispersé. Chacun accourait de son petit coin, fils du hasard ou de la fantaisie, mais aucun ne s'interrogeait trop sur la probable existence des autres confrères originaires du terroir. Chacun portait son baluchon d'œuvres. L'un avait écouté les cloches égrener leur gaité ou leur tristesse. L'autre avait prolongé sa rêverie auprès des vagues. Un troisième grim pant à l'échelle du temps, avait prêté l'oreille aux enchantements de Merlin. Un quatrième, redescendant la même échelle, avait assisté, avec un humour amusé, à quelque chorégraphie populaire sur laquelle nul maître à danser ne tendait aucune prétentieuse stylisation.

La plupart s'ignoraient. S'ils avaient entendu le nom du voisin, à l'avance lui était accordé le crédit de la confiance et même de l'admiration, puisque ce voisin avait suivi la ligne bretonne. Tous avaient composé dans le silence de leur âme, avec la complicité de leurs souvenirs, de leurs joies, de leur mélancolie.

Tous aussi avaient travaillé avec des Maîtres comme Ambroise Thomas, Franck, Massenet, Fauré, d'Indy. A l'exception d'un Vincent d'Indy, ces Maîtres, nourris de culture classique, étaient restés étrangers au folklore et se souciaient peu de nouer des rapports avec l'âme populaire, et encore moins de mêler un chant de terroir à leur propre inspiration.

Seul, Vincent d'Indy, à la Schola Cantorum, avait marqué l'extraordinaire pouvoir de renouvellement mélodique que le chant des campagnes offrait à la mélodie classique, fatiguée par l'âge, usée par la sclérose des lieux communs. A cet air des champs, d'Indy adjoignait comme compagnon de route le chant d'église. Lui-même prêchait d'exemple en composant la *Symphonie sur un Thème montagnard* et sa *Seconde Symphonie*. Toujours à la Schola, Charles Bordes, mon éminent prédécesseur comme Directeur des Chanteurs de Saint-Gervais, se grisait de la saveur puissante du folklore basque, cependant que mon ami Déodat de Séverac mêlait à sa rêverie les voix du Languedoc, et qu'un autre ami, Canteloube, prêtait une oreille attentive aux chants de l'Auvergne et du Rouergue.

Bien avant eux pourtant, et ceci est à l'honneur de notre Bretagne, Bourgault-Ducoudray avait frayé le chemin. Il avait dit en des temps où le folklore n'avait pas prise sur le Parisien, la beauté de nos chants bretons, et les harmonisait avec un tact et une discrétion rares. Pour ces chants, il avait établi une théorie modale, et découvert de secrètes affinités entre eux et la musique grecque. Il fut, en France, l'un des savants initiateurs du chant populaire. Sensible à son charme puissant, il étendait cette dévotion aux mélodies des pays de Galles et d'Ecosse.

Le théoricien ne doit pas laisser dans l'ombre le créateur dont certaines œuvres restent encore ignorées. Si nous exceptons les chants populaires harmonisés par Bourgault-Ducoudray, combien de ses partitions ont rompu le cercle de silence tracé autour d'elles ? Tarderons-nous toujours à gratifier ce noble et fier musicien, du geste réparateur que l'on accorde avec de décevantes facilités à des créateurs chez qui l'intrigue tient lieu de talent ?

La mélodie, *Nuit d'Etoiles*, montre avec quelle sobriété, quelle finesse, le musicien enveloppe son texte d'une ligne mélodique expressive.

Guy Ropartz, doyen et patriarche des musiciens bretons, naquit à Guingamp en 1864. Son existence s'est partagée entre la composition et la direction des Conservatoires de Nancy et de Strasbourg. Cette carrière laborieuse terminée, le Maître s'est retiré en son manoir de Lanloup, méditant et composant comme autrefois. Et maintenant, il entend, en terre natale, les voix qui l'éveillèrent à la musique, à la poésie, et furent ses premiers guides. Il cède à leur appel. Il s'abandonne à leur suggestion puissante, toujours vivace à travers des pages, reflets de la sincérité et de la chaleur d'un cœur resté neuf.

Vous avez sans doute entendu, il y a un an et demi environ, au Théâtre de Rennes, au cours d'une manifestation de l'Institut Celtique, l'admirable drame lyrique, *Le Pays*. En ce poème de la nostalgie et de l'amour, revit la mélancolie des jours vécus loin de la terre d'Armor.

Toute son œuvre, et cette œuvre s'étend à un riche ensemble de symphonies, de quatuors, de sonates, de pièces de piano, est imprégnée de couleur, de plein air. L'émotion de l'homme ne s'y laisse pas circonvenir par la technique du musicien. Idées expressives, enchassées dans une construction solide comme le roc, éclatante couleur de l'orchestre, tels sont les mérites de ce

musicien auquel la Société des Concerts du Conservatoire de Paris réservait dernièrement un Festival triomphal.

La pièce pour piano, *Vieille Eglise*, donne une idée de cette nature méditative et concentrée. Le temps ne permet malheureusement pas de présenter quelque autre page d'un rythme vif et emporté, genre dans lequel la plume du musicien se montre particulièrement alerte.

Après ces deux aînés, viennent dans l'ordre chronologique, les compositeurs bretons, qui, un peu avant 1914, se constituèrent en groupe. Le premier concert donné par ces musiciens, fut accueilli, en 1912, par la presse parisienne avec une chaleureuse sympathie. Ropartz était le Président de ces compositeurs qui mettaient en commun leurs intérêts moraux, tout en laissant à chacun une indépendance esthétique absolue. Paul Ladmirault, Rhené-Baton, Louis Vuillemin, Louis Aubert, Paul Martineau, Maurice Duhamel, Paul Le Flem, furent, avec l'Irlandais Swan Hennessy dont le celtisme fraternisait avec le nôtre, les participants de ce concert qui marque dans les annales de la musique bretonne.

Dans ce mouvement, Paul Ladmirault représente l'aptitude au rêve, la capacité, pour le Breton, de se soustraire aux exigences de la réalité. Voici ce que le grand Claude Debussy écrivait, en 1903, dans le *Gil Blas*, après l'audition d'une œuvre de Ladmirault : « *Le Chœur des Ames de la Forêt* de Paul Ladmirault dont la musicalité rêveuse et fine, comme un peu peureuse de se trop formuler, témoigne d'une vraie nature d'artiste. Que M. Paul Ladmirault prenne garde ! On n'aime pas beaucoup les rêveurs à notre époque où l'on est si pressé d'arriver qu'on en a inventé les automobiles. Mais je suis sûr qu'il continuera et je le lui souhaite de tout cœur. »

Telle était l'opinion du Maître français, Claude Debussy, sur le Breton Ladmirault auquel la Bretagne a rendu de trop furtifs et trop timides hommages. Son *Myrddin* qui remonte aux sources mêmes de nos légendes et de nos épopées, reste à peu près ignoré de tous. Et sa Symphonie attend toujours un chef d'orchestre assez courageux pour l'inscrire à l'un de ses programmes.

En Ladmirault s'incarne, avec le don du rêve, une poésie pénétrée de joie robuste. En d'autres temps, ses audaces dépassèrent celles d'un Maurice Ravel, par leur charme, leur fièvre fascination que ne visitaient aucun lieu commun, aucune

concession de forme ou de fond. Poésie, rêverie que recueille une pièce de piano, *Chemin Creux*, que vous allez entendre.

Si Ladmirault concentre en lui l'esprit rêveur du Celte, Louis Vuillemin en exalte, au contraire, les facultés actives. Toute sa vie, Vuillemin fut un généreux, un batailleur, présent sur tous les fronts où une lutte chaude s'offrait. Critique, conférencier, il défendait avec une égale ardeur, en des articles mordants et acérés, aussi bien le *Sacre du Printemps* de Stravinsky, lors des débuts de cette partition devant des auditeurs terrifiés et horrifiés, que les compositeurs de l'Armor.

Toujours sur la brèche pour défendre les autres, Vuillemin nous disait quelque temps avant sa mort : « Je ne laisse pas une moisson de compositeur bien lourde. Si j'avais pu avoir encore cinq ou six mois devant moi, j'aurais quadruplé ma production en mettant au point des manuscrits ou des ébauches dont moi seul pouvais tirer parti. »

Certes, l'œuvre de Vuillemin est modeste, comparée à celle de ses confrères. Elle n'en reste pas moins prenante par sa bonne humeur et sa vivacité. Elle découvre un talent de pleinairiste, un sens profond de la nature. Sur cette nature se penchait le musicien pour en surprendre les palpitations. Les *Soirs Armoricaïns* furent une révélation à leurs débuts. Et les *Carillons dans la Baie*, fresque d'une éclatante couleur, étaient devenus si populaires dans l'Amérique du Sud que le public redemandait au pianiste Maurice Dumesnil de les jouer. *En Kernéo* prolonge cet appétit de grand air et cette exaltante joie de vivre.

Voici deux fragments d'*En Kernéo*. Le premier, *Sur la Route*, avec ses bruits lointains, échos d'une vie qui, en Bretagne, anime les plus mornes recoins d'une terre en éveil. Le second, transcription colorée d'une fête populaire, tableau enjoué, puissant, où les binious demandent curieusement aux cordes du piano d'accueillir leurs aigres dissonances.

Louis Aubert n'est pas l'une des moins attachantes personnalités musicales de la Bretagne. L'Opéra-Comique a monté jadis, de lui, *La Forêt Bleue*, jouée également au Théâtre de Boston. Et les concerts symphoniques exécutent ses ouvrages, d'une finesse de pensée et d'une couleur harmonique dont la transparence rappelle les séductions fauréliennes.

Le cas Louis Aubert illustre curieusement ce que je disais tout à l'heure à propos du lyrisme, expression de la musique

bretonne. Aubert ne s'est pas attardé à notre folklore. Il lui a même préféré l'appel du pied espagnol dont sa *Habanera* fixe le rythme et aussi la fièvre passionnée. Mais sous cette vêtue vibre une âme de lyrique. Et il serait d'une impardonnable légèreté d'écarter du cercle des musiciens bretons ce compositeur qui montre que la musique du cœur puise en elle-même la plus directe des suggestions.

Nous pleurons toujours la toute récente mort de Rhené-Baton, le seul chef d'orchestre qui, avec Guy Ropartz, ait compris la musique de ses compatriotes et l'ait défendue avec ardeur. Et déplorons en même temps que nul chef d'orchestre de classe et de qualité, ne soit actuellement préposé à la défense et illustration de la pensée musicale bretonne.

Rhené-Baton, chef d'orchestre si prodigue de sa personne pour la musique des autres, fut un mauvais apologiste de ses propres partitions qu'il tenait avec un excès de modestie dans l'ombre. Venu à Paris pour poursuivre ses études, il y écoute les voix de l'Ouest, soit que le compositeur s'inspire de paysages familiers, de scènes croqués d'après des souvenirs, soit encore que, las des vieux modes fourbus, il demande à nos modes bretons de rajeunir, de rafraîchir tout ce monde de notes, et de plonger la science de l'école dans la grâce et la poésie du terroir. La pièce de piano, *Vieille Diligence sur la route de Muzillac*, montre cette heureuse entente, et scande sur un alerte rythme, les cahots d'une patache essoufflée.

Quelque trente ans après Bourgault-Ducoudray, Maurice Duhamel procédait à un nouvel examen et ajustement des modes bretons. Esprit critique d'une extraordinaire vivacité, accordant l'ardeur et la raison, enthousiaste défenseur des prérogatives celtiques, Duhamel branchait l'un sur l'autre deux pôles de la nature bretonne, l'esprit de combativité et la sensibilité concentrée.

Des traces de cette sensibilité persistent dans les *Impressions de Bretagne*, et *En terre Celtique*, pièces de piano où une technique ajourée soutient des mélismes d'une nette ascendance bretonne. A ses savoureuses harmonisations de chants populaires, Duhamel prête une vêtue à la fois moderne et sobre. Voulez-vous pénétrer le sens de nos mélodies dont Duhamel a noté les caractéristiques modales et même éthiques, relisez ses *Quinze Modes de la Musique Bretonne*. Vous en aimerez la perspicacité du folkloriste et le jugement de l'artiste.

Paul Martineau, affilié à ce groupe de musiciens, devait mourir, fauché en pleine jeunesse. Il laisse des pages riches de sensibilité. De Paul Le Flem, adepte du même groupement, vous seront jouées deux pièces pour piano, *Le Chant des Genêts*. D'abord, *Vers le Soir*, où s'est glissé l'esprit d'une vieille mélodie de chez nous. Puis *Ronde* dont le thème, populaire d'accent, n'est pas emprunté au folklore.

Une mystérieuse harmonie a uni en l'amiral Jean Cras, l'âme du marin, épris d'aventure, de grand large, et le cœur du musicien, aspirant la vie multiple des êtres et des choses. Au lycée de Brest, je me le rappelle, nous avions un maître commun, M. Lebel, professeur de mathématiques en 3^e marine, zélé pythagoricien qui conciliait l'harmonie des nombres et celle des accords. Il fut l'utile conseiller de nos premiers essais.

Jean Cras devait parcourir toutes les mers du globe. Ses impressions de marin, il les note dans son *Journal de Bord*. Et dans son *Polyphème*, représenté à l'Opéra-Comique, il a amoureuxment flirté avec les nymphes de l'ancienne Sicile. Flirt qui n'étouffa pas l'appel des sirènes armoricaines. La nature méditative du Celte incline le musicien au recueillement. Sous les ciels d'Armor, Cras apprend la valeur du repliement sur soi et la pudeur de sentiments qui, pour être contenus, n'en gardent pas moins leur ardeur originale.

Exception faite pour certaines partitions, le cas de Lucien Haudebert rappelle celui de Louis Aubert. Ce musicien a composé peu d'œuvres directement inspirées de l'idée bretonne. Chez lui, vit un lyrisme largement humain. Haudebert emprunte ses oratorios développés, à des sujets bibliques dont Mme Haudebert écrit les poèmes. Qu'il s'agisse de *Dieu Vainqueur*, de *La Fille de Jephthé*, de *Moïse*, ou d'autres œuvres pénétrées de mysticisme, l'idée morale et la pensée musicale convergent vers le même destin et traduisent les réactions généreuses de l'homme.

Jef Penven est le Benjamin des compositeurs bretons. Il a juste vingt-deux ans. Sa vocation est nette et ses réalisations attestent une nature en accord avec l'appel des voix du pays. Je lui sais gré de maintenir la tradition des aînés. La présence, lointaine mais vive, du folklore, s'observe dans la mélodie du musicien, sans que cette présence entrave l'effort de création.

Les aînés font école, mais les jeunes ne doivent pas oublier qu'ils tiennent à leur époque par le renouvellement de la tech-

nique ou l'élargissement de la syntaxe de leur art. Chez Jef Penven, autour d'une mélodie légère, s'accrochent de discrets contrepoints ou des harmonies qui décèlent le musicien qui ne dédaigne pas d'entendre l'heure du siècle.

Adolphe Piriou, originaire de Morlaix, modèle son art sur des sujets empruntés à la terre d'Armor. Son *Rouet d'Armor* dont Michel Geistdorfer a établi le livret, et que l'Opéra monta avec somptuosité, atteste le parti heureux que l'on peut tirer de nos contes populaires. La musique de Piriou, savante, bien sonnante, sert avec grâce les épisodes du scénario chorégraphique.

L'hérédité bretonne inspire aussi le compositeur et l'organiste Langlais, élève de Paul Dukas et de Marcel Dupré. En lui se conjuguent l'appel du passé breton et les disciplines de Solesmes. Musicien réfléchi, il est l'auteur d'œuvres d'un solide lyrisme.

Breton de Brest, Roger Péneau, occupa quelque temps le poste de chef de chant au Théâtre de l'Opéra. Auteur de sonates, de musique de scène, ses partitions gardent les traces de la poésie âpre et sereine de nos paysages de l'Ouest. Un métier élégant, une pensée sans confusion, une vivacité heureuse d'expression, c'est par ces mérites que se distingue ce musicien au lyrisme généreux.

Nous citerons également, parmi les premiers compositeurs bretons, le nom de Thielmans, dont la Cantate des *Deux Bretagne*s, intègre ingénieusement le folklore dans le texte. Le nom de Collin qui fut organiste de Notre-Dame à Rennes vous est familier. Ce musicien sincère a écouté aussi les voix du sol natal. Je rappelle aussi le nom de Bodin qui veilla longtemps sur les destinées musicales rennaises tout en se consacrant à la composition.

De Rennes également, Guillou René dont, tout dernièrement, à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, nous avons récompensé une partition mûrie dans les Stalags. Et à Nantes, Guillon-Verne dont une partition fut jouée, en mai dernier, au cours d'un concert assuré par l'Institut Celtique, montre, à côté de son compatriote Ladmirault, de vivantes qualités d'inspiration et un sens fort sûr de la construction symphonique.

* * *

Peut-être, trouverez-vous, chers auditeurs, qu'avec ce dénombrement qui ne prétend pas être complet, j'ai abusé de

vosre patience. Ces citations étaient pourtant nécessaires afin de mieux situer, dans le temps et dans l'espace, ce que je vous ai exposé au début de cette causerie, au sujet des rapports du lyrisme et de la musique bretonne. Des exemples s'imposaient pour préciser que l'âme bretonne est, par essence, une âme musicale, encore que l'organisation de la musique dans notre pays, soit terriblement embryonnaire, et n'ait, autant dire, rien fait pour développer des dons naturels et assurer au musicien une culture que, trop souvent, il s'en fut chercher ailleurs.

Cette musique profonde, — et je parle maintenant de celle qui résonne au fond des âmes et dépasse le terre-à-terre des notes, — anime les poètes et stimule peintres, sculpteurs, architectes. Ces créateurs puisent leur force créatrice à cette source commune. Ils sont les frères d'une même famille spirituelle. Ils vibrent au même souffle celte. Ils sont les apôtres d'une même cause.

Nous autres, musiciens, nous sommes, je le répète, les derniers arrivés autour de cette table ronde de l'esprit. Les chants de nos campagnes avaient, eux, précédé la musique construite ou savante, dont je vous ai tracé un tableau fort sommaire. L'accent de ces chants nous apporta son réconfort puissant et sain. Des parcelles de ces effluves mélodiques ont embué nos musiques dont elles sont l'élément le plus pur, dégagé de l'orgueil des techniques et de la vanité des écoles. Je ne chercherai pas à établir une discrimination marquée entre ces deux pôles. Je sais que la création de nos compositeurs oscillera encore longtemps entre ces deux foyers et qu'une sorte d'harmonie préétablie conditionne un lyrisme inné, richesse la moins périssable de notre musique bretonne.

J'ai essayé de le montrer. Et je vous remercie d'avoir prêté une oreille patiente à une démonstration où la sympathie que j'ai apporté à cette cause de la musique bretonne, fleuron encore trop ignoré sur notre propre terre, pèse sans doute plus que ma critique et ma dialectique.

Programme Musical exécuté au cours de la Conférence

- 1) BOURGAULT-DUCOUDRAY : *Nuit d'Etoiles* (chant) : Mme Martin.
- 2) GUY ROPARTZ : *Vieille Eglise* (piano) : Mme Bameulle-Le Trividic.
- 3) PAUL LADMIRAULT : *Chemin creux* (piano) : Mme Bameulle-Le Trividic.
- 4) LOUIS VUILLEMIN : *En Kernéo* (piano) : a) Sur la Route; b) Encore les Binious : Mme Bameulle-Le Trividic.
- 5) LOUIS AUBERT : *Barcarolle* (piano) : Mme Bameulle-Le Trividic.
- 6) RHENÉ-BATON : *Vieille Diligence sur la route de Muzillac* (piano) : Mme Bameulle-Le Trividic.
- 7) MAURICE DUHAMEL : a) *Petit Oiseau des Bois* (chant); b) *La Tourterelle* : Mme Martin.
- 8) PAUL LE FLEM : *Le Chant des Genêts* (piano) : a) Vers le Soir; b) Ronde : Mme Bameulle-Le Trividic. *Mandoline* (chant) : Mme Martin.
- 9) JEAN CRAS : *La Rencontre* (chant) : Mme Martin.
- 10) JEF PENVEN : *Chant du Soir* (chant) : Mme Martin.
- 11) ROGER PÉNAU : *Espoir* (chant) : Mme Martin.

Au piano d'accompagnement : Mlle Noële PAULY.

Champs et Chemins en Bretagne

par M. ANDRÉ MEYNIER

Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes

(Conférence donnée le 24 Janvier 1943)

CHAMPS ET CHEMINS EN BRETAGNE

Parmi les contrastes qui séparent les uns des autres les paysages infiniment variés des provinces françaises, il n'en est sans doute pas de plus suggestif que l'opposition entre les dessins agraires du Nord et de l'Est d'une part, ceux de l'Ouest et du Midi d'autre part. Dans le Nord et l'Est, auxquels il faut rattacher la plus grande partie du bassin de Paris, règne le champ ouvert, sans clôture, en forme de rectangle allongé, parfois démesurément, que l'on compare à une lanière; les chemins y sont rares et divergent, en étoile, d'un gros village : dans certaines communes, l'on ne compte pas une seule maison bâtie hors du centre communal. Dans l'Ouest, le Centre et le Midi, au contraire, chaque champ s'entoure d'une clôture, talus, haie, murette, palissade, parfois — c'est le cas dans l'Ouest, — haie sur talus. En même temps; la forme du champ se ramasse, les chemins se multiplient et zigzaguent entre les parcelles closes, parfois se creusent à un niveau inférieur à celui des terres voisines. Les maisons se disséminent dans les exploitations; le bourg se réduit à quelques maisons, parfois à l'église ou à la mairie. Ce contraste, qui, au XVIII^e siècle frappait Arthur Young, avait été remarqué plus anciennement encore dans la langue populaire : d'un côté, c'est la plaine, ou la champagne, en anglais l'openfield; ou, en des langues plus anciennes, la Beauce. De l'autre le bocage. Au XII^e siècle, le poète Wace, écrivant la « Geste des Normands » distinguait « cils des bocages et cils des plaines ».

Après avoir cherché quelque temps en vain l'explication de cette opposition dans la nature du sol ou dans les caractères propres aux diverses races, les géographes sont tombés d'accord pour y voir surtout l'effet des structures sociales différentes : le paysage de champs ouverts s'est constitué à une époque d'économie collective (travail des terres effectué en commun, vaine pâture, troupeau communal). Les enclos correspondent aux pays de tempérament individualiste, où la vie collective se borne à quelques services d'entraide, au moment des battages par exemple.

Mais ceci étant admis, et chaque jour plus vérifié, nous devons remarquer que les chercheurs ont porté toute leur attention sur le paysage de « *champagne* ». Il n'existe pas d'étude sérieuse consacrée au bocage. Que ce soit en France, en Angleterre, en Allemagne, dans l'Europe Orientale, les auteurs décrivent minutieusement les champs ouverts, leurs variétés, leurs servitudes. Pour évoquer le bocage, ils se contentent de formules vagues. On décrit le champ breton comme un « *polygone tendant au carré* » ; on déplore l'état lamentable du chemin creux qui condamne à l'isolement le cultivateur armoricain, mais par ailleurs, on poétise son charme quelque peu mystérieux : « *il se faufile entre les haies parfois recouvertes d'une voute de branchages ; nul ne sait où il va, d'où il vient* », écrit P. George dans un livre excellent. Une chansonnette même, évoque ses sinuosités... Mais nul ne l'a expliqué. La clôture elle-même, la fameuse haie bretonne, sur son talus couramment appelé *fossé* a suscité des remarques plus variées que pertinentes : pour l'un, elle sert à protéger du vent la prairie ; pour certains, elle serait destinée à faciliter la surveillance du bétail, tandis que, pour d'autres, elle aurait au contraire pour but de soustraire les champs cultivés à la dent vorace des animaux vagabonds. On invoque aussi la nécessité de se procurer du bois ou de la litière dans un pays où la forêt est rare. Or, quelques études préliminaires nous ont montré que presque toutes ces assertions ne reposaient sur aucun fondement. Et nous en sommes venus à nous demander si le bocage était une forme agraire nécessaire et permanente dans les régions de l'Ouest. L'étude des champs bretons est devenue un des « centres d'intérêt » du Laboratoire de Géographie que j'ai l'honneur de diriger. D'ores et déjà, des faits nombreux, patiemment rassemblés par les étudiants et les professeurs du Laboratoire permettent une synthèse provisoire.

I. — LE BOCAGE A TRAVERS LES AGES

Que le bocage, c'est-à-dire le paysage d'enclos, règne aujourd'hui sur la majeure partie de la Bretagne, c'est incontestable. Il présente bien quelques variétés : en Ille-et-Vilaine, les haies sont hautes et touffues, garnies de grands arbres ; en Léon, au contraire, des haies basses d'ajoncs arrêtent moins le regard ; dans les îles, ce ne sont parfois que des murs bas, des amas de pierres, qui séparent les parcelles les unes des autres. En Haute-Bretagne, les pommiers parsèment une partie des champs ; à l'Ouest, on les ignore. Ici, l'on cultive tout le clos ; ailleurs on respecte sur les bords une lisière qui sert à la fois de passage et de lieu de dépaissance : il ne s'agit là que de détails qui n'enlèvent rien à l'uniformité de l'ensemble.

Cependant, par place, il n'est pas rare de voir des étendues de plusieurs hectares sans clôtures. Une rapide enquête nous révèle qu'il s'agit d'une création récente. Les agriculteurs abattent les talus à cause de leurs inconvénients (ombrage excessif, gêne apportée à l'écoulement des eaux). Feuilletons les rapports des concours agricoles pour la Prime d'Honneur décernée périodiquement dans chaque département : l'agriculteur qui postule une récompense y évoque souvent ce travail de destruction, qu'il présente comme une amélioration certaine de ses domaines. Aussi cette pratique se répand-elle de plus en plus : dans tout l'Est du bassin de Rennes, de Chateaugiron à Acigné, le bocage a ainsi disparu sur de grands espaces. Le bocage peut donc mourir. N'est-il pas logique de se demander s'il n'a pas pu naître et grandir ? Et s'il meurt quel est donc le facteur de sa création qui a cessé d'être assez puissant pour le maintenir ?

Il meurt ; mais le dessin cadastral ne change pas ; les champs gardent leur forme trapue, l'habitat reste dispersé. Tout autre est le cas de certaines communes côtières. Derrière Yffiniac, comme aux environs de Binic, des versants entiers de collines se couvrent de champs ouverts ; mais là, ils prennent vraiment l'aspect des champs d'openfield : mêmes parcelles en lanières groupées en ensembles nets, même absence de fermes isolées ; par endroits, une forme intermédiaire, un groupe de plusieurs champs ouverts se juxtaposent dans un même enclos (fig. 1). Détail curieux, ces champs présentent parfois une sorte d'incurvation dans leur tracé. Ce paysage exceptionnel se retrouve de-ci, de-là, vers Pontchâteau, comme autour de la baie d'Audierne,

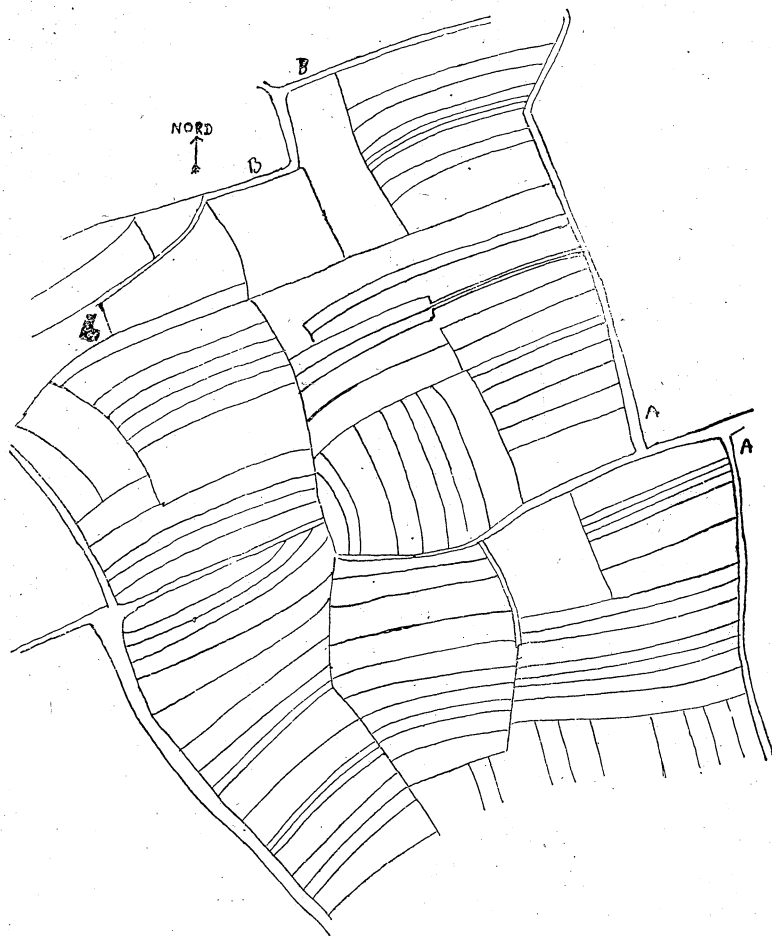


Figure 1. — LES CHAMPS OUVERTS DE BINIC.

Paysage d'openfield en pays de bocages : champs en lanières groupés en quadrilatères rappelant les *soles*. Parfois tendance à l'incurvation. Orientation générale incontestable O 64° N, perpendiculaire à la direction du lever du soleil le 6 mai et 8 août; mais non rigoureuse dans le détail. Les chemins principaux et les groupes de champs obéissent à cette orientation; les chemins secondaires et, en général, les champs à l'intérieur des groupes sont perpendiculaires à la direction générale. Deux types de champs : longitudinaux et transversaux. Coudes caractéristiques des chemins bretons, tant longitudinaux (A) que transversaux (B).

où les groupes de champs non enclos portent le nom de *trèst* (dans la région de Guingamp, *rest*).

Ailleurs, nous découvrons des traces non équivoques d'anciennes pratiques communautaires rappelant celles de pays d'openfield; dans le Sud du Morbihan, l'on se souvient d'une époque rapprochée où la culture était soumise à des règles de caractère collectif; nous connaissons même le fonctionnement de ces usages pour les îles de Houat, de Hoëdic, et d'Arz, où le terroir était partagé en deux *soles*, chacune d'entre elles restant obligatoirement en jachère un an sur deux, et chaque exploitant possédant au moins une parcelle dans chaque sole.

Donc, outre une vie individualiste de bocage, qui n'est pas éternelle, il a existé en Bretagne, d'une part des champs ouverts, d'autre part des pratiques communautaires. Pour expliquer cet état de choses, le géographe doit faire appel au passé, et pratiquer quelques coupes d'histoire.

* * *

Lorsque le Roi voulut, en 1768, sous la pression des physocrates, abolir le régime des champs ouverts, de la vaine pâture et du parcours, et donner à chacun le droit de se clore, il entreprit une grande enquête sur l'état des clôtures dans le royaume. En parcourant les réponses des administrateurs bretons, nous pouvons avoir l'impression que le régime individualiste d'enclos régnait uniformément en Bretagne. Tout est clos et « cerné de fossés ou talus »... « terres labourables, bois, prés, landes et paturages », nous dit le subdélégué de Pontrieux. « Nous ne savons même pas ce qu'est le parcours », dit celui de Rhuis. Et celui d'Antrain ne comprend rien au projet royal : comme il a toujours vu les terres fermées, il croit qu'il est question de supprimer les clôtures, et adresse un plaidoyer ému et chaleureux, pour que le Breton conserve le droit de clore ses terres !

Regardons cependant de plus près : nous ne tarderons pas à voir que cette soi-disant uniformité subissait deux graves exceptions. Les *landes*, d'une part, ne sont pas closes; or, elles couvrent une part énorme de la province, au moins les deux cinquièmes, évalue M. H. See, — certains disent les deux tiers. Tous les récits des voyageurs concordent : la terre labourée et close ne forme qu'une ceinture verdoyante autour des lieux habités. Une immense lande sépare ces îlots les uns des autres. Elle appartient parfois au seigneur, ailleurs aux communes,

plus souvent, sa propriété est contestée. En tout cas, on l'utilise peu : on en retire des mottes de terre farcies de racines de genêts et d'ajoncs que l'on va brûler, à titre d'engrais, sur les labours; on y coupe de la litière; chacun y mène paître son troupeau; et, près de la mer, les garde-côtes s'y livrent à des exercices militaires. De temps en temps, une famille de pauvres gens essaie de s'en approprier quelques arpents, les défriche, en tire quelque maigre récolte, puis s'en va. Sur des landes inoccupées, on remarque ainsi, par places, des traces de sillons, ou de clôtures, ailleurs un coin de lande porte un nom qui témoigne d'une ancienne exploitation : telle la vaste garenne d'Erquy, sur laquelle le cadastre du XVIII^e siècle porte un Hermitage, une Costière, une Renardière. Mais ni l'opinion publique, ni le droit ne semblent favorables au défricheur. Les voisins craignent de ne plus pouvoir profiter des maigres avantages de la lande si des intrus se l'approprient; aussi profitent-ils de la nuit pour détruire les talus qui protègent les parcelles mises en culture sur la lande. Dans les contrées où est restée en vigueur la pratique du domaine congéable, la lande appartient au seigneur; et celui-ci n'autorise qu'une exploitation temporaire de trois ans; en effet, nous dit un mémoire anonyme (A. D., Ile-et-Vilaine, C 1629), le seigneur garde le droit de champart sur les terres ainsi détenues à titre provisoire, mais le perd dès que la terre est « défrichée » et « enclose ».

Mais même dans les terres cultivables, la clôture est loin de régner uniformément. A vrai dire, les administrateurs parlent avec une sorte de pudeur des exceptions à la règle générale. Ils les considèrent comme quelque chose d'anormal, et presque d'amoral, car la *Coutume de Bretagne* n'en parle pas. Aussi ne citent-ils guère que par allusion les terres décloes à usage semi-collectif; ils accompagnent leur description de réserves, parlent de vestiges des « temps barbares », d'« archaïsmes » qu'ils jugent, sans doute, aussi répréhensibles que le serait le maintien d'un vieux culte païen. Cependant, comme beaucoup d'entre eux sont consciencieux, ils nous donnent quelques détails. Comme les juristes ont ignoré cette forme agraire, il n'y a pas de nom général pour la désigner. Nous relevons au moins onze noms locaux différents : *champagne*, *gaignerie*, *tenue solidaire*, *terre préalable*, *landelle*, *consortie*, *couture*, *mezou*, *messidou*, *terres à droit de tressault*, *trèst*. « Des champs nommés champagnes ou gaigneries » ne sont clos que dans leur ensemble, bien qu'appartenant à plusieurs particuliers. « Ils ne sont débogés que par de

simples bornes. » Après la récolte, le bétail de chacun des *portionnaires* paît indifféremment sur l'ensemble de la terre : c'est la vaine pâture, appelée *guerb* dans les pays bretonnants. Nous avons relevé des mentions de cette forme d'exploitations dans les subdélégations de Pontchâteau, de Pontcroix, de Redon, de Rennes, de Josselin, de Dinan, de Lamballe, de Malestroit, d'Ancenis, dans les îles morbihannaises, autrement dit dans toute la Bretagne sauf le Léon.

Nous pouvons même nous représenter l'aspect de ces « champagnes » grâce à un remarquable document, le cadastre du Duché de Penthièvre, conservé aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord. Chaque paroisse comprend, en dehors des terres closes, un nombre variable de « champagnes » : 6 à Andel, 8 à Erquy, 17 à Pléneuf, 26 à Hillion. Elles sont fréquentes surtout dans les *paroisses littorales*. Chacune d'entre elles se compose de champs étroits, longs, parallèles, parfois incurvés, dont le nombre varie énormément, de 3 à 55; mais le plus souvent, de 10 à 30. Leur dessin, sur le cadastre évoque tout à fait celui des pays d'openfield. Les hameaux qui se trouvent à proximité de ces *champagnes* ont souvent une forme bien particulière : 4 à 10 maisons alignées, étroitement blotties les unes contre les autres; chacune n'a qu'une pièce d'habitation et une étable; ses ouvertures donnent au Sud, face au soleil. Il semble que, comme en pays de champs ouverts, le travail collectif ait poussé les gens à résider l'un à côté de l'autre, créant un *embryon d'habitat groupé*.

Cette étude nous permet sans doute d'entrevoir la véritable signification de la clôture. Au XVIII^e siècle, ne sont pas encloses les terres soumises à une *jouissance collective*, *landes* et *pâtures* d'une part, *champagnes* d'autre part. Nous avons vu les seigneurs interdire sur les landes l'édification des talus. La clôture nous paraît donc avoir surtout un sens symbolique : elle est le signe de la propriété individuelle. C'est « plutôt le signe de la délimitation que la délimitation elle-même », dit le vieux Recueil des Usages locaux du Finistère. Elle n'est pas mitoyenne, mais s'élève à quelques décimètres à l'intérieur de la parcelle, et appartient à l'un des deux riverains. Et, renchérissant, M. de la Bove, en 1778, la définit un « *intersigne* », lui donnant ainsi une valeur mystique, superstitieuse, surnaturelle. On comprend dès lors les réticences des subdélégués, pour la plupart gens du pays, lorsqu'il leur fallait avouer que, malgré ce caractère quasi-sacré, elle ne régnait pas partout.

On comprend aussi que la clôture se soit généralisée avec le faire-valoir direct. Les landes morcelées se sont couvertes d'enclos depuis le XVIII^e siècle. Elles ne forment plus que des taches isolées sur les monts ou au bout des caps. Quant aux champagnes, dès la fin du XVIII^e siècle, elles entrent dans une phase de dégradation. Dans plusieurs d'entre elles, des haies amorcent des enclos. Dans d'autres la majorité des terres est enclose. Et ce mouvement semble d'autant plus marqué que l'on s'éloigne plus de la mer. Vers l'intérieur, la forme des champs rappelle parfois celle des champagnes, mais ils sont maintenant clos. Au cours du XIX^e siècle, ce mouvement s'est amplifié. On a réuni des champs voisins, et la forme de lanière s'est estompée. On a enclos les champs ainsi groupés : c'est pourquoi l'on ne trouve presque plus de champs ouverts. Mais l'œil est encore souvent frappé par des séries de champs contigus, incurvés bien qu'enclos. L'incurvation provient, pensent les paysans, de la tendance qu'avait l'aire antique à dévier vers la droite. Mais cela ne pouvait influencer sur la forme du champ que s'il était ouvert : la forme courbe est donc forcément antérieure à la clôture, et témoigne de l'existence d'un ancien groupe de champs ouverts.

Le hameau aligné est un autre vestige des champagnes. Mais, avec le dépeuplement rural, il se transforme vite. Bien des maisons du groupe, abandonnées, retournent à l'état de simples dépendances, tandis que les maisons restées habitées, plus au large, s'agrandissent d'une pièce par récupération de l'étable.

L'ultime vestige de la champagne reste sans doute le nom de lieu. Il n'est pas rare, sur les cadastres, de voir des noms de champs tels que *les Longs Champs, les Longues Raies, la Division*, noms qui évoquent l'ancienne division de la champagne en bandes allongées. Près de Rennes, un café de la route de Cesson s'appelle encore « A la Champagne de Bel-Air » ; un restaurant, à l'Ouest de la ville, remplace la ferme de la Haute Division. A St-Brieuc, les vieux plans appellent le quartier de la gare du nom superbement pléonastique « Champagne de la Beauce ».

Cette première coupe historique nous permet donc de voir que, à une époque récente, la Bretagne possédait deux types de champs, les *clos* et les *champagnes*.

Les clos se sont généralisés aux dépens des champagnes comme au dépens des landes, au point d'arriver, vers 1900-1910, à couvrir presque toute la Bretagne. Si, depuis, les talus s'abattent et si le champ ouvert progresse de nouveau, la cause

en est évidente : il n'y a plus de contestation possible sur le caractère individuel de la propriété ; les traces des pratiques communautaires comme du régime seigneurial se sont évanouies. L'instruction s'est répandue et le paysan a une confiance suffisante dans les titres déposés chez son notaire et dans le plan cadastral de la commune pour ne plus éprouver le besoin de matérialiser sur le terrain le signe manifeste de sa possession.

Mais alors, si le bocage a gagné sur l'openfield de 1800 à 1900, ne devons-nous pas nous demander si précédemment, il n'avait pas fait des progrès analogues et si, plus anciennement, le champ ouvert ne régnait pas exclusivement ? Il n'en est rien. Nous enfonçant dans la nuit des temps, nous retrouvons au XIII^e siècle les deux types d'emprise sur les sols. Au temps du bon roi Saint-Louis, florissaient, dans le Nord de la Bretagne, quelques abbayes dont les actes sont particulièrement intéressants. Le fondateur de N.-D. de Lantenac, près de Loudéac, déclare, par exemple qu'il lègue à l'abbaye « *totam terram meam tam in plano quam in bosco* », « toute ma terre, tant en plaine qu'en bocage ». Et, de fait, qu'il s'agisse de Lantenac, de St-Jacut, de Lamballe, de Beauport, la description des domaines des abbayes nous montre toujours les deux types de paysages : tantôt des terres soigneusement délimitées par des talus ou fossés, ou même des murs (maceria, p. ex. à Plouha, en 1267, Charte CCCII de Beauport) ; tantôt des pièces de terre sans délimitation précise : ici l'abbaye possède 2 sillons, ailleurs 8 ou 12 « les plus proches de la route publique » ou « les plus proches » d'un arbre remarquable, un « tilleul percé », par exemple à Louvigné ; et ces sillons ainsi isolés au milieu de terres d'autre appartenance sont situés dans de vastes champs appelés « plateae ». L'acte de cession à l'abbaye ne porte pas, comme pour les clos « *proprietaem meam* » : « ma propriété », mais « *Quicquid juris habeo in platea de...* » : « tous les droits que je possède dans la plaine de... ». Il est, croyons-nous, légitime de voir dans ces *plateae* du XIII^e siècle, les ancêtres des champagnes du XVIII^e.

Un autre bond en arrière d'une égale durée, et nous voici, au temps de Charlemagne. De 797 à 850, les actes du Cartulaire de Redon nous font assister à l'une des phases préliminaires de la création du bocage. Pendant ce demi-siècle, 35 domaines nous sont décrits de façon assez précise pour que nous puissions nous les représenter. Pour 18 d'entre eux, on ne signale aucune clôture sur aucun de leurs côtés. Là où ils ne sont pas bordés

de routes, ils sont repérés par des mottes de terre (*bodenae*), des mats de bois ou de pierres (*metae*), des croix (*cruces*), des arbres, des tas de pierres (*peraria*), des pierres dressées qui sont peut-être des menhirs (*lapis magna, lapis fixa, lapis ingens*), peut-être des menhirs christianisés (*petra in qua est sculptum signum Sanctae Crucis*, charte XXVI de Landévennec). Quinze autres domaines sont bordés partiellement de clôtures, partiellement de lignes jalonnées par des signes divers. Un seul est entouré de toutes parts d'un fossé. Les fossés ne sont pas tous de même importance; on distingue des grands et même des très grands fossés, et ailleurs des petits fossés (*fossatella, fossaticia, fossella*). Parfois apparaît l'épithète énigmatique *rubea*, « rouge fosse ».

Il est évidemment impossible de tirer des conclusions statistiques de 35 domaines, alors que la Bretagne en comptait des milliers. Cette liste suffit cependant à nous convaincre que le clos est, au IX^e siècle, encore exceptionnel; que la plupart des terres sont délimitées par des signes extérieurs tels que ceux que l'on emploie dans les pays de champs ouverts. En 882 encore, à la suite d'un procès de délimitation, l'on met fin à la contestation en traçant entre les deux champs en litige, non une clôture, comme il semblerait normal, mais un chemin.

2. — LES CHAMPS BRETONS SONT-ILS ORIENTÉS ?

Ces vieux cartulaires présentent un autre intérêt pour la question qui nous occupe. En relisant la description des 35 domaines, nous constatons qu'ils sont tous rectangulaires; le scribe désigne toujours deux de leurs côtés par le mot « *latus* », les deux autres par le mot « *frons* ». Terminologie incompatible avec tout autre forme que le quadrilatère non carré. Or, aujourd'hui, il ne faut pas longtemps se promener en Bretagne pour repousser absolument l'assertion courante que le champ a une forme irrégulière, tendant au carré.

En général, *le champ n'est pas irrégulier, et il n'est pas carré.*

Que l'on trouve de loin en loin quelques parcelles de forme irrégulière, c'est ce qu'a montré Marcel GAUTIER, dont la captivité interrompt depuis trois ans les travaux fort intéressants sur la Bretagne Centrale. Aux environs de Loudéac, il a pu opposer les champs irréguliers et anciens des têtes de vallée aux champs géométriques des plateaux provenant de partages

récents. Mais on ne saurait généraliser cette constatation. Sauf très rares exceptions, le champ réellement irrégulier, comme en présente le Midi de la France est, pour ainsi dire inexistant. Le champ breton a presque toujours une forme de rectangle, soit trapu, soit allongé. Bien de prétendues irrégularités que l'on pourrait signaler peuvent aisément se résoudre en rectangles inégaux juxtaposés.

De très loin en très loin, cependant, on remarque un champ rond, ou, plus exactement, un groupe de champs disposés en cercle ou en ellipse. Peut-être s'agit-il d'anciens établissements isolés sur une lande, à une époque de peuplement sporadique; et l'on sait qu'en pays neuf, les exploitations isolées tendent à prendre la forme circulaire. Peut-être aussi s'agit-il de postes militaires ayant provoqué une amorce de défrichement, comme en témoignerait le nom, aujourd'hui tombé en désuétude de « La Chatre » donné à l'un de ces ensembles (commune de Laillé).

Laissons ces deux formes rares, exceptionnelles, et revenons au champ normal, en rectangle allongé. Un jour, rentrant d'une excursion à bicyclette, par la route de Mélesse à St-Grégoire, je m'arrêtai quelques instants, au flanc d'une colline. Et, regardant vers le Nord, je fus assez surpris de constater la parfaite orientation des parcelles sur le versant qui me faisait face, toutes remarquablement alignées du Nord au Sud. Continuant à observer, je vis, que tout le long de la route, cette orientation persistait. Prenant vers Betton un chemin transversal, une autre particularité me frappa : ce chemin courait vers l'Est, à la limite de deux rangées de parcelles, mais de temps en temps, un brusque décrochement le décalait de quelques dizaines de mètres vers le Nord ou vers le Sud, au prix de deux virages à angle droit, alors que tout tracé diagonal était évité. Ainsi, dans cette partie septentrionale du bassin de Rennes, le dessin des parcelles se présentait à mes yeux comme celui d'un bocage orienté, avec adaptation parfaite des chemins au dessin cadastral. Devant une telle constatation, je ne pouvais faire autrement que d'étendre mon champ d'observation. Et je pus alors voir que ce caractère était beaucoup plus répandu que l'on ne pouvait le soupçonner. Partout, je voyais les rectangles des champs s'ordonner en directions semblables sur de grands espaces, et les chemins suivre fidèlement les directions ainsi indiquées.

Tantôt, — et c'est le cas le plus fréquent — les parcelles

s'orientent dans le même sens que les chemins principaux (fig. 2) : tantôt, au contraire, les champs s'ordonnent en direction transversale par rapport à la direction prédominante (fig. 1); mais dans ce cas ils se groupent en ensembles qui restent conformes à la direction principale. Partout, une des deux directions l'emporte de beaucoup sur la direction perpendiculaire.

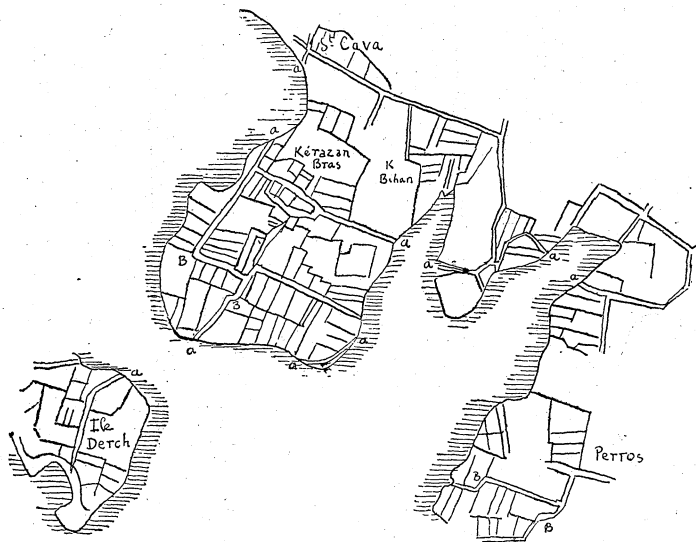


Figure 2. — CHAMPS ET CHEMINS SUR LE LITTORAL LÉONARD.

Groupes de champs enclos rectangulaires séparés par des étendues de landes ouvertes; ensemble des champs et chemins orientés N 24° E, perpendiculairement à la direction du soleil couchant les 6 mai et 8 août et aux alignements de menhirs d'Erdeven. Coude caractéristique des chemins bretons marqués par la lettre B. Les interruptions de chemins aux cinq endroits marqués a-a, l'absence de chemins autres que la grève occidentale à marée basse pour relier Kérazan Bras à Saint-Cavan, suggèrent l'antériorité du dessin cadastral à la dernière transgression marine (V^e siècle).

La consultation d'un grand nombre de cadastres n'a pu que renforcer l'impression forcément limitée du promeneur à pied, à bicyclette ou en chemin de fer.

Par ses incidences sur les chemins, l'orientation agraire peut être suivie sur une carte détaillée, telle que la carte d'Etat-Major. En isolant tous les éléments, parallèles entre eux, des chemins et des routes, ceux des limites de communes, et, lorsque le cartographe les a représentés, ceux des lignes d'arbres

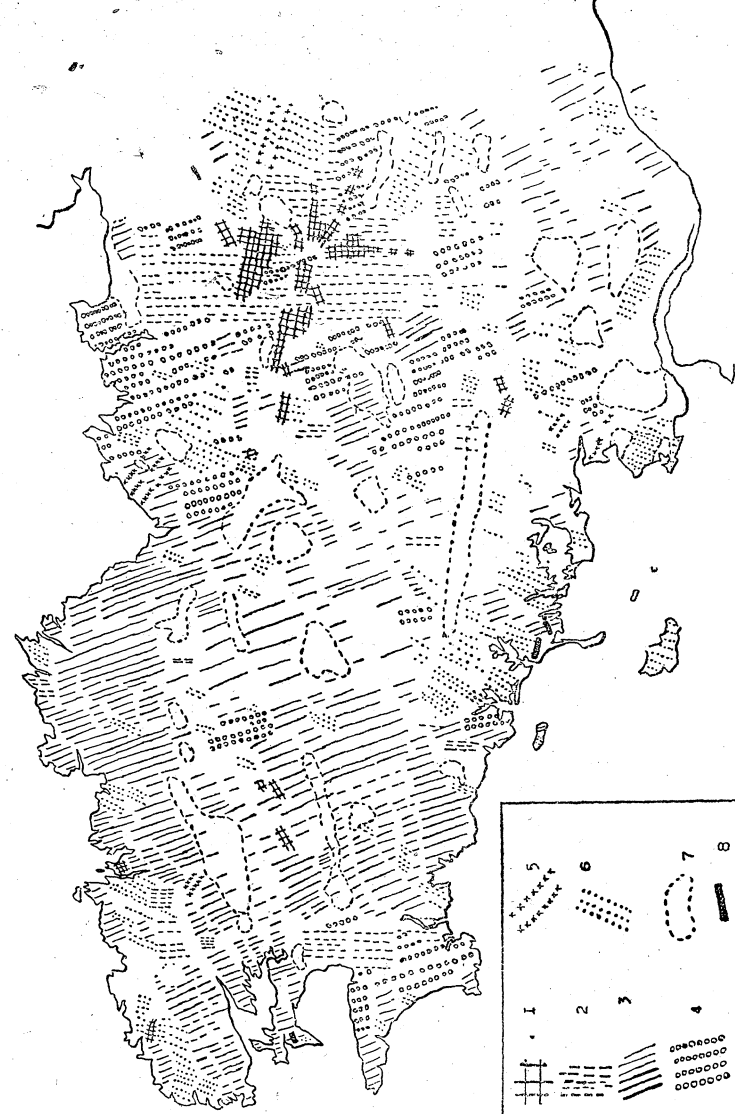


Figure 3. — ORIENTATIONS AGRAIRES PRÉDOMINANTES EN BRETAGNE.

1. Traces hypothétiques de cadastrage romain (chemins parallèles à 7/10 mètres l'un de l'autre). 2. Orientation nord-sud. 3. Orientation perpendiculaire à la direction des alignements mégalithiques du Menez, c'est-à-dire à la direction du soleil levant le 6 mai et le 8 août. 4. Orientation 0 72° N, inexpiquée. 5. Orientation des menhirs de la forêt de Haute-Sève, perpendiculaire à la direction du soleil levant le jour du solstice d'été. 6. Orientation perpendiculaire aux alignements mégalithiques d'Erdevén, c'est-à-dire à la direction du soleil levant les 8 novembre et 4 décembre. 7. Limites des grands massifs forestiers et des grandes étendues de landes. 8. Principaux alignements de menhirs.

Nota. — Le tracé est purement schématique. L'écartement des traits donne une idée de la densité des orientations conservées, non de leur emplacement exact. De même les angles peuvent n'être pas tous exactement conservés.

ou des haies qui servent d'enclos, l'on arrive aisément à dégager les grandes lignes de ce schéma. Trois directions l'emportent de beaucoup (fig. 3) l'une sensiblement Nord-Sud, la moins répandue; une autre vers le N.N.O., avec deux variantes (O 64° N et O 72° N), la plus fréquente (fig. 1); la troisième vers le N.N.E. (E 64° N) (fig. 2). Par places d'autres directions apparaissent. Leur densité varie. Particulièrement forte dans la région Matignon-Plancoët, elle diminue dans la Bretagne intérieure, dans les plateaux de Rostrenen; elle disparaît presque autour des landes de Lanvaux. En général, les grands massifs de landes, comme le Méné, les ignorent, ainsi que les forêts. Règle cependant non générale; les chemins d'exploitation de la forêt de Paimpont, bien des sentiers de la montagne d'Arrée s'y conforment.

Ce qui paraît tout à fait remarquable, c'est le caractère tyrannique de l'orientation. Elle s'impose aussi bien aux champs allongés qu'aux champs trapus. Elle oppose une totale indifférence aux accidents du relief. Se présente-t-il une rivière encaissée? l'orientation reprend au delà de la gorge sans paraître troublée par la coupure du relief : on en voit un fort bel exemple aux bords des gorges de la Vilaine, au-dessus de la promenade du Boel, bien connue des Rennais, un autre de part et d'autre de la gorge de l'estuaire de l'Aber-Benoît : et, dans les deux cas, l'orientation n'étant ni parallèle, ni perpendiculaire, mais oblique par rapport à la vallée, sa persistance sur les deux rives apparaît comme indépendante des facteurs naturels. Le bord abrupt des falaises, les bras de mer eux-mêmes ne semblent pas imposer de modifications à la ligne générale. A Groix, à Belle-Isle, se continuent les directions des chemins du continent.

Le fameux chemin breton n'est sinueux qu'en apparence; dans beaucoup de cas ses sinuosités ne sont qu'un décalage d'une même orientation au contact de deux groupes de parcelles; ou la trace de l'emprise sur une parcelle latérale lorsque l'état du chemin, devenu impraticable, a obligé l'usager à empiéter sur les champs voisins : la direction générale n'en est pas influencée.

La route elle-même ne peut pas ignorer cette tyrannie. Les automobilistes maudissent les virages des routes de Rennes à Montfort, à Chateaubriant, à Chateaugiron, à Bècherel. Ces virages ne sont autre chose que les adaptations des vieux chemins, ancêtres de la route, au dessin général. Seules quelques très

grandes routes modernes courent tout droit et coupent en diagonale les champs : de part et d'autre les anciennes parcelles se raccordent sans difficultés : la route apparaît surimposée à un dessin des parcelles auxquelles elle demeure étrangère.

Cette orientation se retrouve aussi dans les angles droits imposés souvent aux limites administratives. Elle influe profondément sur le plan des hameaux, des villages, et même de certaines villes, Antrain, Lamballe, Landivisiau, Carhaix, par exemple.

Entendons-nous. Il ne s'agit pas d'un plan tiré au cordeau. Les droites ne sont pas rigoureusement rectilignes. C'est un peu le dessin maladroit d'un enfant qui oublie sa règle. Les traits d'ensemble n'en restent pas moins fort nets. De même les fouilles de Babylone nous révèlent qu'Hérodote avait quelque peu exagéré la rigueur géométrique du plan de la ville. En considérons-nous moins Babylone comme une ville en damier ?

Car c'est effectivement à un damier que nous fait penser le champ breton. Un damier certes particulier, dont les cases seraient rectangulaires et non carrées, les côtés non tirés à la règle, et parfois un groupe de cases décalé par rapport aux cases voisines. Mais damier quand même. Avec ses routes qui n'arrivent à circuler en diagonale qu'au prix d'angles droits multipliés, avec ses limites administratives adaptées aux parcelles, et ses plans de villages et de villettes, nous pensons à la prairie canadienne, qui présente les mêmes caractères, mais jeunes, nets, impeccablement dessinés. Or le damier canadien provient de plans et de partages conscients. La question se pose donc de savoir s'il y a eu, à l'origine de la vie agraire de la Bretagne, un plan et un partage analogue.

Ni à l'époque moderne, ni au Moyen Âge, aucun événement, aucun document historique ne nous permettent de supposer qu'il ait pu y avoir un vaste arpentage agraire. Certains indices nous permettent de remonter jusqu'à l'histoire ancienne; tel le schéma cadastral du littoral léonard (fig. 2) qui nous montre, à divers endroits, le réseau des chemins coupé par les anses et les bras de mer : ce réseau serait donc antérieur à la dernière transgression marine, celle que les géologues appellent « dunquerquienne » et qui se plaça aux v^e et vi^e siècles de notre ère.

S'agirait-il donc d'un cadastre romain ? La chose ne serait pas impossible. Le tracé de tels damiers a été reconnu dans l'Italie du Nord, dans l'Allemagne du Sud, hypothétiquement

centuriation
 en Angleterre, et dans la Tunisie, où les parcelles des cultivateurs arabes s'inscrivent encore dans les carrés romains. Récemment, M. DELÉAGE a pu mettre en relation le réseau des chemins bourguignons avec les vieilles voies romaines. On sait que l'on reconnaît une parcellisation romaine à la dimension des carrés, qui mesurent 710 mètres de côté. Or il semble bien que l'on puisse retrouver en Bretagne quelques traces d'une telle centuriation. M. SOUILLET a cru en repérer autour de Laillé (I.-et-V.). En cherchant bien, nous avons pu reconstituer quelques carrés typiques, qui, circonstance favorable à l'hypothèse, sont tracés parallèlement aux routes romaines bien connues Rennes-Angers, Rennes-Avranches, Rennes-Laval, Rennes-St-Brieuc, Rennes-Nantes. Mais, au total, il s'agit de fort peu de chose (fig. 3). Dès que l'on s'éloigne quelque peu de Rennes, le quadrillage s'estompe et finit par disparaître. Rien de bien probant autour des autres cités romaines, Nantes, Blain, Corseul, Erquy, Carhaix, Aleth. Bien mieux, là même où la voie romaine se double de chemins tracés à 710, 1420, ou 2130 mètres d'elle, il ne s'agit que d'une étroite lisière au delà de laquelle surgissent d'autres orientations, plus conformes au plan général breton. En somme, tout comme la route stratégique napoléonienne, la voie romaine est surimposée à un dessin cadastral différent, et évidemment plus ancien.

L'on serait donc réduit à la notion vague que le réseau agraire breton daterait d'une époque préromaine, si une constatation surprenante et capitale n'avait surgi à nos yeux de cartographe : reportées sur une carte (fig. 3), les deux directions principales viennent buter comme sur un barrage strictement perpendiculaire, sur les deux gigantesques alignements mégalithiques du Morbihan, celui du Ménec, à Carnac, d'une part, celui d'Erdeven d'autre part...

Ainsi, invinciblement, l'esprit est porté à mettre en rapport l'origine du dessin cadastral et vicinal breton et les monuments mégalithiques, qui doivent donc être contemporains. M. GRENIER, dans la brillante conférence, qui inaugura le cycle de cette année scolaire, a fait remarquer, d'après le Commandant BÉNARD LE PONTOIS, que les orientations mégalithiques correspondent à des faits cosmiques. Elles indiquent la direction du soleil levant à une date qui se place exactement à moitié-durée entre le solstice et l'équinoxe (6 mai et 8 août pour le Ménec, 8 novembre et 4 février pour Erdeven). Nos champs, par conséquent, seraient un véritable calendrier, faisant connaître,

les uns (ceux dirigés du Nord au Sud) l'heure de Midi, les autres la date des grandes fêtes néolithiques. Or un de nos élèves, M. PLÉNEL, ayant entrepris des vérifications dans la région de la Bouexière, a trouvé une autre orientation, s'ajoutant aux deux précédentes : O 55° N. Nous avons aussi remarqué cette direction en divers points de Bretagne, par exemple autour de Pléneuf; et les alignements de menhirs de la forêt de Haute-Sève, levés par le même auteur, montrent exactement la même direction. Mais ce n'est pas une direction quelconque : elle est, perpendiculaire à celle du soleil levant le jour du solstice d'été ! Encore une direction cosmique !

Tout semble donc indiquer que l'orientation des champs et chemins bretons est fondée sur des causes astronomiques. A vrai dire cette hypothèse soulève de nombreuses difficultés. Il en est une entre autres, que nous ne résolvons pas : c'est le sens à donner à la direction O 72° N, très proche sans doute de celle perpendiculaire au Ménec, mais nettement différente, et, d'ailleurs assez peu rigoureuse (elle tourne jusqu'à O 76° N). Simple déviation, erreur de calcul chez un peuple primitif, ou signe encore inconnu ? Mystère.

On peut surtout se demander comment un tel réseau a pu se maintenir à travers les âges, longtemps après la disparition des cultes solaires, malgré une série de périodes de dépeuplement, pendant lesquelles les traces des orientations durent s'estomper et même disparaître sous l'envahissement irrésistible de la lande ou de la forêt. Il faudrait supposer que, lorsque l'on redéfrichait la lande, on reprenait des directions oubliées. C'est effectivement ce qui, croyons-nous, a pu se passer. Il suffit qu'un chemin, un simple sentier se soit maintenu, pour qu'il devienne la base d'un lotissement ultérieur. Une telle possibilité nous est confirmée par un plan de partage des landes de Plestan (Côtes-du-Nord), daté de 1768. Tout autour de la lande, chemins et parcelles obéissent à l'orientation O 72° N. Or, sur un coin de la lande, le plan porte l'indication d'une ancienne prairie aféagée, puis abandonnée et retournée en bruyère : cette prairie, bien que non contiguë à aucun élément orienté, est également orientée O 72° N. Par contre le nouveau plan de partage, ne tient aucun compte, dans le dessin des nouvelles parcelles, de quelque respect pour l'orientation traditionnelle. D'après l'ensemble du dossier, l'afféagement de la prairie citée est certainement antérieur à 1618. Donc nous saisissons, dans l'histoire des landes de Plestan deux phases bien distinctes,

l'une, plus ancienne, où l'on suivait encore les orientations classiques, l'autre, plus récente, où cette préoccupation a totalement disparu.

Une dernière question se pose : pourquoi, dans toute la Bretagne, n'a-t-on pas adopté la même orientation. Je laisserai, pour le moment, aux romanciers, le soin d'y répondre. Ils pourront, par exemple, imaginer des conflits d'idéologie entre les tenants des directions du Ménec et d'Erdeven; le vainqueur temporaire imposant au vaincu son mode de calcul, cependant qu'un tiers parti de sages essayait vainement de mettre tout le monde d'accord en préconisant le juste milieu, la direction méridienne, et que des hérétiques s'amusaient à inventer des orientations nouvelles... Rien pour le moment ne nous permet de nous avancer sur ce terrain.

Malgré l'obscurité qui entoure encore bien des points, trop de faits concordent pour que nous puissions rejeter d'emblée l'hypothèse d'un dessin cadastral fort ancien, orienté suivant des grandes directions cosmiques. L'alignement mégalithique aurait été le gigantesque calendrier sur la direction duquel se serait modelé le champ breton et le chemin qui le borde. Signes d'une civilisation disparue, le chemin et le champ doivent être considérés comme des vestiges archéologiques au même titre que les « grandes pierres ». Depuis leur édification, le temps en émoussa les traits. La foudre a renversé les plus grands des menhirs; la charrue a sournoisement empiété sur le chemin, forçant l'usager à pénétrer à son tour sur le champ voisin, où il dessine un tracé nouveau, hésitant, mais, en gros, parallèle à la direction primitive. Le genêt a envahi les alignements et les cromlechs; l'homme a édifié ses talus couronnés de chênes et d'ajoncs, qui soulignent d'un trait net l'orientation primitive, même si elle est oubliée; on ignore la signification des dolmens comme celle du chemin : « nul ne sait *plus*, où il va, d'où il vient », quel vieil itinéraire il jalonne, vers quelles fêtes grandioses il conduisait les peuples. Il n'en reste pas moins, témoin impérissable d'une grande civilisation. Cachant pudiquement sa vieillesse sous l'exubérante verdure de ses buissons, le chemin de Bretagne conserve, quarante siècles après sa création, les mêmes traits éternels que les granites ses menhirs.

Ports et Havres de Bretagne

par M. MAURICE LE LANNOU

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes

(Conférence donnée le 14 Février 1943)

PORTS ET HAVRES DE BRETAGNE

En 1776, le grand Américain Franklin, venant réclamer pour ses compatriotes le secours de la France, terminait son voyage transatlantique à... Auray ! J'imagine que si la prochaine Conférence de la Paix se tient en Europe, ce n'est pas dans notre pittoresque estuaire alréen que débarquera la mission américaine, mais que seul un puissant organisme comme Liverpool, Cherbourg ou Le Havre pourra enrichir ses fastes d'un tel événement. Ceci est en raccourci l'histoire que je dois vous raconter aujourd'hui.

Un double paradoxe mal expliqué ne manque jamais de surprendre dès le premier abord ceux qui viennent à s'intéresser aux destins économiques de notre Bretagne. Premièrement, alors que 30.000 navires doublent chaque année, en la serrant de près, la péninsule bretonne, demandant leur route au phare du Creac'h, nos ports ne recueillent que des miettes de ce trafic, et le commerce maritime breton reste singulièrement médiocre. Deuxièmement, il n'en a pas toujours été ainsi : les ports bretons, aujourd'hui délaissés, ont compté autrefois parmi les premiers ports français, et notre littoral a été, pendant plusieurs siècles, le plus animé peut-être de toute la France par un mouvement de navires considérable et un commerce volumineux.

C'est donc la tristesse d'une décadence profonde que je

dois évoquer. Cette chute, les historiens l'ont patiemment mesurée. Il appartient au géographe de l'envisager dans ses rapports avec le cadre naturel, avec l'évolution des techniques, avec les grands transferts des centres de gravité économiques. Il lui appartiendra peut-être aussi de dire son mot — espoir ou renoncement — sur les perspectives de demain.

Un trafic maritime intense s'est développé très tôt sur nos côtes, mais un peu en marge de la péninsule, dans l'extrême Sud-Est, entre Vannes et la Vendée, c'est-à-dire dans une région qui, la Basse-Loire mise à part, est aujourd'hui la moins animée des côtes armoricaines par la vie maritime. Dès le Moyen Age, une fortune considérable s'est attachée à des organismes aujourd'hui défunts, comme Le Croisic et surtout les ports de la baie de Bourgneuf. La baie de Bourgneuf est prospère dès le ^{xiii}e siècle elle est en pleine prospérité au ^{xiv}e, à une époque où les côtes plus septentrionales de la Bretagne ne sont pas encore éveillées.

Deux conditions expliquent ce privilège. D'abord, la situation favorable, à mi-chemin entre la Méditerranée, riche en produits précieux, et les rivages de la Mer du Nord où s'agitent déjà de puissantes thalassocraties. Pour ces nordiques, Bourgneuf est la porte du Midi. En deuxième lieu, les côtes plates de la Bretagne sud-orientale sont alors considérables productrices de sel. Comme la houille britannique d'aujourd'hui, le sel, denrée indispensable produite en un petit nombre de lieux, est un excellent fret de retour, capable d'exciter la vocation du grand commerce, parce qu'il rend économique la venue des gros navires chargés, assurés de n'avoir pas à repartir sur lest. Et le site n'était pas un empêchement, les gros navires chargés dont nous parlent les documents étant des vaisseaux médiocres. D'autre part, les profondeurs utiles de la baie étaient bien plus grandes qu'aujourd'hui; elles l'étaient encore suffisamment au ^{xvii}e siècle, à une époque où les tonnages avaient pourtant augmenté; un texte du milieu du siècle nous dit que « Le Croisic est un port de mer assez considérable où l'on peut faire entrer des vaisseaux du port d'environ 300 tonneaux dans les grandes marées. » Or, 300 tonneaux, c'est un gabarit déjà exceptionnel. En 1716 encore, sur 215 navires entrés à Bourgneuf, 4 seulement sont de cette taille, 14 jaugent de 200 à 300 tonneaux, 197 en jaugent moins de 100. D'ailleurs, le port de Bourgneuf, c'est en réalité sa rade, sa « Baie ».

En ces époques de voiliers, le temps ne coûtait guère, et les plus gros navires, ne pouvant pénétrer dans les étiers, déchargeaient leurs marchandises et se faisaient livrer leur chargement de sel en rade par des barques du pays. Encore une analogie curieuse avec l'un des plus grands organismes contemporains, le port de Londres, où les opérations essentielles de débarquement et de classement sont faites par une multitude d'allèges qui donnent à la Tamise londonienne une vive animation. Ainsi, les sites, aujourd'hui oblitérés, de nos havres sud-orientaux, n'interdisaient en rien l'exercice d'un trafic puissant.

De ce trafic, les ouvrages hanséatiques du ^{xv}e siècle nous donnent une idée. Ils parlent avec emphase du « sel de la Baie », des « voyageurs de la Baie », des « flottes de la Baie ». Les Hanséates ont trouvé à Bourgneuf un emporium déjà fort actif, mais l'apogée de ce trafic se place au ^{xv}e et au ^{xvi}e siècle. La Baie est à cette époque un des plus grands ports de France. Une ordonnance du duc François II, en 1468, la décrit comme « un des plus beaux havres, et des plus abondants de marchands et marchandises que tout autre havre de notre pays ». La suprématie commerciale appartient d'abord aux Hanséates des ports allemands ou baltiques, puis elle passa aux Hollandais, qui exercent au ^{xvii}e siècle un véritable monopole. La partie lourde des exportations est constituée par le sel, la partie riche par des produits méridionaux : liège, huiles, savons, raisins secs, miel. Les vaisseaux septentrionaux apportent des toiles flamandes, des fourrures, de la résine, qui font l'objet de vastes redistributions.

Le ^{xvii}e siècle marque les dernières fortunes de la Baie. Pour qui connaît ses rivages actuels, la cause de la décadence est évidente : le port s'ensable, et la boue le ferme inexorablement. Cette conclusion n'est pas exacte. Certes, les documents nous assurent que l'envasement constitue, dès le ^{xvi}e siècle, un péril de mort, mais ils nous signalent aussi qu'un vaisseau dantzigois de 600 tonneaux, un monstre pour l'époque, est entré en 1741. L'envasement ne fera que consacrer une chute due avant tout à la lente mais sûre décadence des salines, qui rencontrent la concurrence des sels de mine et surtout des sels marins des régions méridionales plus ensoleillées. Les crises du sel ont eu sur le commerce de Bourgneuf les mêmes effets que les crises de la houille sur le commerce britannique. Mais il y a plus : l'industrie du sel n'est pas morte aussi vite que le

grand commerce. Sa décadence n'est pas la seule cause en jeu. Il faut tenir compte de conditions économiques nouvelles qui font que, dès le XVIII^e siècle, alors que la vie maritime s'efface de nos côtes bretonnes du Sud-Est — Nantes mise à part, qui connaîtra un développement original, — le grand commerce maritime trouve un asile nouveau dans les ports de la Bretagne péninsulaire plus septentrionale.

Au XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e ont prospéré de nombreux ports bretons, dont certains se placent alors aux tout premiers rangs des ports français. Saint-Malo et Morlaix sont les plus importants, mais combien d'autres étaient actifs, qui sont morts aujourd'hui : Roscoff, Le Conquet, Landerneau, Châteaulin, Pont-Croix, Quimper, Quimperlé, Hennebont, Auray, Vannes, Redon ! Le choix de Lorient, en 1666, comme port de la Compagnie des Indes, témoigne que la péninsule avait déjà fait la preuve de ses aptitudes au grand commerce. Il nous est difficile de mesurer avec quelque précision l'importance de cette jeune activité. Les statistiques sont rares, partielles, incohérentes. Le volume total du commerce maritime breton était-il supérieur à ce qu'il est aujourd'hui ? Il est malaisé de le prouver. Mais on aperçoit avec netteté, à travers les documents, que la part de la Bretagne dans le trafic maritime français était, au XVII^e et au XVIII^e siècle, infiniment plus considérable que sa part du XX^e. On aperçoit aussi que le commerce breton était autrefois d'une tout autre envergure : certains ports avaient un rôle de redistribution internationale des denrées lointaines, comme les très grands ports d'aujourd'hui.

Quels sont les facteurs nouveaux qui ont permis à la Bretagne péninsulaire de recueillir et de développer l'héritage des vieux havres des confins vendéens ? N'attachons pas une importance exagérée à la géographie naturelle. Certes, les sites bretons étaient plus nets, plus francs, moins empâtés que la Baie. Mais la Baie, nous l'avons vu, suffisait encore, au XVII^e siècle, aux plus gros navires alors en usage, et l'accroissement des tonnages ne deviendra une puissante contrainte qu'au XVIII^e. N'exagérons pas non plus le rôle de la création par Colbert, en 1668, des « classes » qui deviendront plus tard l'Inscription Maritime et qui organiseront, au mieux des intérêts de l'Etat, le contingent de main-d'œuvre utile de nos côtes. Déjà, le grand commerce avait pris son essor.

Ce sont des conditions économiques qui ont été de beaucoup les plus agissantes. Les unes sont extérieures à la Bretagne : ce sont l'entrée en scène de l'Angleterre et, plus tard, l'importance croissante des relations américaines. Le centre de gravité du monde économique s'est décidément déplacé vers le Nord-Ouest. Les autres conditions tiennent au développement de deux activités bretonnes : l'industrie des toiles et la pêche. L'industrie rurale des toiles, vivante déjà au XVI^e siècle, va connaître sa fortune au XVII^e et au XVIII^e. C'est une grande animatrice. La graine du lin cultivé doit être entièrement importée, et vient des pays de la Baltique. Le volume des toiles fabriquées était hors de proportion avec les capacités du marché provincial ; il fallait en exporter la plus grande partie en Angleterre, en Espagne, en Amérique du Sud. Voilà le grand fret qui s'est véritablement substitué au sel dans l'organisation du commerce maritime breton. On ne s'empêche pas de songer à une nouvelle analogie, ni de rapprocher la Bretagne toilière d'autrefois de la Grande-Bretagne cotonnière d'aujourd'hui ; dans des cadres différents, c'est la même industrie audacieuse, faite surtout pour l'exportation, avide de débouchés lointains, et si la matière première était produite sur le sol même de la Bretagne, il n'en restait pas moins la nécessité d'attendre de l'importation toutes les graines utilisées. Ce commerce des graines et de la toile est surtout concentré dans les grands ports du Nord, Saint-Malo et Morlaix, mais il anime aussi de tout petits ports aujourd'hui défunts qui, par cabotage, envoient les toiles de leur arrière-pays aux grandes cités exportatrices : ainsi, dans les Côtes-du-Nord actuelles, Plévenon et Matignon, débouchés du Penthièvre septentrional.

Un autre principe d'essor commercial est la pêche, et ici les ports du Sud retrouvent leurs avantages. La grande pêche à la morue, très active au XVII^e siècle, n'est pas encore à cette époque devenue l'apanage des côtes du Nord-Est breton. Elle est alors pratiquée par de très nombreux ports échelonnés de Saint-Malo à Saint-Nazaire, et même plus loin, car le Bourg-neuf de la décadence arme lui aussi quelques vaisseaux. Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Auray, Morlaix pêchent à la morue sur les bancs de Terre-Neuve, sans compter les ports de la baie de Saint-Brieuc et ceux de la baie de Saint-Malo, qui auront plus tard le monopole de cette industrie. La grande pêche exige d'assez grosses importations de sel. D'autre part, les vaisseaux pêcheurs vont débarquer une grande partie de

leur poisson dans des ports méridionaux, Bordeaux, Bilbao, Marseille, d'où ils rapportent des vins, des eaux-de-vie, des pruneaux, des raisins.

La pêche à la sardine, très active elle aussi depuis le ^{xvii}^e siècle, est un précieux adjuvant de la vie commerciale, mais à peu près limité cette fois à la côte méridionale, tandis que, dès le début du ^{xviii}^e siècle, les ports du Sud auront cessé d'armer à la grande pêche. L'industrie de la sardine pressée — jusque vers 1830, on conservera la sardine pressée dans des barils — est également grande consommatrice de sel, qu'on fait venir des salines saintongeaises. Les barils pleins sont exportés par des caboteurs ou des longs-courriers de Vannes, de Port-Louis, de Belle-Ile même, vers Saint-Sébastien, Bilbao, les ports de la Méditerranée. Ces navires reviennent portant des huiles et des fruits secs. Ainsi, un fort courant d'échanges s'établit, grâce aux pêches bretonnes, entre nos ports et les pays du Midi. Les poissons et les toiles sont, dès le ^{xvii}^e siècle, les grands moteurs du trafic maritime breton, comme le sel l'avait été aux siècles précédents.

Ce trafic était d'une envergure qui nous surprend aujourd'hui. Des ports actuellement minuscules étaient animés par le grand commerce international. Vannes, avec ses sardines, vend du fer et du miel à la Hollande, et ses navires en rapportent des poêles et des chaudrons de cuivre. Concarneau vend des toiles à l'Espagne, et en profite pour fournir du beurre, des graisses et du suif aux ports aquitains et ibériques. Landerneau est un grand entrepôt de toiles, et les Landernéens chargent eux aussi leurs cales de suifs et de beurre à destination du Portugal et de l'Espagne, d'où ils rapportent des huiles et des fruits secs; seules les réglementations draconiennes de l'époque les empêchent d'étendre le rayon de leurs ventes : en 1757, ils sollicitent en vain l'autorisation d'armer pour les Antilles.

Deux ports, Morlaix et Saint-Malo, plus favorisés par les sollicitudes royales, ont une incontestable primauté.

La prospérité de Morlaix est acquise dès la fin du ^{xvi}^e siècle. Un texte de 1575 en fait l'éloge : « Morlaix, pais limitrophe du costé d'Angleterre et d'Espagne, en lesquels Etats la dicte ville entretient chaud commerce de mer, de toute antiquité (ici, le chroniqueur, par enthousiasme, exagère). Et se trouve la dicte ville située et assise sur un port et hasvre de mer, et se fait en icelle grand traffic de marchandises, et fréquentent icelle quantité de bons marchands tant étrangers que circumvoisins

et régionels ». Le fret de base est constitué par le poisson salé et surtout par la toile. Les négociants morlaisiens avaient le privilège de l'achat des toiles dans un rayon qui a varié de 11 à 18 lieues autour de la ville. Leurs navires portaient en outre, pour l'Espagne, des poteries, de la coutellerie, du gros cuir tanné ou vert, des beurres et des graisses en barriques, parfois du blé, lorsque les règlements le permettaient. Au retour, les navires rapportaient des vins d'Espagne, des oranges, de l'huile, du fin cuir gaufré, des bois tinctoriaux d'Amérique, des nattes, de l'or, des vins de Guyenne, des sels de Rhuy ou de Guérande, et même des soieries que, d'Espagne, ils étaient allés chercher dans les ports italiens ou au Levant. Une partie de ces produits étaient redistribuée par cabotage, principalement à Rouen et à Caen. Une partie était achetée sur place et chargée par des vaisseaux étrangers, avec la toile qui était leur objectif principal. Les Anglais apportaient en retour des draps — que les Morlaisiens portaient avec leurs toiles en Espagne et en Portugal, — des épices, de l'étain, des laines filées. Les Flamands, les Hollandais, les Allemands et les Lithuaniens apportaient, avec leur graine de lin, des pelleteries et des matériaux de constructions navales : goudron, mâtures, bois de charpente. Le rayonnement de Morlaix, ainsi, était immense, et « Messieurs les Gens de Morlaix », gonflés d'orgueil et d'importance, parlaient très haut aux officiers du roi.

Les Malouins, pourtant, faisaient un trafic encore plus considérable; par son volume et son domaine. Saint-Malo est, au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle, un des trois ou quatre premiers ports de France. Ici encore, toiles et poissons salés jouent le rôle essentiel. Voici quelques parcours caractéristiques des vaisseaux malouins :

de Saint-Malo à Cadix (avec des toiles de Bretagne, de Laval et de Rouen, destinées à l'Amérique, des soieries de Lyon et de Tours, des laines d'Amiens et de Reims ; on charge à Cadix de l'or, de l'argent, du cuir, de l'indigo) ; puis de Cadix à Marseille (où il y a des fruits, du savon, de l'huile), et retour à Saint-Malo ;

de Saint-Malo aux bancs de Terre-Neuve (où l'on charge du poisson salé) ; de Terre-Neuve aux Iles d'Amérique (on charge du café), puis à Bordeaux ou à Bilbao (on prend des vins, des raisins), ou en Italie (on charge de l'huile) ; souvent un crochet vers les Echelles du Levant (elles fournissent des soies) avant de cingler sur Saint-Malo, qui entrepose la plupart

de ces marchandises, sauf le café, lequel est habituellement porté à Amsterdam, d'où l'on rapporte des chanvres et des cordages ;

de Saint-Malo en Guinée (où l'on acquiert des esclaves), puis aux Iles d'Amérique (où on les laisse, contre du café), enfin à Amsterdam (où l'on décharge le café et l'on prend des objets d'armement naval).

Ce ne sont là que quelques exemples des cent routes entrecroisées que suivent les vaisseaux malouins. Et ces bâtiments indigènes ne font pas la partie la plus importante du trafic. Comme à Morlaix, des navires étrangers viennent nombreux ; les Anglais apportent du plomb, de l'étain, et emportent des toiles et du savon ; les Hollandais apportent des planches, des mâts, des cordages, des chanvres, de l'huile de baleine, et chargent du miel et de l'huile d'Italie. A ce commerce international, comme au commerce interlope et à la course qui le suppléent en temps de crises politiques, des capitaux énormes sont risqués et gagnés.

On s'émerveille à bon droit d'un tel déploiement de richesse et d'activité. Le contraste est si vigoureux avec le tableau d'aujourd'hui ! A la différence des côtes des confins vendéens, où l'oblitération par la vase a fini par consacrer, la rendant irrémédiable, la décadence économique, ici la nature n'a guère changé. Les conditions nautiques de nos havres bretons sont sensiblement les mêmes qu'au XVIII^e siècle. Et quelles conditions ! On a souvent souligné le « paradoxe malouin », ce défi à la nature, par quoi l'homme a bâti ses fières demeures de négociants cossus, fruits d'expéditions lointaines, sur « un monticule rocheux dénudé, isolé complètement, adossé vers les terres à une étendue marécageuse à mer basse, couverte à marée haute d'une faible épaisseur d'eau, battu des vents du Nord... » (L. Vignols). A ce sombre tableau du site on ajouterait la situation bien peu favorable : pas de fleuve navigable, pas d'arrière-pays gros consommateur. Comment expliquer alors la fortune de Saint-Malo, comme celle de Morlaix, de Landerneau, d'Auray, de Vannes, aussi mal servis que la cité des corsaires ?

C'est tout un vieux monde économique et social qu'il faut évoquer. Il a son expression dans le vaisseau en usage à l'époque, vaisseau inchangé trois ou quatre siècles durant, tant les progrès de l'art naval étaient d'une lenteur extrême. Jusqu'au

XVII^e siècle au moins, le plus gros navire marchand est un bâtiment de faible tirant d'eau, de longueur médiocre, mais aux flancs rebondis pour posséder une bonne assise et atténuer les inconvénients de l'échouage bi-quotidien dans les ports des mers à marées. Ainsi les bateaux pouvaient séjourner sans dommage dans des havres sans aptitudes, dont la plupart n'avaient pas même de quai. En 1750 encore, à Morlaix, les navires de plus de 200 tonneaux devaient rester en rade à deux lieues de la ville. Jusqu'en 1712, Saint-Malo n'a que des quais mal construits et fort courts : le port n'est qu'une crique vaseuse où les navires échoués sont gardés par des chiens lâchés sur la plage. Et peu de voix locales s'élèvent pour demander des améliorations. Les Malouins rechignaient même souvent lorsqu'on envisageait des aménagements de quelque ampleur. Ils firent rejeter par Louis XIV, en 1696, le grandiose projet de Vauban qui eût fait de leur port un des plus commodes de France. Leur havre médiocre suffisait au grand commerce, et, commerçants plus que marins, ils ne désiraient guère hypothéquer l'avenir : « Je savons ben comme j'étais », dit savoureusement un délégué du port en 1712, « mais non comme je serions ; aussi, faut ren innover. »

Quelle différence avec les époques postérieures, où l'on verra sévir au contraire la fièvre des ports, chacun désirant s'armer au plus vite pour la lutte ! C'est que la vie économique, au XVIII^e siècle et même au début du XVIII^e, ne constitue pas encore un appel suffisant. La vie marchait alors au ralenti. La population peu dense ne formait pas de clientèles pressées. La technique des métiers restant stagnante, les matières employées par l'industrie étaient toujours les mêmes, et attendues sans impatience. Certaines étaient néanmoins fort désirées : les produits de luxe de l'Orient. Mais on acceptait traditionnellement de les voir arriver « quand à Dieu plaira ». Ainsi, les transporteurs n'étaient pas poussés à augmenter beaucoup la capacité de leurs bateaux en vue d'une clientèle vraiment considérable, ni leur rapidité en vue d'une clientèle vraiment pressée. Et les ports minuscules suffisaient au plus riche trafic.

Au fur et à mesure qu'on avance dans le XVIII^e siècle, cependant, les vieux cadres se brisent. Le mouvement colonial européen du XVIII^e siècle a porté ses fruits. Une grande impulsion a été donnée aux industries les plus diverses. Le rythme des transports s'accélère. Les clientèles s'étoffent et s'impatientent. On assiste alors à une transformation des constructions navales,

par l'accroissement rapide des tonnages. Jusqu'en 1750, 400 tonneaux sont un maximum. En 1768, un bateau de 500 tonneaux entre pour la première fois à Nantes ; en 1781 apparaît un vaisseau de 700 tonneaux, un de 900 en 1785, un de 1.000 en 1787. Cet accroissement va être favorable à la concentration du trafic maritime dans quelques organismes portuaires aux sites plus amples, cependant que le développement des voies routières et la prospérité croissante de la circulation fluviale vont donner décidément le pas aux ports les mieux situés. C'est, pour les ports bretons, sauf Nantes, le commencement d'une irrémédiable décadence. Elles se précipitent pour les plus petits : Auray, Vannes, Hennebont sont, dès le début du siècle, en pleine chute. Elle est retardée pour Redon qui dispose dans son arrière-pays d'une voie navigable. Elle est amortie pour les plus gros, Morlaix et surtout Saint-Malo, grâce à la valeur humaine qui s'est attachée depuis deux siècles à ces places : capitaux accumulés, race de marins audacieux, familles de négociants aux vues larges, groupes d'armateurs aisés et entreprenants. Mais en somme la prospérité d'un port comme Saint-Malo, dès le milieu du XVIII^e siècle, est déjà factice : Saint-Malo vit sur sa lancée. De plus en plus, les marchandises « de retour » sont directement portées par les vaisseaux malouins aux grands ports où se concentre l'essentiel du trafic maritime, à Bordeaux, à Nantes, au Havre, à Marseille, qui connaissent un grand développement.

Cette fois les ports bretons ont lutté. La deuxième moitié du XVIII^e siècle a été marquée en Bretagne par un grand mouvement de travaux d'amélioration qui a intéressé un très grand nombre de ports. Des quais ont été refaits, d'autres construits. Redon, Le Légué, Landerneau, Lannion, Tréguier, Vannes, Le Croisic, Piriac ont été très améliorés. A Morlaix, alors qu'en 1750 les navires de 200 tonneaux devaient mouiller à deux lieues de la ville, les navires de 300 à 400 tonneaux — Cambry nous en donne le témoignage — purent après 1771 entrer sans peine. A Auray, vers 1750, c'est malaisément que des bateaux de 100 tonneaux peuvent entrer dans le port. Les travaux terminés — curages et construction de quais — des bâtiments de 300 tonneaux un peu allégés sont, au cours de la guerre de Sept Ans, entrés sans difficultés. Les Malouins eux-mêmes se laissèrent convaincre et leur port fut, dans la deuxième moitié du siècle, très amélioré.

Ces tentatives désespérées ne sauvèrent pas le grand com-

merce maritime de la Bretagne. On s'en prenait, par la technique, à la nature, qui n'avait pas grand'chose à voir avec la prospérité passée ni avec la décadence présente. On ne remédiait pas au vrai mal, qui était la transformation d'une vieille civilisation paisible, sans besoins et sans hâtes, en une autre plus trépidante, marquée déjà par le grand fait économique de la concentration industrielle et commerciale. Répondant mal aux nouveaux besoins, la Bretagne, isolée, médiocre, perdait son privilège, et les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont fait qu'accuser, par un hiatus bien tranché, la profondeur de sa chute.

Le XIX^e siècle n'a pas ramené dans nos ports le grand commerce maritime. Les mêmes causes économiques et techniques qui l'ont tué persistent et se font plus agissantes. C'est d'abord le développement de la navigation à vapeur, avec ses tonnages toujours croissants. Mais n'exagérons pas : il y aura place, dans la deuxième moitié du siècle, pour un actif commerce sur vaisseaux médiocres, qui animera, chaque fois que l'appel économique s'en fera sentir, plusieurs de nos petits ports. Les conditions économiques sont en effet des obstacles plus graves, et particulièrement l'insuffisance industrielle et commerciale de la Bretagne, dont le retard s'accroît rapidement. L'industrie de la toile tombe en décadence, et notre province perd en elle la grande pourvoyeuse de ses exportations. La vie rurale conserve, malgré le progrès des techniques et la révolution agricole qui s'amorce, un caractère menu, à l'image de l'exploitation familiale, peu encline aux vastes spéculations. Mais, ici encore, n'exagérons pas : il y a des soubresauts. Dans le troisième quart du siècle, un demi-réveil agite l'économie de la Bretagne : la révolution agricole produit ses effets, des établissements industriels se créent, la population s'accroît. L'exemple du port de Redon est probant. Le Second Empire marque pour la région dont il est le centre, le début d'une reprise prometteuse : on exploite les minerais de fer du bassin de la Chère ; on installe un haut-fourneau près de la ville ; le port, servi par le canal de Nantes à Brest, centralise les poteaux de mine taillés dans les forêts de la Haute-Bretagne méridionale et les exporte en Angleterre ; les cargos britanniques débarquent, en échange, des charbons dont les usages vont croissant. Le résultat, c'est l'accroissement notable du trafic du port : 14.000 tonnes de marchandises en 1855, 32.000 en 1859,

52.000 en 1879, 72.000 en 1882. C'est pour répondre à ces activités nouvelles que se déclare, vers le Second Empire, une véritable fièvre de construction de bassins à flot, qui se continuera jusqu'aux premières années du ^{xx}e siècle, témoignage d'espérances démesurées. Voici quelques dates : Redon a son bassin en 1855, Lorient en 1863, le Légué en 1878, Paimpol en 1884, Saint-Malo en 1885, Pontrieux en 1902.

Ce réveil s'est traduit par une activité très accrue, mais toujours menue, dispersée, à l'image et à l'échelle des sites émiettés de nos côtes. En 1885, quatre ports bretons seulement ont un trafic de plus de 100.000 tonnes de marchandises ; ce sont Saint-Nazaire, Nantes, Saint-Malo et Brest. Mais quinze ont un trafic de plus de 20.000 tonnes, vingt-huit en reçoivent ou en expédient plus de 10.000. Dans la liste de ces petits organismes vivants, que de ports défunts aujourd'hui ! Redon, qui compte alors (1882) pour 72.000 tonnes, n'en a plus que 4.300 en 1937 ; Le Guildo, qui est en 1885 animé par un trafic de près de 15.000 tonnes, reçoit aujourd'hui moins de 2.000 tonnes de marchandises et n'exporte quasiment rien. La liste de 1885 s'est allégée : une sélection définitive, commencée dans les dernières années du ^{xix}e siècle, a éliminé les trois quarts des noms, et quelques-uns seulement survivent, améliorés, accrus, qui concentrent aujourd'hui — la Basse-Loire mise à part — l'essentiel du commerce maritime de la Bretagne.

Cette ultime sélection a été faite par le charbon. Dans la prospérité menue des années de 1860 à 1880, le charbon a joué un rôle essentiel, mais il va être, sur la fin, distribué d'une nouvelle façon, par l'intermédiaire des voies ferrées qui s'établissent, imposant des directions nouvelles, favorisant des centres nouveaux. Le chemin de fer a tué les trois quarts de nos ports. L'exemple de Redon est caractéristique : Redon n'a pas survécu à l'ouverture, en 1885, de la voie ferrée de Saint-Nazaire à Châteaubriant, parallèle à la basse Vilaine ; le charbon consommé par la région entre Redon et Châteaubriant est désormais reçu, d'Angleterre, par le port le mieux doué, Saint-Nazaire, et Redon cesse de recevoir la houille anglaise. Le trafic redonais tombe, de 72.000 tonnes en 1882, à 24.000 en 1889. Et le rôle sacrificateur du chemin de fer s'est précisé par la suite : en 1902, le réseau du P.-O. met en vigueur des tarifs favorisant la sortie des poteaux de mine par Lorient et Saint-Nazaire, aux dépens de Redon. La décadence, alors, se préci-

pite : 24.000 tonnes en 1901, 11.000 seulement en 1903 ; et Redon délaissé s'endormit dans la vase.

L'exemple de Pontrieux est également significatif. Le port a été tué par la voie ferrée de Paimpol à Guingamp, ouverte en 1894, et par les lignes du réseau des Côtes-du-Nord établies dans les premières années du présent siècle. Pontrieux avait en 1885 un trafic de plus de 20.000 tonnes ; les statistiques de 1930 lui en attribuent 2.220. Les « petits trains » ont enlevé à Pontrieux sa fonction d'exportateur des blés du Trégorrois : le rail dessert en effet des cantons qui n'avaient autrefois de débouché que ce port d'estuaire. Mais la voie principale, celle de Paimpol à Guingamp, avait, dès 1895, amorcé la décadence en donnant la supériorité, pour les importations de houille, à Paimpol mieux situé et d'accès plus facile. Les bas tarifs consentis en 1902 ont, ici aussi, joué un rôle important : ils favorisaient la voie ferrée au moment où les charges de Pontrieux s'alourdissaient considérablement par l'établissement d'un très coûteux bassin à flot.

D'autres ports, au contraire, ont été exaltés par le chemin de fer, distributeur de houille. Les ports bretons actuels de quelque importance sont avant tout des ports charbonniers, et c'est le charbon qui détermine leur valeur relative. Saint-Malo, qui est en 1937 le seizième port de France, vient au septième rang des ports charbonniers, avec les 250.000 tonnes de houille qui représentent les deux tiers de ses importations. Le Légué, en 1938, reçoit 72.000 tonnes de houille, qui constituent les trois cinquièmes de ses importations globales. Les autres ports bretons qui comptent encore doivent eux aussi l'ampleur de leur trafic au charbon : ainsi Lorient, Morlaix, et, à un moindre degré, notre plus grand port après les établissements de la Basse-Loire, Brest.

La Bretagne étant fort peu industrialisée, la hiérarchie de nos ports se marque, sur la carte, par celle des dessertes charbonnières, c'est-à-dire des zones de vente. Deux groupes de conditions surtout interviennent. D'une part, les possibilités et l'outillage du port s'expriment dans le prix de revient de la houille débarquée : il y a des ports à fret cher, d'autres à fret bon marché. D'autre part, la disposition des voies ferrées influe grandement, favorisant un port, négligeant tel autre. Accessoirement, la baisse ou la hausse des tarifs ferroviaires est aussi un facteur agissant, bien que le mouvement soit général pour l'ensemble d'un réseau : l'élévation des tarifs

favorise les ports à fret cher, car le désavantage de leur fret finit par être négligeable dans la masse des débours effectués pour livrer le charbon à quelque distance. La carte des dessertes houillères n'est donc pas immuable : les exemples que nous allons étudier représentent la situation à la veille de la dernière guerre.

Une concurrence curieuse est celle du Légué et de Paimpol. Le fret du Légué, quoiqu'il soit élevé, est plus bas que celui de son voisin. Aussi, le long de la voie ferrée qui les relie, le front des dessertes s'établit-il, en faveur du Légué, presque aux deux tiers de la distance, vers Plouha. A l'Ouest, Le Légué l'emporte par la voie Paris-Brest, et rencontre Morlaix à Plouaret. Au Nord de cette ligne, tout le Trégorrois lui appartient, sauf les petits ports comme Lannion, Perros-Guirec, Tréguier, capables de recevoir eux-mêmes leur charbon, et bien entendu Paimpol. Mais la zone de vente de Paimpol est étonnamment exiguë : par la voie de Guingamp à Paimpol, le charbon du Légué arrive jusqu'à Pontrioux ! C'est là une conquête récente du port briochin, car la ligne Guingamp-Paimpol n'a reçu son troisième rail qu'en 1924 : auparavant, la houille du Légué ne gagnait pas les cantons au Nord de Guingamp, car le transbordement de la voie normale à la voie étroite était trop coûteux. Les Paimpolais n'ont alors sauvé une partie de leur trafic charbonnier — la meilleure — qu'en obtenant le maintien du rail intermédiaire, de façon à conserver d'un seul tenant la ligne à voie étroite qui s'enfonce, par Guingamp, jusqu'à Carhaix, où le charbon paimpolais rencontre le charbon morlaisien. Desserte curieuse, éloignée de son port importateur, et séparée de lui par un tronçon Guingamp-Pontrioux où deux courants de houille se croisent : la houille paimpolaise descendant sur la voie étroite, la houille briochine montant sur le troisième rail.

Un front de desserte plus classique est celui qui oppose Le Légué à Lorient. Pontivy est sur la limite disputée entre les deux ports. Le canal du Blavet donne, pour les grosses fournitures, l'avantage au port méridional. Mais Pontivy a beaucoup de petits consommateurs pour qui la charge d'un chaland est trop grosse ; la voie ferrée, alors, retrouve ses avantages, et c'est Saint-Brieuc qui est le mieux placé, malgré la distance plus grande à vol d'oiseau, parce que Lorient est obligé au détour par Auray, qui le met à 91 kilomètres de Pontivy (Le Légué en est à 73 seulement.)

Alors que la côte septentrionale de la Bretagne est partagée

entre quatre ports charbonniers (Saint-Malo, Le Légué, Morlaix et Brest), la côte méridionale reconnaît, passé Questembert, la supériorité de Lorient. Ceci tient à la disposition de la voie ferrée principale, rigoureusement parallèle au littoral, et surtout aux avantages nautiques de Lorient, dont le port en eau profonde de Kergroise a un fret relativement bon marché, qui écrase les petits ports voisins. Tous ceux-ci, Vannes, Auray, Quimperlé ont cessé de compter ; seul Hennebont, qui a ses forges, conserve son indépendance. C'est à Quimper que Lorient rencontre le charbon brestois. Le trajet par fer de Brest à Quimper est plus long (104 km., à cause du crochet par Landerneau, contre 65 à Lorient), mais Brest a des frets nettement plus bas. Par contre, le long de la voie ferrée du Sud, Lorient dépasse Quimper et arrive jusqu'à Douarnenez, que Brest, même par cabotage, n'atteint pas. Le port finistérien retrouve ses avantages lorsque le chemin de fer cesse de favoriser Lorient : au Sud de Douarnenez, Brest atteint, par ses petits caboteurs, le port d'Audierne, que touche seulement une médiocre ligne à voie étroite.

Ces quelques exemples illustrent le rôle du chemin de fer dans la distribution du grand produit d'exportation, la houille, et ainsi dans l'établissement de la hiérarchie portuaire. Mais n'oublions pas que la carte des dessertes houillères n'est pas définitive. Leur étendue variable traduit parfois bien des vicissitudes. L'exemple de Saint-Malo est à cet égard très démonstratif. A l'issue de la Grande Guerre, les mines du Nord et du Pas-de-Calais, par suite des destructions allemandes, ont perdu provisoirement leur clientèle des départements intérieurs de l'Ouest, et cette clientèle est acquise au charbon britannique, servi par Saint-Malo. Résultat : le port importe, en 1920, 520 millions de tonnes de houille. Sa desserte, alors, est immense. La concurrence de Granville est peu à craindre : sa rampe d'accès est trop forte, et son fret est élevé. Cherbourg non plus n'est pas un rival appréciable : la voie ferrée l'oriente en direction de la capitale. Caen n'est pas encore outillé en marché de distribution. Le charbon malouin atteint, dans ces années d'après-guerre, toute la Normandie bocaine jusqu'à Tinchebray, toute la Mayenne et une bonne partie de la Sarthe, jusqu'au Mans. Après 1926, les mines du Nord reprirent leurs avantages. D'autre part, Caen s'équipe, et dispute maintenant Laval à Saint-Malo. Enfin l'accroissement continu des tarifs ferroviaires, favorisant les ports à fret élevé, enlève à Saint-Malo la Nor-

mandie armoricaine (il ne dépasse pas aujourd'hui Pontorson), et, au profit du Légué, la fourniture de l'Ille-et-Vilaine occidentale (jusqu'à Montauban-de-Bretagne). Saint-Malo perd également en partie, le Morbihan nord-oriental (Le Légué, par La Brohinière, ainsi que Lorient, viennent se rencontrer avec lui à Ploërmel). Saint-Malo, en 1938, n'a plus importé que 255.000 tonnes de houille.

Ainsi, c'est bien le charbon qui mesure l'importance relative de nos ports. Un trait, par ce fait, leur reste commun : la supériorité écrasante des importations. C'est une différence capitale avec le trafic des temps anciens, où les sorties — sel, poissons, toiles, blé, poteaux de mine — étaient le moteur essentiel de leur prospérité. Et la marque nouvelle des ports bretons est une marque britannique : sur les 72.000 tonnes de houille importées par Le Légué en 1938, 60.000 viennent de Grande-Bretagne, et cette proportion est souvent bien plus considérable. L'armement britannique s'est remarquablement adapté aux conditions nautiques de nos havres : ses petits cargos de 500 à 1.500 tonnes sont l'instrument désormais classique du trafic. Et un système économique s'est établi, qui exclut, dans l'intérêt des ventes anglaises, presque toute possibilité d'exportation. Au Légué, qui n'est accessible que de 16 à 20 jours par mois, l'exploitation est économique, pour des cargos de 500 à 900 tonneaux en lourd, s'ils réalisent trente voyages annuels, et ce rythme exige qu'ils retournent sur lest en Angleterre. A Saint-Malo, des travaux récents ont visé à libérer le port de cette contrainte : on a cherché à accroître les tonnages possibles et on a prévu que les améliorations permettraient l'exportation de minerai de fer normand. Mais le charbon souffre de la chute en cale profonde, et s'accommode, à Saint-Malo, de navires jaugeant de 800 à 1.500 tonneaux. Quant au chargement du minerai, il ralentirait le trafic charbonnier, qui est économique à la seule condition de réaliser, pour un cargo, une cinquantaine de voyages par an.

Le signe anglais marque le commerce maritime de notre Bretagne actuelle. Nos ports, dont la fonction essentielle est aujourd'hui l'importation du charbon gallois, et dont l'arrière-pays, non encore parvenu à l'économie industrielle, est impropre à fournir un courant de retour appréciable, sont vraiment des ports britanniques en terre française. L'exemple de Saint-Malo

en est la meilleure illustration : le port profite de la houille anglaise, mais dans un cadre fixé par les intérêts de l'armement britannique, et n'est pas en mesure d'accroître ce profit ; il bénéficiait, jusqu'en 1930, pour ses expéditions de primeurs, du marché d'outre-Manche : le protectionnisme britannique le lui a enlevé.

Ce ne sont pas des travaux portuaires qui, d'un coup, dégageront nos ports de cette sujétion. Loin d'être inutiles, ils n'apporteront cependant que des retouches. Les sites, aujourd'hui, importent peu. Les nôtres ne sont pas inférieurs à ceux qui ont abrité Sète ou Dunkerque, et nous avons peut-être le plus magnifique de France, Brest. C'est la situation de notre péninsule qui est fâcheuse, devenue terriblement excentrique depuis que le monde économique nouveau, noyauté en quelques foyers prépondérants, a remplacé le vieux monde calme, où le temps ne comptait guère, et où la hardiesse des hommes, marins ou négociants, suffisait à animer une vie commerciale intense. Et malheureusement cette époque favorable s'est trouvée révolue au moment même où la Bretagne achevait de perdre ses frets de retour : les toiles, les poissons salés, les bois de mine.

Pour effacer l'image du petit cargo britannique noir et souverain, sifflant le pilote à l'entrée de nos estuaires, il faudra attendre l'avènement d'une troisième époque : celle où un nouveau changement des conditions économiques générales aura permis à la Bretagne d'exploiter à plein, comme par le passé, ses ressources agricoles et industrielles.

Les États de Bretagne

par M. ARMAND REBILLON

*Professeur à l'Université de Rennes
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres*

(Conférence donnée le 17 Janvier 1943)

LES ÉTATS DE BRETAGNE

Je dois vous parler ce soir d'une ancienne institution bretonne bien oubliée, les Etats. On se souvient encore du Parlement, dont la querelle avec le duc d'Aiguillon fut un épisode marquant dans l'histoire du règne de Louis XV. Mais qui donc sait aujourd'hui quelque chose des Etats ? Et combien même ne les confondent pas avec le Parlement ? C'était cependant une institution beaucoup plus ancienne que celui-ci, et qui, par son caractère d'assemblée politique, représentative de ce que l'on pouvait alors appeler la nation bretonne, aurait dû avoir la primauté sur lui, le Parlement n'étant, après tout, dans son principe, qu'une cour de justice. Mais nous verrons, en terminant, les causes de cette chute dans l'oubli.

Les Etats de Bretagne ont eu la même origine que, partout ailleurs, les assemblées politiques de leur temps. Les princes féodaux, comme nos anciens ducs, n'étaient pas des souverains absolus. Ils devaient compter avec l'autorité de la coutume et l'esprit d'indépendance de leurs vassaux. Ils ne pouvaient lever d'impôts sur les sujets des seigneurs sans l'assentiment de ceux-ci, et ne pouvaient guère, non plus, légiférer sans leur avis. Quand le pouvoir ducal commença à prendre quelque consistance en Bretagne, nous voyons ainsi les ducs réunir, de loin en loin, des Parlements Généraux de barons et de prélats dans lesquels on peut reconnaître la première forme de nos Etats. Ceux-ci se trouvèrent complètement constitués lorsque, au

temps de la Guerre de Succession, des villes furent invitées à s'y faire représenter. On eut alors une assemblée des trois Etats : clergé, noblesse et commun, ou tiers état. Lorsque Jean de Montfort ouvrit la Guerre de Succession en occupant la ville de Nantes, il y convoqua, pour s'assurer leur appui, une assemblée non seulement de nobles et de clercs mais aussi de députés des villes. Seuls, il est vrai, les bourgeois de Nantes répondirent à son appel. Mais onze villes furent représentées à l'assemblée que réunit à Dinan, en 1352, la duchesse Jeanne de Penthièvre, pour l'aider dans ses efforts pour obtenir la libération de son mari Charles de Blois.

Les progrès de l'institution tinrent évidemment aux progrès des villes, de leur force contributive et de leur force militaire; mais aussi aux progrès même du pouvoir ducal dont les besoins s'accroissaient et qui devait recourir à la levée d'impôts réguliers. Peu fréquentes encore pendant le règne de Jean IV — les villes alors n'y furent pas toujours représentées — les assemblées d'Etats devinrent vraiment un rouage ordinaire du gouvernement ducal sous le long règne de Jean V, marqué, vous le savez sans doute, par d'importants progrès dans l'organisation administrative du duché. Sur ces assemblées, leur assistance et leurs travaux, nous n'avons malheureusement que des indications sommaires. Nous pouvons toutefois remarquer qu'elles ne se bornèrent souvent pas à voter les impôts que leur demandaient les ducs — le fouage, impôt foncier sur les propriétaires roturiers, et l'impôt et billot, taxe urbaine sur la vente des boissons au détail, spécialement destinée à l'entretien des fortifications des villes — ni encore à collaborer à la confection de certaines grandes lois ou constitutions, mais que les Etats furent associés en plusieurs circonstances aux actes les plus importants de la politique ducal. Pierre II tint par exemple à leur faire approuver le mariage de sa nièce Marguerite avec François d'Etampes, le futur duc François II, mariage si important pour écarter tout risque d'une guerre de succession après la mort du dernier fils et du dernier frère de Jean V. François II recourut aux Etats, en 1486, pour faire reconnaître les droits de ses filles, Anne et Isabelle, à sa succession. Les Etats encore furent parfois appelés à donner leur garantie à des traités signés par le duc; il arriva que ce fut sur la demande des autres contractants, curieux témoignage de leur importance et, par contre, de la faiblesse du pouvoir ducal.

Nous sommes ainsi conduits à chercher dans leurs délibé-

rations l'expression d'une opinion publique bretonne. A une époque si critique de l'histoire du duché, alors que les ducs revendiquaient une indépendance quasi totale et que la question se posait de savoir si la France ne serait pas démembrée, par les révoltes des grands féodaux, en petits états princiers sous la tutelle impuissante d'un monarque sans autorité, ou bien si elle achèverait de réaliser son unité sous une monarchie capable d'assurer la paix au dedans et la sécurité aux frontières, ne peut-on juger d'après l'attitude de nos Etats de ce que l'on pensait en Bretagne au sujet de ce grand problème de l'unité française? Nous en savons trop peu, comme je viens de le dire, sur les débats et la composition des Etats pour risquer des conclusions trop affirmatives. Mais on peut tout au moins relever de leur part des manifestations assez nettes de ce que M. Pocquet du Haut-Jussé, dans sa pénétrante étude sur *Deux grands féodaux, Bourgogne et Bretagne*, a appelé « la conscience d'une communauté d'intérêt et de sort entre les provinces de la France », conscience sans laquelle l'ambition et toute l'habileté de nos anciens rois n'aurait pu si parfaitement réussir cette grande œuvre d'unité.

Les Etats de Bretagne n'ont jamais mis en question la souveraineté éminente du roi sur le duché et il ne paraît pas douteux qu'ils tenaient par dessus tout à la bonne entente de leur duc avec le roi. Quand Jean IV eût été rappelé d'Angleterre par ses sujets, qui n'admettaient pas la confiscation du duché par Charles V, il dut comprendre que ce que les Bretons voulaient ce n'était pas une guerre d'indépendance avec l'aide des Anglais ses amis, mais un accord entre lui-même et le roi. A celui-ci une assemblée des trois états, tenue à Rennes en avril 1380, adressa une supplique bien claire, protestant de leur humble soumission au monarque et le priant de pardonner à leur duc et de le leur laisser. Aux plus sombres jours de la guerre de Cent Ans, au lendemain du traité de Troyes, alors que le duc Jean V penchait vers la Bourgogne et l'Angleterre, aux Etats c'est le parti du régent, c'est-à-dire du dauphin Charles, bientôt Charles VII, qui l'emportait, et les Etats de Dinan, en 1423, se montrèrent hostiles à la poursuite des négociations qui aboutirent, bien malgré eux, à la conclusion de la triple alliance d'Amiens, entre Jean V et ses amis Bourguignons et Anglais.

Les Etats survécurent à l'union de la Bretagne à la couronne. Il n'y eut rien là d'exceptionnel. Le pouvoir royal ne pouvait alors avoir si haute ambition que de soumettre toute la France

à une administration uniforme. Les pays nouvellement annexés ou réunis conservaient d'ordinaire leurs institutions particulières, et les privilèges bretons ne différaient pas essentiellement de ceux des autres *pays d'Etats*, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bourgogne, Normandie, Artois, Béarn, etc...

Pour tous ces pays, avoir conservé leurs Etats était le privilège capital. Les *Etats provinciaux* étaient en effet les *gardiens des droits, franchises et libertés* reconnus à leur province. C'était à eux qu'il appartenait de voter les *impôts* qui s'y levaient, d'approuver, sinon même d'opérer, les *réformations de sa coutume*, d'intervenir, enfin, par voie de *remontrances* et, au besoin, de recours en justice, contre toute atteinte à ces droits, franchises et libertés.

Quelques mois après le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, en juillet 1492, ce fut à la suite des *remontrances des Etats* que le roi promit de conserver à ses sujets de Bretagne, à l'égard de son propre gouvernement, les garanties dont ils avaient joui à l'égard du pouvoir ducal; et vous savez que François I^{er}, afin que l'union de l'ancien duché à la couronne parut répondre indiscutablement au vœu des habitants, voulut que cette union fût demandée par les Etats. C'est envers eux qu'il renouvela les *engagements antérieurs* de Charles VIII et de Louis XII.

Leur organisation ne changea pas. Aucune constitution n'avait jamais fixé au temps des ducs leur composition, leurs pouvoirs et leur fonctionnement, et l'on continua, sous la monarchie, à s'en tenir aux anciens usages. Les règlements qui intervinrent au xvii^e et au xviii^e siècle n'y changèrent rien d'essentiel, en dépit, à certains moments, des efforts de la royauté pour réformer l'assemblée de telle manière que l'opposition en fût éliminée ou réduite à l'impuissance.

Comme dans les Etats Généraux du royaume, on distinguait, aux Etats de Bretagne, les *trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers état*. Dans le premier ne siégeaient que des membres du haut clergé : les *neuf évêques de la province*, dont il était rare que plus de la moitié fussent présents; les *députés des chapitres des neuf cathédrales* et les abbés d'une quarantaine d'anciennes abbayes, desquels on ne voyait jamais guère plus d'une douzaine; toutes ces abbayes, sauf une, étaient en *commende*, appartenant aux titulaires d'autres bénéfices, souvent des étrangers à la province. Ce haut clergé, sans toujours être nécessairement d'une docilité parfaite aux volontés royales, ne jugeait

toutefois pas convenable à son état une opposition déclarée; son rôle était plutôt celui d'*arbitre et de conciliateur*. Par ses privilèges particuliers il était le plus souvent étranger aux intérêts en jeu dans les débats de l'assemblée. Jamais tous ses membres n'étaient bretons; mais les non originaires n'ont jamais souffert d'un préjugé hostile de la part du reste de l'assemblée et il est arrivé qu'ils aient eu l'ambition de jouer dans la politique bretonne un rôle marquant. Les deux évêques qui ont le mieux représenté en Bretagne l'espèce des prélats politiques, Guérapin de Vauréal, l'organisateur de la Commission intermédiaire, et Bareau de Girac qui prétendit être le grand conducteur des affaires bretonnes sous Louis XVI, tous les deux évêques de Rennes, n'étaient bretons ni l'un ni l'autre.

Le tiers état n'était formé que des *députés des villes*. Le nombre des villes représentées fut fixé, à partir de 1614, à une quarantaine, celles qui jouissaient d'une organisation municipale et de revenus réguliers. Avant cette époque, les maires ou les procureurs syndics, qui étaient les députés ordinaires des villes, représentaient vraiment une notable partie de leurs concitoyens et se montraient souvent capables d'une attitude indépendante et d'une résistance énergique aux demandes de subsides extraordinaires dont la charge, il faut le dire, ne pesait jamais guère que sur les villes. Mais, au xvii^e siècle, les fonctions municipales devinrent de plus en plus le *monopole d'étroites oligarchies*, et leurs titulaires soustraits à toute responsabilité envers leurs administrés, tombèrent, au temps de Louis XIV, sous la tutelle de l'intendant. L'ordre du tiers ne représenta donc plus qu'une minorité de bourgeois, à bien des égards privilégiés, et ses membres, tenus en bride par l'intendant, pouvaient difficilement se permettre une opposition résolue.

L'ordre de la noblesse seul fut dès lors vraiment redoutable pour le pouvoir. Au xvi^e siècle encore, le roi n'y appelait, comme les ducs, qu'une *centaine au plus de seigneurs importants*, dont encore le plus grand nombre se dispensaient d'ordinaire de répondre à sa convocation. Mais, après les guerres de la Ligue, la coutume s'établit, nous ne savons au juste comment, d'admettre aux Etats tous les gentilshommes de la province ou possessionnés dans la province, sans convocation particulière, sinon à un petit nombre des principaux. De 1500 à 2000 auraient pu ainsi siéger dans l'assemblée. Il n'en vint jamais tant : le plus souvent une *centaine* seulement au début du

Tiers
Etat

Nob

xvii^e siècle; mais déjà jusqu'à plus de trois cents et même parfois de cinq cents sous Louis XIV, et jusqu'à plus de six ou huit cents au xviii^e siècle. Ce sont ces cohues aisément tumultueuses et difficilement gouvernables qui ont fait comparer nos Etats aux diètes polonaises. Mais ce sont elles aussi qui faisaient leur force. Contre la volonté arrêtée de la noblesse, ainsi largement représentée par ses éléments les plus actifs, il fut désormais difficile de rien faire en Bretagne. Dans cette foule se distinguaient évidemment des tendances. Il y eut toujours des modérés et des intransigeants. Au xviii^e siècle, l'opposition s'organise : on l'appelle le bastion, du nom, probablement, d'une terrasse des remparts de Rennes, où ses membres se rencontraient au voisinage du couvent des Cordeliers, lieu habituel des Etats quand, à partir de 1732, ils furent ordinairement convoqués dans cette ville. Le bastion avait ses chefs, les tuteurs. Une seule catégorie de nobles n'avait pas accès aux Etats. C'étaient les membres du Parlement. Ils ne se sentaient nullement diminués par cette exclusion, considérant leur propre assemblée comme supérieure à tout autre corps politique, fût-ce les Etats.

Les sessions ou tenues des Etats étaient convoquées assez régulièrement à l'automne, après la Saint-Michel, tous les ans jusqu'en 1630, tous les deux ans seulement après cette date. Au xvi^e siècle elles ne duraient d'habitude que quelques jours. Au siècle suivant elles se prolongèrent d'abord pendant tout un mois, puis bientôt pendant deux mois et plus. Dîners, bals, comédie y occupaient alors plus de temps que les séances de l'assemblée, et c'était une rare occasion, pour bien des gentils-hommes, de sortir de leurs manoirs et de rencontrer d'importants personnages. Il n'en coûtait rien aux plus pauvres. Les Etats et le roi distribuaient des gratifications aux plus assidus et les commissaires du roi, ainsi que les présidents des trois ordres, tenaient table ouverte pendant toute la session, aux frais, bien entendu, de la province et surtout du roi. Au xviii^e siècle, quand les sessions en vinrent à durer ordinairement trois mois et parfois jusqu'à six mois, la dépense s'éleva jusqu'à plus de 800.000 livres, alors que le budget annuel des grands chemins de la province ne dépassa qu'exceptionnellement 300.000 livres.

A partir de 1732, ai-je dit, les Etats furent, sauf exception, toujours réunis à Rennes, sans doute parce que, investis de plus larges pouvoirs administratifs, ils commencèrent alors d'y avoir d'importants bureaux. Mais, auparavant, le roi les

convoquait aux endroits les plus divers, rarement à Rennes, mais à Dinan, à Vannes, à Saint-Brieuc, à Vitré, à Fougères, à Ancenis, à Nantes, ou encore ailleurs; presque jamais, remarquons-le, en Basse-Bretagne. Les couvents possédaient seuls, habituellement, des locaux assez vastes pour les abriter. Dans une grande salle, on aménageait le théâtre, lieu principal des travaux de l'assemblée, vaste estrade occupée, à droite, par les gradins du clergé et du tiers état, à gauche, par ceux de la noblesse, se faisant face. Contre le mur du fond, étaient alignés les fauteuils de huit des neuf évêques et de huit des neuf barons de la province; en avant d'eux, sur une plateforme surélevée, était placé le fauteuil du premier commissaire du roi, flanqué de ceux des présidents du clergé et de la noblesse. Le président du tiers état siégeait en tête de son ordre. Devant les gradins des ordres se trouvaient les sièges des commissaires du roi, et, au bas de la salle, les banquettes où prenaient place les officiers des Etats.

Le clergé et le tiers état avaient en outre chacun leur salle particulière, car les ordres délibéraient séparément. Le théâtre servait aux délibérations particulières de la noblesse. Les trois ordres ne s'y réunissaient ensemble, que pour y apporter le résultat de leurs délibérations et pour la proclamation de l'avis définitif de l'assemblée, ainsi que pour les séances solennelles d'ouverture et de clôture et pour entendre les commissaires du roi.

On ne délibérait pas en présence de ceux-ci. Ils n'entraient dans l'assemblée que pour l'ouvrir et la clore et pour lui faire connaître les demandes et les ordres du roi. Autrement les Etats communiquaient avec eux par des députations en forme.

Délibérations et autres travaux, démarches et manifestations des Etats étaient réglés par une étiquette minutieuse et entourés d'un cérémonial strict, fertiles en occasions de perdre du temps, mais qui n'excluaient nullement le tumulte et le désordre. Plume et registre furent plus d'une fois arrachés des mains des présidents des ordres, que l'on voulait empêcher de signer une délibération déplaisante, et les opposants comptaient sur la force de leurs poumons plus que sur leurs votes pour imposer leurs volontés.

Les commissaires du roi n'avaient pas pour mission de diriger l'assemblée. Celle-ci avait ses propres chefs, les présidents des trois ordres, celui du clergé ayant la présidence générale des Etats. C'était l'évêque du diocèse où ils se tenaient, et ce fut

souvent la personnalité de cet évêque qui fit décider du lieu de la session. Le tiers état avait à sa tête le sénéchal de la sénéchaussée royale dans le ressort de laquelle siégeait l'assemblée. Quant à la noblesse, la présidence y revenait en première ligne, par alternance, à un Rohan ou à un La Trémoille, possesseurs des deux premières en dignité des neuf baronnies instituées par le duc Pierre II; à leur défaut, elle appartenait au plus ancien des autres barons en possession de son titre; enfin, en l'absence de tout baron, à un gentilhomme élu par l'ordre. Au XVIII^e siècle, des chefs du bastion, comme MM. de Kerguézec, Desgrées du Lou et de la Violaye, ont ainsi présidé la noblesse.

Le rôle des présidents prenait fin avec la session, mais les Etats avaient, en permanence, des officiers pour la conduite de leurs affaires : d'abord, le procureur général syndic, qui les représentait en toute occasion, particulièrement en justice. Dans les derniers temps du règne de Louis XIV, il en fut créé un second; l'un des deux put dès lors demeurer près de la cour; ils étaient assistés de deux substituts, ordinairement des avocats réputés dont le rôle, grâce à leur compétence, fut souvent important. Puis c'étaient un trésorier, qui était le banquier des Etats autant que leur caissier, un greffier, un héraut et un maréchal des logis. A l'exception du trésorier, tous ces officiers devaient être choisis dans la noblesse, et ce fut le plus souvent le cas du trésorier lui-même.

Les Etats étaient en outre, dans l'intervalle de leurs tenues, représentés auprès du roi par trois *députés en cour*, un de chaque ordre, chargés de leurs remontrances et de la poursuite de leurs autres affaires, conjointement avec les procureurs syndics.

Pour comprendre le rôle de nos Etats, il faut se bien rendre compte de ce qu'étaient en réalité les privilèges de la province qu'ils avaient pour tâche essentielle de défendre. Ces privilèges n'avaient nullement pour objet de donner aux Bretons les moyens d'administrer eux-mêmes leur province, mais seulement de les mettre à l'abri, en certains cas, de l'arbitraire et des exigences excessives du pouvoir royal. Ils étaient, peut-on dire, d'ordre négatif. Privilèges militaires, judiciaires et religieux ne donnèrent jamais lieu à de sérieuses querelles. Au XVI^e siècle, nos Etats furent non seulement associés à la première rédaction officielle qui fut alors faite de la Coutume de Bretagne, mais on peut même dire que, sous sa forme définitive, arrêtée en 1580, cette rédaction fut pleinement leur œuvre. Les grands conflits

s'élevèrent toujours, à propos de questions d'argent. En Bretagne, comme ailleurs, ce sont ses attributions financières qui ont permis à l'assemblée politique du pays d'assurer et d'étendre ses pouvoirs.

Comme les assemblées analogues du même temps, les Etats de Bretagne ne pouvaient se réunir de leur propre mouvement. Ils demeuraient, sous les rois comme sous les ducs, une assemblée de vassaux ou de sujets convoqués pour le service du prince qui les assemblait quand il lui plaisait, où il lui plaisait. C'était la nécessité d'en obtenir des subsides, toujours votés pour un temps limité, qui obligeait les rois, comme les ducs, à les convoquer périodiquement.

Mais quelle était au juste la valeur des privilèges financiers de nos Etats ? Elle tenait pour beaucoup au régime fiscal particulier conservé par la province. Chaque pays d'Etats avait le sien, plus ou moins différent de celui des pays d'élections. Moins autonome d'abord, à certains égards, que celui du Languedoc, celui de la Bretagne était cependant le plus original de tous.

La Bretagne avait conservé, en effet, les mêmes impôts que sous les ducs. On n'y avait introduit ni la taille, ni les aides, ni la gabelle si oppressive et si détestée. On continuait d'y lever le *fouage*, impôt foncier sur les propriétaires roturiers, analogue à la taille réelle mais beaucoup moins lourd, et l'*impôt et billot* taxe sur la vente au détail des boissons, moins lourde aussi que les aides. Pour la vente du sel, la Bretagne resta toujours *province franche*. Demandés toujours au même taux depuis le milieu du XVI^e siècle, fouage et impôt et billot, par suite de la dépréciation de l'argent, ne constituèrent bientôt plus qu'une charge légère, dont le vote par les Etats n'était qu'une simple formalité. Les débats portèrent dès lors sur les subsides extraordinaires que le roi demandait en sus. Au début du règne de Louis XIII, ces subsides prirent la forme d'un *don gratuit* dont le marchandage entre les commissaires du roi et l'assemblée fut la grande affaire de chaque tenue. Pour se procurer l'argent nécessaire au paiement de ce don gratuit ainsi qu'à leurs dépenses particulières, aux pensions et gratifications surtout qu'ils distribuaient généreusement à certains de leurs membres et aux grands personnages du gouvernement, les Etats étaient autorisés à lever pour leur compte des impôts spéciaux. Ce furent d'abord les *devoirs*, taxes sur la vente au détail des boissons qui n'atteignaient que les petits consommateurs, ceux « qui

n'avaient pas le moyen de faire provision ». Au temps de Mazarin, les Etats durent y ajouter un impôt direct, le *fouage extraordinaire*, analogue au fouage déjà levé pour le roi. Ils avaient donc leur propre fiscalité, avec un trésorier, comptable de leurs recettes et dépenses, des fermiers qui prenaient à bail la levée des devoirs, et des receveurs des fouages extraordinaires établis dans chaque diocèse à côté des receveurs royaux des fouages ordinaires; appareil fiscal qui pouvait aisément servir à d'autres objets encore.

On voit bien comment, grâce à lui, les Etats pouvaient, dans une certaine mesure, discuter les exigences du pouvoir et protéger les contribuables bretons. Mais il les fait apparaître aussi comme des intermédiaires utiles au roi pour l'exploitation des mêmes contribuables. C'est dans ce rôle, évidemment, que le roi les apprécie; c'est pour ce rôle qu'il les conserve et il voudrait bien les y réduire.

En apparence leurs droits et leur indépendance paraissaient sauvegardés. Dans chaque tenue, le vote du don gratuit, objet pendant longtemps de laborieux marchandages, était suivi de la rédaction d'un contrat par lequel, en échange du subside accordé, était solennellement renouvelé l'engagement du roi de respecter les privilèges de la province et de faire droit aux griefs légitimes de l'assemblée. A la session suivante, le vote du nouveau don gratuit était précédé de l'examen des *contraventions* aux clauses du précédent contrat. Mais les Etats savaient bien que si l'on respectait leur droit de se plaindre et de marchander, il ne leur en fallait pas moins finir par accorder ce que le roi voulait, ou à peu près, et que leur droit de consentir ne comportait pas celui de refuser. Répondre « non » à une demande du roi, c'eût été en effet désobéir, chose inconcevable, à laquelle ils ne se risquèrent jamais. Leurs moyens de résistance, c'étaient les procédés dilatoires, l'obstruction, le refus, non de consentir, mais de se prononcer avant que le roi n'eût bien voulu recevoir leurs mémoires ou leurs députations. Nous voulons bien consentir, disaient les gentilshommes bretons, mais « aux pieds du trône », après que le roi aura accepté d'entendre nos raisons.

Un moyen d'obstruction pour la noblesse, c'était de prétendre que le vote unanime des trois ordres était nécessaire pour toutes les demandes d'argent, subsides ou crédits. Le gouvernement était toujours certain, en effet, d'obtenir ceux du clergé et du tiers état. Le refus de délibérer de la noblesse suffisait ainsi à paralyser l'assemblée. Le roi avait bien des moyens de briser

les résistances. Décider d'autorité, par exemple, que le vote était acquis par la majorité de deux ordres contre un, ou donner l'ordre à la noblesse de délibérer sous peine de désobéissance. Mais, pour le succès d'une opération fiscale et pour la bonne marche des affaires dans l'assemblée, mieux valait obtenir par de patientes manœuvres les votes nécessaires.

Jusqu'au début du règne personnel de Louis XIV, les rapports de nos Etats avec le pouvoir royal ne furent jamais troublés par de gros orages. Le marchandage du don gratuit était chose normale et n'aboutit jamais à de sérieux conflits. Les Etats de Bretagne se firent, au contraire, remarquer par leur loyalisme pendant les troubles du règne de Louis XIII et de la Fronde. Ils se dressèrent toujours contre les fauteurs de désordre; contre le duc de Vendôme, d'abord, ce bâtard d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, gendre du duc de Mercœur, qui fut gouverneur de la province pendant la première partie du règne de Louis XIII et qui eût voulu s'en faire un point d'appui lorsqu'il se mêla aux intrigues et aux révoltes des grands contre la régente, puis contre Richelieu. Les Etats, en ce temps-là, réclamèrent avec insistance la destruction des châteaux et même des fortifications des villes qui pouvaient servir de repaires aux rebelles. Dans un pouvoir monarchique bien assuré, ils voyaient la meilleure sauvegarde de l'ordre et de la sécurité. L'administration royale, il est vrai, n'était pas alors assez active ni assez indiscrète pour troubler la noblesse dans ses habitudes, ses intérêts ou même ses abus. Nos Etats ne s'émurent guère de l'envoi dans la province d'intendants de justice en mission temporaire pour réprimer les méfaits de hobereaux, alors que le Parlement, se jugeant menacé dans ses prérogatives, protestait véhémentement.

Cette différence d'attitude entre les deux grands corps politiques de la province fut manifeste pendant la Fronde. On les vit alors en conflit ouvert. Le Parlement, qui avait pris parti contre Mazarin avec les autres Parlements du royaume, alla jusqu'à interdire en 1652 la session des Etats. Ceux-ci, que le duc de la Meilleraye, alors lieutenant-général en Bretagne pour la reine-mère, avait gardés bien en mains, ripostèrent en demandant le retrait d'une partie des prérogatives du Parlement, à l'encontre des privilèges judiciaires de la province. Ce désaccord ne doit pas surprendre. Rien n'était plus propre sans doute à mettre en échec le pouvoir royal que l'action combinée des Etats et du Parlement. Cependant on ne les vit jamais agir d'accord

que sous la pression des circonstances, en d'assez rares occasions. Le Parlement ne s'y prêta ordinairement qu'à la condition de conduire la politique commune des deux corps et sans jamais avoir égard à autre chose que la défense de ses propres privilèges. Il n'hésita jamais à contrarier l'action des Etats quand il crut ses prérogatives le moins menacées. On imagine difficilement orgueil aussi exclusif et pareil défaut de sens politique. Cependant, c'est le Parlement que le pouvoir royal redoutait le plus. Il y retrouvait la même doctrine que chez celui de Paris, et ce corps homogène et permanent était plus capable que les Etats d'une politique suivie; cour souveraine de justice, le Parlement, enfin, était armé de moyens d'action qui manquaient à ceux-ci.

Le loyalisme des Etats de Bretagne leur permit donc de traverser indemnes la période troublée qui vit disparaître ceux de Dauphiné, de Provence et de Normandie et régler sévèrement ceux de Languedoc. Cependant les charges des contribuables bretons s'étaient beaucoup alourdies, non seulement à cause de l'augmentation continue du don gratuit, mais aussi des gaspillages des Etats qui, sans faire encore à peu près aucune dépense d'intérêt public, jetaient sans compter les gratifications à la tête, comme dira Colbert, des gros personnages de la cour et de leur assemblée; à cause aussi des abus et malversations de leurs trésoriers et fermiers qui n'étaient soumis à aucun contrôle sérieux. Les Etats avaient dû augmenter le taux des devoirs sur les boissons et établir, nous l'avons vu, en 1643, le nouvel impôt des fouages extraordinaires. Mais ces impôts étaient encore de l'ancien type, ne frappant que les roturiers et les petits consommateurs, respectant les privilèges et la bourse des ecclésiastiques, des nobles et des gros bourgeois. Les exigences du pouvoir royal n'inquiétaient pas encore les privilégiés représentés aux Etats.

Quand commença en 1661 le règne personnel de Louis XIV, les choses changèrent assez brusquement. Ni le roi, ni Colbert, à la vérité, ne pensèrent jamais à détruire l'ancienne constitution de la province ni à supprimer les Etats. Mais ils n'admettaient pas qu'ils pussent être un obstacle à l'exécution des volontés gouvernementales. Le Parlement de Rennes fut alors, comme les autres, réduit au silence en perdant l'usage efficace de son droit de remontrances. Aux Etats, Colbert usa sans vergogne des mesures de rigueur, de l'intimidation ou de la corruption. Le marchandage du don gratuit l'impatientait. Il considérait

d'autre part que le consentement des Etats n'était nécessaire que pour les anciens impôts particuliers à la province, mais non pour les impôts généraux communs à l'ensemble du royaume.

Ni le Parlement, ni les Etats n'eurent le loisir ou l'audace de s'opposer aux nouvelles taxes créées au début de la guerre de Hollande : droit de timbre, droit de marque sur la vaisselle d'étain et monopole du tabac. Vous savez sans doute que ce fut alors le peuple qui s'insurgea à Rennes, à Nantes, et dans quelques autres villes, puis, avec plus de violence, dans les campagnes de Basse-Bretagne. Mais, comme toujours, dès que les paysans de Cornouaille se furent soulevés ce fut à leurs seigneurs qu'ils s'en prirent, autant qu'au fisc royal, et la Révolte du Papier Timbré tourna bientôt à la jacquerie des Bonnets Rouges. Aussi les nobles furent-ils trop heureux du rétablissement de l'ordre par l'autorité royale et plus disposés dès lors à se montrer dociles à l'égard de celle-ci. A partir de 1675 le don gratuit fut régulièrement voté par acclamation, sans débats, dans la première séance de chaque session, à un chiffre fixe, un million par an en temps de paix et quinze cent mille livres en temps de guerre. Donc plus de marchandage. La signature du contrat et l'examen des contraventions ne furent plus que des formalités sans portée.

Après la mort de Colbert l'administration financière des Etats fut soumise à un contrôle plus sérieux, trop tard toutefois pour prévenir la banqueroute de leur trésorier, Guillaume d'Harrouys, en 1687. Ils y perdirent quatre millions qui grossirent leur dette. Leurs trésoriers, qui restèrent leurs banquiers, n'en continuèrent pas moins à se permettre de grands abus et de gros profits. La même année 1687, les Etats durent se donner, pour la première fois, un règlement général qui leur fut dicté de Versailles. Enfin, en 1689, un intendant fut établi à demeure dans la province.

Pendant le reste du grand règne, l'assemblée bretonne continua de se montrer ordinairement docile au point de paraître, à certains moments, tombée dans une déchéance définitive. La province subit, sans vive réaction de la part de ses Etats, toutes les charges nouvelles et tous les expédients de la fiscalité royale aux abois pendant les deux grandes guerres qui durèrent presque sans interruption de 1688 à 1713. Sa dette, qui ne dépassait pas 5 millions au lendemain de la faillite de Guillaume d'Harrouys, atteignit à la fin du règne le chiffre de 34 millions.

Cependant des nouveautés étaient alors apparues dans les rapports des Etats et du pouvoir royal et l'on put déjà saisir au sein des premiers des signes avant-coureurs d'un réveil.

Le gouvernement avait été amené, non par esprit d'équité mais par nécessité, à créer des impôts d'un type nouveau : la capitation en 1695 et, en 1710, le dixième de tous les revenus, impôts qui frappaient les nobles comme les roturiers, le clergé restant seul exempt. Il ne demanda pas le consentement des Etats pour y soumettre la Bretagne et n'admit même pas qu'ils le donnassent spontanément pour en sauvegarder le principe. Mais, pour sa propre commodité, il voulut qu'ils en prissent l'abonnement, comme les autres Etats provinciaux.

Voici de quoi il s'agissait : Les Etats s'engageaient à verser au trésor royal, à terme fixe, une somme déterminée représentant le montant de l'impôt pour la province. Ils devenaient ainsi responsables de la levée de cette somme sur les contribuables bretons ; mais ils avaient l'avantage de voir la charge de ceux-ci limitée à un chiffre qu'ils pouvaient discuter avec le pouvoir royal. Celui-ci voulut que l'intendant conservât toutefois la haute main sur la répartition et la perception de l'impôt. Mais les Etats n'entendirent pas que les commissaires qu'ils furent autorisés à nommer pour l'assister fussent réduits au rôle de figurants. Ces commissaires prétendirent au contraire réduire à rien le rôle de l'intendant et accaparer toute l'autorité. Ce fut la source de querelles répétées de 1703 à 1713. Vous comprenez l'intérêt, pour les Etats, de ce système de l'abonnement lorsqu'il s'agit d'impôts qui atteignaient les privilégiés. Il permettait de ne pas laisser ceux-ci soumis sans contrôle à l'autorité discrétionnaire des agents du pouvoir central, et de réduire au minimum pour eux les effets de cette redoutable nouveauté : une politique fiscale égalitaire. A la condition toutefois que les commissaires des Etats fussent maîtres de la levée.

Aux inquiétudes soulevées par cette politique fiscale, s'ajouta le vif mécontentement ressenti par les Etats d'avoir été obligés en 1709, après une longue résistance, d'instituer, pour suffire aux charges infligées à leur budget, de nouveaux droits sur les boissons qui, perçus à l'entrée de la province, atteignaient, à la différence des devoirs, tous les consommateurs, les gros comme les petits.

Il n'est donc pas surprenant qu'avec la disparition du grand roi une ère nouvelle se soit ouverte dans l'histoire de nos Etats. L'esprit d'opposition s'y était ranimé sous l'effet des

contraintes et des charges qu'il avait fallu subir et leur histoire, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, revêt un intérêt nouveau, agitée comme elle le fut par de multiples conflits avec le pouvoir, conflits d'une vivacité jusqu'alors inconnue. Mais on dénature le plus souvent le caractère de ces conflits et l'on en réduit la véritable portée en n'y voulant voir que les manifestations d'une politique proprement bretonne, inspirée par une sorte de nationalisme provincial et qui n'avait pour objet que la défense des privilèges de la Bretagne contre les menaces du pouvoir royal.

Il s'agissait en réalité de bien autre chose. Ce qui fait alors l'intérêt de l'histoire de la province, c'est que ces querelles ne furent que les manifestations locales d'une politique qui avait pour cadre le royaume tout entier. Au XVIII^e siècle, contre ce qu'on appelle le despotisme ministériel, la réaction est générale. Une monarchie, qui conserve les habitudes prises et les règles établies pendant le grand règne, prend d'autre part plus largement souci de l'intérêt public et, pour cela, développe plus largement son appareil administratif et fait sentir plus profondément son action. Elle accroît aussi ses exigences financières et est conduite, pour augmenter le rendement des impôts, à menacer de plus en plus efficacement les privilégiés de la naissance et de la fortune. Mais cette monarchie ne bénéficie plus du prestige et de l'autorité qu'elle avait connus sous Louis XIV et ce qui prépare sa ruine, ce ne sont pas tant les fécondes critiques des économistes et des philosophes qui lui apportaient au contraire les ressources d'une science administrative et politique propre à la régénérer ; c'est l'opposition têtue d'une aristocratie qui ne veut souffrir aucune atteinte à ses prérogatives et à ses intérêts. Dans cette opposition, les Etats provinciaux ont joué leur rôle auprès des Parlements, rôle moins décisif sans doute, et surtout moins connu, mais important à considérer. Or, parmi eux, les Etats de Bretagne se distinguèrent comme les plus gênants pour le pouvoir royal, parce que la noblesse, tout entière présente, y pouvait agir avec plus de force et d'indépendance.

Leur politique, ce ne fut pas du tout une sorte de nationalisme breton qui l'inspira. Le prétendre serait en donner une explication anachronique. Cette politique fut la politique ordinaire, partout et dans tous les temps, d'une noblesse de grands propriétaires, toujours défiants et volontiers frondeurs à l'égard du pouvoir central et de ses agents, décidés à rester maîtres sur

leurs terres, soucieux de leur autorité sur leurs paysans, orgueilleux de leurs privilèges et d'une intraitable intransigeance quand on voulait y toucher, peu sensibles enfin aux nouveaux intérêts économiques.

Réunis en décembre 1715, trois mois après la mort de Louis XIV, les Etats de Bretagne prirent aussitôt l'offensive, formulant des revendications qui demeureront leur programme pendant tout le siècle. Ce programme peut se résumer en deux points : les Etats veulent le respect de leur droit de consentir toute levée de deniers dans la province, et que la gestion des services publics mis à la charge de leur budget soit confiée à leurs seuls commissaires. C'était revendiquer une autonomie administrative qui eût singulièrement réduit les attributions de l'intendant. De leurs prétentions résulta le célèbre conflit de 1717-1718 où l'on vit, pour commencer, les Etats de Dinan suspendus au bout de trois jours, la noblesse ayant refusé de voter le don gratuit avant l'examen des revendications de l'assemblée. En définitive, les Etats obtinrent la suppression des droits d'entrée, la faculté de se débarrasser de leur trésorier qui avait pris la ferme de ces droits, et la réduction du chiffre de la capitation; le dixième avait été d'autre part supprimé dans tout le royaume dès 1717. Mais le gouvernement ne céda pas sur la question de l'autonomie administrative, et les Etats, par l'avis de la noblesse et du tiers, préférèrent renoncer à l'abonnement de la capitation plutôt que de ne l'avoir pas à leurs propres conditions.

Ce qui avait fait la gravité du conflit, c'est que le Parlement y avait pris part, appuyant la résistance des Etats de ses arrêts contre quiconque se mêlerait de percevoir un impôt non consenti. L'influence des opposants les plus décidés du Parlement ne fut sans doute pas étrangère à la formation, au sein de la noblesse des Etats, du parti intransigeant qui, après la session, rédigea l'*Acte d'union*. La signature de ce document est à l'origine de la fameuse conspiration de Pontcallec. Un parlementaire, M. de Lambilly, fut au reste l'un des principaux chefs de la conspiration. Il faut se garder de prêter à cette réédition bretonne de la conspiration de Cellamare, une importance qu'elle n'eut pas. Des signataires de l'*Acte d'union*, deux douzaines au plus la prirent au sérieux. Elle avorta piteusement et, si elle a frappé les imaginations, ce ne fut que par la fin tragique des quatre malheureux décapités du Bouffay sur lesquels le gouvernement avait tenu à faire un exemple.

Or l'exemple ne porta pas, parce que ce n'était pas à la révolte que l'on songeait en Bretagne, mais à un programme dont les Etats ne se départirent pas. La lutte pour les commissions, c'est-à-dire pour l'autonomie administrative, continua et elle parut couronnée de succès en 1734 par l'institution de la *Commission intermédiaire*. A la vérité, cette année-là, le gouvernement du cardinal Fleury ne céda nullement aux instances des Etats, où l'opposition fut au contraire assez rudement traitée. C'est le contrôleur général lui-même, en voulant que les Etats provinciaux, ceux de Bretagne comme les autres, prissent l'abonnement de l'impôt du dixième qu'il venait de rétablir, et de la capitation qu'il venait d'augmenter, à l'ouverture de la guerre de la Succession de Pologne, qui provoqua l'établissement de cette commission. Et ce fut l'évêque de Rennes, Guérapi de Vauréal, qui n'était pas précisément en faveur auprès du bastion, qui prépara avec les bureaux du ministre le succès de l'abonnement auprès des Etats ainsi que le plan suivant lequel la Commission fut organisée. Son projet fut accepté avec un véritable empressement par les Etats, malgré le bastion qui ne voyait dans l'évêque, non sans raison, qu'un serviteur du pouvoir royal. Mais Vauréal servait en même temps la cause de l'autonomie provinciale. La Commission intermédiaire, en effet, formée d'abord de neuf, puis de dix-huit commissaires élus par les Etats, allait être un puissant organisme, agissant sous la seule autorité des Etats. Avec la gestion des impôts abonnés, elle eut celle de tous les services dont les Etats faisaient les frais, principalement ceux du casernement et des étapes. Sur les grands chemins et autres travaux publics, l'intendant toutefois gardait la haute main, la Commission étant réduite à l'exercice d'un certain contrôle; perpétuel sujet de plaintes et de revendications pour les Etats ! Dans chaque diocèse un bureau de six commissaires servait d'auxiliaire à la Commission, sans toutefois aucun pouvoir de décision. Dans plus de 150 localités celle-ci avait un correspondant principal chargé des affaires d'impôts et de casernement.

Pendant la quinzaine d'années qui suivit l'établissement de la Commission intermédiaire les rapports de nos Etats et du pouvoir royal ne furent troublés par aucun conflit sérieux. Jusqu'en 1750 le bastion ne réussit pas à détruire aux Etats l'autorité de l'évêque de Rennes et de son fidèle lieutenant, le sénéchal de Rennes Baillon, président du tiers état. Le Parlement avait accueilli la création de la Commission intermé-

diaire avec sa défiance habituelle à l'égard de toute nouvelle autorité dans la province, et ce fut une des causes du refroidissement, pour vingt ans, de ses rapports avec les Etats où la tendance opportuniste domina dès lors, dans la noblesse comme dans les deux autres ordres.

Mais une nouvelle période de tension s'ouvrit en 1750, lorsqu'à la suite de la guerre de la Succession d'Autriche la politique fiscale du gouvernement inspira de nouvelles craintes aux privilégiés. En 1749, le contrôleur général Machault substitua à l'impôt du dixième, celui du vingtième, du même type et de 5 % seulement, mais qu'il entendit percevoir avec plus de rigueur en exigeant effectivement des contribuables des déclarations que des contrôleurs devaient vérifier. Il prétendit en outre soumettre le clergé à l'impôt et il en refusa l'abonnement aux pays d'Etats. D'où grand émoi et sessions orageuses aux Etats de Bretagne et de Languedoc, en 1750 et en 1752. Du coup, le bastion recouvra son empire dans les premiers et il s'empara de la Commission intermédiaire. Mais Machault tint bon. Un directeur et des contrôleurs du vingtième opérèrent en Bretagne sous l'autorité de l'intendant, comme ailleurs.

Mais, quand il fallut, en 1756, au début de la guerre de Sept Ans, doubler le vingtième, on en rendit l'abonnement aux Etats provinciaux. Le pouvoir royal, alors, hésitant et faible devant les difficultés, était incapable de garder longtemps une attitude énergique.

Le duc d'Aiguillon venait, à ce moment-là, d'arriver en Bretagne comme commandant en chef. Sa célèbre querelle avec le Parlement de Rennes lui a valu la réputation d'une sorte de tyran appliqué à la destruction des libertés provinciales. La vérité est toute autre. Appartenant à la tendance autoritaire, au parti que l'on appelait à la cour le parti dévot résolument hostile à l'opposition parlementaire, d'Aiguillon arriva en Bretagne mal disposé à l'égard des « robins » et il tint La Chalotais à l'écart. Mais, à l'égard des Etats, sa politique fut au contraire une politique de concessions et d'entente. Ambitieux de réaliser une œuvre importante, il désirait y associer les Etats et il agit fortement sur eux, comme sur les municipalités des ports et des grandes villes, pour les décider à de grandes dépenses de travaux publics. Il leur fit plus que doubler leur budget des grands chemins, fit ouvrir 400 lieues de nouvelles routes et remettre en état une égale longueur des anciennes.

Aucun commissaire du roi n'a jamais aussi vivement insisté

pour faire accorder aux Etats des adoucissements aux nouvelles charges que la guerre obligeait d'infliger au royaume, ni obtenu autant. Les Etats lui durent pour une bonne part le succès d'une magnifique opération financière : l'aliénation à leur profit, en 1759, du domaine du roi dans la province, avec les taxes qui y étaient jointes, c'est-à-dire l'ensemble des revenus que gère aujourd'hui l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. On disait alors Domaines, Contrôles, Formule, etc... Il en coûta aux Etats une quarantaine de millions, qu'ils empruntèrent. Mais le produit des Domaines et Contrôles dépassa toujours, et de beaucoup, le montant des intérêts à servir et le bénéfice substantiel ainsi réalisé permit aux Etats de racheter une partie des nouveaux impôts de guerre, dont la charge fut pour autant épargnée aux contribuables bretons.

Il n'est cependant pas surprenant que les Etats aient soutenu le Parlement lors des événements qui se déroulèrent de 1764 à 1768 et qui aboutirent au rappel du duc d'Aiguillon. Jusqu'à la Révolution, en dépit de leur défiance réciproque et de leurs chicanes, les grands corps privilégiés eurent forcément partie liée contre un gouvernement de la part duquel ils n'admettaient ni charges nouvelles, ni innovations, et dont ils ne voulaient plus souffrir les coups d'autorité. Aussi nos Etats sentirent les effets du retour de politique autoritaire — le dernier qui eût pu avoir des suites — par lequel, en 1771, le pouvoir royal brisa, pour un moment, la puissance des Parlements. Réunis en 1772 à Morlaix, ils furent rudement menés par le duc de Fitz James, et durent subir toutes les exigences de l'abbé Terray, y compris le retrait de la concession des Domaines et Contrôles. Mais la monarchie d'ancien régime, absolutiste et bureaucratique, était aussi une monarchie aristocratique, incapable d'aller chercher auprès de la nation elle-même l'appui dont elle avait besoin pour briser à jamais l'opposition des privilégiés.

A l'avènement de Louis XVI, elle rendit aux Parlements toutes leurs prérogatives, et nos Etats purent reprendre leur attitude indépendante. Ils allaient alors bénéficier largement de la politique de concessions par laquelle le pouvoir royal s'efforça de retrouver du crédit, et aussi de stimuler leur activité. Au début de l'administration de Calonne, en 1784, l'intendant Bertrand de Molleville leur fit donner l'entière administration des grands chemins sans plus aucune ingérence de sa part.

Deux ans plus tôt on les avait encouragés à créer une Commission de la Navigation intérieure, avec pleine autorité pour construire et exploiter un réseau de canaux dans la province. C'est alors que furent établis les plans des canaux d'Ille et Rance et de Nantes à Brest, et même d'un canal de la Vilaine à la Mayenne. En outre le pouvoir royal était disposé à leur rendre l'administration des Domaines et Contrôles et à leur laisser la levée des fouages ordinaires et extraordinaires, c'est-à-dire toute l'administration fiscale de la province. L'intendant eût ainsi été dépossédé de presque toutes ses attributions administratives.

Mais alors on put voir par où péchait un régime d'autonomie provinciale tel que le comprenaient nos Etats. L'administration de leur Commission intermédiaire et des commissions annexes des Domaines et de la Navigation intérieure fut certes remarquable à bien des égards. Ces commissions eurent des bureaux bien organisés qui nous ont laissé de très belles archives. Chardel, qui dirigea longtemps, comme secrétaire général, les bureaux de la Commission intermédiaire, fut un fonctionnaire de premier ordre. La levée des impôts sous l'autorité de cette commission et de celle des Domaines fut faite avec une relative douceur, appréciable pour les contribuables. Mais cette administration était rebelle aux innovations et elle avait surtout l'avantage pour les privilégiés de les mettre à l'abri de recherches inquiétantes et de réformes équitables. Les Etats demeuraient somme toute attachés à une politique conservatrice, toute négative, dont le grand objet était de limiter au minimum le poids des impôts. Ils appréciaient pour cela l'avantage d'être chargés de services comme la levée des impôts et l'administration des étapes et du casernement. Mais ils étaient peu disposés aux sacrifices qu'aurait exigés le développement des grands services d'intérêt général qu'on leur avait confiés par ailleurs, celui des travaux publics en particulier. Ils rejetèrent les projets de construction de canaux bien qu'ils leur fussent présentés par des personnages comme le comte de Piré et l'évêque Bareau de Girac. Ils rechignaient à augmenter le budget des grands chemins, dérisoire pourtant et insuffisant de moitié à ce qu'il aurait fallu rien que pour un entretien passable. Ils se refusèrent à établir, pour remplacer la corvée, un impôt qui eût atteint les propriétaires nobles, et la corvée subsistait encore en Bretagne en 1789, alors qu'elle avait été supprimée dans le reste du royaume. Constitués par des nobles, des ecclésiastiques et des

bourgeois de robe, nos Etats étaient peu propres à prendre souci des problèmes économiques et sociaux qui nous paraissent aujourd'hui les plus importants objets d'une assemblée politique. Il ne fallait évidemment pas attendre d'eux les mesures démocratiques qui eussent pu remédier au misérable état des campagnes bretonnes. Somme toute, ils n'étaient guère capables de s'élever au-dessus du rôle primitif de leur institution : résister aux exigences du pouvoir royal.

Ils disparurent au moment où ils paraissaient toucher au but, ayant fait triompher leurs deux revendications capitales : on ne pouvait plus guère établir d'impôt en Bretagne sans avoir négocié avec eux, et ils avaient obtenu ou allaient obtenir la gestion de tous les services mis à leur charge. Mais ce ne fut pas sous les coups du pouvoir absolu qu'ils succombèrent. Ce fut parce qu'ils n'étaient plus qu'une institution anachronique qui ne répondait plus à l'état des choses dans la société française du temps. Ils périrent, comme l'ancien régime aristocratique et absolutiste, du conflit entre la noblesse et le tiers état.

Quand on raconte les événements de 1788 en Bretagne, on s'étonne ordinairement du revirement par lequel le tiers état, après avoir soutenu en mai, juin et juillet, de concert avec la noblesse, la cause du Parlement, victime des édits de Brienne, se retourna contre ce même Parlement et la noblesse en général, au mois de septembre suivant, quand fut posée la question de la représentation des trois ordres aux Etats Généraux que l'on venait de convoquer. Or, en réalité, il n'y eut pas de revirement. Il y avait longtemps que le conflit était ouvert en Bretagne entre le tiers état et la noblesse. Depuis vingt ans les deux ordres étaient en lutte au sein des Etats. Bien que les députés du tiers état dans cette assemblée représentassent assez mal la masse des roturiers bretons, le régime des privilèges ne leur en était pas moins devenu insupportable.

Ils ne voulaient d'abord pas admettre les prétentions de la noblesse à soumettre l'administration financière des villes bretonnes au contrôle des Etats sous prétexte que ceux-ci devaient consentir les taxes municipales dont le roi autorisait la levée. Cette prétention apparut en 1768 et elle provoqua, dans la session de 1782, une si vive querelle entre les deux ordres que le commandant en chef craignit d'être obligé d'en venir à une suspension de l'assemblée.

Le tiers état de son côté avait posé, en 1768 aussi, la question de la répartition de la capitation dont la noblesse, à son avis,

ne payait pas sa juste part. Puis, quand il fut question, en 1786, de confier la levée des fouages aux Etats, il demanda que la noblesse fût soumise aux fouages extraordinaires qui n'avaient pas eu, dans leur principe, soutenu-il avec raison, le caractère d'un impôt roturier.

Ces querelles tiraient leur âpreté d'un sentiment très vif d'hostilité réciproque dans les deux ordres. On pensait déjà, du reste, dans le tiers état, à bien autre chose qu'à de simples questions d'impôts. En 1782, un gentilhomme de famille parlementaire, Pélage de Coniac, ancien aiguilloniste devenu bastionnaire fougueux, dénonçait avec indignation des réunions qui se tenaient chez un jeune professeur de la faculté de droit de Rennes, Jean-Denis Lanjuinais, futur constituant et futur conventionnel, réunions où venaient, dit-il, jusqu'à une trentaine de personnes et où l'on agitait des projets de réforme des Etats.

Je n'ai pas trouvé d'autres traces de ces réunions; mais elles sont assez probables. En 1789, nous voyons, formulés dans le cahier de doléances de la sénéchaussée de Rennes, dont Lanjuinais fut le principal rédacteur, les principes d'une telle réforme. Elle était à l'ordre du jour déjà lorsque se réunit la dernière session des Etats de Bretagne dans les derniers jours de décembre 1788. Cette session fut comme une répétition de ce qui allait se passer à Versailles, aux Etats Généraux, quatre mois plus tard. Le tiers état refusa de délibérer sur aucune question avant que l'on eût fait droit à sa demande de changer radicalement la constitution de l'assemblée de manière à y supprimer la prépondérance des ordres privilégiés. Devant l'intransigeance des deux partis, le roi dut, au bout de quelques jours, suspendre la session. Des incidents tragiques suivirent, avec échange de coups d'épée et de pistolet entre gentilshommes et jeunes bourgeois dans les rues de Rennes. C'en était fini des Etats de Bretagne. Bien qu'il soit question de leur réforme dans plusieurs des cahiers de doléances du tiers état breton pour les Etats Généraux, la bourgeoisie et le peuple de la province s'intéressaient beaucoup moins à l'ancienne constitution de celle-ci, qu'à l'établissement d'un nouvel ordre politique et social, libéral, égalitaire et vraiment représentatif. Ils n'avaient pas eu assez de part au fonctionnement de cette constitution pour lui être profondément attachés. Ils la virent disparaître avec indifférence et, de nos Etats, à peu près personne, bientôt, ne se souvint. Le privilège de les avoir conservés n'avait pas

empêché la Bretagne d'être, à la veille de la Révolution, l'une des provinces les plus misérables du royaume. De leur activité ne subsistait pas d'œuvre féconde qui perpétuât leur mémoire. Il n'y avait du reste pas de place pour eux dans le nouvel ordre de choses institué sur la ruine du régime de privilèges auquel ils tenaient par leur origine, leur constitution et le caractère de leurs pouvoirs essentiels.

BIBLIOGRAPHIE :

- HENRI SÉE. *Les Etats de Bretagne au XVI^e siècle*. Paris et Rennes, 1895, in-8°.
 A. REBILLON. *Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789*. Paris et Rennes, 1932, in-8°.
 A. REBILLON. *Les Sources de l'histoire des Etats de Bretagne*. Paris et Rennes, 1932, in-8°.
 A. REBILLON. *Les Etats de Bretagne et les progrès de l'autonomie provinciale au XVIII^e siècle*. (Revue Historique, t. CLIX, 1928.)

Le Romantisme en Bretagne

• par M. G. COLLAS

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres

(Conférence donnée le 31 Janvier 1943)

LE ROMANTISME EN BRETAGNE

Je n'ai pas la prétention, dans le temps que je peux raisonnablement demander à votre bienveillante attention, de vous tracer un tableau complet de ce que fut le Romantisme en Bretagne. Ce serait la matière d'un juste volume. Je voudrais seulement vous en donner un aperçu, en insistant sur quelques points qui me paraissent particulièrement dignes de votre intérêt. Je voudrais surtout éclairer quelques sommets.

Anatole Le Braz avait coutume de dire que la Bretagne répugne tellement à se laisser enfermer dans une formule qu'on serait plutôt tenté de saluer en elle la patrie de la diversité.

On peut en dire autant du Romantisme, qui depuis un siècle se dérobe aussi victorieusement à l'emprise d'une définition.

C'est que le mouvement qu'on désigne par ce nom n'est pas né en 1820 avec les *Premières Méditations*, ni en 1802 avec le *Génie du Christianisme*, ni même en 1761 avec la *Nouvelle Héloïse*. On en relève les premiers symptômes dès les dernières années de Louis XIV ; on en suit le progrès tout le long du XVIII^e siècle, non seulement chez Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, qu'on cite toujours, mais chez les esprits les plus divers et chez les écrivains les plus inégaux, depuis l'abbé Prévost jusqu'à Ramond de Carbonnières. Dans cette longue incubation, le Romantisme a recueilli un nombre incalculable de tendances, d'aspirations, d'inspirations, d'idées, d'idéaux, de sentiments, de rêves, de rêveries, de passions, de désirs, de

délires même ; des thèmes littéraires et des modes d'expression, des habitudes de pensée et des comportements très divers. Tout cela, il l'a mélangé, remué, malaxé, amalgamé, élaboré. Il en est sorti quelque chose de très riche, d'extraordinairement complexe, d'extrêmement puissant ; quelque chose qu'on peut ne pas aimer et qui appelle certainement des réserves ; mais dont on ne peut nier qu'il n'ait apporté à l'humanité une transformation telle qu'elle n'en avait pas revu depuis la Renaissance.

Dans le domaine littéraire, il a tout renouvelé. Mais l'élan qui nous porte encore, c'est à l'activité intellectuelle sous toutes ses formes qu'il l'a imprimé : historique, morale, philosophique, artistique, érudite et même scientifique, si, comme je le crois, il y a plus qu'un parallélisme de hasard entre cette révolution et le mouvement qui a porté les sciences concrètes de la nature au rang que gardaient jalousement les travaux abstraits de la mathématique.

Il faut dire plus. Il a profondément remué les âmes, développé des sentiments nouveaux, rajeuni le vieux fond humain. Il a débordé de toutes parts la littérature, bouleversé l'ordre des valeurs, troublé la société, créé un esprit. Il a été une façon nouvelle de penser et de sentir, presque un mode de vie. Il y a un romantisme des mœurs comme de la poésie, de la peinture ou de la musique, de l'architecture, du mobilier ou du bibelot.

De ce vaste domaine je ne retiendrai, puisqu'il faut me limiter, que la province littéraire.

Vous savez que le Romantisme a été l'épanouissement d'une littérature personnelle dans son inspiration, partant lyrique dans ses moyens d'expression. Vous savez aussi qu'il a consacré l'émancipation de la sensibilité et de l'imagination, « éléments constitutifs de la personnalité », que l'intellectualisme classique avait tenues étroitement en lisières. Mais l'idéalisme orgueilleux qui est au fond de cette inspiration personnelle est tout autre chose que l'idéalisme gréco-latin, qui s'était imposé depuis Ronsard. Celui-là était un idéalisme moral, je dirai transcendant, fondé sur la notion d'un devoir extérieur à l'individu. Le nôtre est un idéalisme égoïste, immanent ; la source en est dans un insurmontable besoin d'affirmer son indépendance et d'exalter les parties nobles, ou crues telles, de sa personnalité : en un mot dans un jaloux et indomptable individualisme.

Mais cet individualisme, qui porte l'esprit d'indiscipline jusqu'aux confins de l'anarchie, ce frémissement perpétuel de

la sensibilité, cette exaltation forcenée des puissances imaginatives et l'ardeur de passion qui en est la conséquence ; ajoutez une prodigieuse ressource de rêve, le sentiment de la nature comme d'une force dont pèse sur chaque destinée la mystérieuse fatalité ; la hantise de la mort associée à un fougueux appétit de vivre ; une foi audacieuse en sa valeur humaine avec les ambitions folles qu'elle inspire ; et, en même temps, une sorte de frayeur devant une élection qui ne va pas sans souffrance ; l'étonnant mélange d'un entêtement d'espérer que rien ne déconcerte et du goût déprimant de la douleur ; la soif de l'infini, l'incoercible besoin de s'étendre et d'absorber en soi toutes les possibilités de l'être, l'inlassable poursuite de l'objet fuyant du désir, l'abandon éperdu aux ensorcellements de l'illusion et la mélancolie des chutes, le dégoût du rêve déçu et la haine du désir impossible, la diversité des plus inattendus contrastes et, dans cette diversité, une unité plus facile à sentir qu'à définir expressément : tous ces traits-là, qui font le héros romantique, dites-moi, ne les retrouvez-vous pas dans la vision que nous donnent du caractère breton ceux qui ont entrepris de le décrire, un Michelet, un Renan, un Le Braz, un Le Goffic, comme dans les plus incontestés Bretons dont l'histoire et les lettres nous offrent les exemplaires ?

Je n'insiste pas. J'ai eu jadis l'occasion de dire quelque chose de cela à des publics rennais ; je ne voudrais pas trop me répéter, bien que j'espère que vous accorderiez à mon âge de radoter un peu sur un sujet qui m'est à cœur.

On me dira, on m'a dit que la complexité des termes a ruiné d'avance la comparaison.

Mais il y a dans le parallélisme une constance qui ne laisse pas d'impressionner. Et puis, entre ces deux termes, je vois plus que des rencontres : un rapport de filiation.

Si on accorde — et je pense que vous m'accorderez — que le romantisme, par une de ses nombreuses faces, a été la réaction des particularismes, il ne faut pas l'entendre des seuls caractères individuels ; il y faut comprendre aussi la reviviscence de l'esprit provincial et l'affleurement de tendances ethniques que l'humanisme avait comprimées sous la domination quelque peu tyrannique d'un idéal universel.

Vous n'ignorez pas qu'au cours du XVIII^e siècle un mouvement de curiosité s'est développé vers les antiquités celtiques si différentes des grecques et des latines ; par son manque de méthode, par le nombre et l'ampleur de ses erreurs et la fantaisie

de ses conclusions, ce mouvement a mérité les sarcasmes des vrais celtisants. Il n'en est pas moins que, timide encore au milieu du siècle, son essor devint, avec le triomphe de l'Ossianisme, un engouement qui lui a valu le nom de *Celtomanie*, et qu'il a contribué à tourner l'esprit public vers tout ce qui était, ou passait pour Celte. Qu'il faille mettre en bonne place parmi les innombrables sources du Romantisme, non pas la *Celtomanie*, mais le Celtisme, nous en avons la preuve ; nous tenons le chaînon qui les relie : il s'appelle François-René de Chateaubriand.

* * *

Nous ne savons pas, et je crains que nous ne sachions jamais, ayant constaté le silence des archives de Combours sur les lectures qu'on pouvait y faire du temps du petit chevalier, dans quelle mesure il a été touché par ce mouvement. Mais nous savons qu'il le fut, profondément, par Ossian. Nous savons encore mieux que, Celte de la tête aux pieds, il fut « la Bretagne faite homme ».

Issu dans les deux lignes d'une pure hérédité bretonne, il tenait des vingt générations de gentilshommes qui, goutte à goutte avaient formé son sang, une âme façonnée huit siècles durant par le pays où ils avaient vécu. Jusqu'à dix-huit ans il a erré sous le ciel de ses aïeux, s'emplissant les yeux des mêmes spectacles ; se roulant éperdument dans une nature que la misère du temps faisait bien autrement pauvre et triste qu'elle ne le paraît aujourd'hui, singulièrement prenante aussi ; goûtant avec la tendresse d'un amant la fraîcheur des matins clairs ou la fluidité frissonnante des automnes mélancoliques. Pendant cinq ans encore il y est revenu pour des séjours prolongés, avec la joie de l'exilé qui revoit sa patrie.

Ainsi, pendant vingt-trois années, pauvres d'événements, mais fertiles en émotions, en contemplations, en rêveries, en délires, la campagne bretonne lui est entrée dans l'âme par tous les sens, s'est emparée de son être, s'est imposée comme le fond sur lequel se déroulait la richesse de sa vie intérieure.

Parti de sa province natale en possession d'un trésor d'impressions et d'images, dont le regret des sites familiers a fait des souvenirs vivants, il l'a d'abord exploité, si je puis dire, par le dehors, pour en tirer des moyens d'expression. Mais voilà qu'aux orages de sa vie aventureuse il se comprend de mieux en mieux le fruit de son ascendance bretonne ; il en sent

plus nettement palpiter en lui l'âme contradictoire ; il embrasse plus étroitement tout ce qu'il doit à celle qu'il appelle si joliment « sa matrice » : tant qu'il s'écrie un jour : « C'est dans les bois de Combours que je suis devenu ce que je suis ! »

C'est ici que nous trouvons le nouveau. Les écrivains bretons qui l'avaient précédé, ils s'étaient soigneusement appliqués à effacer de leur œuvre ce que le pays et la race avaient pu mettre en eux de caractéristique. Chateaubriand, à mesure qu'il avance dans la possession de son génie, en affirme avec plus d'énergie les traits particuliers, dans ce qu'ils ont d'individuel, certes, mais aussi dans ce qu'ils ont de spécifiquement breton. Par un progrès parallèle, la Bretagne, en tant que peuple, que pays et que paysage s'exprime dans son œuvre d'une façon plus ferme et plus directe.

Dans *René*, assez breton par le tempérament du héros et par quelques-uns des sites où il nourrit son ennui pour que Flaubert et Maxime du Camp, terminant à Combours leur voyage *par les champs et par les grèves* de la Bretagne, en aient lu au soir tombant, devant l'étang, quelques pages, pour se donner une dernière fois l'émotion de ce qu'ils venaient de voir et communier avec l'ancêtre dans le sentiment le plus intime ; dans *René*, dis-je, tout imprégné de la littérature ambiante, les descriptions, prudemment anonymes, se parent d'expressions et d'images venues d'Ossian, de Rousseau, de Beattie, de Parny, de Volney, de Fontanes, de Milton, du Tasse, de Virgile et surtout d'Homère. Timide à présenter sa pauvre province, parce qu'il la sait victime du mépris des philosophes, du dédain des classiques, de l'ingratitude des poètes, il lui fait en quelque sorte sa toilette.

Dans le *Génie du Christianisme*, le paysage armoricain, plus directement saisi, n'est pas encore expressément donné pour tel. Mais sûr de son public comme de lui-même, Chateaubriand, voulant faire dans *les Martyrs* une place aux « chants pour la patrie », y consacre deux livres entiers, les plus beaux et les plus vivants, à sa province natale : pour immortaliser dans la grande épopée dont il attend la consécration de sa gloire les plus chers paysages de son enfance, pour exprimer dans son énigmatique druidesse, avec son âme à lui, l'âme celte qui vit en lui.

Dès lors il se plaît à fixer directement et sans plus de parure empruntée, le visage de sa petite patrie aux époques successives de son histoire. L'ayant, dans *les Martyrs*, décrite encore sauvage et à peine sortie de la forêt primitive, il a, en 1831, quand il

avait depuis longtemps écrit les pages des *Mémoires d'Outre-Tombe* où revit la Bretagne de son temps, donné dans l'*Analyse raisonnée de l'Histoire de France* une admirable peinture de la Bretagne du Moyen Age.

Mais les premiers livres des *Mémoires*, tant de pages ruisse-lantes de poésie et palpitantes des plus chers souvenirs, voilà le plus beau poème qu'il ait composé à sa gloire, le plus émouvant peut-être qu'ait jamais inspiré l'amour du sol natal !

Plus tard, penchant sur son déclin, pauvre cœur qui ne peut pas vieillir et ne se console pas de sentir tout s'écouler autour de lui et en lui, il s'attache avec un sentiment plus douloureux aux choses du passé lointain : alors les sites de sa jeunesse se lèvent pour lui le long des chemins de l'Europe ; ainsi la Bretagne reparait aux derniers livres des *Mémoires*, les livres pathétiques de Prague et de Venise.

Puis enfin, quand une dernière fois, sous le nom de Rancé il se redit lui-même « toujours chimérique et dévoré d'un feu sans cause et sans aliment », c'est encore son indigente patrie qu'il retrouve à Chambord dans un parterre sec et des champs de blé noir, et, dans la vallée de la Trappe, avec ses bruyères et ses eaux, les bois et l'étang de Combours « aux clartés alenties du soleil ».

C'est donc pendant plus de quarante ans que l'Enchanteur a répandu par son œuvre son âme si profondément bretonne et paré de la magie de son verbe les visions emportées de sa province bien aimée.

Les conséquences ?

On ne saurait en exagérer l'importance.

C'est d'abord, comme le marquait Brunetière il y a près de cinquante ans, d'avoir fait rentrer dans le domaine littéraire une grande province dont le passé poétique était entièrement méconnu. C'est d'avoir retrouvé dans la vieille terre d'Armor une grande part du premier fond celtique et fait réapparaître le tuf enseveli sous les alluvions. C'est enfin, en mettant dans son œuvre « l'ensorcellement des grandes voix qui avaient bercé son enfance », d'avoir donné une source bretonne au grand flot romantique qu'il a fait couler sur le monde.

* * *

Aussi bien faut-il reconnaître que d'autres y ont aidé. S'il est le plus magnifique apport de la terre armoricaine au Romantisme,

l'auteur des *Martyrs* et des *Mémoires d'Outre-Tombe* n'est pas le seul. Après le Malouin François-René de Chateaubriand, elle lui a donné, tant ce nid de vieilles pierres est fertile en âmes d'exception, le Malouin Félicité Robert de la Mennais.

Cette grande figure eut, comme l'autre, quelque chose d'unique et de mystérieux. Comme son aîné, « Monsieur Féli » a remué le monde sur son passage et traîné les cœurs après soi. Sous son enveloppe de chétive apparence, en dépit de son geste timide et gauche et de la déconcertante sécheresse de son abord, il y avait en lui une rare puissance de séduction. Si l'homme n'eut rien de la somptueuse magnificence que François-René aimait étaler dans sa vie comme dans son œuvre ; si son génie n'a eu ni la même profondeur ni la même étendue, ni son œuvre la même richesse ni la même variété, son cœur fut plus tendrement généreux et ses ambitions moins égoïstement conquérantes : je dirai qu'elles le furent *apostoliquement*. Par là son action, qui s'exerça par son ascendant personnel encore plus que par sa plume, pour n'avoir pas eu la même universalité, ni d'aussi lointains retentissements, fut plus intime et plus liante ; ce qui ne l'empêcha pas de bouleverser l'opinion, d'enfiévrer la jeunesse et de toucher jusqu'aux entrailles la plupart des grands écrivains de son temps.

Son influence, une des plus considérables de l'âge romantique, fut, elle aussi, une influence bretonne.

Ame non moins inquiète et mobile, non moins ardente et passionnée, orgueilleuse et impatiente de tous les jougs, obstinée, frénétique, frémissante, et non moins orageuse, peut-être blessée à mort dans sa fleur par un malheur décisif, à coup sûr plus douloureusement tourmentée par le tragique d'un implacable destin, Féli, comme François-René, a eu « la Bretagne dans le sang » ; il s'en est nourri, s'est rempli les yeux de ses paysages et l'esprit de son histoire et de ses traditions. Comme François-René, il a laissé son cœur dans une maison solitaire de la campagne bretonne. De la Chênaie, de même que de Combours, est parti quelque chose d'unique, de puissant et de doux, dont s'est enivrée une génération enthousiaste.

* * *

Tout cela c'est la Bretagne dans le Romantisme. Et le Romantisme en Bretagne ? me dites-vous. Nous y sommes.

Car lorsque le flot romantique, au premier tiers du XIX^e siècle,

a déferlé sur la péninsule armoricaine, c'est de François-René qu'il est parti ; mais c'est autour de « Monsieur Féli » que s'est rassemblée une jeunesse qui n'aspirait qu'à marcher dans les pas de ses grands aînés.

L'Ancêtre était trop loin, trop haut. Et puis il était terriblement distant.

Emile Souvestre a dit quelque part : « Nous sommes tous les fils de René, fils déclinants et dégénérés, mais non pas oublieux de ce que nous devons au chef de notre famille littéraire. »

Ces fils bretons de René furent nombreux : trop, au gré de leur père ; et pour dégénérés, ce n'est peut-être pas hasarder de penser que ce père jugeait comme Souvestre, et sans doute plus sincèrement. Car il ne nourrissait pas une miséricordieuse sympathie à l'égard d'une jeunesse dont les outrances l'épouvantaient et qui lui faisait sentir plus douloureusement l'angoisse de vieillir.

Hippolyte Lucas, dans ses *Portraits et Souvenirs littéraires*, proclame que, lorsque l'amour des lettres entra dans son cœur, c'est-à-dire quand sa génération, à peu près contemporaine de Hugo et de Sainte-Beuve, sortit de l'adolescence, Chateaubriand était pour elle « le patriarche ».

Elle avait à cette vénération quelque mérite. Au collège, ses maîtres ne lui dispensaient qu'avec parcimonie la lecture du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*, et se plaisaient à marquer le bien fondé des critiques de Morellet et de Marie-Joseph Chénier. D'autre part, l'attitude politique du patriarche ne le mettait pas en odeur de sainteté dans les gentilhommières ni dans les grosses maisons bourgeoises où grandissait cette jeunesse.

Mais l'enchantement était le plus fort.

Le patriotisme local aussi. Ces jeunes hommes lui savaient gré de leur avoir rendu la fierté d'être et de se proclamer, sans risquer d'être moqués, fils d'une antique terre de poésie.

Il y avait encore autre chose : quelque chose de plus profond. Ils se reconnaissaient en lui. Ils saluaient en lui l'incarnation de leur peuple, l'interprète de leurs aspirations. Le malheur fut que, capables de comprendre la richesse de son génie et d'admirer toute son œuvre, ils n'en ont pratiquement retenu que les aspects où ils croyaient se retrouver. Ils ont voulu être René, et ils l'ont voulu sans mesure et sans discernement : non pas seulement dans leurs œuvres, mais jusque dans les incidents de leur vie. Troupe généreuse, charmante, et qui parfois pro-

voque le sourire. Le talent n'y répondit guère à l'ampleur des ambitions ; aussi sont-ils plus représentatifs que des personnalités plus puissantes ; mais à les lire, on comprend par moment que le patriarche ait trouvé cette postérité compromettante.

Je mets à part BRIZEUX : leur contemporain par les années, leur aîné par sa production poétique, il fut, en dépit de ses insuffisances, un autre écrivain. Nature délicat et discret, cœur triste, farouche et fier, poète expansif et tendre, il aimait sa Bretagne d'un amour jaloux et la personnifia dans la figure de Marie, « doux symbole de la patrie absente et regrettée ». Sans ancêtres dans le passé littéraire, sans parenté avec les poètes de sa génération, il vécut sauvage et retiré, dans un isolement volontaire, salué d'assez loin par ses compatriotes non comme un camarade, mais comme un maître.

Je mets à part aussi HERSART DE LA VILLEMARQUÉ et PITRE-CHEVALIER, tous deux entrés dans le cercle de Chateaubriand dès leur arrivée à Paris en 1833 et 1834, et qui furent des érudits. Et DANIELO, qui fut son secrétaire et lui servit utilement de « Chercheur ».

Contraint de faire un choix, je m'arrête naturellement à ceux que la géographie fait plus proches de nous. Je mets donc à part aussi les Nantais : MÉLANIE WALDOR, aux vers souples et passionnés ; ÉDOUARD MENNECHET, devenu journaliste parisien après avoir dirigé à Nantes le *Lycée Armoricain*, qui donna l'essor à tant de jeunes talents. La pauvre ELISA MER-CŒUR avait en 1827, à l'occasion de son premier recueil, sollicité pour « le faible lierre » la protection du « chêne tutélaire ». Le chêne avait répondu qu'il était bien vieux et rudement battu de la tempête. Ce sont choses connues. Ce qui l'est peut-être moins, c'est qu'à Nantes il y eut foule chez sa mère pour voir et toucher la lettre du grand homme. La bonne dame, que le besoin pressait durement, eut regret de n'avoir pas mis à sa porte un tourniquet. Sept ans plus tard, à Paris, Elisa méritait par sa triste destinée la pitié de Chateaubriand et de Mme Récamier : épuisée de phtisie, de misère et de gloire déçue, la mort lui fut libératrice.

Par une fortune remarquable, qui ne fut peut-être pas l'effet du seul hasard — car les lieux ont leur vertu et l'âme romantique fut particulièrement ouverte à leur imprégnation — les fils de René ont germé nombreux dans le terroir qui de Rennes au Cap Fréhel fut parcouru par le petit chevalier de Combourg et dont il a fait le théâtre de la tragique aventure de Velléda.

Ils forment comme deux petits cénacles : à Rennes autour d'Edouard Turquety : au Val de l'Arguenon, chez Hippolyte de la Morvonnais. Entre les deux, la blanche maison de la Chênaie fut, comme Combourg, un de ces lieux où Barrès a dit que souffle l'esprit.

* * *

A Rennes, aux environs de 1825, quatre étudiants en droit avaient commencé, sous les arbres du Thabor, de cultiver en commun le mal romantique. Ils s'appelaient Emile Souvestre, Edouard Turquety, Evariste Boulay-Paty et Hippolyte Lucas.

Puisque la montre m'impose des éliminations, je serai bref sur Emile Souvestre et sur Hippolyte Lucas. Aussi bien ne furent-ils pas de vrais « enfants du siècle ». SOUVESTRE a vite trouvé dans les nécessités d'une existence besogneuse un tonifiant remède ; il ne fut pas proprement un poète ; un polygraphe, auquel la Bretagne est justement reconnaissante de ce qu'il a dépensé d'efforts, dans les soixante volumes de son œuvre, pour la faire connaître et aimer.

HIPPOLYTE LUCAS a demandé d'autres remèdes à l'agitation de la vie parisienne. Resté profondément rennais de cœur, c'est à Paris qu'il a fait sa carrière d'écrivain et de journaliste. Il représente dans le groupe breton le romantisme mondain, ou, comme on disait, « fashionable » ; passionnettes de boudoir, mélancolie parfumée de galanterie et de bon ton, littérature désinvolte, insouciant et volage, où il y a de la délicatesse, de la nonchalance, de la paresse aussi, une subtilité légère et une finesse de tissu qui laisserait à la pensée sa transparence, si seulement il y avait dessous de la pensée. Littérature facile dans tous les sens du mot.

Fils d'un ancien notaire ardemment catholique et d'une mère qui avait gardé de sa jeunesse solitaire un grand amour de la lecture et un parfum de poésie, EDOUARD TURQUETY était un cœur tendre et mélancolique, une imagination ardente et prompt à l'enthousiasme. Il dut à une nature débile et mal équilibrée, à une éducation trop peu virile et à des chagrins d'amour renouvelés de rester toute sa vie une âme aussi plaintive que généreuse, livrée à toutes les impressions d'une sensibilité exacerbée, en proie à d'inquiétantes susceptibilités, à d'ombrageuses défiances, à de malades désespérances. Vainement Souvestre et plus tard Mme Swetchine, qui lui voua

une tendresse maternelle, essayeront de le fortifier : sa nature féminine n'était pas faite pour affronter la vie. Dès l'âge de quinze ans il avait cherché dans la poésie l'oubli d'un monde qui le blessait. En 1827 il envoya une ode fort médiocre à Chateaubriand, qui lui conseilla aimablement de faire disparaître quelques fautes. Venu à Paris en 1829, il courut dès le lendemain de son arrivée chez le grand homme qui se montra affable. Il vit chez Nodier et chez Victor Hugo les débuts éclatants et charmants de la jeune école ; conseillé par eux et par Vigny il publia son premier recueil, *Esquisses Poétiques*, qui fut un début sans éclat.

1830, par l'espèce de terreur que répandit dans le monde rennais la réaction antireligieuse, exerça sur lui une profonde influence. Il se crut appelé à défendre sa foi par ses vers. Il envoya une pièce à La Mennais, en lui exposant son dessein, qui était, à l'encontre des poètes contemporains plus panthéistes ou platoniciens que chrétiens, de resserrer sa poésie dans un rigoureux catholicisme. La Mennais répondit par une invitation. Le 15 décembre 1832, Turquety fit son pèlerinage. Ce fut une déception. Il ne rapporta de la Chênaie qu'une pièce singulière, l'*Hymne du Siècle* où il faisait alterner les chants de l'orgie avec les versets du *Dies Irae* : formule bien ménaissienne et romantique, dont il n'eût pas risqué l'audace, car il ne donnait pas dans les outrances de l'école.

Son recueil, *Amour et Foi*, publié en 1833 chez l'éditeur rennais Molliex, se rattachait par sa matière au *Génie du Christianisme*, par sa forme aux *Harmonies*. L'auteur se posait en défenseur de la foi. L'ouvrage eut à Rennes un grand succès. Même un colonel d'artillerie réunit les officiers de son régiment pour leur lire d'affilée, cinq heures durant, le recueil, dont ils se déclarèrent enchantés. La rigueur d'une stricte orthodoxie n'y laissait pas beaucoup de liberté à la fantaisie. Cette absence d'originalité de la pensée n'était pas compensée par une qualité rare de la forme : c'est une poésie bien grise que celle de Turquety. Sainte-Beuve en y louant une exécution pure et habile, de l'harmonie dans le rythme du développement, dans l'inspiration du charme et quelquefois de la grandeur, acidula son miel d'une pointe de vinaigre ; il aurait voulu plus de variété, et surtout plus d'orages.

Orages du doute ? ou de la passion ?

Car bien que le jeune poète fût allé, comme disait Nodier, « prendre sa lyre aux murailles même du sanctuaire », il y

avait dans *Amour et Foi*, à côté des croyances et des adorations de l'amour divin, des pièces où chantaient les plaintes de l'amour humain. Mais la flamme de la passion n'avait pas passé par là. Il y aurait fallu, à défaut de la griffe du lion, que le bon Turquety n'avait pas, le frémissement du cœur désespéré qui demande à la volupté le mensonge de l'Infini. Mais le croyant Turquety n'avait pas besoin du mensonge.

Le succès de son recueil ne lui valut pas moins le titre, un peu lourd à ses épaules, de « fils aîné de Lamartine ».

L'année qui précéda *Amour et Foi*, c'est-à-dire en 1832, Turquety avait collaboré avec Souvestre, Boulay-Paty, Hippolyte Lucas, Fulgence Girard, Ducrest de Villeneuve, Elisa Mercœur et quelques autres, à la composition d'un *Keepsake breton*, vendu au profit des pauvres. Une lettre de Chateaubriand, cérémonieuse et empanachée, et le morceau des *Etudes Historiques* qui décrit la Bretagne du Moyen Age lui faisaient un somptueux frontispice.

En 1833 la *Revue de Bretagne* marquait une intéressante tentative de décentralisation. Le directeur en était Armand Bernard de la Durantais, qui devait finir sous-préfet de sa ville natale, Châteaubriant : un sous-préfet qui faisait des vers. Son programme était de peindre tout ce qui était breton, mœurs, croyances, superstitions, de faire connaître les légendes et les chants nationaux, d'étaler au grand jour ses richesses artistiques et monumentales, de dessiner quelques-unes des grandes scènes de son histoire et des grandes figures qui la dominent. Ses collaborateurs étaient Turquety, Lucas, Dufilhol, Eugène Guyesse, Edouard Corbière, Ducrest de Villeneuve, Souvestre et Mme Nanine Souvestre, d'autres encore. Brizeux accorda son concours ; Auguste Barbier et Marceline Desbordes-Valmore envoyèrent des pièces de vers et Chateaubriand y laissa imprimer son *Printemps en Bretagne*. Quelqu'un vint, qu'on n'avait pas invité. Le procureur général Hello, que Chateaubriand rend à bon droit responsable de son incarcération, pour parfaire son œuvre, lui consacra une série d'articles qui, sous un air affecté d'impartialité, sont un venimeux éreintement. Plat courtisan de la victoire, le magistrat philippiste, qui avait écrit un *Traité du Régime constitutionnel*, éprouvait le besoin de reproduire dans un de ses articles, comme un aperçu fécond, des âneries où il affirmait qu'il n'y a pas de livre plus religieux que la Charte ni plus constitutionnel que l'Evangile et faisait du roi-citoyen sinon un nouveau Christ — on

n'en était pas encore là — du moins un second Constantin.

Les jeunes gens à qui cet homme mûr imposait ses divagations, bien que fort gênés par la qualité de leur collaborateur indésiré, sûrent marquer par une note, où la forme dénote quelque embarras, mais aussi ferme que possible pour le fond, qu'ils entendaient ne pas faire leurs sentiments de M. Hello à l'égard d'un écrivain pour lequel ils avaient une profonde admiration. La Durantais rendant compte peu après des *Paroles d'un Croyant* et des *Lectures des M. O. T. à l'Abbaye au Bois*, consacra à Chateaubriand vingt-deux pages d'un lyrisme éperdument romantique. De sa vengeance, Chateaubriand s'est chargé lui-même : trois lignes des *M. O. T.* (V. 525) y ont suffi.

Des œuvres poétiques dont la *Revue de Bretagne* eut la primeur, la plus curieuse est l'*Elie Mariaker* d'Evariste Boulay-Paty. Spécimen caractéristique des excès du Romantisme. C'est une sorte d'autobiographie en vers précédée d'une notice sur le personnage imaginaire auquel est attribué le recueil : une imitation, ou mieux un décalque de *Joseph Delorme*, dont la disposition matérielle même est reproduite. La *Revue* donna la prétendue biographie et quelques pièces ; l'ouvrage parut en volume, avec un frontispice horripilamment romantique, à Paris en 1834.

Par *Joseph Delorme*, *Elie Mariaker* est le petit-fils de *René*. Un petit-fils frénétique à déconcerter le grand-père. Il me serait facile de vous faire sourire rien qu'en vous racontant sa vie de passion, de malheur et de désespoir. Je l'ai fait jadis. J'en ai quelque remords. Pour être imaginatives de telles souffrances n'étaient pas toutes imaginaires : à feuilleter les lettres authentiques, qui ne sont pas toujours celles qu'on publie, on découvre quelquefois que ce n'est pas seulement le héros qu'elles ont conduit à la maison de santé. Et puis il arrive dans ce livre que des thèmes d'une banalité quasi puérile trouvent une intensité d'expression presque poignante, avec quelque chose où passe, avant Sainte-Beuve et peut-être pour la première fois, comme le pressentiment du rythme baudelairien.

* * *

Au moment où Ed. Turquety faisait son pèlerinage ménaisien (15 déc. 1832) venait de s'ouvrir la période pathétique de la Chênaie. La Mennais avait quitté Rome le 9 juillet ; il avait

reçu le 12 août à Munich l'Encyclique *Mirari* et, rentré à Paris, fait sa soumission le 10 septembre avec ses collaborateurs de l'*Avenir*. Soumission extérieure : il obéissait aux injonctions du Saint-Siège, mais ne renonçait pas à ses doctrines, que l'Encyclique condamnait tout en ménageant sa personne. Il était encore l'abbé de La Mennais, mais déjà engagé sur le chemin qui, par le reniement de l'infailibilité pontificale, allait le conduire à la négation même de la divinité du Christ et au déisme.

A la fin de septembre, il était revenu à la Chênaie. Il y avait retrouvé Gerbet, Lacordaire et Elie de Kertanguy, le disciple préféré, chef de la jeunesse mennaisienne.

Vous savez qu'ayant confié à son frère Jean, à Malestroît, la *Congrégation de Saint-Pierre*, il gardait près de lui les sujets d'élite, dont il assumait la formation. C'est ainsi que le 8 décembre arrivèrent à pied, par les bois, Maurice de Guérin et le méridional Mermet, bientôt suivis du franc-comtois Chavin de Malan.

Au noyau privilégié se joignaient, de semaine en semaine de fréquents visiteurs : Turquety, Mac Carthy, Edmond de Cazalès, Eugène Boré, Frédéric de la Provostaye, des professeurs et des étudiants de Malestroît. On attendit en vain Sainte-Beuve, qui s'était annoncé. Mais à la belle saison Montalembert amena Mickiewicz, Rio et le comte Plater, héros de l'insurrection polonaise. D'autres venaient en voisins : régulièrement François du Breil de Marzan, de sa maison familiale de la Brousse-Briantais en Saint-Pôtan ; de temps à autre Hippolyte de la Morvonnais, du Val de l'Arguenon ; il fut une fois accompagné du Malouin Amédée Duquesnel, qui fit par la même occasion le pèlerinage de Combours.

Ainsi, aux derniers feux d'un soleil déclinant, venait dans le salon de la noble maison ou sous les tilleuls de la terrasse chercher le remède à son mal une jeunesse ardente et pure, que le prophète, déjà découronné mais encore vénéré, tenait suspendue à ses lèvres. Groupe charmant, émouvant comme les belles choses promises à une fin prochaine : l'aspect le plus pénétrant du romantisme breton ; peut-être de tout le romantisme.

Romantiques en effet, ces âmes l'étaient au plus haut point. Et d'abord celle du Maître. Parmi elles Maurice de Guérin parut pourtant comme « l'enfant du siècle », solitaire, silencieux, l'œil chargé de tristesse. Duquesnel voyait en lui « le type de ces

jeunes mélancoliques dont René fut l'incarnation et peut-être un peu le créateur. »

Cœur endolori de son amour malheureux pour Louise de Bayne, âme défiante d'elle-même et inquiète de son avenir, Maurice, qui reculait devant une vocation sacerdotale plutôt suggérée que sentie, était venu soumettre sa volonté hésitante à la volonté d'un maître admiré et lui demander une décision qu'il ne se sentait pas capable de prendre. Mais passé la chaleur du premier accueil, le contact avait été pénible.

Le plus émouvant de cette pathétique rencontre, c'est que, parallèles, les deux crises sont demeurées étanches. Le maître n'a pas pressenti les promesses d'une nature riche de possibilités ; il n'a pas senti près de lui un cœur qui ne demandait qu'à se donner tout. Le disciple n'a rien soupçonné du drame de la rupture qui se jouait à côté de lui.

Trois jours après son arrivée, Lacordaire, dont les voies s'écartaient, était parti, pendant la promenade quotidienne, furtivement, laissant une lettre derrière lui. Les jeunes gens crurent que des affaires urgentes l'avaient rappelé à Paris. La Mennais se tut. Mais il souffrait. Il souffrait jusqu'à en être impatient de mourir. Soumis de fait, non de cœur ni d'esprit, il était chargé de rancœur et de désespoir. Les violences d'une partie de l'épiscopat et de la presse bien pensante, des incidents comme le *Livre des Pèlerins Polonais* achevaient de l'exaspérer. Il y eut là des responsabilités dont je n'aimerais pas, au jour suprême, sentir le poids sur mes épaules. « Il se détachait ; ou plutôt il brisait ses liens » : mais au prix de quelles blessures ! Elles saignent aux *Paroles d'un Croyant*, où il jetait alors les cris de son âme indignée, ulcérée, déchirée. On excuse que, brisé sous la ruine de ses visions sociales, replié sur sa propre souffrance, il soit passé sans la pénétrer à côté d'une âme d'élite encore enveloppée d'ombre.

Les attitudes romantiques de la jeunesse ne l'impressionnaient plus. Il n'a pas soupçonné que chez Maurice elles étaient « naïves, sans draperies et sans art », qu'elles répondaient à la mélancolie d'une âme à qui trop d'expériences malheureuses avaient ôté l'espoir de conduire son propre destin. Il n'a vu dans son disciple qu'un enfant doux et tranquille, appliqué, mais de faible santé, peu apte à devenir l'ouvrier de son œuvre ; il ne lui a pas trouvé une grande fermeté de caractère ; il a cru qu'il fallait faire pression sur lui. Le disciple a subi la pression sans comprendre. Sa brusquerie autoritaire, sa parole impérieuse

pouvait forcer des cœurs simples. Elle rebroussait sur cette âme qui ne demandait qu'à se dévouer, mais qui gardait jalousement ses trésors intérieurs. Il y eut des heurts, du dépit, de la déception, le cri « qu'il est difficile d'étouffer de la liberté, ou de l'orgueil, si vous aimez mieux ».

Il y avait aussi la poésie, qui ne valait rien à cette âme orageuse, les retours d'espoir d'un amour impossible, et plus, le paysage.

Cette âme était soumise à un rare degré aux influences du monde extérieur, pour mieux dire, elle était l'esclave de la nature, et la nature, qui devait l'inspirer magnifiquement, à cette heure ne l'accueillait pas. A l'arrivée, l'impression des bois l'avait comme cernée, étouffée. L'hiver breton, pluvieux et morne, le ciel bas et plat pesaient lourdement sur elle. Au printemps elle se sentit revivre, avec la campagne rayonnante. Maurice suivait avec émerveillement l'invasion de la verdure. Mais les retours du mauvais temps jusqu'au milieu de mai, le « vent fou », chargé de « gémissements lamentables et sinistres », « les ondées chassées à outrance par grandes colonnes les unes sur les autres », puis un été qui fut pluvieux et froid aggravèrent sa mélancolie : elle devint détresse et nostalgie. Il se sentit descendre au fond de l'abîme.

Cependant, l'année d'études finie, il faut prendre une décision. Sur une lettre de son père et sous l'action discrète mais impérieuse d'Elie de Kertanguy, il va accepter le sacerdoce et se faire agréger à la Congrégation. Mais invité par La Morvonnais, La Mennais le presse d'aller passer quelques jours au Val. Il part avec Mermet et Chavin le 26 août. Quand les trois jeunes gens revinrent, le 1^{er} septembre, le maître leur annonça que les persécutions le contraignaient à se tenir en dehors de toute association, et qu'il fallait déloger. Il les confiait à son frère. Maurice partit le 7 septembre, à quatre heures. A ce moment de la séparation, il sentit comme un grand déchirement.

Une fois de plus l'avenir se dérobait, il lui fallait reprendre ses errantes fortunes parmi les hommes, avec le sentiment redoublé de son incapacité d'y vivre. Il se souvenait que, dans son désarroi un prêtre l'avait accueilli, lui avait ouvert l'asile privilégié, l'y avait neuf mois durant « nourri de son lait et réchauffé contre son sein », lui avait procuré, à défaut de la paix de l'âme, une atmosphère de silence, de recueillement, et le baume des ferveurs religieuses, qu'auprès de lui il avait connu des heures douces, des émotions reconfortantes, des

élans exaltants ; qu'il y avait noué de fraîches amitiés et s'y était senti enveloppé de tendresses. Il se souvenait enfin que ce « génie désarmé » souffrait ; et il savait sa capacité de souffrir.

A ces pensées, qui emportaient le souvenir des malentendus et des méconnaissances, il sentait son cœur fondre d'un attendrissement où se mêlait un remords. Car enfin, il s'était trop renfermé dans son jaloux secret ; il s'était trop abandonné aux mains du maître et de la Providence, et sa résignation avait été moins l'acceptation purifiante de maux réellement inévitables que l'abandon d'une volonté sans force à réagir. On a eu raison de dire que « le jour qu'il en repassa le seuil, ce fut alors surtout que la Chênaie lui fut un paradis. »

L'impression avait été profonde. Maurice en était à jamais marqué ; il était désormais de ces âmes dont parle Sainte-Beuve dans une apostrophe célèbre : « de ces âmes espérantes que M. Féli avait portées dans son sac de pèlerin et qui, le sac jeté à terre, sont demeurées gisantes le long des fossés. »

* * *

Je passe sur les semaines errantes qui suivirent. Ballotté entre le Collège de St-Méen, où l'esprit de la Congrégation avait bien changé, et la maison des Frères de l'Education Chrétienne, à Ploërmel, où on ne voulut pas garder un laïque aussi compromettant, Maurice attendait de Juilly, où il avait fait une demande, une réponse qui ne vint pas. Au cours d'une seconde visite au Val, en novembre, il avait rencontré Paul Quemper, qui fréquentait à Paris les salles de rédaction et les bureaux des éditeurs. Quemper lui proposa de l'introduire dans le journalisme parisien. Pendant qu'il préparait les voies, le bon La Morvonnais offrit à l'ami sans asile l'hospitalité de son foyer. Maurice s'y installa le 5 décembre 1833 ; il y demeura jusqu'au 23 janvier. Ces six semaines furent coupées d'un séjour à Mordreux chez M. de la Villéon, beau-père de La Morvonnais. Elles ont eu sur l'âme de Maurice une action presque aussi profonde que les neuf mois de la Chênaie.

Hippolyte de la Morvonnais, qui n'avait guère encore publié sans succès, que des élégies servilement imitées du XVIII^e siècle, commençait, au contact du romantisme (principalement de Sainte-Beuve) et des lakistes anglais à dégager sa personnalité, qui tendait vers la poésie intime et familière. C'était un Celte au cœur tendre, à la pensée orageuse, triste, enveloppée de

brouillards comme les caps proches de son manoir. Loin de la civilisation des villes, qu'il abominait, au sein d'un paysage marin, rocheux et grandiose, il rêvait de gloire et souffrait de son obscurité. Passionné de littérature et d'amitié, il ouvrait largement sa porte aux porte-lyre bretons. Avec Amédée Duquesnel, Paul Quemper qui apportait l'air de Paris, François du Breil de Marzan et le briochin Achille du Clézieux, il formait ce que Marzan appelle « le petit cénacle du Val de l'Arguenon ».

Cénacle modeste, comme la poésie qu'on y cultivait, qui procédait de *Joseph Delorme* et des *Consolations*. Les noms n'en ont pas eu l'éclat de ceux dont s'enorgueillissaient l'Arsenal ou le Salon de Mme Victor Hugo ; et si Guérin n'était pas passé là... Mais Guérin passa et conquiert son hôte, au point que la tendresse bretonne de Marzan, qui avait noué cette amitié, s'en effaroucha secrètement.

Marzan, « âme fraîche et limpide » avait d'autres raisons de souffrir. Isolé, méconnu, moqué, humilié, traité d'*écrivassier* par son entourage (car il faut encore compter avec cela), son rêve — qui passait ses espérances — eût été d'être admis dans l'intimité d'un grand poète, de Lamartine par exemple. De celle de Chateaubriand, il va sans dire qu'il n'en pouvait être question. Une lettre de lui eût suffi à rendre Marzan « *bien heureux* ». C'était décidément une âme bien romantique, et bien bretonne.

Au Val, on ne vivait que pour la nature et les lettres. Après la messe et le déjeuner du matin, Hippolyte et Maurice — car on s'appelait par son prénom, selon la coutume mennaisienne et romantique — travaillaient dans la même chambre, dont la fenêtre donnait sur la mer. L'un écrivait ses *Esquisses Bretonnes*, récit de sa conversion, achevée à la Chênaie aux Pâques précédentes (la dernière messe pascalle de La Mennais) et quelques-unes des pièces qui ont constitué *les Solitudes* et la *Thébaïde des Grèves*. L'autre versifiait aussi, ou bien rédigeait son *Journal*. Après le dîner on faisait une longue promenade, souvent en compagnie de Mme de la Morvonnais. Puis, après une nouvelle séance de travail, à la brune, les deux amis retournaient voir la mer. Adossés à la cabane du douanier, à la pointe des Anglais, ils s'enivraient des spectacles marins, ou bien, errant sur les caps, ils écoutaient le flot « refluant vers le lointain des grèves, ou battant les bords opposés de cet Arguenon sauvage, aux rives duquel avait, dans son adolescence, erré le génie enveloppé

encore de Chateaubriand. » Car l'image du grand Breton dominait leur imagination comme le paysage, où ils aimaient croire qu'il était venu souvent, du temps que le Val appartenait à son oncle Pierre du Plessis, et que sa grand'mère paternelle, qui y est morte, souriait dans l'ombre des années.

Après le souper, Hippolyte racontait des légendes ; chacun apportait la production de sa journée ; puis on écoutait Mme de la Morvonnais lire Ronsard, que Sainte-Beuve avait mis à la mode, les *Harmonies*, les *Orientales*, les *Feuilles d'Automne*, *Hernani*, *Joseph Delorme*, les *Consolations*, l'*Amour et Foi* de Turquety, *Indiana*, *Lélia*, quelque roman de Walter Scott ou les *Lettres sur l'Histoire de France* d'Augustin-Thierry.

En « *ce beau sanctuaire d'amitié et de paix* » (ce sont les expressions de M. de Guérin), le voyageur goûtait l'apaisement qui émanait de l'intimité de ce foyer. Bonheur qui pourtant avait ses nuages. Mme de la Morvonnais, *Marie*, avait vingt-neuf ans ; elle était blanche, douce et rêveuse ; femme de sens aussi, elle s'inquiétait de la négligence où l'époux laissait les intérêts du ménage et de ce qu'elle appelait son « oisiveté » ; elle souffrait de ce que sa passion d'amitié enlevait au foyer ; la tristesse où elle le voyait quand le Val était sans hôtes lui brisait le cœur.

Maurice devina ; il y eut des confidences, il pensa délicatement la secrète blessure. Elle lui en sut gré et sa reconnaissance s'enveloppa d'une tendresse qui toucha le cœur ingénu du jeune homme. Il naquit entre eux non pas une amitié amoureuse, du moins volontairement amoureuse, mais quelque chose d'ardent, de respectueux et de pur, comme en des âmes que ne tourmente pas la fièvre des sens. Et Louise de Bayne fut oubliée.

Leur adieu fut un déchirement attendri et discret, quelque chose d'exquis, dont Maurice vécut pendant un an : jusqu'au jour où la mort de la jeune femme remplit son cœur d'une douleur qui retentit dans ses lettres et dans son *Journal*.

L'image de Marie de la Morvonnais s'est attachée pour Maurice de Guérin au paysage breton ; et la Bretagne a laissé en lui une telle empreinte que Sainte-Beuve le trouvait « plus breton de génie et d'âme que le breton Brizeux ». Ce n'est pas, je vous l'ai dit, que la Bretagne ne l'ait déconcerté. Mais il y avait des affinités irrésistibles : la lecture de *René* lui en avait donné le pressentiment ; les conversations du Val et de la Chênaie l'ont encouragé à ouvrir non seulement les yeux, mais toute l'âme à des spectacles où il était prédisposé à se recon-

naître. Sa mélancolie s'accorda à celle des choses; et il accepta sans résistance des envahissements qui répondaient aux aspirations de son intimité. Sainte-Beuve encore appelle cette période bretonne de Maurice, « l'époque nourricière de son talent ».

Si on songe que dans les bois de la Chênaie, aux landes de Ploërmel, aux rives de l'Arguenon, il a trouvé une campagne que la main de l'homme avait moins aménagée — la Morvonnais disait déshonorée — que celles qu'il avait expérimentées jusqu'alors, capable de l'aider à transporter son imagination aux premiers âges du monde; si on songe qu'il y a admiré dans leur plénitude les forces de la nature, et principalement l'Océan, dont il a eu la première impression dans une promenade à Saint-Malo avec Cazalès en avril 1833 et dont il s'est rassasié pendant ses trois séjours au Val; si on songe enfin que le naturisme celtique, dont Chateaubriand avait apporté la révélation à la littérature, a complété et confirmé son naturisme personnel et celui que lui avait enseigné La Mennais; qu'il a retrouvé sensible dans ses émotions bretonnes le mystère d'une vie des choses à la fois humaine et divine, à laquelle l'individu, « grain de sable au bord de l'immensité », participe en sa petitesse, et qu'il a de cette découverte goûté l'exaltation créatrice: alors on comprend que c'est bien le Guérin de la Chênaie et du Val qui a écrit *le Centaure*.

Ses amis, hélas! ne l'y ont pas reconnu.

Je n'insisterai pas sur ce que son dernier historien appelle pudiquement des « dissonances ». Ceux du Val, Marzan, La Morvonnais, s'affligèrent de l'indifférence religieuse où sombra un temps sa piété; mais le dandysme hautain et sarcastique, qu'il apprenait à l'école de Barbey d'Aureville, blessait encore plus les susceptibilités bretonnes, à qui l'ironie est intolérable. Le refroidissement fut progressif. Maurice et Hippolyte se virent pour la dernière fois lors d'un voyage que celui-ci fit à Paris en 1837. La correspondance ne fut pas reprise. La brisure fut telle que la Morvonnais ne répondit pas à l'annonce que lui fit Guérin de son mariage en novembre 1838, et qu'il n'apprit sa mort, survenue le 19 juillet 1839, que par l'article de George Sand dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1840. Cet article et le *Centaure* lui donnèrent, et à Marzan aussi, des regrets, peut-être des repentirs. Ils s'en sont expliqués; mais pour situer exactement les torts, il faudrait pouvoir entendre Maurice de Guérin aussi.

* * *

Vous savez certainement la part que La Morvonnais eut vers ce temps-là, au règlement de la concession au Grand Bey pour le tombeau de son compatriote.

Plus que les autres les poètes du Val se sont sentis proches du maître par la communauté d'origine; avec plus de ferveur encore ils l'ont cherché où il avait erré « avant d'avoir commencé ses courses sur la terre, quand il n'avait d'aventures à raconter à personne ». Ils furent les plus dévôts pèlerins de Combourg; ils ont dit, en vers ou en prose, ce qu'ils y ont vu, ce qu'ils y ont éprouvé. Il ne faudrait pas trop leur demander ce qu'était alors le château: ils l'ont vu avec leur imagination, à travers le roman de *René*: toujours *René*!

Ils ont aimé, vénéré le patriarcat; ils ont tiré leurs doctrines du *Génie du Christianisme*; ils lui ont emprunté des idées, des sentiments, des thèmes. Ecrivains, ils ne se sont pas mis à son école: je veux dire qu'ils n'ont pas, comme lui, su ni même essayé de donner de leur âme et de leur commune patrie une interprétation personnelle. Ils ont manqué d'originalité, ou, quand ils ont, comme La Morvonnais, une personnalité un peu plus accusée, ils ont par trop manqué de cet art « qui garde les noms de vieillir ». Ils n'ont pas pris Chateaubriand pour guide; sans doute parce qu'il les dépassait trop.

Leurs modèles, imités de trop près, ont été Sainte-Beuve, le Victor Hugo des *Feuilles d'Automne* et surtout Lamartine. Si je pouvais vous lire quelques-uns de leurs vers vous en seriez frappés.

On sait assez combien étroitement La Morvonnais se rattache à Sainte-Beuve, au Lamartine familial et aux lakistes.

Le *Noël* ou *l'Homme-Dieu* de François de Marzan ouvre un recueil qui s'intitule *la Famille et l'Autel, ou Harmonies du Christianisme dans l'Homme, la Nature et la Société*; ce titre suffirait à indiquer que Lamartine s'y mêle au *Génie du Christianisme*. Quant à l'exécution, qui donne, hélas! un démenti à l'éloge que M. de Guérin faisait des dons poétiques de son ami, il n'y a qu'à lire *Une journée au Val de l'Arguenon* pour voir à quel point elle procède de Lamartine.

Autre exemple: Dans *l'Ame et la Solitude* d'Achille du Clézieux, une pièce, *le Désir* déroule en douze strophes vaguement lamartiniennes le thème du « bien inconnu ». Une autre, les *Rogations*, brode sur la trame fournie par le *Génie*, un pastiche

de Lamartine qui procure presque la gaieté de celui de Reboux et Muller.

Comme ils avaient moins de talent que de volonté d'en avoir, ils n'ont été que des reflets. Et comme ils n'avaient pas de style, de pâles reflets. A leurs qualités d'âme, qui furent exquises, ils n'ont pas joint la force et l'étendue de l'esprit. Ecrivains, il leur a manqué la fermeté et l'éclat du verbe, la flamme, le coup d'aile.

Ils ont voulu être les fils de l'aigle; mais ils n'étaient pas des aiglons : de tendres, de roucoulandes, de grises tourterelles.

Leurs âmes valaient mieux que leurs œuvres. Aussi vous ai-je parlé surtout de leurs âmes.

* *

Edouard Turquety avait un peu plus d'originalité. Il ne s'endormait pas sur les lauriers d'*Amour et Foi*. Ce qui fait que nous le retrouvons.

Il s'affirmait de plus en plus comme le poète de la pure orthodoxie catholique. Ses convictions l'y portaient. Lamartine l'y poussait. Il proclamait qu'il était temps que la Poésie et la Foi se liassent par une communion indissoluble et réservait l'un de ses recueils, *Poésie catholique* aux sévères beautés du Christianisme, un autre, *Hymnes Sacrés* aux chants de fête et aux mystiques accents de la piété. Le public rennais continuait de s'enorgueillir de son poète et de faire fête à ses ouvrages.

La sincérité ne suffit pourtant pas à faire une grande œuvre. La courageuse entreprise de Turquety était au-dessus de ses forces. Ses vers ont parfois de la délicatesse musicale, mais le développement des grands thèmes religieux est terne, sans force évocatrice et même sans beaucoup d'émotion; peut-être parce qu'on ne sent jamais dessous, et pour cause, passer le frisson de l'angoisse métaphysique. Fut-ce parce qu'il sentit l'effort trop pénible? Toujours est-il qu'en 1840, réimprimant ses premiers poèmes, il y ajouta sous le titre de *Primavera*, des vers d'amour d'un sentiment chaste et passionné. Mais l'opinion, qui l'avait étiqueté poète catholique, parut déroutée qu'il revînt à chanter de pauvres chagrins sentimentaux.

A Rennes, plus qu'ailleurs, l'opinion était agitée par le drame ménaisien. Depuis l'Encyclique *Singulari nos* et le départ du maître de la Chênaie, beaucoup de gens, d'idées étroitement antilibérales, manifestaient leur hostilité envers celui qu'ils

appelaient *le Renégat*. D'autres, plus charitables, retardaient le moment de rompre avec celui qu'ils avaient aimé. Turquety était de ces derniers. Pendant un court séjour à Paris, en 1836, il alla le voir, avec une arrière-pensée chrétienne; il n'obtint rien de plus que tant d'autres. Ce n'est que deux ans plus tard, après le *Livre du Peuple*, qu'il publia son *Ode à Lamennais*, où il adjurait le rebelle de revenir sur ses pas. Dans le privé il exprimait, en termes plus sévères, la colère d'une douloureuse déception.

Il y avait pourtant à Rennes, dans la jeunesse des écoles, des catholiques qui se flattaient de concilier leur foi avec un idéal largement démocratique et hardiment social. C'est parmi eux que vint se ranger, vers la fin de 1838, un jeune créole qui n'avait pas la foi, mais qui côtoya un instant le christianisme, qu'il devait si violemment maltraiter dans sa maturité. Il s'appelait Charles-Marie Leconte de Lisle et sa famille l'envoyait faire son droit au pays de ses pères.

Il avait trouvé à Rennes, dans la maison de son correspondant, le brasseur Liger, un petit cénacle libéral et lamartinien dont la sœur de son hôte, Mlle Eugénie, était l'âme. On y révérait Chateaubriand, bien entendu; on y admirait La Mennais presque autant que l'auteur des *Méditations*; on y faisait beaucoup de vers et le créole rêvait d'en publier avec son ami, le clerc de notaire Julien Rouffet, un recueil sur le titre duquel on n'arrivait pas à se mettre d'accord. La mauvaise volonté des éditeurs les dispensa de se résoudre. On se consola en vitupérant contre le mercantilisme du siècle, et en envoyant quelques pièces au *Foyer*, petit journal théâtral rédigé par des étudiants.

Elève à l'Ecole de droit sans vocation et sans assiduité, Leconte de Lisle, en six ans, ne conquît que la moitié de son baccalauréat. Mais il dirigea une revue, la *Variété*, où ses articles de critique, ses contes et ses pièces de vers, sans faire présager l'avenir, ressortent parmi la pauvre production de ses collaborateurs. Deux poèmes surtout retiennent l'attention : *Lélia dans la Solitude*, dont les vers, qui ne manquent ni de force ni de pittoresque, témoignent de la forte impression que faisaient sur l'auteur les romans les plus « romantiques » de George Sand, *Lélia* et les *Sept Cordes de la Lyre*, et montrent, blasphèmes en moins, comme une première esquisse de *Quin* dressé sur les tours d'Hénokia. L'autre est une *Ode à Lamennais* qui salue, avec un frémissement d'enthousiasme, en des strophes où il y a du souffle, une belle langue et un large mouvement, le prison-

nier de Sainte-Pélagie comme le prophète des temps nouveaux.

Cette déclaration de libéralisme effaroucha-t-elle le public bourgeois et bien pensant auquel s'adressait la *Variété* ? Elle parut dans la dixième livraison ; la revue mourut à la douzième.

Pendant deux ans encore le pauvre poète lutta contre la fortune adverse, s'aigrissant de sa misère et de son obscurité ; jusqu'au jour où, à bout de forces, l'âme meurtrie et le cœur ulcéré, il se résigna à n'être que l'enfant prodigue et reprit, provisoirement, le chemin de son enchanteresse patrie.

Au même temps, un autre poète, exactement du même âge, Louis de Léon, goûtait dans la même ville, dans le salon de Mme de Lantivy, qui était pour l'aristocratie ce que la maison Liger avait été pour la bourgeoisie, l'enivrement des succès que le beau monde de ce temps-là prodiguait à ceux qui savaient le charmer de leurs cadences.

Mystère émouvant des destinées ! Le gentilhomme à qui la vie s'offrait dans les sourires de la bienvenue, mourut à vingt-quatre ans de la fièvre typhoïde. Et c'était le pauvre étudiant, honni et malmené, qui devait, non sans de longues années d'efforts, de lutte silencieuse et de pauvreté stoïquement acceptée, conquérir la gloire que son frère en poésie semblait n'avoir qu'à cueillir.

Gloire qui ne doit pas nous retenir ; car si, en un certain sens, elle est une gloire romantique, on ne peut dire qu'elle fut bretonne.

* * *

Cependant, en un autre coin de la péninsule armoricaine, dans la vieille cité trécorroise, bien différente de Rennes ou de Saint-Malo, mais si bretonne, grandissait à l'ombre de la cathédrale un enfant chétif, sérieux et doux, qui devait, à son tour, connaître le tragique du drame intellectuel et conduire derrière lui tant d'âmes par des chemins qui ne furent pas ceux qui s'ouvraient alors devant lui. Certes le Romantisme est bien loin du petit écolier de Tréguier, et ce ne sont pas les bons prêtres du collège qui le feront entrer dans son âme. Mais la Bretagne y est tout entière. Elle s'y élargira par l'insinuante action de ses paysages, par les rêves poursuivis au bruit du rouet ou des chansons populaires, plus tard par l'étude des littératures celtiques. Par elle le Romantisme y pénétrera. Comment ils se mêleront l'un à l'autre, vous le savez, lecteurs des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, des *Lettres intimes*, des *Cahiers* et des

Nouveaux Cahiers de Jeunesse et de l'article célèbre sur la *poésie des races celtiques*. Cette place le Romantisme ne la gardera pas dans un esprit trop mobile et qui goûte trop comme on l'a dit, le charme des métamorphoses.

Mais il y laissera quelque chose : assez pour que lui appartienne encore Ernest Renan, qui le troisième en moins de cent ans, releva le sceptre de l'intelligence, que la mort arrachait à Chateaubriand et l'échec à La Mennais, pour le tenir, quarante ans encore, en des mains bretonnes.

C'est la gloire de la Bretagne, et aussi sa chance rare, d'avoir produit coup sur coup, trois esprits de cette envergure.

— IMPRIMERIE —
LOUIS BELLENAND
ET FILS, A FONTENAY-
AUX-ROSES (SEINE)
AVRIL 1943

AUTORISATION N° 19806

